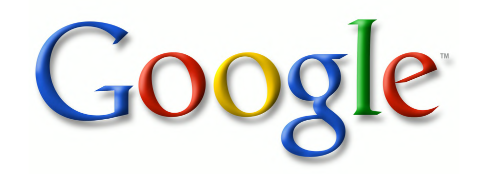
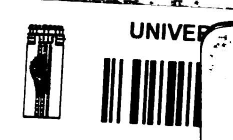
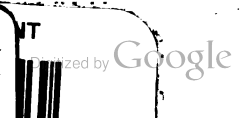





UNIVE


NT

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue Froide, 2.

1867

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue Froide, 2.

1867



Deux sujets de prix avaient été mis au concours par l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Le 31 décembre 1866 était le terme de rigueur pour l'envoi des mémoires.

Cinq concurrents ont traité *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes*, dont le prix (sur la fondation Le Sauvage) est de trois mille francs.

Quatre mémoires sont parvenus au Secrétariat sur cette question, proposée par M. de La Codre qui a fait les frais du prix (cinq cents francs) : *Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être utile au perfectionnement et au bonheur des hommes ?*

Les Commissions chargées d'examiner les ouvrages des concurrents, et de proposer à l'Académie les motifs du jugement à prononcer, s'occupent activement de leur tâche. Tout porte à croire que les résultats des deux concours seront connus à la fin de mai, et proclamés dans la séance publique du mois de juin.

Un nouveau prix est proposé sur la fondation Pierre-Aimé Lair. On en lira le sujet dans la page suivante.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

PRIX LAIR.

CONCOURS DE 1867-1868.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

MOISANT DE BRIEUX.

SA VIE, SES ŒUVRES ET SES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ LETTRÉE DE SON TEMPS.

Le prix est de HUIT CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1869.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 7 JUIN 1866.

La séance publique du 7 juin 1866 s'est tenue dans la grande salle de l'École de Droit, de 3 à 5 heures après midi.

Le Programme avait été arrêté ainsi qu'il suit:

Discours de M. CAUVET, président.

Rapport sur le concours pour le prix Lair, par M. JOLY.

Étude de mœurs au XIIe siècle, par M. THÉRY.

Monsieur le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère, par M. J. TRAVERS.

La République d'Andorre, par M. REYNALD.

L'Hirondelle, poésie, par M. P. BLIER.

L'Espérance, poésie, par Mme LUCIE COUEFFIN.

DISCOURS

D'OUVERTURE

PRONONCÉ PAR M. JULES CAUVET,

Président.



Messieurs,

L'Académie, en quittant aujourd'hui, pour le grand jour de la publicité, la retraite habituelle de ses séances, n'a pas obéi au désir d'affirmer aux yeux de tous son existence déjà deux fois séculaire. Elle poursuit un but plus élevé ; elle vise à développer, parmi nos concitoyens en général, parmi les élèves de nos écoles en particulier, le goût désintéressé des études littéraires.

Il serait inutile de le cacher. Cette noble passion que ressentaient nos aïeux pour la culture des lettres semble menacée, autour de nous, d'une décadence sensible. Les études historiques, et toutes les questions d'érudition qu'elles amènent à leur suite, sont, j'en rends grâce à Dieu, l'objet de l'attention générale ; elles produisent, chaque jour, d'utiles, d'excellents travaux. Mais l'admiration enthousiaste de nos auteurs français des deux derniers siècles, mais la lecture assidue des grands modèles de l'antiquité classique ; c'est là, il faut en convenir, une source d'occupations agréables, de jouissances douces et

calmes, taries, présentement, pour un grand nombre d'esprits, d'ailleurs distingués et sérieux.

L'existence elle-même de l'Académie, ses réunions, ses travaux constituent une protestation vivante contre cette indifférence littéraire qui menace de nous envahir. Essayer de la combattre, dans la mesure de ses forces, c'est, je pense, la meilleure manière de s'acquitter de sa tâche, pour celui des membres de la Compagnie, auquel la bienveillante indulgence de ses confrères a dévolu l'honneur insigne de présider cette séance qu'honorent de leur présence tant de personnages éminents.

Imbu de cette idée, j'eusse aimé à marcher sur les traces du grand orateur romain plaidant pour le poète Archias, et à célébrer, après lui, la beauté littéraire, dans ses manifestations diverses. Mais, je le sens, ici, comme il arrive souvent, la prédication doctrinale réussirait moins bien que celle de l'exemple. Au préjugé contemporain, qui trouve je ne sais quoi de suranné dans les œuvres les plus belles que les lettres anciennes nous ont transmises, j'opposerai l'exemple d'un grand homme, du plus grand homme des temps modernes, de Napoléon Ier enfin.

Ce que je rechercherai brièvement dans les souvenirs si pleins d'attrait que nous a transmis le fidèle compagnon de son exil, ce ne sera pas le côté littéraire de la vie du grand Empereur, où se verrait, principalement, l'empreinte de ses exploits guerriers, de son génie administratif, de son éclatante fortune. Je m'attacherai uniquement à vous montrer cet homme illustre entre tous les autres, mêlé de si bonne heure aux événements les plus capitaux, sans cesse préoc-

cupé des soins les plus absorbants, et cependant toujours sensible aux plaisirs délicats que procure le goût des lettres.

Napoléon, au sortir de l'enfance, éprouvait pour la lecture une passion telle qu'il dévorait avec une sorte de fureur, il l'a déclaré à Ste-Hélène, tous les livres qui lui tombaient dans les mains (1). Les immenses lectures qu'il avait faites en ce temps l'avaient merveilleusement préparé, il l'affirmait, à remplir le rôle prodigieux que la Providence allait lui départir (2).

Mais le voilà sorti des écoles militaires de Brienne, de Paris, d'Auxone, avec ce grade de lieutenant d'artillerie, qui doit le conduire à de si hautes destinées. Il tient garnison à Valence, et se fait remarquer dans la société élégante, par la distinction de ses manières, le charme et la fougue de sa conversation. Ses études littéraires du premier âge ne sont pas oubliées. A cette époque, en effet, il composa une Histoire de la Corse, qu'il adressa à l'abbé Raynal, alors au faîte de la renommée. Nous voyons que cet ouvrage, qui ne s'est pas retrouvé, fut accueilli avec faveur par l'académicien (3). Sans doute il eût paru sous son patronage, si la Révolution qui approchait n'en eût empêché la publication.

Napoléon, durant son séjour à Valence, concourut pour un prix décerné par l'Académie de Lyon. Son mémoire, resté dans les archives de la Compagnie, lui fut représenté, dans les temps les plus glorieux

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 31 août 1815.

(2) *Ibid.*, 23 juin 1816.

(3) *Ibid.*, 29 juillet 1816.

de l'Empire ; mais l'Empereur ordonna qu'il fût brûlé sous ses yeux. Le sujet choisi par l'Académie prêtait singulièrement à la déclamation : *Quels sont les principes et les institutions à inculquer aux hommes, pour les rendre le plus heureux possible* (1) ? Sans doute, l'illustre concurrent n'avait pas su éviter les écueils que des données si vagues semaient naturellement sous les pas d'un jeune homme.

Les grands événements de la Révolution ont commencé. Le siége de Toulon, les campagnes d'Italie, d'Égypte, de Marengo ont placé Napoléon au faîte de la puissance. Il est devenu l'empereur glorieux de cette France républicaine qu'il va reconstituer sur des bases durables. Les goûts littéraires qui le distinguent reparaissent au grand jour ; et c'est en eux, nous le pensons, qu'il trouvera les distractions les plus précieuses à la fatigue d'esprit que l'exercice du pouvoir suprême ne peut manquer d'entraîner.

L'Empereur aimait singulièrement à voir représenter devant lui les œuvres immortelles de nos grands auteurs tragiques. Il affectionnait, également, les tragédies de second ordre, nombreuses et estimées, de son temps (2). Plusieurs fois, il avait ordonné que l'on montât, pour le théâtre de St-Cloud, les plus belles pièces d'Euripide et de Sophocle, en leur conservant entièrement leur physionomie antique. Dans les entretiens littéraires de Ste-Hélène, il regretta sou-

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 31 août 1815.

(2) *Ibid.*, 28 février 1816. « *Hector*, notamment, par Luce de « Lancival lui plaisait beaucoup. Cette pièce avait de la chaleur, « de l'élan ; il l'appelait une pièce de quartier-général, assurant « qu'on irait mieux à l'ennemi après l'avoir entendue. »

vent de s'être laissé détourner de cette idée par des difficultés de détail et des objections intéressées (1).

« La tragédie, disait-il à ses courtisans, à l'un de « ses levers les plus fréquentés des Tuileries, échauffe « l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. « Sous ce rapport peut-être, la France doit à Cor- « neille une partie de sa gloire. Aussi, Messieurs, « s'il vivait de mon temps, je le ferais prince (2). »

Le grand Empereur, à la même époque de sa carrière, prouva d'une manière éclatante, son estime pour la culture des lettres, par la direction qu'il entendit communiquer à l'Université impériale qu'il venait de fonder. Parmi les membres de ses conseils, sortis en grand nombre des assemblées républicaines, il se rencontrait beaucoup d'hommes adonnés exclusivement aux idées positives. Pour ceux-là, l'enseignement des littératures latine et grecque semblait un emprunt malheureux aux traditions du passé. L'étude des langues modernes et celle des sciences exactes étaient les seules qu'admissent les lumières nouvelles et le progrès des temps modernes.

Ces théories étroites, si souvent reproduites depuis, n'éblouirent pas un instant l'esprit du capitaine illustre, malgré la direction première de ses études vers les sciences mathématiques. Il voulut que dans les écoles nouvelles, comme dans celles d'autrefois, l'étude de l'antiquité classique fût le point de départ commun, et comme un territoire neutre, que chaque élève devrait traverser, avant d'aborder le terrain

(1) *Mémorial de Ste-Hélène,* 25 octobre 1816.

(2) *Ibid.,* 28 février 1816.

spécial où sa vocation l'appelait. L'intérêt bien entendu des sciences exigeait qu'il en fût ainsi. C'est la pensée humaine qui les rend fécondes ; elle doit, par suite, s'assouplir et se discipliner elle-même, pour se préparer aux investigations délicates que demande le progrès des hautes sciences. Napoléon, à cette occasion, prononça, devant le Conseil d'État, ces belles paroles, honorables pour les lettres, sans être hostiles aux sciences : « Les sciences sont une belle « application de l'esprit humain ; mais les lettres, « c'est l'esprit humain lui-même. »

Après des prospérités sans exemple, l'heure des calamités égales à sa grandeur a sonné pour Napoléon. Prisonnier des Anglais qui abusent de sa confiance, il vogue, sur un vaisseau britannique, vers cette île lointaine que sa captivité et sa mort vont rendre à jamais célèbre. L'un de ses soins les plus marqués, lors du funeste embarquement de Rochefort, a été de s'assurer que l'on a placé dans ses bagages cette bibliothèque de campagne qui le suivait toujours dans ses expéditions guerrières (1). Ces livres chéris, souvent feuilletés par l'Empereur dans les loisirs des bivouacs, allaient être repris par lui, avec un redoublement d'affection, pendant les moments nombreux de dégoût et d'ennui d'une traversée de plus de deux mois.

Le but du fatal voyage est atteint, et l'auguste captif est installé, à la hâte, dans l'étroite demeure de Longwood, qui doit, jusqu'à la fin, abriter tant de gloire. Quel changement dans cette existence si

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 21 août 1815.

agitée et si féconde ! Mais quels remèdes auront assez de puissance pour combattre, pour atténuer du moins, l'immense désœuvrement de ce génie habitué à remuer le monde ?

Le goût des lettres, on peut l'affirmer, sera le baume salutaire auquel cette vertu sera réservée. Voici en effet, avec quelques promenades et quelques parties d'échecs, quelle était, durant le séjour à Ste-Hélène du comte de Las Cases, la distribution la plus ordinaire de la journée de son maître tant aimé.

La première partie du matin était consacrée par Napoléon à des lectures solitaires. Les auteurs les plus divers, les sujets les plus variés attiraient successivement son attention. Tantôt il s'occupait de mécanique et de tactique militaire ; tantôt, de géographie ancienne ou moderne. Plus souvent encore, les grands problèmes de l'histoire captivaient sa pensée, et les diverses époques de l'humanité passaient, tour à tour, devant ses yeux. Il est visible, toutefois, qu'il ressentait un attrait particulier pour les récits de l'histoire romaine ; étude, en effet, pleine de charme, dont il devait, si heureusement pour les lettres, transmettre l'amour à l'héritier de son nom et de son Empire.

Les ouvrages importants, publiés de nos jours, sur les origines et la constitution politique de l'ancienne Rome, faisaient alors défaut. Napoléon, pour se guider dans ses appréciations, ne possédait par suite que des auteurs imparfaits : Rollin, Crévier, Vertot. Il n'en avait pas moins entrevu, avec une perspicacité remarquable, quelques-unes des vérités

que la critique moderne a mises en lumière. C'est ainsi que, dans les deux tribuns, Tiberius et Caius Gracchus, il se refusait à voir des factieux vulgaires. Il signalait leurs projets généreux : contenir une aristocratie avide et cruelle; reconstituer, sans spoliations, en lui distribuant des terres publiques, la classe des cultivateurs libres, alors, comme aujourd'hui, la base la plus solide de la prospérité des États (1).

D'autres fois, pour combattre l'ennui, cet ennemi non moins redoutable que le climat de Ste-Hélène, venaient des lectures plus frivoles. Napoléon, avec cette fougue qu'il apportait en toutes choses, relut alors tous les romans célèbres de son temps. Il reprit aussi, avec un vif plaisir, les Lettres de Mme de Sévigné, et celles de Mme de Maintenon. Le style de cette dernière, plein d'une grâce austère, le charmait à ce point qu'il semblait lui donner la préférence, malgré le jugement contraire de la postérité (2).

Sa lecture terminée, il faisait appeler, d'habitude, un de ses compagnons d'infortune, pour lui communiquer ses impressions. Les jugements littéraires de Napoléon Ier, que l'on trouve en grand nombre dans le *Mémorial de Ste-Hélène*, sont empreints d'un caractère éclatant de moralité et de bon goût. Tout ce qui élève les âmes obtient son ardente sympathie; ce qui les abaisse et les énerve, il le flétrit, au contraire, par des paroles vibrantes. Enfant du XVIIIe siècle, il ressentait peu d'attraction pour la littérature de ce

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 22 mars 1816.
(2) *Ibid.*, 6 septembre 1816.

temps, qu'il rabaissait, parfois, au-dessous de sa valeur véritable (1).

Dès le moment triste et solennel des adieux de Fontainebleau, Napoléon avait promis à ses braves, d'écrire, pour le transmettre aux âges futurs, le récit des grandes choses qu'ils avaient accomplies ensemble. Les dictées de Ste-Hélène furent l'exécution de ce legs sacré. Elles avaient lieu, habituellement, vers le milieu du jour. L'illustre auteur, pour s'y préparer, parcourait fréquemment la collection des *Moniteurs;* il lisait aussi parfois des auteurs anciens d'un accès difficile. Hérodote et Strabon, notamment, lui parurent utiles à consulter, pour la description qu'il voulait faire de l'Égypte (2).

La soirée, toujours longue sous le ciel des tropiques, était enfin venue. L'Empereur la passait comme en famille, au milieu de ces courtisans du malheur qui s'étaient, volontairement, associés à sa disgrâce. Le grand exilé, dans ces réunions, aimait à développer les idées politiques qui l'avaient préoccupé, au temps de sa puissance; à discuter la possibilité des entreprises qu'il avait tentées, sans réussir; à repousser, avec une verve étincelante, les reproches qu'il prévoyait pouvoir venir l'atteindre. Mais, au milieu de

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 1er juin 1816. « L'Empereur m'a « fait venir. Il avait relu la *Nouvelle Héloïse*. En l'analysant de « nouveau, il la sabrait, cette fois, tout-à-fait..... Il s'étonnait de « la facilité de l'opinion dans ces temps-là. Voltaire et Jean-Jacques « l'avaient gouvernée à leur gré; ils seraient moins heureux au- « jourd'hui. *Si Voltaire, surtout, avait régné sur ses contempo- « rains*, disait-il, *c'est que tous alors n'étaient que des nains* ».

(2) *Ibid.*, 25 septembre 1816.

ces conceptions d'esprit d'un autre ordre, les occupations littéraires avaient leur place marquée.

Chaque soir, en effet, pour ainsi dire, Napoléon envoyait chercher dans sa bibliothèque l'un de ses volumes les plus précieux. Puis, il lisait, lui-même, à ses auditeurs attentifs, quelque pièce de Molière, quelque tragédie de Corneille ou de Racine.

Les poèmes d'Homère et les tragiques grecs obtenaient également l'honneur de ces lectures à haute voix, réservées, naturellement, aux auteurs qui possédaient ses sympathies les plus vives (1). Parfois aussi, l'on vit le grand capitaine lire de la sorte quelques livres de la Bible, quelques chapitres des Évangiles, dont il signalait avec feu la douceur et la perfection incomparables (2). Sans doute, ces méditations de l'exil disposaient de loin le captif auguste à la mort sincèrement chrétienne qui devait, quelques années plus tard, terminer, d'une manière si touchante, une carrière marquée de tant d'agitation et de tant de gloire.

Vous le voyez, Messieurs, Napoléon dans l'infortune, jetant sur ses jours passés et sur sa vie présente un regard ferme, bien qu'attristé, eût pu adresser aux belles-lettres ces paroles éloquentes du discours de Cicéron que j'ai cité plus haut : « Hæc studia ado« lescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 8 octobre, 8 novembre 1816.

(2) *Ibid.*, 8 juin 1816. « L'Empereur a terminé cette conversa« tion, en envoyant mon fils chercher l'Évangile, et le prenant, au « commencement, il ne s'est arrêté qu'après le sermon de Jésus « sur la montagne. Il se disait ravi, extasié de la pureté, du « sublime et de la beauté d'une telle morale, et nous l'étions tous « de même. »

« res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent,
« delectant domi, non impediunt foris, pernoctant
« nobiscum, peregrinantur, rusticantur. »

Jeunes gens qui m'écoutez, qu'un exemple parti de si haut ne soit pas perdu pour vous ! Aimez les lettres, dans leurs aspects divers, tour à tour austères et gracieux. Reprenez souvent, dans l'âge de la liberté et de la force, ces auteurs classiques dont votre enfance fut nourrie. Contractez l'habitude salutaire d'écrire, fréquemment, sur des sujets d'histoire ou de littérature. L'Académie compte sur vous pour remplir les vides que la mort fait, chaque année, dans son sein. Semblables aux coureurs antiques, vous recueillerez de vos aînés, le flambeau des grandes et sévères études ; vous le transmettrez, vous-mêmes, à vos successeurs, et vous aurez fait, par là, une œuvre utile pour la gloire de la grande patrie française et le renom de notre chère ville natale !

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT POUR UNE ÉTUDE

DE

LA VIE ET DES ŒUVRES DE JEAN MAROT [1]

(PRIX LAIR),

Par M. A. JOLY,

Professeur à la Faculté des Lettres.



MESSIEURS,

S'il est un noble emploi qu'un homme puisse faire de sa richesse, c'est, à coup sûr, lorsque, la partageant entre le culte de l'intelligence et la charité, entre ce qui fait la grandeur et ce qui fait la consolation de l'humanité, il la consacre éternellement (autant que l'éternité peut être promise à nos œuvres), à provoquer de bonnes actions et de bons livres, ces deux formes du bien. Pour ne parler que de ce qui regarde l'esprit, quel plus beau rôle peut-on rêver que de susciter ainsi sans cesse des talents nouveaux? Quand ce ne serait pas là l'une des plus

(1) Le travail qu'on va lire est beaucoup plus étendu que celui qui a été lu en séance publique. On y trouvera de nombreux détails que l'auteur avait cru devoir réserver pour l'impression. Le *Rapport* s'est ici doublé d'une *Étude* et d'une *Notice*.

glorieuses formes de la libéralité, ne serait-ce pas la plus ingénieuse des spéculations? car ces talents, on les intéresse à sa propre célébrité, on entre en partage de leur renom, et chaque année se renouvelle le souvenir du bienfait.

M. Lair, auquel est due l'institution de ce concours dont l'Académie vient aujourd'hui proclamer les résultats devant vous, a été l'une de ces âmes généreuses, animées de cette double et noble pensée. Quand il a légué à ses concitoyens une belle part de sa fortune, il a voulu, tout en faisant vivre son nom dans le pays qu'il avait aimé par dessus toutes choses, encourager à la fois les vertus et les talents. Il a voulu, en particulier, que tous les deux ans l'Académie décernât un prix en son nom, sans y mettre d'autre condition que de chercher ce qui pouvait « honorer le nom normand ». M. Lair, en effet, a été avant tout l'homme de la Normandie. Dans un temps où les différences de race disparaissent, où les petites patries se perdent de plus en plus dans la grande, où toutes les physionomies s'effacent, M. Lair avait su se distinguer par la franche et verte originalité de son patriotisme. Jadis, on se faisait un mérite de perdre l'empreinte de sa province; lui, mieux inspiré, avait su se faire une gloire d'être et de rester de son pays. Il eût été au besoin *le dernier des Normands.*

L'Académie a cru ne pouvoir mieux réaliser la constante pensée de M. Lair qu'en essayant de tirer de l'ombre quelqu'un de ces hommes qui, ayant bien mérité de leur pays, n'ont cependant pas obtenu toute la part de gloire à laquelle ils avaient droit; elle a

demandé une étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.

Placé au seuil de la Renaissance, Jean Marot a commencé cette longue série de poètes normands, qui va remplir deux siècles entiers, et faire qu'au temps du plus grand éclat de la poésie française, le titre de Normand équivaudra à des lettres de naturalisation poétique. Cependant, Jean Marot est bien oublié. Il n'est, pour beaucoup d'historiens, que le père de Clément Marot : c'est quelque chose, sans doute; mais il a semblé à l'Académie qu'il méritait mieux encore, et qu'il convenait de l'étudier pour lui-même.

Ce travail offrait des difficultés. Sa biographie est une des plus sèches qu'on puisse imaginer, et la médiocrité d'intérêt qu'elle présente n'est pas rachetée par l'importance de ses écrits. Jean Marot n'a pas à nous présenter de grandes œuvres. Il ne ménage à son lecteur aucune surprise : on n'a pas chance de rencontrer chez lui, au détour d'un vers, le génie méconnu.

L'époque où a paru notre poète n'est pas non plus de celles qui appellent invinciblement la curiosité. Il est, dans l'histoire littéraire, de ces périodes où, entre deux brillants développements de l'esprit, il se fait comme un grand silence. Ainsi, dans ces contrées pleines de sublimes accidents, où la nature prodigue toutes ses hardiesses, ses grandeurs et ses étonnements, si à l'horizon s'élèvent deux cimes lumineuses et fières, le plus souvent entre elles s'étend une plaine basse, uniforme, que le voyageur passera en hâte. Cependant, si son regard, fasciné par les splen-

deurs des hauts sommets, consentait à se reposer un instant plus près de lui, il s'apercevrait bientôt que cette plaine, qui semblait de loin si monotone, offre une foule de détails heureux. Il en est de même de ces marais de l'histoire littéraire. Ces périodes intermédiaires présentent même un intérêt tout particulier, un intérêt délicat, bien fait pour attirer les amis des sérieuses recherches, dont le zèle d'habitude s'allume d'autant plus que le champ est plus inexploré. Aujourd'hui surtout que les grandes époques de l'histoire des lettres sont bien connues, et que, d'ailleurs, nous ne nous intéressons plus seulement aux résultats acquis, aux perfections littéraires, mais à la marche des idées et au développement même de l'intelligence, non plus seulement aux œuvres, mais à leur enfantement, l'étude la plus curieuse qu'on puisse faire est celle de ces temps un peu confus, de ces *époques de formation* qui sont l'origine et la préparation des grandes périodes. On y goûte le plaisir de démêler les éléments divers dont se composent alors les talents, d'y reconnaître ce qui appartient au passé qui va finir, à l'avenir qu'on ne peut que pressentir encore; de saisir les germes et les commencements, d'assister au travail de la création et de surprendre le secret de Dieu. On y éprouve un plaisir analogue à celui du chimiste qui retrouve un corps simple dans le composé où il se dissimulait. Seulement, la matière se laisse saisir et peser; les éléments moraux, les transformations de l'âme et de l'esprit échappent davantage à l'analyse, il y faut une érudition profonde, un goût exquis, un tact d'une sûreté parfaite.

Le règne de Louis XII a été, par excellence, une de ces époques de transition. Par les dates mêmes, il appartient à deux siècles (1498-1515). Il en participe plus encore par ses caractères moraux. Il touche au moyen-âge et il touche à la Renaissance. Il flotte entre les deux influences ; il a quelque chose d'indécis comme cette heure de l'aube, si joliment décrite par La Fontaine :

Lorſque, n'étant plus nuit, il n'eſt pas encor jour.

Jean Marot est, en poésie, le représentant véritable et complet de ces heures douteuses. Né au milieu du XVe siècle, il a été évidemment formé par lui ; mais toutes ses œuvres appartiennent au XVIe siècle, à ces premières années du XVIe siècle qui précèdent la naissance de l'âge classique, le retour hautement avoué à l'antiquité. Les premiers vers de Marot que l'on connaisse ont dû être composés au plus tôt vers 1505 ; les derniers datent de 1523.

Aucun des mémoires qui nous ont été présentés ne signale assez nettement ce qui fait le caractère particulier de Marot et de son temps : il nous faut essayer de l'indiquer.

Le règne de Louis XII mérite d'occuper, dans notre histoire littéraire et artistique, une place plus importante que celle qu'on lui a donnée. C'est de lui autant que de François Ier qu'il faut faire dater la renaissance dans les lettres et dans les arts : il les a aimés au moins autant que son successeur. Il a été trop sacrifié à son brillant héritier, à qui, comme à tous les gens brillants, on a fait tout l'honneur de l'œuvre

lentement et laborieusement préparée avant lui. Et cette renaissance présente sous Louis XII ce trait marquant que, tout en revenant à l'antiquité, l'art demeure éminemment français. Ainsi l'architecture, en particulier, enfante alors, surtout dans l'ordre civil, d'incomparables merveilles; et elles ont surtout un attrait original et singulièrement attachant. Elles sont, en effet, éminemment nationales, en accord parfait avec les traditions, avec les habitudes, avec le climat; l'art y est tout français encore dans la pensée d'ensemble, dans le système général d'ornementation; et déjà pourtant, à certains détails, on sent que le souffle de la Renaissance a passé par là, qu'elle lui a donné de sa grâce exquise, de cette élégance souveraine où la proportion parfaite se joint à la force et à l'utilité, et qui est le dernier mot de l'art. Sur les lignes conservées de la vieille architecture française, les maîtres des pierres vives brodent mille ravissantes fantaisies. Ainsi s'élevait le château de Gaillon, merveilleux produit de cette alliance heureuse. C'est de là que sont sorties alors, et sous le règne suivant, les chefs-d'œuvre de la Renaissance française où les architectes ont déployé une si adorable imagination, où tant de fantaisie heureuse s'allie à tant de savoir, où il y a surtout une si riche variété et une si grande exubérance d'idées. Tant que cette sève nationale abondera, sous les mains ingénieuses des maîtres s'élèveront ces éblouissantes féeries dont le château de Chambord est l'expression dernière et triomphale. Lorsqu'elle s'épuise, étouffée par l'enseignement de l'école, il n'y a plus que monotonie majestueuse; l'art purement classique produira les froides gran-

deurs de Louis XIV, où la même construction solennelle, la même colonne et le même fronton sont éternellement répétés. Au contraire, voyez les constructions de la Renaissance française : vous avez cent œuvres diverses, riches, harmonieuses, souriantes, piquantes, originales. Aussi, se demande-t-on aujourd'hui si l'art français n'était pas alors dans ses véritables voies, s'il ne lui eût pas mieux valu se développer ainsi en suivant sa ligne naturelle et se contentant de demander à l'antiquité des conseils, non des modèles qu'il copierait intégralement en s'abandonnant lui-même; si la brusque invasion de l'art italien, quelques années plus tard, tout en lui apportant un grand éclat, n'a pas été sa ruine, en le condamnant pour un avenir assez prochain à de pâles imitations d'œuvres étrangères, au lieu de continuer à s'inspirer, comme c'est le devoir de l'art et la loi même de sa vie, de tous les besoins si multiples du pays où s'élèvent ses monuments.

Ce caractère composite que nous signalons dans l'art se retrouve, jusqu'à un certain point, dans la poésie. Seulement, il faut se hâter d'ajouter qu'il ne faudrait pas pousser trop loin la comparaison. L'architecture, au temps de Louis XII, a créé des œuvres exquises; la poésie n'offre guère que des essais malencontreux.

Cependant, là aussi la renaissance se fait sentir. Le goût des plaisirs de l'esprit est alors très-répandu. Ce ne sont pas seulement les beaux-esprits de profession qui se piquent d'érudition, mais les gens de cour. Ainsi, Guillaume de Bissipat, vicomte de Falaise, dont G. Crestin a déploré la mort prématurée, « bon

grec parloit, selon le poète, et beau latin aussi quand il vouloit, et se servoit de sa langue maternelle avec une remarquable pureté. » Le roi lui-même en a sa grande part : fils d'un des poètes les plus ingénieux du XVe siècle, il aime les lettres et ceux qui les cultivent. Il n'a pas inutilement paru en Italie, il n'y a point passé en chevaucheur et en coureur d'aventures, mais en homme qui sait ce qu'elle vaut et ce qu'il peut lui emprunter pour enrichir son pays. Il ramène en France des peintres, des sculpteurs, des architectes, des professeurs de grec, d'hébreu, de rhétorique. Fausto Andrelino et Jérôme Aleandro, plus tard cardinal, se retrouvent à sa cour avec Jean Le Maire enlevé à Marguerite d'Autriche. Budé commence sa réputation savante. Les lettres grecques et latines sont enseignées avec éclat dans l'Université de Paris ; on s'inquiète aussi des langues vivantes. J. Le Maire écrit sur la *Concorde des deux langages* un livre de forme bizarre, mais où il prétend réconcilier « les partisans des deux langues, la françoise et « le Toscan, dérivées et descendues du même tronc « et racine : c'est à savoir de la langue latine, mère « de toute éloquence. » De tout cet effort intellectuel, est sortie une légion de poètes. Il faut bien en dire quelques mots. On ne saurait apprécier justement Marot si on ne tient compte de ses contemporains. Il n'a pas inventé les formes poétiques qu'il emploie. Il n'a pas été seul à traiter les sujets dont il s'est inspiré. Si on n'étudiait que lui, on s'exposerait tantôt à le rabaisser outre mesure, tantôt à le surfaire. Autour de J. Marot, il y avait une foule d'écrivains que les contemporains admiraient autant que lui, que

parfois même ils lui préféraient ; des hommes que l'on proclamait les égaux d'Homère, de Virgile et de Dante. O illusions de la gloire humaine, et combien cela ne doit-il pas nous rendre modestes et hésitants à nous classer nous-mêmes dans la suite des âges ! Voyez ce que la postérité a fait de ces idoles de tout un siècle ! A peine aujourd'hui sait-on leurs noms bourgeois et presque ridicules. Ces Homère, ces Virgile, ces Ovide du XVe siècle s'appelaient Meschinot, Molinet, Jean Le Maire et Crestin, un nom qui, pour le dire en passant, avait alors une signification tout aimable : celle de petit panier « tout rempli de fleurs « délicates, » ajoutaient gracieusement les contemporains. C'étaient encore Jean d'Auton, André de La Vigne, Pierre Gringore, Octavien de Saint-Gelais qui a eu, comme Jean Marot, le bonheur ou le malheur d'avoir un fils plus illustre que lui : je ne cite que les plus illustres. Et ce n'étaient pas là des succès éphémères : un poème moral de Meschinot avait eu, en quarante-deux ans (1493-1535), vingt-deux éditions (1).

Ces écrivains justifient ce que nous disions tout à l'heure du caractère général de la littérature de ce temps. Ils ont eux-mêmes pris soin de nous avertir qu'avec eux nous sommes décidément sortis du moyen-âge. Ils ne le connaissent pas ; ils ne veulent pas en entendre parler. Aussi dédaigneux que leurs successeurs du XVIIe siècle, qui devaient si justement les envelopper à leur tour dans le même dédain, ils ignorent absolument ces vieux poètes, que le

(1) V. Brunet, *Manuel du Libraire.*

XIXe siècle devait exhumer de leur poussière, et trouver si supérieurs à ceux-ci par l'énergie et l'invention. On voit comment les contemporains de Boileau ne sont pas les premiers coupables d'avoir méconnu les vieilles traditions françaises, et comment, bien avant la grande renaissance classique, la chaîne avait été violemment rompue par les héritiers directs du moyen-âge. Ceux-ci ne veulent dater que de Jean de Mehun et d'Alain Chartier; de « Jean de « Mehun, orateur françois, nous dit magnifiquement « Jean Le Maire, homme de grande valeur et litté- « rateur, comme celui qui donna sa première estima- « tion à notre langue, ainsi que fit le poète Dante « au langage toscan ou florentin. » Jean Le Maire nous donne la liste de ces poètes, « orateurs et his- « toriens de la langue françoise, tant antiques que « modernes, comme Jean de Mehun, Froissart, « maître Alain, Meschinot, les deux Grebon, Millet, « Molinet, Georges Châtelain, dont la mémoire est « et sera longuement en la bouche des hommes; « sans ceux qui vivent et fleurissent, desquels maître « Guillaume Crestin est le *prince.* » Ce sont là leurs classiques: tout ce qui a précédé appartient, selon eux, à l'âge barbare, et ne vaut pas la peine d'être nommé. Le vrai moyen-âge est si bien ignoré, à ce moment, qu'ils signalent comme une ère de progrès et de pur éclat ce qui n'était que la décadence et la corruption de la vieille littérature. C'est que, malgré l'imperfection du sens critique à ce moment, ils avaient, par une sorte de vague instinct, justement compris que de ce moment datait, pour la poésie, une ère nouvelle; que la période purement française, la

période naïve, ce qu'on peut appeler l'âge des trouvères, avait pris fin ; que le retour au latin, la période classique, l'âge érudit et scolastique commençait, empruntant des mots à la culture des lettres antiques, des formes de pensées à la scolastique ; qu'une langue nouvelle s'était formée, qui croyait être d'autant plus parfaite qu'elle se saturait davantage de mots latins ou même grecs. Ronsard, sous ce rapport, ne sera pas un réformateur, mais le dernier représentant du passé, l'héritier direct de ces vieux poètes.

Il est difficile aujourd'hui d'assigner des rangs à ces poètes, de décider entre les délicatesses et les perfections d'un G. Crestin ou d'un Molinet; difficile même de bien apprécier les distinctions qu'y faisaient les contemporains. Nous ne pouvons guère être frappés que de la différence des genres qu'ils ont traités, sans bien saisir les nuances littéraires de leur supériorité. Ainsi, J. Le Maire a des prétentions moins hautes et est moins volontiers solennel que G. Crestin. Il a parfois un certain agrément; mais il a le défaut général du temps, une prolixité sans bornes : Catulle eût traité en vingt vers un sujet auquel le poète gaulois en consacre mille : du reste, tout plein de souvenirs des auteurs anciens, d'allusions continuelles à la mythologie, qui lui fournit d'incessantes métaphores, Jean Le Maire s'était fait, d'ailleurs, une réputation de savoir par son livre des *Illustrations des Gaules et antiquités de Troie,* où il avait doctement étendu les niaiseries légendaires mises sur le compte de Darès et de Dictys, ces fantastiques antiquités françaises qui devaient inspirer à Ronsard la *Franciade,* et que consacrait encore, en 1630, cette bizarre Histoire de

France qui, remontant jusqu'à Dieu lui-même, donnait à Louis XIII cent cinquante-deux prédécesseurs (1).

Octavien de Saint-Gelais s'adonne surtout à la poésie amoureuse. Ses compositions, antérieures à celles de Marot, nous montrent en lui un disciple de Jean de Mehun, qui ne saurait récuser son maître : il lui emprunte son cadre, ses allégories. Il nous conduit à travers la forêt de *Gracieux-Désir,* à la cour de la *Reine-d'Amour.* Il place près d'elle le page *Beaulté*, le mignon de chambre *Plaisant-Regard*, le chancelier *Bel-Accueil*, accompagné de son scelleur *Bonne-Foi.* On y rencontre *Faux-Semblant*, *Déduit-Joyeux, Faux-Rapport.* On y voit le sentier de *Fleurie-Jeunesse*, celui de *Déduit-Mondain* et l'île de *Vaine-Espérance* et le port de *Mondaine-Liesse.* Saint-Gelais se contentera d'y ajouter parfois la grâce et la naïveté facile de Villon. Il est à noter, du reste, que les poètes du temps appliquent surtout cette mythologie bizarre aux sujets amoureux : ceci en est la forme convenue, comme le sera plus tard la pastorale.

Il n'est pas aisé aujourd'hui de voir en quoi ces deux poètes sont inférieurs à celui que Jean Le Maire proclamait le prince des écrivains du temps, à celui que Clément Marot décorait de ce beau nom de « souverain poète françois », *sovrano poeta,* le titre d'honneur par lequel Dante désignait le maître de

(1) V. *Histoire généalogique des roys de France depuis la création du monde jusque à présent, enrichie de leurs portraits, etc., le tout extrait de* l'*Histoire universelle* de Jacques de Charron, escuyer, sieur de Mouceaulx ; Paris, Thomas Blaise, 1630.

toute poésie, à ce G. Crestin qui, malgré tant d'hommages, n'est pour nous que le plus ennuyeux de tous dans une littérature essentiellement ennuyeuse. Il faut songer que les contemporains leur tenaient compte de mérites qui ne peuvent nous toucher aujourd'hui, ou qui même suffisent à les rendre ridicules à nos yeux; de leur érudition qui nous semble si lourde et si incomplète; de l'effort même de leur poésie, traduisant toutes choses en énigmes mythologiques, métaphysiques et scolastiques, et estimé d'après le mal qu'ils se donnaient et qu'ils donnaient à leurs lecteurs. On ne demandait pas au poète l'inspiration, mais le savoir.

Le bon Crestin met tant de zèle à mériter ce genre d'éloge, que, dans les beaux endroits, à force de savantes recherches, il devient tout-à-fait inintelligible.

Les contemporains assuraient qu'on ne saurait trouver « écrivain plus savant, style plus doux, plus « coulant, plus riche rhythme » (on est tenté de se demander jusqu'à quel point était capable d'en juger celui qui écrivait de pareilles phrases, et on s'explique la lenteur du progrès de la langue quand on rencontre de si dures oreilles) : on reconnaissait chez lui le « style le plus melliflue. » Qui le croirait, en lisant ces vers plus rauques que ceux de Chapelain, de rocailleuse mémoire :

Ne tenez pas mon dit assez ample; ains (mais)
Plaignez la mort de ce vaillant docteur ;

ou en retrouvant, à la fin d'une de ses pièces les

plus solennelles et les plus relevées de noms classiques, ces vers aussi naïfs que jamais trouvère en ait écrit, et plus rudes que la rude langue du XIII[e] siècle :

Jhesus lui doint (donne) Paradis, s'il ne l'a,
Et jamais n'aille ailleurs non finon là.

Du reste, Crestin lui-même se rendait plus exacte justice : il écrit en toute loyauté :

Moi qui suis en élégance étique;

et, par une erreur qui a ici un singulier à-propos, il adjuge l'invention de l'Harmonie au forgeron biblique Tubal,

Qui sur marteaux trouva fons et accords.

Je parlais de trouvères. Au milieu de ses prétentions classiques, Crestin a de singuliers rapports avec eux et des naïvetés tout-à-fait dignes du bon vieux temps. Dans un de ses poèmes, le roi David vient pleurer la mort du grand trésorier de Tours, Okergan, qui composait de si beaux motets à trente-six voix, « David, Royal Psalmiste, des Muses le Servant, »

Qui promptement a sa harpe accordée,
Et sans avoir sa leçon recordée,
En soy monstrant souldain & primsaultier
Des vers chanta en tenant son psautier.

On louait encore G. Crestin « de bien avoir su se « diversifier selon les matières, temps et lieu, *et à « qui* (et les personnes), d'être homme à toutes « heures, *homo omnium horarum.* » Il y a, en effet, de tout dans ses œuvres : chants royaux, ballades, rondeaux simples et doubles, oraisons, panégyriques, chants d'amour, épîtres, tours de force poétiques ; enfin, deux ou trois pages baroques, où Crestin et son correspondant Molinet échangent, dans une langue demi-latine et demi-française, agréablement mêlée d'affectation et de trivialités, des gaîtés pédantesques (1).

Tous ces poètes ont un trait commun. A cette érudition, dont nous venons de signaler des traits, érudition d'une nature toute spéciale, incomplète, confuse et pédantesque, vient se joindre, par une alliance toute naturelle, la manie du bel esprit, d'un bel esprit aussi particulier, tel qu'il se produit chez les gens peu éclairés, d'un bel esprit populaire, encore peu difficile sur ses plaisirs, recherchant les mots à double entente, les rébus, les pointes. Au lieu de poètes, on a des prestidigitateurs poétiques. G. Crestin est salué partout comme un maître, parce qu'il a multiplié à plaisir les difficultés, les tours de passe-passe littéraires. La poésie, au temps de Louis XII, aime à jouer sur les mots. (Quel parti n'a-t-elle pas tiré, à cet égard, du nom de Molinet et de

(1) « Crestin, sacré et bénédictionné de céleste main, aorné de précieuses gemmes, tu n'as cause de doléance, si je ne responds à tes plusieurs requestes. Tu n'es seul qui heurtes à mon tugurion pour réveiller le chien qui dort, etc. »

« son petit moulin net qui tire si bien la fleur de tout grain? ») Il ne suffit plus que la rime rappelle le son final du vers précédent, il faut qu'elle forme un jeu de mots. Crestin écrit :

O mort, hélas !
Tu as cherché d'avoir ce corps et l'as :
Mon triste cueur de vivre au monde eſt *las*,
Car lui & moy ſommes liés au lacs
D'âpres douleurs...

On ne se contente pas de faire rimer dans deux vers la dernière syllabe, mais une série de mots; et l'on trouve sans cesse des vers comme ceux-ci :

Et encore paſſera
Juſque à tant qu'au dernier pas ſera.
Si de ſes jours le fil ou corde rompt,
*Encor de l'an princes n'*accorderont.

On descend même un peu plus bas et on invente les jeux de syllabes. On semble les détacher des mots auxquels elles appartiennent. On s'occupe à les heurter ensemble, en s'amusant de leur résonnance toute seule, sans se préoccuper du sens que cela peut produire. L'auteur s'arrête pour se livrer pendant toute une série de vers à ce jeu bizarre. Cela ressemble à une fantaisie musicale, à ces vocalises que les cantatrices en renom introduisent de leur pleine autorité dans la musique d'un maître pour faire briller la flexibilité de leur voix. Le lecteur moderne, tout étonné de ces vains sons, croit en-

tendre des syllabes incohérentes échappées à un enfant qui balbutie ou à un fou.

Jean Marot, qui n'est pas exempt des défauts de son temps, nous présente un curieux exemple de cette étrange manie. C'est dans une de ses œuvres les plus intéressantes et les plus parfaites qu'il a introduit cette bizarre fantaisie. L'oraison d'*Espérance*, dans son poème des *Prières*, est comme une série de variations sur une suite de syllabes *dominantes*: chacun des sept couplets qui la composent est ainsi construit sur un *son*. Au 1er c'est *lié :*

*O doulx Jhefus qui tant te humi*lias,
Que pour nous fus batu prins & lié,
Et puys par mort le lien *def*lias.
Lié *d'Adam ains le temps d'Hé*lyas
*Qui des enfers nous avait al*lié,
Je te fupply rends joyeux et lié (*lætus*)
*Le corps qui a par amoureux de*lit
Lié *l'hermine avec la fleur de* lys (1).

au 2e couplet c'est *par*, au 3e *cor*, au 4e *passe*, au 7e *mort*.

Plusieurs historiens littéraires se sont emparés de ce détail, et ils y ont trouvé, pour résumer l'histoire de la poésie sous le règne de Louis XII, une formule simple et commode: ils l'ont réduite à ce trait ridicule. C'est le règne des acrostiches, le temps des vers équivoqués à rimes redoublées, concaténées, le temps où l'on compose des huitains qui se peuvent

(1) On lit au 3e couplet :

Santé accorde *à ce débile* corps
Que encor *mettra à tous* difcors concorde, etc.

écrire par huit ou par seize vers et se lire en trente-deux manières (1). Il semble que la poésie se soit absolument bornée à cela. On ne peut sérieusement résumer de cette leste façon cinquante ans de travail littéraire. Il y a, à ce moment, de sérieux efforts qui méritent qu'on en tienne compte. En tout cas, il y a tout au moins plus de profit à expliquer cet état de l'esprit. Il faut noter tout d'abord que ces écrivains ne sont pas les premiers coupables. Au lieu de descendre au plus bas de la décadence, ils sont les premiers à en remonter. C'est jusqu'à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe qu'il faut reculer, pour trouver cette poésie qui a fait du rébus et de l'acrostiche le dernier mot de l'art. C'est alors qu'Eustache Deschamps, dans son *Art de dicter et faire chansons, ballades, virelais et rondeaux*, distingue la ballade léonine sonnante, équivoque, rétrograde (2). C'est alors qu'Henry de Croy, plus habile encore, « écrit « l'*Art et science de rhétorique pour faire rimes et* « *ballades*, subdivisant la ballade en commune, balla- « dante et fatrisée, et le rondeau en simple, jumeau, « double, et qu'il distingue encore les lignes dou- « blettes ou distiques, les vers sixains, vers septains, « vers alexandrins, rime batelée, brisée, enchaînée, à « double queue, rime en forme de complainte amou- « reuse, enfin le ricquerac et la baguenaude, » sublimes inventions heureusement perdues!

D'où venait cet appauvrissement d'esprit qui se traduisait par ces misérables et mesquines recher-

(1) V. l'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, t. IX, p. 418.

(2) V. Leclerc, *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle.*

ches ? Quand on voit tous les écrivains d'un même temps atteints de la même faiblesse, de la même impuissance, il faut chercher l'explication ailleurs qu'en eux-mêmes. Il y a là une sorte de fatale influence plus forte que les hommes : l'époque pèse sur eux. Il n'est pas permis d'être un grand homme dans une époque mesquine. « Le génie le plus remarquable, « a dit Mme de Staël, ne s'élève jamais au-dessus des « lumières de son siècle que de quelques degrés. »

Au temps de Jean Marot, les grandes inspirations font défaut. Les belles et fortes inventions poétiques du moyen-âge sont épuisées, les deux grandes sources de la chevalerie et de la galanterie sont taries. On n'a pas encore ce culte des lettres, cette passion de l'antiquité qui soutiendra l'effort des poètes du XVIe siècle. La foi religieuse est depuis longtemps affaiblie, la discipline relâchée ; le schisme a troublé les consciences. La fin du XVe siècle est un temps mauvais pour la poésie ; c'est le règne de la vulgarité, le temps le plus bourgeois qui ait été, merveilleusement représenté par ce roi de petite mine et de ténébreuse ambition, qui a rendu mesquinement de grands services à la France. La vulgarité de Louis XI n'est pas rachetée par le bruyant éclat de ses adversaires de la maison de Bourgogne. Leurs fêtes pompeuses et ruineuses n'ont pas une vraie beauté. L'esprit bourgeois domine alors, qui n'est que l'esprit populaire sans élan et sans naïveté, qui n'aime pas à admirer, esprit sceptique, gouailleur, goguenard, détestant les supériorités. Quelle grande idée le poète pouvait-il trouver en tout cela ?

A l'épuisement de l'inspiration poétique du moyen-

âge, il faut joindre l'influence délétère de la scolastique qui a tué cette inspiration et qui lui a succédé. La scolastique impose au poète les froides allégories, les abstractions personnifiées, la manie des divisions et des subdivisions; enfin, par l'usage d'un latin barbare que les lettres parlaient couramment et qui les dispensait de parler leur vraie langue, elle retarde le progrès du français et le dénature. C'est seulement quand la renaissance aura définitivement vaincu la scolastique que la poésie retrouvera sa liberté; qu'abordant les grands sujets, elle saura ce que c'est que le grand style, et avec les formes larges trouvera les grandes pensées.

Lorsque la pensée manque, il ne reste plus que l'esprit qui, réduit à lui seul, devient bientôt le bel esprit. Les jeux du bel esprit deviennent le fond même de la poésie, l'objet de l'admiration publique. C'est ce qu'on verra se produire, un siècle et demi plus tard, dans cette école si rudement fustigée par Molière et par Boileau. Les poètes de la fin du XVe siècle ont de singuliers rapports avec ces savants hommes en si grand honneur dans les *ruelles* avec les Chapelain et les Ménage. C'est la même gravité, la même honnêteté, la même pesanteur de savoir, la même prétention. Rien n'explique mieux les succès des poètes du XVe siècle que la scène du sonnet dans *les Précieuses.* Cretin et Molinet eussent fait tout-à-fait bonne figure dans le salon de Philaminte ou aux *Mercredis* de Mlle de Scudéry.

On veut alors étonner à tout prix. On cherche l'étrange, l'inattendu sous toutes les formes. G. Cretin compose une oraison à la Vierge, dont chaque cou-

3

plet porte en tête un des mots de la Salutation angélique, et ce mot fournit le sujet du couplet et un jeu de mots qui le commence : *Gratia,* grâce y a en toi... *Benedicta*, benedicta sur toutes les femmes... *In*, infinis biens... *Tui*, tu y peux tout, etc. Les titres même, chez ces Trissotins du XVe siècle,

Les titres ont toujours quelque chofe de rare.

Meschinot, composant un traité de morale à l'usage des grands, l'appellera *Les Lunettes des Princes* (1); Jean Le Maire écrira *Les deux épîtres de l'Amant Vert à Marguerite d'Autriche :* c'est un piége perpétuellement tendu à la perspicacité du lecteur.

Jean Le Maire a eu, du reste, un succès complet à cet égard, et son ombre a dû pousser un long éclat de rire, si elle a su comment ce titre bizarre a causé la plus bouffonne erreur où soit jamais tombé un érudit, ou plutôt deux érudits, car ils sont deux. Le premier, l'abbé Sallier, nous assure (1740) que « cette « épître contient les regrets du poète sur le dé« part de Marguerite d'Autriche. La douleur d'être « éloigné d'elle avait fait mourir le poète. Je ne vois « pas, ajoute gravement le critique, la raison qui

(1) La composition tient, du reste, tout ce que promet le titre. Ces lunettes merveilleuses que *Raison* donne à l'auteur pour lire mieux dans le *Livre de conscience*, portent sur l'un des verres *Prudence*, et sur l'autre *Justice*. Elles sont enchâssées d'ivoire qui s'appelle *Force* et unies par un clou qui avait nom *Tempérance*. L'auteur ajoute, et on l'en croit sans peine :

Que jamais œil ne vit telles béficles.

(V. Abbé Goujet, *Bibl. française.*)

« avait fait prendre à Jean Le Maire le surnom de « l'Amant Verd, à moins qu'on ne s'en tienne à ce « qu'il dit dans la pièce d'un habillement tout vert « qu'il portait, tandis que la princesse d'Autriche, sa « dame, semblait vouée à la couleur noire. » L'abbé Goujet, cinq ans plus tard, recueille pieusement cette découverte, et, pour en avoir sa part de gloire, y ajoute des développements nouveaux. Sensible aux convenances, le docte abbé s'étonne des témérités de l'*Amant Verd*, qui s'exprime, en effet, d'une façon très-vive : « Cette épître, nous dit-il, ne respire que « la passion, et le poète ne craint pas de s'y vanter « d'avoir vécu très-familièrement avec la princesse. « Ce qui me surprend, c'est que, non-seulement il ait « pris la liberté de le lui écrire à elle-même ; mais, « de plus, qu'il se soit persuadé qu'il lui ferait plaisir « en l'annonçant à tout le monde par la publication « de son épître (1). »

C'est dans la lecture des deux épîtres de Jean Le Maire que le critique déclare avoir découvert ces belles choses. O savant abbé Sallier et non moins savant abbé Goujet, au lieu de faire ces prodiges d'interprétation, que ne les relisiez-vous encore (2), vous auriez vu que cet audacieux Amant Verd était tout bonnement un perroquet !

(1) Il y a encore un détail qui l'étonne : c'est que l'auteur « se « dise né dans la haute Éthiopie. » Mais, sur ce point, il sort lestement d'embarras : « Il est aisé de voir, dit-il, que c'est une fiction. »

(2) L'abbé Goujet eût dû être averti par la seconde épître où l'Amant Verd, descendu aux enfers, rencontre tous les animaux *historiques*, depuis la colombe de l'Arche et le lion de saint Jérôme, jusqu'au chien de Montargis. Sans doute, le commentateur y voyait une peinture satirique des princes du temps.

Au milieu de ces preux du pédantisme, comme les eût appelés G. Naudé, Jean Marot cause une douce surprise, celle du naturel dans la plus pénible et la plus laborieuse affectation, celle que devait donner la vue d'une belle jeune femme simple et naturelle au milieu des mines et des afféteries des *précieuses*.

Ce mérite, Marot le doit un peu à ce qui, aux yeux de ses contemporains et à ses propres yeux, était un motif d'infériorité. Il ne savait aucunes lettres grecques ou latines, nous dit son premier éditeur, Pierre Roffet. Or, il est des moments de lourde érudition où l'absence d'un certain savoir crée tout de suite un grand avantage. Jean restait ainsi en communication plus directe avec le peuple et gardait mieux sa naïveté.

Il paraît s'être formé seul, autant du moins que permet d'en juger l'histoire si incomplète de sa vie. La biographie de Jean Marot, en effet, est des plus simples. Elle n'a point eu dans ce temps-ci de ces bonnes fortunes qui sont arrivées pour tant d'autres, de ces découvertes de documents inédits qui les ont complètement renouvelées. La curiosité qui s'attache à lui doit encore se borner aux rares renseignements que fournissent ses œuvres et celles de son fils. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de redresser ses précédents historiens et de porter, dans l'examen des détails qu'ils ont connus, une critique meilleure et plus attentive. Toute brève, en effet, qu'est cette histoire, elle est pleine d'incertitudes, chacun des faits qu'elle contient donne lieu à une controverse. Le nom qu'il porte pour la postérité n'était pas le sien. Jean Marot s'appelait Desmarets: c'est lui-même qui nous l'ap-

prend (1). Le lieu et la date de sa naissance, la date de sa première œuvre, la date de sa mort, ne peuvent se fixer que par une série de déductions plus ou moins vraisemblables, et sur ces premiers renseignements, devenus à peu près officiels, des écrivains affamés de biographie ont bâti des romans sans solidité, pressés qu'ils étaient de les faire concorder avec certains faits connus qu'on pouvait rapprocher de la vie de Jean Marot. Ainsi a fait Colletet qui, pour expliquer la présence de Jean Marot dans le Quercy, profite d'un voyage de François Ier dans le Languedoc, et, victime de sa propre invention, déclare intrépidement que Jean s'est marié vieux, ne remarquant pas qu'il place ainsi son mariage vingt-cinq ans après la naissance de l'enfant qu'il nous dit en être sorti.

Jean Marot est né à Mathieu, s'il n'est pas né à Caen. Huet, Moisant de Brieux, Bayle, Moréri, l'abbé Goujet et le marbre posé dans le village, sont pour le village. La Croix du Maine, les *Mémoires littéraires,* l'abbé De La Rue se sont faits les champions de la ville. Le dernier remarque que le témoignage de Huet ne repose que sur une tradition et sur ce fait qu'il y avait encore au XVIIe siècle, à Mathieu, des parents de Jean Marot, ce qui ne prouve pas rigoureusement qu'il y soit né. Il voit dans les comptes de l'abbaye de Ste-Trinité que J. Marot y a possédé une maison dans la rue Basse-St-Gilles, maison pour laquelle il payait à l'abbaye une rente que les sœurs de Jean acquittèrent à partir de 1523; il croit que c'était la maison paternelle. Il trouve une nouvelle

(1) Dans une dédicace à la Reine, il écrit : Je Jehan Desmarets, *alias* Marot.

preuve à l'appui de sa thèse dans la déclaration de Marot lui-même et dans le témoignage de ses premiers éditeurs. En tête de ses premières œuvres, il est désigné ainsi : Jean Marot de Caen. Mais, disent les adversaires, il a laissé le nom de son petit village pour le nom bien connu de la ville dans la banlieue de laquelle il était né. Dans ces conditions, Mathieu et Caen semblent avoir à le réclamer des droits à peu près égaux.

Si le lieu de sa naissance est incertain, la date en est plus incertaine encore. On est réduit à la conclure de la date de sa mort. Clément, qui seul nous renseigne à cet égard, nous dit à peu près que son père était mort à soixante ans. Mais l'année même de cette mort est douteuse. Quelques-uns la mettaient en 1517; aujourd'hui, on s'accorde à la placer en 1523. Ceux de ses biographes qui mettent tant d'ardeur à hâter sa fin s'autorisent d'une assertion de son fils, qu'ils comprenaient mal du reste. Jean a laissé, sur la bataille de Marignan, une épître inachevée, et Clément, qui a été le premier éditeur des œuvres de son père, a fait suivre le fragment de ce sixain :

Icy l'autheur ſon epiſtre laiſſa,
Et de dicter pourtant ne ſe laſſa ;
Mais en chemin la mort le vint ſurprendre,
En lui diſant : ton eſprit par deça
De travailler ſoixante ans ne ceſſa ;
Temps eſt qu'ailleurs repos il voyſe prendre.

Et d'après ces vers, l'imprimeur avait ajouté, assez étourdiment : « En cette épître, si mort lui eût donné

« le loisir, il avoit délibéré de descrire entièrement « la défaite des Suisses au camp de Ste-Brigitte. » Comme cette défaite est de 1515, les biographes ne voulaient point attendre jusqu'à 1523 pour tuer le poète, jugeant, non sans vraisemblance, qu'admettre qu'il avait employé huit années à l'achèvement d'une épître, c'était supposer de sa part une trop grande lenteur au travail. Comme, d'un autre côté, on rencontrait des vers de lui sur le Dauphin, fils de François Ier, né en 1517, force était bien même aux plus pressés d'attendre jusque-là ; lui accordant ainsi deux ans pour un commencement d'épître, ce qui était déjà bien suffisant, et rappelait les sages lenteurs de Malherbe qui, apportant au président de Verdun des vers pour le consoler du trépas de sa femme, le trouvait remarié. Si l'on avait mieux lu les vers de Clément, tout embarras eût été écarté. Il y a, en effet, dans le sixain un second vers dont on ne tient nul compte, et où Clément dit que si son père a laissé son épître inachevée, il n'a pas pourtant pour cela renoncé à la poésie.

Mais on ne peut même s'arrêter à cette date de 1517, car en 1521 Jean Marot remportait le prix au Puy de la Conception de Rouen. Il publiait un poème, la *Response de France*, etc., où se trouvent des allusions à des événements de 1522 et de 1523. Enfin son nom figure, en 1522 et en 1523, sur les États de la maison du roi. Ceux qui ont fait cette dernière remarque, voyant qu'il ne se trouve plus sur ceux de 1524, en ont conclu qu'il était mort en 1523. Mais voici deux pièces encore inédites, sur le trépas de la reine Claude de France (1), morte en juillet 1524, qui nous prou-

(1) Voir, à la Bibliothèque impériale (Manuscrits, f. fr. n° 1679),

vent que c'est à la fin de cette année 1524 seulement qu'il faut placer la date de sa mort. C'est donc vers 1463 ou 1464 qu'il a dû naître.

On ne sait pas comment se passèrent les premières années de sa vie. Il paraît avoir appartenu à une pauvre famille et avoir été toujours pauvre lui-même, en dépit de cette maison dont l'abbé De La Rue a retrouvé les titres de propriété. Clément dit à François I[er] : « qu'il n'a jamais possédé d'autres revenus que les bienfaits du roi. » On sait qu'il lui naquit un fils à Cahors en 1495. D'après cela, on conclut qu'il avait dû s'y marier vers 1494. Quels événements avaient pu conduire ce Normand au fond de cette lointaine province ? Il semble, du reste, avoir eu une existence assez errante. Nul de ses biographes n'a remarqué deux vers de son *Voyage de Gênes*, où il dit avoir vu la foire d'*Anvers* et d'*autres lieux divers*, et qui prouvent qu'il avait tout au moins visité les Pays-Bas, peut-être tenté la fortune à cette cour de Marguerite d'Autriche, qui était l'asile des poètes et comme le passage à la cour de Louis XII.

Sauf la date de la naissance de son fils, on ne sait rien sur son mariage. Jean Marot, qui s'est montré père tendre et dévoué, ne semble pas avoir eu au même point les préoccupations conjugales. Clément a gardé le même silence. Il nous apprend qu'il est resté dans le Quercy jusqu'à dix ans, ne parlant que sa langue maternelle ; il ne dit rien de sa mère.

La Déploration de la feue royne Claude de France, etc., et son *Épitaphe* La Commission a vu avec étonnement qu'aucun des candidats n'avait songé à chercher là quelques renseignements nouveaux. — V. à la fin de ce volume, p. 425, la Note sur le *Texte et les Éditions de Jean Marot*.

C'est seulement en 1505 que l'on commence à avoir sur Jean Marot des renseignements authentiques. Et cette date même, comme les autres, ne nous est donnée que par Clément à l'aide du même travail de déduction. Clément, en effet, nous apprend que son père fut protégé à son arrivée à la cour du roi par une des filles de la reine Anne, « la mieux aimée », Michelle de Saubonne, devenue plus tard Mme de Soubise (1). Or, en 1535 (2), Clément Marot, réfugié à Ferrare, faisant ses adieux à Mme de Soubise, que les susceptibilités religieuses et politiques du duc forçaient à se séparer de la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, lui dit qu'elle était depuis trente ans, ou à peu près (toujours cet *à peu près* dont il faut se contenter quand le renseignement vient de Clément Marot), au service de la mère et de la fille. C'était donc en 1504 ou 1505 que Michelle de Saubonne avait été appelée auprès de la reine Anne. C'était au plus tôt en 1505 que cette jeune fille, digne en effet d'être la préférée d'Anne de Bretagne, partageant ses goûts, aimant, comme nous dit Marot,

Aimant littérature,
Savoir exquis, vertus qui le ciel percent,
Arts libéraux & ceux qui s'y exercent,

avait dû présenter le poète à sa royale maîtresse. La reconnaissance des lettres doit s'attacher à ce gra-

(1) ..... *Qui fut première fource*
Du bon recueil à mon père vivant,
Quand à la Cour du Roy fut arrivant.
(V. *Œuvres* de Clément Marot, épître 52.)

(2) L'épître est bien de 1535 : « sept ans a qu'es icy, dit Marot. » Elle y était arrivée en 1528, avec la duchesse Renée.

cieux souvenir de Michelle de Saubonne. Elle avait aussi, assure-t-on, introduit auprès de la reine Anne un des écrivains les plus fameux de ce temps, l'historien et poète Jean Le Maire de Belges. Clément Marot nous l'apprend : Adieu, dit-il, à Mme de Soubise,

Adieu la main qui de Flandre en la France
Tira jadis Jean Le Maire Belgeois
Qui l'âme avoit d'Homère le Gregeois.

C'est la grande date de la vie de Jean Marot ; c'est alors qu'elle se fixe. C'est aux côtés de la bonne reine que son talent s'est développé. C'est pour lui plaire, et sous son influence qu'il compose ses deux premières œuvres ; c'est pour elle qu'il célèbre les exploits de Louis XII ; c'est aux craintes inspirées par la maladie d'Anne de Bretagne qu'on doit un de ses plus touchants poèmes. Le nom d'Anne de Bretagne et celui de l'écrivain s'appellent invinciblement. Jean Marot a été et doit rester, pour la postérité, le poète d'Anne de Bretagne.

Je ne voudrais pas, à propos de Jean Marot, faire l'histoire d'Anne de Bretagne : ce serait abuser du droit des *annexions littéraires*. Cependant elle a eu une telle influence sur la vie du poète ; il y a entre son caractère et le génie même de l'écrivain de tels rapports, qu'on ne saurait oublier la protectrice sans s'exposer à moins connaître l'auteur lui-même.

Toute l'histoire d'Anne de Bretagne, comme celle de Louis XII, offre un caractère singulier d'honnêteté, de bonhomie et de simplicité, mêlées aux grandeurs et aux pompes déjà très-visibles de la royauté.

« Ce fut, dit Brantôme, la plus digne et honorable

« reine qui ait été depuis la reine Blanche, mère de « saint Louis, et si sage et si vertueuse » ; elle n'avait qu'un tort, « cette brave reine », c'était d'aimer trop à se venger, c'était là son seul défaut (1), si c'est un défaut que la vengeance, dit naïvement le chroniqueur, « puisqu'elle est si belle et si douce » ; avec cela énergique et décidée, n'étant pas bretonne pour rien, dirigeant admirablement ses affaires, et entendant les faire toute seule, et administrer vaillamment sans aide *son* duché de Bretagne, ce qui ne l'empêchait pas de mettre quelque peu la main aux affaires de son mari et de la France. On assure que c'est ainsi que quelques femmes comprennent l'égalité entre époux et se croiraient opprimées à moins. On ajoute que le bon Louis XII, laissait faire « *sa* « *Bretonne*, comme, au dire du même chroni- « queur, il l'appeloit quelquefois en ses goguettes et « gayetés. » Quelques historiens prétendent que ce ne fut pas toujours pour le plus grand bien du pays, et qu'Anne a parfois entravé malheureusement la politique de son royal époux, dans les guerres contre Jules II, par scrupule religieux, dans l'affaire du mariage de sa fille, par aveuglement de tendresse maternelle. Le peuple ne voyait pas si loin. Il lui savait gré d'avoir contribué à tenir la France en paix, en supprimant, par ses deux unions successives, une des

(1) Brantôme écrit : « Ce seul *sy* de vengeance, si la vengeance est un *sy*. » Cet emploi original du mot *si* se retrouve dans Marot. La reine Anne est pour lui une femme sans seul *soulsy*. Un poète du même temps a composé toute une pièce sur *la femme sans sy*, la femme sans reproche, la femme introuvable. (V. une note de M. Guiffrey.)

grandes causes de guerres civiles, et d'avoir agrandi et enrichi la France de son duché et des grands biens qu'elle avait apportés. Il lui savait gré aussi d'en faire un si bon usage. Elle était libérale et aumônière, « ne « mettant pas son bien en réserve, mais il étoit bien « employé en toutes choses hautes. » Elle faisait des libéralités, et aux capitaines qui partaient en campagne, et aux pauvres misérables. « Tous couroient à elle et peu en sortoient mal contents. » Elle a, disait Marot :

Elle a ung bien qui vient, je croy, des cieulx :
C'eſt qu'un humain, tant euſt-il malle grâce,
Ne départit oncques devant ſa face
Qu'il ne fuſt tout joyeux.

Elle ajoutait du prix à ses dons par sa grâce personnelle, étant belle et agréable autant que bonne. Brantôme nous le dit. Il le tient des anciens qui l'ont vue, et, pour le mieux prouver, il ajoute « qu'elle ressembloit, en visage, à la belle de Châteauneuf, qui a été en la Cour tant réputée en beauté. » Les poètes du temps d'Anne de Bretagne ont vanté à l'envi sa gorge, ses mains, sa bouche, le tour de son visage. Et pour se convaincre que, bien que poètes de cour, ils n'ont pas été en ce point coupables de flatterie, il suffit de regarder le ravissant portrait d'elle que nous offre son *Livre d'Heures :* ce doux visage, gracieux et honnête, est le plus charmant de toute la série de portraits qu'il présente.

Outre cela, elle était « bien disante et de fort gentil « et subtil esprit. Ayant grande suffisance pour en- « tretenir et contenter tels grands personnages comme

« princes étrangers et ambassadeurs que le roi lui « envoyoit toujours, et avoit une bonne et belle grâce « et majesté pour les recueillir et belle éloquence « pour les entretenir. »

Cet esprit devait s'aiguiser encore dans la société des savants hommes qu'elle aimait à attirer et à fixer autour d'elle, par ses bienfaits et des titres dans sa maison.

Elle ne témoignait pas moins de goût pour les arts. Il suffit, pour en être persuadé, de feuilleter le volume que je citais à l'instant, ce merveilleux *Livre d'Heures* qu'elle avait commandé à ses peintres, splendide écrin de l'art, qui est à lui seul comme toute une galerie de peinture religieuse, en même temps un témoignage splendide de piété et le souvenir des goûts les plus aimables. A côté de ces magnifiques images de dévotion, honneur de l'École française et de tant de génies inconnus, dans les marges, sur un fond d'or, un pinceau consciencieux a reproduit les fleurs, les fruits, jusqu'aux brillants insectes de ce jardin de Blois où se plaisait la reine; réunion naïve et touchante, et comme image double de la religion dans le dogme et dans la nature, dans la mystérieuse expression de ses croyances, et dans les plus simples et les plus aimables parties de la création. Bernard Palissy pouvait trouver dans ce seul livre son œuvre complète, il n'avait plus qu'à la modeler en terre.

Elle ne se contentait pas d'encourager les lettres de ses dons, elle leur eût rendu un autre service : elle leur eût appris la décence, s'il était donné à personne de devancer la marche du temps et de se passer de lui dans une œuvre humaine. Rœderer a eu raison de la ranger au nombre de celles qui ont

au moins voulu créer en France la société polie. Elle avait fondé une cour qui, selon Brantôme, était devenue une fort belle école pour les dames, une école de belles grâces honnêtes, non de fol éclat et de galanterie. Elle avait appelé près d'elle les femmes les plus honorées, les filles les plus charmantes des plus nobles maisons; « elle les faisoit instruire, et « toutes, à son modèle, s'y façonnoient sages et ver- « tueuses. » Et du sein de ce gracieux cortége, bien différent du fameux escadron volant de Catherine de Médicis, elle faisait la guerre à la grossièreté du langage et du ton, apprenant au courtisan et au roi lui-même ce qu'étaient la convenance, la délicatesse, et la gaîté qui ne blesse pas les femmes (1).

La position de Jean paraît d'abord avoir été fort modeste, et la faveur d'Anne s'être bornée à quelques secours. Dans la dédicace de sa première œuvre à la reine, il la remercie « de ce qu'il a plu, lui dit-il, à « votre libérale Hautesse me faire élargir et disperser « des miettes tombant de votre table pour la substan- « tation de ma pauvre humanité. » Il avoue ingénûment que s'il lui dédie ce livre, c'est d'abord à cause de la subjection qui lui appartient et est due, mais c'est aussi parce qu'il espère « que ce pourra causer l'augmentation de ses bienfaits. » Et, à ce propos, il est une remarque bonne à faire. Il ne faut pas, pour grandir Marot, altérer sa physionomie et celle de son temps, lui prêter les mérites d'un autre âge, une grandeur et une dignité qu'il n'a pas eues et dont

(1) V. dans Brantôme l'histoire d'Anne de Bretagne et de son chevalier d'honneur M. de Grignaux, la *bonne plaisanterie* de M. de Grignaux, la gaîté du roi, la colère de la reine.

il n'a pas senti le besoin. Le sentiment de la dignité des lettres ne se développera que peu à peu chez les écrivains, à mesure que la littérature elle-même s'élèvera et approchera de la perfection. Quant à Marot, il ne croit pas s'abaisser en recevant les faveurs des princes ; il vit de leurs bienfaits, et il les provoque quand ils tardent à venir. Ainsi font autour de lui ceux qui, comme lui, cultivent les lettres : c'est un des traits et une des faiblesses du temps.

Plus tard, il obtint une position plus régulière. Dans la dédicace des *Voyages de Gênes* et *de Venise* à la reine, il s'intitule son humble poète et écrivain ; cela lui créait un revenu assuré et une sorte de situation officielle. « Il s'emploie, nous dit-il, à toujours « faire et exploiter quelque petite œuvre à la ré- « création et délectation de la reine. » Il compose des livres de morale pour la cour, il chante les victoires du roi qu'il a suivi dans ses deux expéditions de Gênes et de Venise. Il dit ses propres inquiétudes pour la vie de la reine. Ses œuvres sont fort goûtées; il nous apprend lui-même que la reine les accueille avec faveur, « qu'elle se les fait lire, et les commande « estre posées dans le réceptacle ou gazophile de ses « autres livres. » Son instruction dut gagner à cette vie nouvelle. En relations familières avec les plus illustres poètes du temps, il dut apprendre d'eux à corriger ses rudesses. Pendant ces années paisibles, il s'occupait à donner à son fils l'instruction qui lui avait manqué à lui-même. Clément n'en profitait guère. Il a gardé, comme Horace, un souvenir pieux des soins de son père, mais non de l'éducation clas-

sique qu'il lui avait voulu donner : semblable en cela à certains poètes fameux de notre temps, il est loin d'avoir le culte des souvenirs de collége.

Après la mort d'Anne de Bretagne, Jean connut un instant la détresse. On s'étonne de voir que Louis XII, qu'il avait si bien célébré, ne l'ait pas recueilli. Malade et sans ressources, c'est au gendre du roi, au duc de Valois, à celui qui sera François Ier, qu'il s'adresse (V. deux pièces inédites au duc de Valois. Bib. imp. Mss.). A l'avènement de François Ier, il se trouve ainsi tout naturellement dans cette domesticité royale, qui semblait être alors l'asile naturel des poètes qui n'avaient ni titres de noblesse, ni titre ecclésiastique. Il chante les gloires du nouveau roi comme il a chanté celles de Louis XII. Il prend le ton de la nouvelle cour, parlant volontiers d'amour et de galanterie, de fêtes et de danses. Ses épîtres *des Dames de Paris* et ses *Rondeaux* montrent qu'il ne s'est jamais piqué d'austérité, et qu'il a eu sa part des légèretés du temps.

Dans les dernières années de sa vie, il prend un nouveau caractère : il devient comme une sorte de publiciste poétique. Les vers qu'il compose en 1523 sont une espèce d'œuvre officielle, de manifeste gouvernemental, une justification du roi et de ses actes mise dans la bouche de ses sujets. La pièce de Marot est curieuse non-seulement en elle-même, mais pour l'histoire de l'opinion publique en France. On voit comme déjà au XVIe siècle, et au début de cette royauté des Valois qui voudra se faire si absolue, on se croyait obligé de compter avec l'opinion. On sait

déjà comment Louis XII en avait appelé à elle dans sa lutte contre la papauté temporelle, et excité ou laissé éclater contre Jules II, l'homme obstiné, toutes les gaîtés du théâtre naissant. Il est curieux de voir ici ce second appel à l'opinion et la forme même qui lui est donnée : un poète venant défendre devant elle la cause de la royauté.

Des mécontentements avaient éclaté. Le bel ordre établi dans les finances par Louis XII avait bientôt disparu sous le nouveau règne. Pour suffire aux frais de la guerre et aux folles dépenses de la cour, on avait augmenté les impôts. Le peuple, habitué à être ménagé par le Père du Peuple, avait commencé à se plaindre. Des écrivains s'étaient faits les organes de ces plaintes : des libelles s'étaient répandus qui représentaient la France presque perdue et pillée à outrance. Ils se plaignaient de voir si follement employé cet argent enlevé à la misère du peuple, et dont on n'avait su acheter que des défaites ; ils attaquaient la noblesse qui prenait sa part des prodigalités royales, et lui reprochaient ses déroutes et sa décadence ; ils peignaient l'Église mécontente de se voir, malgré elle et contre tout droit, soumise à de lourdes contributions ; le peuple, enfin, livré à la plus horrible oppression.

Jean Marot écrit *la Response de France et des Estats aux écrivains séditieux*. Il y traite rudement et avec un profond dédain les auteurs de libelles « fols mutinés et estourdits, »

Malheureux ſots,
Au cabaret buvant vin à pleins pots.

Son poème est à la fois un panégyrique et un plaidoyer. On peut supposer que le poète y peignait moins les vrais sentiments de la France que ceux que le gouvernement du roi aurait voulu lui voir.

Ce fut la dernière œuvre de Marot : la mort vint le frapper à temps, au moment où ce talent, naguère si pacifique, s'engageait dans la polémique, et où il allait peut-être connaître des agitations qui lui avaient été toujours épargnées.

La vie de Jean Marot a été, en effet, ce que devait être la vie d'un protégé d'Anne de Bretagne, calme, égale, modeste, sans inquiétude et sans grands événements, en opposition complète avec la vie de son fils, opposition qui suffirait à elle seule à peindre la différence des deux époques. L'existence de Clément Marot est brillante, animée, turbulente, pleine de contrastes et d'aventures, décorée par des faveurs royales, des amitiés princières, peut-être même de plus délicats et mystérieux bonheurs. Il est mêlé à une légende galante des plus pompeuses. Mais à côté de cela on y rencontre des disgrâces éclatantes, des luttes sans pitié et sans gloire; jeté malgré lui au milieu des rudes batailles de la Réforme et de ces débats trop sérieux pour son gentil esprit, les haines littéraires et les haines religieuses s'attachent à lui : menacé, poursuivi, il passe de la faveur royale à la prison, à l'exil, à la misère; aucune des rudes épreuves de ces temps agités ne lui est épargnée : vraie vie de poète, pleine de surprises et pleine d'intérêt, où l'imagination se peut donner libre carrière, où la curiosité s'attache. Marot n'a connu ni ces grandeurs, ni ces hautes ambitions, ni ces misères, ni ces terribles

épreuves où son fils s'est brisé. Il n'a pas connu ces luttes de parti, ces grandes agitations religieuses, ces troubles des consciences auxquels allait être livré le XVI[e] siècle. Encore plus à envier qu'à louer, Jean Marot a vécu dans une de ces époques paisibles où la route est toute tracée, où il n'y a à hésiter qu'entre le bien et le mal, choix facile pour l'honnête homme, où tous deux se présentent nettement, où il n'y a pas plusieurs formes de devoir politique, moral, religieux. Jean Marot n'a pas eu à prendre de ces grands partis : il a échappé à ces terribles combats. Son intelligence s'y serait développée peut-être, sa poésie eût pu y gagner; mais la simplicité, la rectitude et la gravité de sa vie en eussent peut-être été altérées.

Jean Marot est un homme du *bon vieux temps*, un représentant de cette bourgeoisie d'avant la Renaissance et la Réforme, qu'on voit encore pieusement agenouillée aux vitraux de nos vieilles cathédrales, grave et honnête en public, rieuse et joviale au coin de son foyer, mais respectueuse pour toute autorité. Jean Marot ne conteste sa docilité à aucun pouvoir, il est plein de vénération pour la noblesse. Il y en a, dans une de ses œuvres, un piquant et naïf témoignage. Pieusement agenouillé dans l'église et priant avec ardeur pour la reine malade, il voit dame Noblesse en grand et pompeux habit venir s'agenouiller près de lui. Marot aussitôt se fait tout petit :

Lors en petit d'espace
Me retiray, qu'oncques la bonne Dame
Ne m'apperçeut.

Son fils ou La Fontaine ne manqueraient pas de

joindre à ceci quelque plaisanterie sur le danger que le voisinage peut offrir ; Jean Marot la salue respectueusement. Il prend ouvertement parti pour elle dans son dernier écrit comme dans le premier. Dans *La vray disante Advocate*, il déclarait que des *vilains* seuls ont pu mal parler des dames ;

Car noblesse pour voir
Ne vouldroit voir des dames le domage.
A clerc vilain il faut livre vilain.

Ailleurs il fait de Cacus le père des vilains, et il ajoute :

D'un cueur vilain ne peult nul bien venir.

Il n'est pas moins docilement soumis à l'Église. Pour voir le chemin qu'en peu d'années la poésie va parcourir, il suffit de lire la peinture ironique et pompeuse que Clément fera de l'Église, en 1527, dans la *Déploration de Florimond Robertet*, et le ton pieux avec lequel, en 1512, le bon Jean Marot parlait de « la bonne mère dame Église. »

Marot est en tout ceci l'image fidèle de son temps lui-même. Les poètes de cette cour ont une physionomie particulière. Ce ne sont pas des pages éveillés, de brillants courtisans, comme on en verra sous les Valois, des gens affamés de plaisirs, prompts à les célébrer, à chanter les fêtes de la cour et à inventer eux-mêmes de nouveaux divertissements : ce sont de bons bourgeois, des esprits solides et sérieux qui, dans la pratique des lettres, ont cherché surtout à mûrir leur esprit, de sages et discrètes personnes (le

mot est de Marot lui-même), capables de devenir au besoin des conseillers intimes (1).

On les récompense de quelque bon bénéfice solide, peu brillant, qu'on ne multiplie pas comme au temps de Desportes. Ils sont

Assouvis d'un seul bénéfice,

comme dit G. Crestin, de son ami Okergan.

Jean Marot ne parle jamais de lui-même et de ses œuvres qu'avec la plus complète modestie; bien différent en cela de la pléïade et de Malherbe. Il dit à la reine qu'il est « le très-humble de ses très-humbles sujets et serviteurs », « de tous facteurs le moindre disciple, et loingtain imitateur des meilleurs rhétoriciens (2). » Il s'intitule son humble poète et écrivain. Il parle de son style inférieur et bas, de son faible sens. « Il a fallu la grâce libérale de la reine suppléant à sa faiblesse et lourde rudesse pour accueillir son œuvre avec faveur. » Son poème des *Prières* se termine par cette modeste pensée :

Priant tous orateurs (les rhétoriciens dont nous parlions tout à l'heure),
Si faute y a, qu'ils en soient correcteurs.

Il se présente partout à nous tel qu'il a été peint

(1) Marot, dans le *Doctrinal des princesses*, recommandant à celles-ci de protéger les lettres, dit :

Celle-là acquiert grant honneur
Qui d'attirer gens discrets *fait devoir*
En sa maison.
. . . .
Tout bon conseil elle en peut recevoir.

(2) Dédicace de la *Vray disante Advocate* et des *Prières*.

dans une de ces magnifiques miniatures qui ornent le splendide manuscrit de son Voyage de Gênes, à genoux, couvert d'une robe de couleur foncée, sans ornements, offrant humblement son livre. Du reste, cette modestie semble faire partie des *mœurs* officielles des poètes de la fin du XV[e] siècle. C'est dans cette humble attitude, qui était celle de l'orateur du Tiers aux États-Généraux, et qu'en 1789 plusieurs représentants de la noblesse, ayant plus de souvenirs que de vues nettes du présent et de l'avenir, voulaient encore lui imposer; c'est dans cette attitude que les poètes se font représenter en tête de leurs livres. C'est ainsi que Gringore est figuré à la première page des *Folles Entreprises*.

Jean Marot achève de se peindre à nous sous les traits les plus touchants et les plus aimables dans la façon dont, au dire de son fils Clément, il envisageait la mission et le devoir du poète. Sur le point de mourir et tenant la main de son fils, Jean l'engageait à marcher dans ses voies :

Fils, puiſque Dieu t'a fait la grâce d'eſtre
Vray héritier de mon peu de ſçavoir,
Quiers en le bien qu'on m'en a fait avoir.

Et il lui disait « Comment en user est décent : »

C'eſt un ſçavoir tant pur et innocent
Qu'on n'en ſçauroit à créature nuyre.
Par preſchemens le peuple on peut ſeduyre,
Par marchander tromper on le peut bien,
Par plaiderie on peut menger ſon bien,
Par medecine on le peut bien tuer,
Mais ton bel art ne peut tels coups ruer.

Puis il lui indiquait les divers emplois qu'on en peut faire :

Tu en pourras dicter Lay ou Epiftre
Et puis la faire à tes amys tenir,
Pour en l'amour d'iceux t'entretenir.
Tu en pourras traduire les volumes
Jadis efcriptz par les divines plumes
Des vieulx Latins dont tant eft mention.

Après tu peulx de ton invention
Faire quelque œuvre à getter en lumière,
Dedans lequel en la fueille première
Doibs invoquer le nom du Tout-Puiffant,
Puis defcriras le bruyt refplendiffant
De quelque roy ou prince dont le nom
Rendra ton nom immortel de renom;
Qui te fera peut-eftre fi bon heur
Que le profit fera joint à l'honneur.

Les conseils de Jean Marot ne perdent pas à être rendus dans le gentil et gracieux babillage de son fils; mais c'est bien là l'idée modeste, innocente et douce qu'il se faisait de son art. La lecture de ses écrits le prouve.

La plupart de ceux qui ont parlé des poésies de Jean Marot ont suivi une voie fâcheuse. Au lieu de nous dire ce qu'il est, ils nous disent ce qu'il n'a pas été. Ils le comparent à un idéal poursuivi plus tard, et ils marquent tout ce qui lui a manqué pour y atteindre. C'est le vrai moyen de donner de lui un portrait banal, sans caractère, sans relief, et tel qu'après l'avoir contemplé il soit impossible de le distinguer de ses contemporains et des poètes de

tous les temps. Quand il s'agit de ces vieux écrivains, il n'y a ni grand mérite, ni grand intérêt à marquer en quoi ils ont été inférieurs à ceux du XVII[e] siècle, et à triompher longuement de leurs faiblesses. Il faut, avant tout, essayer de faire revivre J. Marot, de le reproduire tel qu'il a été, et expliquer, par l'étude du temps, pourquoi il a été ainsi. A cette condition seulement on en pourra tracer une image originale. Il ne peut offrir un intérêt littéraire sérieux qu'à condition d'être avant tout étudié historiquement. Au lieu de s'étonner de le voir employer telle forme littéraire, il vaut mieux chercher pourquoi il l'emploie. On pourrait même dire à la rigueur que les mots de qualités et de défauts ne trouvent plus ici leur application ordinaire, ce sont formes particulières d'esprit. Qualités et défauts se tiennent chez lui, s'expliquent les uns par les autres et partent du même principe. C'est ce principe qu'il faut retrouver. Au lieu, par exemple, de déclarer qu'il a fait un mélange maladroit de la mythologie païenne et des idées chrétiennes, erreur que le moindre écolier pourrait relever, il y a plus de profit à dire comment ce mélange s'est fait dans son esprit, jusqu'à quel point il est complet, de quand cela date et quel état de l'intelligence cela suppose.

La liste de ses œuvres est assez courte; elle se compose : d'un poème en l'honneur des femmes, sous le titre de : *La vray disante Advocate des dames ;* d'un cours de morale à l'usage des princesses, en vingt-quatre rondeaux; de deux récits en vers: l'un de la réduction de Gênes sous l'autorité de Louis XII; l'autre, de la campagne contre les Vénitiens, mar-

quée par la victoire d'Agnadel et la soumission des villes lombardes ; d'un poème sur la maladie et la guérison d'Anne de Bretagne. Voilà, avec quelques rondeaux sans date, tout ce qui appartient au règne de cette princesse. C'est la partie la plus intéressante de l'œuvre de Jean. Il y a là un accord parfait entre les sujets qu'il traite et la nature de son talent, et l'on peut, dans les six années que comprend cette période, en suivre le complet développement. Au temps de François Ier appartiennent trois épîtres, dont une inachevée, sur la campagne de 1515 ; la plus grande partie des *Rondeaux sur toute sorte de matières joyeuses ;* la *Response de France et des Estats aux écrivains séditieux.* Il faut joindre à cela un certain nombre de *Ballades* et de *Chants royaux* en l'honneur du Christ et de la Vierge, et l'on a la liste complète de ses œuvres.

L'aspect matériel même de ces compositions suffit à nous indiquer dans quelles conditions particulières nous nous trouvons. On voit qu'on s'adresse à un public naïf qui a sans cesse besoin d'être averti. Quand le poète nous a annoncé qu'un nouveau personnage va prendre la parole, il a soin de nous avertir encore en tête de son discours : « Cy commence l'Oraison de Noblesse » ; et quand il prend la parole pour son compte, afin qu'on ne s'y trompe pas, il écrit l'*Acteur,* c'est-à-dire, dans le langage de ce temps, l'auteur.

La vray disante Advocate des dames, destinée à gagner le cœur d'Anne de Bretagne, si jalouse de l'honneur de son sexe, traitait un des lieux communs du moyen-âge. L'attaque et la défense des femmes y

avaient excité sans cesse la verve des poètes. Longue était la liste de leurs adversaires, au premier rang desquels figuraient Jean de Mehun et Matheolus-le-Bigame; plus longue encore la liste de leurs défenseurs. C'étaient dans ce temps même le *Rebous de Matheolus*, le *Chevalier aux dames*, le *Champion des dames*, etc. *La vray disante Advocate* est évidemment l'œuvre la plus ancienne de Jean Marot. Elle porte des traces incontestables d'antiquité. Le poète, en sa dédicace, nous apprend que cette pièce a été écrite en un automne. Ce doit être en l'automne de 1505, puisque la venue à la cour de Michelle de Saubonne n'est pas antérieure à cette année. Le style en est âpre; on y trouve une foule de termes latins égarés en français; des mots énormes, aux syllabes bizarres, recherchés pour leur bizarrerie même; enfin, ce cliquetis de syllabes si cher aux poètes du temps.

La versification y offre des incorrections qu'on ne retrouvera plus guère dans ses autres œuvres, qui disparaîtra presque tout-à-fait des vers écrits en 1512. Ici, à chaque instant, la césure du vers de dix pieds tombe sur un *e* muet non élidé, qui tantôt compte et tantôt ne compte pas dans le vers (1), et cet arrêt produit l'effet le plus désagréable à l'oreille. C'est un défaut qu'il partage, du reste, avec ses contemporains: avec Jean Le Maire, avec Crestin lui-même.

Le livre tout entier exhale un parfum marqué de moyen-âge; en certains endroits, on retrouve la trace

(1) *Envers cefte vous perdez voftre entente.*
Estre ferve du dit Sathan rebelle.
Cefte doctrine ne voulez imprimer.

de ses fabliaux (1); dans d'autres, il est tout inspiré de ses traditions chevaleresques (2), tout rempli des souvenirs de ses poèmes, de ses héros d'amour, les Tristan et les Gauvain, et de ses traîtres d'amour dont il emprunte les noms à l'histoire des Grecs, refaite par les trouvères : c'est « Theseus abandonnant Ariane, noble fille de rois »; c'est Jason qui, pour avoir trompé la tendresse de Médée, « en a perdu toute gloire, si bien qu'on le décrit encore dans les chroniques :

Le faux amant meurtrier de nobles dames. »

L'érudition de Marot appartient tout-à-fait au même temps. Tous les souvenirs s'y mêlent et se confondent. Ovide et l'Ecclésiaste, la Bible et les romans de la Table-Ronde figurent côte à côte et sont invoqués avec une foi égale. Si le poète veut nommer les femmes qui ont honoré leur sexe, il citera pêle-mêle la Vierge Marie, Minerve,

Qui eut de ſcience
Et de vraye expérience
Plus que nul homme de ſon temps ;

Judith, la reine Hippolyte, qui lutta contre Her-

(1) Voyage de Gênes.

Ce malheureux & meſchant envieux
Qui eſt content de perdre l'ung des yeux
Afin qu'aultruy perde l'ung & l'aultre œil.

(2) *Car tout ainſi que clercs vont à grammaire,*
Tous chevaliers certes ne plus ne mains
Vers les dames doivent tendre les mains.

cule, la Pucelle d'Orléans, et « la bonne dame de Thamaris (Thamyris) qui fit Cyrus occire, » et « l'héroïne Penthesilée », et Sapho, et Didon, et la belle Maguelonne tout près de Christine de Pisan et de la reine Anne de Bretagne, la *parangonne* des femmes. On dirait d'un enfant qui a retenu des mots et des noms, et qui les prononce au hasard.

Ce mélange bizarre se retrouvera même encore, mais à un bien moindre degré, dans un poème beaucoup plus achevé que celui-ci, dans les *Prières*. Dieu, touché par les supplications de toute la Cour céleste, ordonne à Miséricorde et à Pitié d'aller préparer pour la reine le divin breuvage qui doit la sauver. Les célestes messagères n'ont pas de préjugés : elles vont cueillir le fruit de l'arbre de vie, mais elles dépouillent aussi le jardin des Hespérides, et elles joignent à ses pommes merveilleuses des feuilles du rameau d'or de Virgile et des brins de l'herbe qui donna l'immortalité au pêcheur Glaucus. Il est vrai que, cette fois, Marot voit tout cela en rêve, ce qui l'autorise jusqu'à un certain point à confondre les images.

Cependant, de cette abondance de noms classiques, certains biographes qui ne peuvent admirer qu'un poète savant, ont, malgré les assertions de son éditeur, malgré l'autorité de Marot lui-même, qui nous dit :

Clerc ne ſuis,
Mais ſeulement ay l'art de rimoyer,

conclu qu'il avait, à un moment de sa vie, fait connaissance avec les lettres antiques.

Mais en vain allègue-t-on à l'appui de cette opinion

certaines images mythologiques, certains mots à physionomie antique qui les accompagnent, et même quelques échos parfois assez fidèles d'Ovide, de Virgile ou de Sénèque ; J. Marot a pu connaître tout cela sans sortir de ce qu'il appelle « son rural et maternel langage. » Il en est de lui, à cet égard, comme de Béranger. Tous deux ont connu les anciens, non dans les anciens eux-mêmes, mais dans des traductions et dans cette espèce de fonds commun d'une époque lettrée, dans ces notions d'antiquité partout répandues. L'école franco-latine qui, depuis un siècle, travaillait à introduire le latin dans notre prose, y avait comme acclimaté une foule de mots anciens ; les traductions des auteurs de l'antiquité, commencées avec ardeur sous Charles V, s'étaient multipliées. Octavien de Saint-Gelais, lui-même, avait traduit Virgile et Ovide. La mythologie de Marot, pour qui á feuilleté ses Œuvres, n'est évidemment pas puisée aux sources antiques (1).

Cette confusion, que nous avons signalée chez lui, ne lui est pas, du reste, particulière. Le *savant* Crestin lui-même n'en use pas autrement. Il convoque auprès de la tombe d'Okergan, Tubal, « David, Orphée, le Centaure » Chiron, sans doute parce qu'il enseigna la musique à Achille, dame Sapho :

Mercure auſſi qui endormit Argus,
Pareillement Pan, le dieu d'Arcadie,
Puis Arion que les dauphins portèrent.

(1) Il ne sait pas toujours bien la valeur des mots. Il voit au ciel le signe de *Gemini*. Il n'est pas non plus très-exigeant sur l'état civil des personnages mythologiques : pour lui, « fière Atropos » est « la cruelle Chimère. »

Tous les dieux et toutes les déesses du paganisme (1) se pressent de même autour du cercueil de Guillaume de Bissipat. Tous les noms classiques qui meublent sa mémoire s'entassent là pêle-mêle avec Grâce, Vertu, Victoire, Honneur, Renommée (2). Le nom de Jupiter, chez lui, lui sert de synonyme à celui de Dieu. Il demande qu'on adresse des vœux là-haut :

Au ciel luysant & radieux,
A Jupiter, souverain dieu des dieux.
C'est nostre Dieu & benoist Créateur.

Tel est le caractère de l'érudition au moyen-âge. Il ne connaît qu'une antiquité ; tout ce qui est ancien lui est également vénérable ; tout livre lui inspire respect, sans qu'il s'inquiète de savoir si ce livre est païen ou chrétien. Pour que l'antiquité soit vraiment connue, il faudra aller jusqu'à la Pléïade. Alors seu-

(1) Il y a, à propos d'elles, un assez joli vers :

N'estoit ce deuil, les voir m'estoit soulas.

(2) Déjà cependant quelques écrivains protestaient contre ces emprunts maladroits faits à l'antiquité. Jean Bouchet s'étonne de l'ignorance de quelques poètes de son temps ; il écrit :

L'un sçait le Roman de la Rose,
L'autre allègue Matheolus ;
On parle du vent Eolus,
D'aucunes Nymphes ou Dryades,
Pour faire sauvaiges ballades,
Et aucunement ne congnoist,
De terme qu'il parle, que c'est,
Et si cuyde dire très-bien.
Mais ceste orature si plaist
A gens qui n'y entendent rien.

lement on comprendra son caractère propre et son véritable esprit. Si la Renaissance avait consisté seulement à lire les auteurs anciens, il faudrait la reporter bien avant Louis XII. Il faudrait dire qu'il y a eu en France toute une série de renaissances, ou plutôt qu'elle date du jour où la France a réappris à lire, où elle a balbutié sa langue. Depuis lors, jamais les auteurs latins n'ont cessé d'être étudiés et cités. Mais, pour bien comprendre, pour ressaisir véritablement l'antiquité, il fallait retourner complètement à elle, revivre en elle. Ainsi ont fait Ronsard et la Pléïade. Ils ont remonté par-delà le christianisme; ils se sont faits païens douze siècles après la chute du paganisme. A ce prix seulement, on a pu faire justice de cette fausse antiquité, de cette antiquité mal comprise, défigurée, de ce pâle fantôme imparfait et indécis que nous voyons flotter dans les écrits de J. Marot, des noms antiques sans la connaissance vraie des choses antiques.

Le *Doctrinal des princesses et nobles dames, fait et déduict en vingt-quatre rondeaux*, se rattache étroitement à la *Vray disante Advocate des dames*. Après avoir vengé les femmes des attaques, l'auteur veut leur donner le moyen de garder le rang d'honneur où il les a placées. Marot y est encore un disciple de Jean de Mehun, bien qu'il ne reproduise pas son esprit satirique. On voit qu'il s'est nourri de l'œuvre qui a résumé le moyen-âge finissant, son érudition confuse, sa scolastique, son ironie. C'est encore pour lui le livre classique, le manuel de toute poésie,

Comme dict le romant de la Rose
Qu'est ung texte où n'apartient de glose.

Jean Marot ne parle de l'auteur qu'avec vénération :

Ainſy le dit maiſtre Jehan de Mehun,
En ſon vivant des poètes le chef.

Cependant le *Doctrinal* est évidemment postérieur à la *Vray disante Advocate.* La forme est ici infiniment meilleure et plus correcte. Il n'y a plus cette ignorance des lois de l'euphonie, cet *e* muet non élidé à la césure qui se retrouvait si fréquemment dans l'œuvre précédente. On peut supposer, d'un autre côté, qu'il est antérieur aux autres publications de Marot, aux deux *Voyages*. Un des rondeaux du recueil a pour refrain ces mots qui figureront à la fin des deux récits, comme la signature du poète : *Ne trop ne peu :*

Ne trop ne peu parler doit la Princeſſe,

dit Marot,

Car trop parler ſa gravité abaiſſe,
Et le trop peu montre ſimplicité.

Ces vers, d'intention malicieuse et toujours volontiers comprise en France, avaient été probablement très-goûtés. Marot en était resté l'auteur du « Ne trop ne peu », et désormais en avait pris sa devise. Les rondeaux du *Doctrinal* doivent donc être de 1506 ou du commencement de 1507.

Quelques-uns d'entre eux sont piquants par la naïveté des conseils qu'ils renferment et les renseigne-

ments qu'ils donnent sur l'état moral de cette société. Il est curieux, par exemple, de voir comme, dans ce code de la perfection féminine à l'usage des plus grandes dames, Marot insiste « sur la nécessité de fuir Gloutonie, la nourrice de Ire et Paresse, et aussi de la Mastine Lubricité. » On pourrait signaler le même caractère dans la pièce qui a pour titre : *Ung Dieu, ung homme aimer doit toute dame.*

Il a enfin des comparaisons qui ne sembleraient pas aujourd'hui d'une parfaite délicatesse :

Sans beau maintien, dame eſt cheval ſans bride.

Il est quelques-unes de ses pièces qui n'ont pas perdu tout intérêt d'à-propos, et dont un illustre sénateur, ennemi du luxe, aurait pu s'armer, en invoquant notre vieux poète avec Caton :

Honneſtement parer ſe doibt princeſſe,

dit Marot,

Pour deux raiſons : l'une pour ſa nobleſſe
Mieux démontrer ;

l'autre pour plaire à son mari. Mais il est un certaine élégance qu'elle ne peut honnêtement dépasser :

De ſ'accoustrer à la façon de Grèce
Il m'eſt advis qu'il ne ſe peult bien faire
Honneſtement.
Garde-toy bien d'eſtre l'inventereſſe

D'habits nouveaux; car mainte pécherefſe
Tantoſt ſur toy prendroit ſon exemplaire.
Si à Dieu veulx & au monde complaire,
Porte l'habit qui dénote ſimpleſſe
Honneſtement.

Enfin il est quelques jolis vers, qu'on pourrait citer, qui indiquent un sentiment touchant sur la libéralité qui convient aux nobles dames :

En cloſe main, à regret étendue
Don n'a mérite, et grâce eſt confondue;
Car le prenant aigre le treuve au prendre.
Par quoi Princeſſe en cecy peulx comprendre
Qu'en don forcé charité eſt perdue.
Il faut donner ains (avant) que main ſoit tendue :
Car c'eſt achapt que la choſe attendue.
. . . .
Donner faut donc ſans ſalaire y prétendre,
Fors que de Dieu.....

Les deux *Voyages* de Gênes et de Venise sont la partie la plus fameuse de l'œuvre de Marot. On en a vanté l'exactitude historique : ils ont aussi un sérieux intérêt littéraire. Le Voyage de Gênes commence par une conception solennelle. Toutes les machines épiques sont mises en mouvement, tout l'Olympe est convoqué. C'est décidément le règne du classique qui commence. Si les Génois se révoltent, c'est que Mars et Bellone sont las du repos. On reconnaît ici, à travers le mélange et les erreurs, un homme qui a lu Virgile. Dans ce soulèvement des dieux, Neptune

s'apprête à prendre part à l'action, Éole à perturber la mer

Par vents marins soufflans undes & vagues.

Toute la troupe enfin des êtres néfastes, les déesses infernales, les Parques, sortent de leurs repaires, accompagnées de tous les monstres de l'antiquité, des centaures à la double forme, etc.; et, ce qui prouve encore l'impression qu'avait laissée chez le poète le récit virgilien, un vers de forme et d'intentions naïves nous montre ces milices de l'enfer conduites par

Le vieil Cacus, vray moule des vilains (1).

Sans doute, l'invention ici n'est pas la plus heureuse possible. Cette intervention des dieux n'ajoute pas grand'chose au récit. Mars et Bellone n'ont rien à débattre avec des Français du XVIe siècle, d'autant plus qu'épuisé par ce grand effort, l'auteur n'y songera plus dans le reste de son œuvre. Cependant, il convient de noter comme le vieux poète essaie de mettre en œuvre ces grandes machines poétiques que reproduira tout l'âge classique, de transformer en invention poétique une simple narration, de grandir son œuvre en y introduisant le surnaturel, cet élément essentiel de la grande poésie, que le XIXe siècle cherche en vain, que le paganisme ne peut plus

(1) Le récit de la mort de Cacus a fortement frappé l'imagination de Marot ; il se retrouve dans le *Voyage* de Venise. Louis XII prêt à terrasser ses ennemis, lui semble

Hercule ayant cueur de lyépart (léopard)
Cherchant Cacus au cueur de la montagne.

donner, sous peine de ridicule, que la rigueur du dogme chrétien nous refuse.

D'ailleurs, dans ce premier *Voyage*, quand il abandonne les divinités évoquées par lui, il ne quitte pas pour cela les grandes inventions. Gênes elle-même, personnifiée, occupe tout le poème. Elle essaie de mettre la paix entre ses enfants divisés, elle les pousse aux armes. Quand le roi de France a terrassé la résistance des Génois et qu'il est allé triompher dans sa ville de Milan, Gênes reparaît pour gémir sur sa grandeur perdue et faire honte à ses fils de leur prompte défaite. C'est elle enfin que l'auteur nous montre, pour terminer le poème, échappant aux conseils du Désespoir, et écoutant la voix de la Raison, « une dame de tant belle et gratieuse faconde, la face tant douce et bénigne. » Éclairée par elle, Gênes dépouille ses habits de deuil et prend un joyeux manteau de satin bleu semé de fleurs de lis. Le poète amène ces derniers détails, dans quelques lignes de prose dont l'accent fait songer à certains vers de Dante, quand en présence du Désespoir il dit qu'il a vu là « chose si terrible à regarder, que frémissant retiray pied arrière, en telle tremeur que je trembloye tout ainsy que les feuilles dedans les arbres. »

Mais J. Marot et le XVe siècle réservent des surprises à leur lecteur. A côté de ces pompeuses inventions, de ces machines épiques, de tout ce monde olympien solennellement évoqué, tout-à-coup la note familière se retrouve, et la muse épique parle naturellement la langue de Villon, sans se douter du désaccord bizarre que cela peut produire pour des oreilles délicates. Gênes a fièrement excité ses peuples

au combat, fièrement rappelé son passé, et les luttes qu'elle a soutenues pour la liberté :

Munie ſuis d'Alpes, rocs & montaignes
Où roys & ducs ont planté leurs enſeignes,
Qui plus y ont pris de honte que gloire.
Les fiers Romains & nations eſpaignes
Sçavent au vrai, meſme les Allemaignes,
Que deſſus moy jamais n'eurent victoire,

et elle s'écrie, en terminant :

On ne prend pas de tels chats ſans mitaines.

C'est le trait final. le mot triomphant qui couronne la pompeuse tirade. Le poète, dans la plus grande partie de son œuvre, procède par couplets de douze vers, et chacun de ces couplets se termine par un vers de ce genre, un vers qui affecte généralement la forme proverbiale, forme ici évidemment cherchée, car elle revient avec insistance, avec affectation. Louis XII, averti de la révolte de Gênes, se hâte de l'attaquer, car il sait par expérience

Que battre fer convient, tant qu'il eſt chaud.

Si les Français éventent toutes les mines des Génois, c'est que

Où Dieu veult bien le diable ne peut nuire (1).

(1) Cette tendance produit parfois des effets assez bouffons. Quand les Génois ont choisi pour doge un teinturier, Marot s'indigne et il ajoute :

Sur chef vilain fut mis chapeau d'honneur,
Fard eſt perdu deſſus mine de cinge.

Le proverbe est d'invention populaire, c'est la forme dans laquelle le peuple aime à résumer ses pensées, sa science morale, et toutes les réflexions de Marot y aboutissent naturellement, parce qu'il est un poète populaire.

Et il faut remarquer que ces proverbes ont presque toujours une physionomie narquoise et goguenarde. Il ne faut pas en faire à J. Marot un grief *littéraire*, et lui reprocher, comme l'abbé Goujet, de faire un trop fréquent usage des proverbes, et d'en employer quelquefois de très-bas en des sujets très-graves et relevés. Jean Marot ne manque pas en cela aux règles du style poétique. Il ne les mêle pas arbitrairement à son style : ils y viennent naturellement, ils sont une vérité de langage. Il fait parler ainsi ses personnages, parce qu'ils pensaient et parlaient ainsi. Cette vulgarité qui termine avec intention, avec réflexion de l'auteur, un développement d'idées presque complètement poétique et éloquent, c'est l'expression saisissante du XVe siècle lui-même ; c'est bien là le caractère de ce temps bourgeois par excellence, qui s'essaie en vain aux pompes et aux grandeurs, et où quelque chose de vulgaire se retrouve toujours, de ce temps sans grandeur, où se montre partout une certaine naïveté narquoise. C'est ainsi que, dans les œuvres les plus sérieuses et les plus hautes, dans l'architecture, par exemple, tant de bouffonnes et cyniques caricatures se mêlent aux plus triomphantes féeries du gothique flamboyant. Cela explique ce long éclat de rire du XVIe siècle, cette raillerie qui s'attaquera à toute chose, cette immense goguenardise de Rabelais. Jean Marot mêle tous les tons : il passe du plus solennel au

plus familier sans prétention aucune ; il fait naturellement ce qu'un romantique du XIXe siècle faisait avec effort et de parti pris pour faire valoir les choses par le contraste. Le romantisme n'a pas assez rendu justice aux poètes de ce temps. Pour cette confusion de tons, et pour la hardiesse de leurs enjambements et de la coupe de leurs vers (1), il eût dû les compter au nombre de ses parrains. Chez Marot, ce n'est ni prétention ni impuissance littéraire, c'est le naturel qui parle, c'est la reproduction fidèle de la société du temps : c'est qu'il n'y a alors qu'une langue commune à tous ; peuple et grands seigneurs, tout le monde parle la même. Le style noble n'est pas encore né. Il faut attendre que les grandes cours des Valois et de Louis XIV soient créées. Il n'y a pas encore une langue des lettrés et une langue des courtisans, qui, au XVIIe siècle, se fondront ensemble pour faire la langue noble. Il est si vrai qu'il n'y a, au temps de Louis XII, qu'une langue populaire, relevée seulement de pédantisme, non de distinction, chez les lettrés de profession, que la noblesse elle-même ne

(1) Marot écrit :

Je les fervis devant Mézières, mais
Deslogés font...

G. Crestin n'est pas moins hardi :

Je prends témoins tous muficiens, fi
Jamais en fut un autre plus parfait.
Et de ma part n'eus, pas n'en doutez, moins
De paffe temps...
Gardez le bien que défir mol il n'ait
A m'efcrire... Mais vouloir bien ample à ce,

les derniers mots rimant avec place.

recherche pas en son langage et ne soupçonne même pas cette qualité que plus tard on désignera de son nom. Un poète du XVII[e] siècle qui la ferait parler lui donnerait de beaux sentiments, de beaux mots; elle se garderait bien de plaisanter ou de rire, elle garderait un solennel sérieux. Au XV[e] siècle, où l'esprit est encore gaulois, c'est-à-dire quelque peu rustique et populaire, chez Jean Marot, le bon Janot, comme l'appelle son fils, *Noblesse* ne craint pas de s'égayer, son héroïsme est jovial et goguenard; elle aime à se souvenir des gaillards proverbes populaires, elle joue sur les mots. Si elle déclare à France, sa mère, qu'elle ne redoute pas les aigles impériales, elle s'amuse de ce mot d'aigle :

> *Non redoubtant leurs aigles ne efcouffles* (Milan).

Elle ajoutera :

> *Mais d'affaillir n'eft pas viande Anglesche.*
> *Sont fi vaillans! Je vous jure & promets*
> *Qu'en quinze jours n'auroient pris une grange ;*

et notez que ces phrases se trouvent dans le dernier et le plus parfait des écrits de Jean Marot, dans celui qu'il a donné, lorsque vivant depuis dix-sept ans à la cour, il en avait certainement pris le ton.

Ses vers fourmillent de détails familiers. C'est à des traits du même genre qu'il emprunte ses comparaisons qui, du reste, chez lui, sont toujours rapides, indiquées seulement et ne dépassant guère un seul vers. Ces mignonnes réductions, en ce langage naïf, ont parfois une sorte d'aspect enfantin tout-à-fait

inattendu qui n'est pas sans charme. Gênes, gémissant de son abaissement, se peint elle-même

Petite autant que ung grain de mil ou d'orge.

Cette familiarité goguenarde est, du reste, le ton habituel de Jean Marot. L'admiration même chez lui a ces façons gaillardes, cet accent de jovialité et d'entrain populaire. Si Marot veut peindre l'horrible retentissement de l'artillerie de France et des Vénitiens devant une place, il nous dit qu'on entend « les bruits et carillons des canons de Peschiera », et que le roi, pour achever le concert, « reconnoissant que la musique entière fournie n'étoit pas »,

Transmit tout à l'encontre
Ses fluſtes de teneur pour faire baſſe-contre.

Il admire les aventuriers français, leur mine leste et vaillante; mais l'éloge prend par moments des allures assez railleuses. C'étaient

Gaſcons humains comme lyepars
Ayant les doigts auſſi prenans que glus,

cinq cents autres, toute bonne famille,

Doulx comme chats, loyaulx comme meuſniers.

Il salue au passage cinq cents pionniers, mais il a soin de nous avertir qu'ils sont de si bonne vie et mœurs qu'ils ne sauraient entre eux tous trouver

trois cents oreilles. On sait que les oreilles répondaient, en ce temps-là, des délits de leurs propriétaires. Il ajoute à leur gloire :

Ce ſont gens, ſi de vin ſont garnis,
Qui couperoient quatre monts de Cenis.
Rien ne leur eſt impoſſible après boire.

La sévérité de leur chef est peinte du même ton :

A peſant bœuf il faut rude aiguillon.

En toute circonstance, on retrouve chez lui ce ton railleur.

Cela même parfois fait tort à sa sensibilité. Il a l'air de songer moins à plaindre les pauvres gens que l'on pille, qu'à admirer la leste façon dont les aventuriers et les Suisses font place nette.

On reconnaît à ces traits la dureté du XVIe siècle. On la retrouve encore dans l'expression de son patriotisme ; il ne sait pas concilier l'équité envers les ennemis, avec le dévouement à son pays. Il ne parle qu'avec dédain de cette noblesse génoise sortie des comptoirs, gagnée « par marchandise. » S'il raconte l'histoire des Vénitiens, ce n'est que pour les maltraiter. Sa franche et loyale nature est révoltée de cette politique italienne déjà astucieuse, de cette ingratitude réfléchie, de cette façon dont la jalouse susceptibilité vénitienne récompense par le poison, ou le glaive du bourreau, les services des chefs de guerre Hongrois, Lombards, Germains,

Qui pour eux ont, au tranchant des eſpées,
Gaigné chaſteaulx & villes uſurpées.

Il ne peut leur pardonner non plus la mort de quelques-uns de leurs doges. Mais ce qui est bien français, dès que la guerre commence et que les deux peuples se trouvent en présence sur un champ de bataille, la justice du poète se retrouve :

Vénitiens lui vinrent au-devant,
Si fièrement qu'à bien tout eftimer,
Nulle des deux (armées) on ne fçauroit blafmer.

Les bons sentiments finissent par triompher toujours chez lui. Il témoigne d'abord une joie de la bataille, qui rappelle les ravissements sanguinaires de Bertrand de Born :

Bref c'eftoit un plaisir
De voir abatre et en terre géfir
Vénitiens qui n'avoient le loifir
D'eux relever.

Plus loin il mesure avec une tranquillité parfaite, en long et en large, la *montagne* de cadavres accumulés à un endroit de la plaine, et ailleurs ces 3,000 corps « qu'on pouvoit voir d'un seul regard nus, souillés de sang et de fange. » Mais bientôt l'humanité reprend le dessus. Il s'attendrit :

Car c'eftoit grant horreur
De veoir meurtrir en extrême fureur
Povres foldars.

Et le lendemain, quand au départ on traverse ce

champ de bataille sanglant, la pitié décidément l'emporte :

Et en chemin, paſſant par la praerie,
Eſtoit horreur de veoir la boucherie
De povres corps de la gendarmerie
Seigneuriale (vénitienne).

Mais ces deux *Voyages* ne sont pas seulement un miroir fidèle du XVI[e] siècle à son début. On y rencontre aussi quelques mérites littéraires. Chaque personnage chez lui parle sa vraie langue. Il y a de jolis vers, de la gentillesse et de la grâce; parfois une certaine énergie pittoresque d'expression (1). Il rappelle, par moments, les vieux conteurs de *Gestes* par la vivacité avec laquelle il peint la bataille, qu'il appelle la mortelle feste, la bataille,

Plus que devant, *aſpre*, *fière & mortelle...*

Parfois, enfin, il atteint presque à la vraie forme poétique, à un développement large et abondant d'idées. Sa pensée, trop habituée à se dérouler vers par vers, s'étend dans toute une période, avec suspensions et attentes ; et c'est justement lorsqu'il emploie le vers alexandrin qu'il a de ces rencontres heureuses, comme si cette forme de l'avenir l'avertissait instinctivement de ce qu'il faudra pour la remplir. Dans les vers que

(1) *Eſtradiots vont de ſi roide ſorte,*
Qu'il ſemble bien que tempeſte les porte ;
Car dompté a ſous ſes robuſtes mains
Le fier lyon...

je vais citer, l'auteur ne fait que développer un lieu commun ; mais ce que je veux marquer, c'est le sentiment du grand style. Écoutez, en ne tenant pas compte de l'incorrection de l'hémistiche et des erreurs de prosodie, si ceci ne résonne pas d'une façon ample et magistrale :

Vous diſtes que vaillant il eſt & plein de cueur :
Tant plus aurez de gloire ſi demourez vainqueur ;
Ainſi donc qui vouldroit raiſon au vray débatre,
Elle s'accorderoit que les debvons combatre.
Vous voyez que le Roy, ſon ſang & ſa nobleſſe
Préſent eſt ſur les champs. Penſez quelle richeſſe,
S'il advient que fortune ſoit pour nous bonne & belle :
Riches ſommes de bien & de gloire immortelle.....
Céſar ne Alexandre & tous les preux enſemble
N'avoient point tant d'honneur comme nous, ce me semble.
Si le loyal marchant, pour gagner peu de choſe,
Aux fortunes de mer ſon corps & biens expoſe,
Par plus forte raiſon debvons en ſeure terre
Expoſer vie & corps pour l'or & biens acquierre :
Prenans au pis venir, s'il advient que fortune
Leur ſoit favoriſable, encore la voix commune
Dira trop hardis furent Pétillan, d'Alviane
D'oſer attendre aux champs l'armée gallicane.
Ainſi donc ne povons, ſoit à gain, ſoit à perte,
Qu'en la maiſon d'honneur ne trovions porte ouverte.
Qui pert le corps & bien, mais que honneur luy demeure,
Je veux dire & maintiens qu'il eſt né de bonne heure.
Faiſons doncques par œuvres noſtre nom embellir,
Acquérant bruit & gloire que mort ne peult tollir.

Il a encore donné dans le *Voyage* de Venise une autre marque d'intelligence littéraire. Il a compris que

ce long récit pourrait devenir monotone, il a essayé de le varier au moins en la forme.

Tantôt ce sont des vers de dix syllabes qui se déploient en liberté, tantôt ils sont soumis à une marche régulière et se succèdent par couplets de 9, de 10, de 12 ou de 15 vers. Ailleurs, ce sont des rondeaux qui, en général, répondent à une intention lyrique. En un autre endroit, ce sont des tercets suivis d'un petit vers de quatre syllabes dont le tercet suivant reprend la rime. Arrivé à peu près au milieu de son poème, au moment où la bataille va s'engager, il aborde une forme de vers plus solennelle encore et écrit des alexandrins. Il y a une remarque à faire à propos de ce rhythme : c'est que c'est là qu'il prend les plus grandes licences. L'*e* muet y compte ou n'y compte pas, au gré du poète et du lecteur, et selon les nécessités du vers. Ailleurs enfin, dans l'Entrée à Milan, il fait alterner les douzains de dix pieds avec des espèces de strophes plus rapides, composées de vingt vers de cinq syllabes. Dans les grands vers, la pompe triomphale se déroule. Dans les petits, le poète esquisse les incidents, le cadre du tableau.

Il faut se hâter d'ajouter qu'il est des lois bien plus essentielles qu'il ne songe pas à observer. Non-seulement il n'a pas le don de création, mais il n'entend rien à la stratégie littéraire ; il ne sait pas choisir un point qu'il développera de préférence, ni élaguer les détails inutiles. Il chemine tout doucement à la suite de ses héros sans les quitter d'un pas. Il entre à Vérone avec Montjoye, envoyé de Louis XII ; il atteint avec lui la rive du Pô, avec lui s'embarque, arrive à Venise, « met pied à sec » et monte jusqu'au palais. C'est

alors seulement qu'il songe à nous redire son discours. Il se répète volontiers, ressemblant en cela aux auteurs des chansons de Geste. Chaque fois qu'une situation se reproduit la même, il reproduit aussi ses descriptions.

Enfin il ne craint pas d'intervenir en personne, d'arrêter son récit pour moraliser un instant, et confier ses réflexions à quelque rondeau, qu'il terminera avec bonhomie par ces mots :

Voyla pourquoy iay basti ce rondeau
A ce propos.

Par moments enfin, soit que sa veine tarisse, soit qu'il n'y songe pas, Marot ayant épuisé rondeaux, douzains et huitains, sans se mettre autrement en peine, écrit tout bonnement en prose. Quand il a bien raconté les pompes triomphantes de Milan, laissant « le roi ès triomphes de son duché de Milan », s'il veut, par un sentiment d'unité poétique, renouer la fin de son poème au début, et revenir à Gênes, c'est par quelques lignes en prose qu'il rattachera ces détails nouveaux à ce qui précède.

En échange, il s'entend à faire valoir son héros; il trace une image aimable de Louis XII; il représente heureusement son courage éprouvé, sa bonne grâce militaire, son soin à faire observer la discipline, à protéger les pauvres paysans contre les pillages des gens de guerre, mettant lui-même vaillamment la main à la répression pour assurer également la défense de ses sujets des deux côtés des Monts. Il fait ressortir avec bonheur la modestie du

prince. Il nous le peint lors de son entrée à Milan :

Regard plaisant, maintien chevalereux,
Port asseuré, mais un petit honteux
Des hauts honneurs que chacun lui faisoit.

Et les éloges qu'il lui accorde ont d'autant plus de prix qu'on sent qu'ils sont sincères, que le poète a une affection véritable pour son roi et pour sa bonne maîtresse. Il a peint avec un sentiment vrai leur tendresse réciproque, le dévouement du peuple pour Louis XII, sa douleur quand il va livrer aux périls d'une guerre cette vie si précieuse à la France ; il y a là quelques-uns des vers les plus touchants que Marot ait écrits. On sent dans tout cela de vrais mérites de cœur, une vraie émotion. Quand la campagne va s'ouvrir, que Marot nous a dit :

Ainsi se part le puissant roy de France ;

d'une âme émue il s'écrie :

O vous, bourgeoys, marchans & laboureurs,
Qui résidez en paix en vos maisons,
D'ardent désir levez à Dieu vos cueurs.

Ce dévouement pour le prince se joint à un patriotisme sincère ; il sent tout ce qu'on peut demander à la France. En ce temps où on croyait ne pouvoir se passer de la valeur étrangère, où, se défiant de notre infanterie, on faisait appel pour la suppléer aux Écossais, aux Suisses, J. Marot contemplant avec ravissement la discipline et le bel ordre que

Louis a su mettre en ses troupes, et marquant comment les soldats (ce qui ne s'était guère vu jusque-là)

Paſſant pays honneſtement payèrent;

le poète ajoute :

Qui lors les veit marcher deſſoubz la pique
Dire povoit, contemplant leur maintien,
Que quant à eulx Suiſſes n'eſt plus rien.
Ils ont le cueur, force, ſens & vaillance,
Aiment leur roy; pourquoi dy & maintien
Que qui vouldra les gaiger auſſi bien
On trouvera prou Suiſſes en France.

Il a quelques comparaisons qui plaisent dans leur brièveté. En effet, en général, elles ne dépassent pas une ligne. Mars quitte la terre avec un horrible fracas : Marot ajoute :

Bien euſt un cueur plus dur que roche ou marbre
S'il n'euſt tremblé comme la feuille en l'arbre.

C'est un léger trait que sa ténuité même rend gracieux, comme certaines peintures des époques primitives.

Enfin ses descriptions, courtes, rapides, faites d'une ligne, sont parfois heureuses et saisissantes en leur simplicité.

On voit, du reste, qu'il s'y complaît. Il aime à peindre les scènes guerrières, la belle ordonnance des troupes, les belles armures, les étoffes brillantes, les riches *orfévreries*, les fières tournures militaires,

les grands coursiers qui bondissent sous l'éperon, les Albanois faisant bruire leur panonceaux au vent, les belles entrées triomphales dans les villes soumises, toute cette foule étincelante de princes et de seigneurs qui se pressent et caracolent autour du roi, faisant admirer leur bonne grâce et leurs splendeurs. Il n'a garde d'oublier « les fenêtres bordées de poupines dames blanches comme beaux cygnes, en habits blancs, gracieuses et belles. » Il ne peut se lasser de représenter ces belles Lombardes en leurs plus splendides atours :

Lors des François l'œil & l'efprit s'applique
A contempler ces dames tant honnêtes :
Trop fâcheux fut qui n'y prenoit plaifance.

Mais il revient surtout avec plaisir aux spectacles militaires; il assure qu'il n'est si grave douleur que de si plaisants tableaux ne puissent dissiper :

Si grand luftre donnoit le foleil fur les armes
Qu'il fembloit que la terre ne portat qu'hommes d'armes :
Or, n'eft-il cueur fi trifte, perplex ne ébahi
Qui de voir tel triomphe ne fut tout efjoui?

Il y a telle strophe de ses descriptions qui fait penser à quelques pièces heureuses de notre temps; celle-ci par exemple :

Crefme eft ville orgueilleufe & fière
Plus que nulle aultre d'Italie :
Fort boulevers, muraille entière,
Pour à tous heurts tenir frontière,

De puiſſantes tours embelye,
Et diroit-on, tant eſt pollye,
Quelle fut baſtie en ung jour;
Foſſez à fond de cuve autour,
Grans, parfons, où l'eau court ſans ceſſe.

Marot, du reste, ne veut rien omettre: il donne un souvenir au trompette du roi; il s'arrête devant le dôme de Milan,

Le Dôme eſtant la grande égliſe.

Il a un tel soin de n'oublier personne, qu'il donne place en son poème à Triboulet lui-même et le dépeint avec autant de complaisance qu'aucun de ses héros. Pourquoi non, après tout? Homère n'a-t-il pas fait le portrait de Thersite? Triboulet entre dignement en scène. Nous le voyons fou de terreur, en entendant le canon de Peschiera, courir parmi la chambre et s'aller cacher sous un lit de camp. Triboulet, par un caprice de poète, est devenu un personnage assez historique de notre temps pour qu'il soit permis de reproduire ici son portrait authentique :

Triboulet ſut un ſot, de la teſte écorné,
Auſſi ſage à trente ans que le jour qui fuſt né,
Petit front & gros yeux, nez grant, taille a voſt
Eſtomac plat & long, hault dos à porter hote;
Chaſcun contrefaiſoit, chanta, dança, prescha,
Et de tour ſi plaiſant qu'un homme ne ſascha.

Ainsi se succèdent les tableaux de toute sorte, de détails sans intérêt ayant leur place à côté des fait

importants, sans que l'auteur se soucie de les y rattacher. Marot ressemble à ces miniaturistes du moyen-âge qui, en fin de compte, grâce à leur naïve exactitude, doivent compter parmi les historiens les plus fidèles de leur temps.

La dernière œuvre consacrée par Jean Marot à sa protectrice, la reine, est cette pièce des *Prières sur la restauration de la sancté de Madame Anne de Bretagne*, que M. Guiffrey a découverte et mise en lumière, suivant l'expression consacrée, mais bien justifiée cette fois, grâce à l'exactitude de la publication, aux notes et commentaires dont il l'a accompagnée. Dans les premiers jours de l'année 1512, Anne avait cru voir enfin se réaliser un rêve souvent trompé et donner un héritier à la couronne de France. Le 21 janvier, elle avait été heureusement délivrée; mais l'enfant qu'elle mit au monde était mort, et au moment où, revenue enfin de son amère déception et de ses hautes espérances si tristement trompées, elle semblait revenir à la vie, le 27 mars 1512, la fièvre l'avait reprise et elle avait semblé à deux doigts de la mort. Pendant deux jours on la crut à l'agonie: elle venait de recevoir l'extrême-onction, la Cour était dans la désolation, quand tout à coup un mieux se déclare et elle revient enfin à la santé. Tout le monde crut à un miracle accompli en faveur de la pieuse reine. Marot veut redire et l'épouvante universelle et ses propres angoisses et la miraculeuse guérison.

Le cœur navré à la pensée des malheurs qui menaçaient la France, et en effet, le poète n'était pas si loin de la vérité : la mort d'Anne de Bretagne, arrivée deux ans plus tard, devait amener bientôt celle de

Louis XII et le désastreux éclat du règne de François Ier; l'esprit livré à mille amères pensées, le poète a succombé à la fatigue, il s'est endormi d'un sommeil agité :

Tremblant ſous triſte couverture;
Car, ſuppoſé que le corps ſommeilla,
Plus que devant l'eſperit travailla.

Voilà donc cette forme du songe, le lieu commun de la poésie de ce temps-là. Tout honnête poète se doit à lui-même, et à l'ombre de Jean de Meung, de voir dans un rêve les belles choses dont il va charmer l'imagination de ses lecteurs. Jamais on n'a vu pareil accord d'invention entre les poètes. C'est le moule obligé de la grande poésie, de celle qui ose s'arracher à la terre et risquer des fictions hardies. On dirait que la naïve conscience de ces poètes s'inquiète à l'idée d'évoquer les poétiques mensonges, et qu'ils veulent obtenir le pardon de leurs auditeurs, aussi naïfs et aussi scrupuleux qu'eux-mêmes en leur déclarant que tout ceci n'est qu'un songe. C'est dans un songe qu'Octavien de Saint-Gelais a vu toutes les merveilles de son *Séjour d'honneur*. C'est dans un songe que G. Crestin, l'Homère du XVe siècle, au dire de ce siècle lui-même, pleure la mort de ses amis, et il est si ravi de cette forme poétique, il la trouve si belle et probablement si commode, qu'il y est revenu à trois fois.

Si la beauté des songes est en relation directe de la pesanteur du somme, bien beaux devaient être les songes du bon Crestin : qu'on en juge d'après ces

vers. Il méditait sur les coups terribles de la mort :

Lors ſur un lit, du dur travail touché,
Par grant courroux me mis plat étendu,
Où je reçus d'ennui ſi lourde ſomme
Que fus contraint dormir et prendre ſomme.

Je ne voudrais pas garantir que le lecteur ne ressentît les mêmes effets.

Il y a une certaine grandeur au moins d'intention dans le début de Marot. Il voit, dans cette terrible attente de la mort de la reine, la nature tout entière se troubler (1). La terre et l'air sont en confusion. Le poète nous conduit tour à tour sur la terre où éclatent les douleurs des sujets, dans une église où la prière, émue, ardente, des divers ordres de l'État, s'élance vers le trône céleste. De là nous sommes transportés au ciel. Déjà les anges préparent une couronne pour la reine. Mais Charité et Pitié, descendant de leurs siéges élevés, interviennent et demandent qu'on la laisse encore à la terre. Les milliers d'âmes qui ont dû à ses soins leurs perfections supplient avec elles ; Foi et Espérance les secondent. Dieu enfin se laisse désarmer par les vœux réunis de la terre et des divins esprits, et il envoie Miséricorde et Pitié qui, composant un baume merveilleux, rendent à la vie la Princesse. Cette fiction en vaut bien tant d'autres que la France a admirées. C'est à des idées chrétiennes seulement que le poète

(1) *Proprement me ſembloit*
Que toute choſe humaine ſe troubloit.

a demandé le surnaturel. Il y a de la largeur dans la forme, une certaine abondance de développement, la phrase se déroule par moments avec facilité et ampleur.

Le poète peint heureusement la douleur générale, la douleur surtout de ces pauvres qui sont la grande famille de la reine, des jouvençeaux, des jeunes filles, des veuves, des clercs, des orphelins, des religieux de tout sexe et de tout ordre qui supplient à l'envi la Mort de les prendre avec elle, car ils ne feront plus que languir en supplice,

Plus que l'enfant quand il perd ſa nourrice.

Mais Marot a surtout peint avec bonheur sa propre douleur, ses larmes, ses angoisses, son embarras à s'informer,

Craignant d'ouyr ce qu'il ne déſiroit,

son impuissance à exprimer son chagrin : ces confidences désolées qu'il recueille, toute cette rumeur d'effroi, toutes ces paroles qu'une foule inquiète répète à voix basse dans les antichambres du château de Blois.

Tout ce poème nous donne la plus touchante idée de la tendresse de cœur, de la sensibilité et de la bonté de Marot. Quand il ne ferait pas l'éloge de son nom, il ferait l'éloge de son cœur. C'est là surtout qu'on le voit timide et modeste et qu'il se fait tout petit. Quand, suivant la foule, il va prier avec elle, il se montre cherchant dans l'église « une place très-

occulte », évitant le tumulte des lamentations, ne voulant pas non plus troubler ni avoir l'air d'épier la douleur des autres.

Dans cette église où Jean s'est si modestement agenouillé, les différents *États* de France viennent tour à tour implorer Dieu pour leur souveraine. Le poète les a personnifiés : c'est Noblesse, Église et Labeur, le troisième ordre, tout ce qui vit de son travail. Et il faut noter que ces personnifications ne sont pas, comme elles pourraient l'être aujourd'hui, une pure machine poétique. Elles n'ont rien que de naturel dans un temps où Noblesse et Clergé ne sont pas seulement un nom collectif qui s'applique à une foule d'individus, où ce sont des personnes légales, ayant leur vie propre et leurs droits. Qui pouvait s'étonner de voir le poète faire parler Noblesse et Clergé, quand à chaque instant ils prenaient la parole dans de grandes assemblées? Parfois ces personnifications revêtent une forme naïve : c'est « notre grande mère Église catholique », c'est *dame* Foi. Mais il est à remarquer, du reste, que chez Jean Marot l'allégorie est en progrès, qu'elle ressemble beaucoup à ce qu'elle sera dans les âges classiques, qu'elle ne revêt plus ces formes ridicules qu'elle prenait chez Jean de Mehun, qu'on ne retrouve plus chez notre poète ces froides abstractions personnifiées de *Bel-Accueil*, *Faux-Semblant* ou *Malle-Bouche*.

Noblesse, « une grande dame pâle de visage »,

Riche d'habitz & de beaulté naïve,
Fors qu'el sembloit trop mieux morte que vive,

fait la première entendre sa voix. Elle supplie Dieu de lui laisser

La reſſource & la fiance des gentilſhommes,
La ſouſtenance aux povres damoiſelles.

Église vient à son tour supplier le ciel de ne point ravir au monde celle qui seule peut mettre la paix entre son royal époux et le belliqueux successeur de saint Pierre. Mais, de tous ces personnages, celui de qui la douleur est la plus poignante et la plus expressive, c'est *Labeur*. Marot a prêté à la noblesse une profonde désolation ; il l'a montrée « prosternée tant et si humblement que possible est. » Mais Noblesse et Église sont de grandes dames qui, même dans leur désolation, gardent le soin de leur dignité ; Église surtout contient sa tristesse, comme celle dont l'espérance et la pensée ne sont pas ici-bas, et ne doivent point s'attacher à créature mortelle, quelque parfaite et bienfaisante qu'elle soit. Le peuple n'a pas de convenances à respecter. Ses tristesses éclatent en toute liberté. Le portrait qu'en trace Marot est plus frappant. On voit qu'il est pris sur le vif; que Clergé et Noblesse, en leurs représentants si divers, restent pour lui une abstraction. Ici, au contraire, le personnage a posé devant lui :

En ceſt inſtant vis arriver en place
Ung mécanique (ouvrier, travailleur) *auſſi froit comme* [*glace,*
Homme robuſte en diĉtʒ, geſtes & faiĉts ;
Ce néantmoins, pour l'importable fais
Des grans ennuys dont lors fut atterré,
Sembloit un corps de nouveau déterré.

Le vis (visage) *eut blesme, & le corps las & mesgre,*
Maintien fascheux. la voix tremblante & aigre,
Tant qu'il ne peult son vouloir dire à coup,
Pour les sanglout; qui venoient coup sur coup.

Auprès de ce représentant du peuple tout entier, Marot voit se presser par bandes et cohortes gens de métier, laboureurs et marchands. Tous font éclater leur douleur. Mais par dessus toutes éclate celle de Labeur ; il la traduit en une prière ardente au Christ, où, dans l'effusion de sa naïve tendresse, il s'inquiète autant pour l'âme que pour le corps de la reine : « O doux Jésus, dit-il, rends-lui sains cœur, âme et corps. Garde la et défens la de t'offenser, et puis la prens

Dedans cent ans pour mettre avec tes saints.

Le peuple goûte bien autrement que les autres ordres les bienfaits de ce gouvernement. Ce règne de Louis XII et d'Anne a été pour lui une si douce surprise et un tel repos au sortir de l'horrible enfer de la guerre de Cent-Ans et de ces luttes des princes sous Louis XI, après ce long pillage, cette souffrance sans merci. On ne peut aujourd'hui se figurer ni cette horrible torture, ni ce rafraîchissement, cet apaisement de damnés tout à coup appelés à la paix éternelle. Jadis, s'écrie le pauvre Labeur :

Je fuz mené pirs qu'à oultrance
Comme homme en trance
Par la meschance
De dure guerre & mangerie.

Il était livré à la rapacité des faux loups de toute sorte :

Meurtriers, larrons, ufuriers & pillards
Venant dérober vins & lars.

Mais depuis le temps qu'Anne a régné en France, « il est sans souffrance, à l'abri d'outrage, vivant en paix. *Justice a lieu.*

Il vient donc humblement se joindre aux vœux de Noblesse et d'Église :

Et moi povret, mes enfans & ma femme
En noftre game
Chafcun te clame.

Marot a laissé une œuvre d'un ton tout différent. C'est celle que l'éditeur a intitulée : *Cinquante Rondeaux sur des matières joyeuses.* Il en est quelques-uns qui ont une certaine grâce facile, une aisance familière. Cependant l'ensemble est d'une médiocre valeur. Le rondeau ne va pas sans une pointe d'esprit et de malice. Comme le genre a en lui-même un certain piquant par ce retour obligé de certains mots que ses règles ramènent, le poète, pour y avoir quelque mérite, doit y ajouter les traits d'un vif esprit, ou une grâce exquise et achevée. Si l'on veut voir tout ce qu'il y manque et ce qu'on peut mettre en ces petites œuvres, il suffit de comparer la pièce : *Qu'attendez-vous ? vieillesse vient qui laideur vous apporte*, à une pièce analogue de Ronsard.

Presque tous ces rondeaux parlent d'amour. L'au-

teur y échappe complètement à la métaphysique subtile du temps, mais on est tenté de ne l'en louer qu'à moitié, car à la place de ces raffinements on ne trouve chez lui qu'une sensualité parfois trop naïve. Il n'y faut chercher ni passion ni sentiment. Ce qu'il exprime ce n'est pas l'amour, mais le désir, mais la recherche du plaisir, sans détour et sans voile. Il y a de temps en temps de la gaîté, de l'entrain, une tournure assez vive. Il est surtout une pensée qu'il affectionne et qu'il brode en toutes façons, qu'il met en ballades et en rondeaux :

Au faict d'amour babil est peu de chose,
Riche amoureux a toujours l'advantage.

L'intention est malicieuse, mais l'expression n'est pas toujours assez délicate ; parfois elle devient presque brutale : il est même une pièce qui ne consiste qu'en une équivoque grossière. L'accent de nature qu'on rencontre en tout cela n'est pas, comme chez Clément, relevé par l'ingénieux badinage, par la gentillesse piquante.

Je n'ai pas parlé des vers où J. Marot a traité des sujets religieux, je ne veux pas dire ses poésies religieuses, rien chez lui ne mérite un si beau titre. Nulle part on n'y trouve l'élan, l'ardeur, pas même l'expression d'une foi naïve. C'est là qu'on trouve les vers les plus laborieux, les plus contournés, les plus abrupts. L'auteur semble avoir profité des obscurités théologiques pour multiplier les recherches, les jeux d'esprit. Si l'on voulait trouver chez lui quelques traces d'une inspiration vraiment religieuse, ce

n'est pas dans ses *Ballades,* ni dans ses *Chants royaux*, ni dans ses *Oraisons en forme de parfaits rondeaux* qu'il faudrait les chercher, mais dans quelques vers du poème des *Prières*, où pour donner une idée des joies célestes, il ne copie pas l'*Élysée païen*; mais il essaie de peindre une félicité uniquement idéale et spirituelle, toute de gloire et de lumière, un ravissement de purs esprits :

Hélas ! vrai Dieu, que ceulx eureux ſeront,
Qui après mort tels biens poſſéderont :
Car ſeulement le ſonge où fus adoncques
M'eſjouyt plus que choſe que vis oncques,
. . . .
Car lors voyant les haultes iérarchies
D'angels benoiſts de clartés enrichies,
Mes yeulx mortels chaſcun coup fleſchiſſoyent
Aux clers rayons qui d'eulx reſplendiſſoyent.
Mille ſoleils, comprins en une eſſence,
A moytié près n'ont tant de reluſcence
Que la moindre âme ès cieulx ſainctifiée ;
Tant eſt de gloire & grâce amplifiée.

La dernière œuvre de Jean Marot, cette *Response de France et des Estats* que j'ai déjà mentionnée, et qui date de 1523, mériterait une étude spéciale. Nous y retrouverions la plupart des traits que nous avons signalés déjà, mais elle marque un grand progrès dans la forme. Le vers est devenu plus correct, on ne retrouve plus du tout cet *e* muet à la césure, qui se rencontrait si souvent dans son premier ouvrage ; le style est plus large en même temps qu'il est plus net

et plus ferme. Dans cet espace de dix-sept années, le talent de Marot a passé de l'enfance à une sorte de maturité. Il ne faut pas l'en louer seul; c'est son temps qui a marché avec lui.

Ce progrès, du reste, est tout relatif. La versification de Marot est loin encore de la perfection. L'*e* muet compte encore dans le corps du vers, là où il devra s'élider plus tard :

Ung chaſcun dit que rongée je ſuis.

Marot ne songe pas à faire alterner les rimes masculines et féminines. On a remarqué encore que ses rimes ne sont pas toujours très-exactes. Sur ce point cependant il faut faire des réserves; le coupable ici n'est pas toujours Marot, mais le critique qui n'y a pas regardé d'assez près. Ainsi on l'accuse d'avoir fait rimer Hercule et Achille. Mais Marot a écrit Herculès et Achillès, à la façon antique. Il est d'autres critiques de ce genre qui ne sont peut-être pas mieux justifiées, comme d'avoir fait rimer telles et estoiles; mais ne prononçait-on pas estelle, comme en provençal? Il faut toutes sortes de précautions pour juger la langue des poètes de ce temps. Ce langage si rustique devait avoir toutes les altérations de la prononciation rustique : l'*a* se prononcer *ai*, montagne s'y écrit toujours montaigne et devait se prononcer ainsi, car il rime avec enseigne, voile avec nouvelle (c'était la prononciation latine *velum*), gallicane avec chrétienne; l'auteur écrit encore des oeilles (oueilles pour ouailles), foy rime avec vrai.

L'hiatus triomphe et règne jusqu'en ses derniers vers. La langue chez lui n'est pas fixée encore. Marot

en use très-librement avec les genres; il mettra gaigne pour gain, darde pour dard, âge au féminin.

Parfois il est plus correct que ne le sera l'usage; il écrit perplex au masculin. Il prend avec les mots toute sorte de licences, les raccourcissant ou les allongeant selon le besoin du moment: si esprit est trop court il écrit esperit, iérarches et monarches pour hiérarchies et monarchies.

Le latin envahit et dénature encore son langage. Il faut, du reste, à cet égard, distinguer entre ses vers et sa prose, celle au moins de ses dédicaces.

En effet, les trois plus importants de ses poèmes sont précédés de dédicaces écrites dans la prose la plus emphatique, la plus pédantesque, la plus tourmentée. Les discours grotesques où Rabelais s'est moqué des mauvais rhéteurs latinisants de son temps, la déclaration fameuse de Thomas Diaforus n'ont rien de comparable à cet incompréhensible entassement de mots monstrueux empruntés à toutes les langues. Dans le prologue de la *Vray disante Advocate*, on trouve une phrase qui occupe une page tout entière; elle se poursuit à travers les incidences, les réserves, les additions de toute sorte: si bien que l'éditeur désespéré y a mis trois fois des points, sans faire attention que chacune de ces phrases qu'il créait n'avait plus aucun sens. Il en est à peu près de même de la dédicace des *Prières*. C'est un signe caractéristique du temps. C'est le fait de la prédominance donnée alors à la rhétorique, à une mauvaise rhétorique. La rhétorique est la reine des lettres au XV[e] siècle; les académies s'appellent des chambres de rhétorique; les poètes eux-mêmes tiennent à être des rhétoriciens, c'est à

leurs yeux le titre d'honneur : cela nous explique pourquoi ils sont si peu poètes. Jean Marot s'excuse humblement de ne pouvoir le réclamer pour lui-même. On a le culte de la phrase pour elle-même, non pour ce qu'elle exprime, mais pour ses résonnances et ses redondances.

Et le caractère de ces dédicaces de J. Marot est d'autant plus frappant que, d'habitude, il n'écrit pas ainsi en prose. Les quelques morceaux de prose épars dans ses écrits n'ont rien de ce caractère ; la prose y est simplement naïve, facile et coulante. Il est évident qu'il se met ici en frais particuliers. C'est un genre à part.

On croirait, si l'on ne connaissait la naïveté du bon Marot, qu'il a voulu faire la caricature du style des dédicaces de ce temps. Mais il fait seulement œuvre de rhétorique et œuvre de savoir. J'ose à peine citer, tant les phrases sont grotesques ! « Congnoissant par vraye expérience et réduisant en l'imagination de ma mémoire les grandes infuses grâces, vertus et mérites dont de tout temps et de présent la féminine géniture et maternelle secte a été et est douée, fulcie et décorée et en si haut degré eslevée que non-seulement les inferiores monarches en sont aornées... mais aussi les benedictes et sanctifiées régions célestes collaudées et glorieusement enrichies, et au contraire les Plutoniques et les Cerberins Palus ennemis du haut Tetramagate, etc. »

On y rencontre une multitude de mots latins : *nubileux*, *diuturne*, *pristine*, *magnitude*, *salutifère*, *stellifère*, *inclyte*, etc., *conversation* pour habitation en commun.

Dans ses vers, il use bien plus sobrement des mots

empruntés au latin et habillés d'une terminaison française. On en trouverait cependant encore quelques-uns comme *buccines*, *propinacles* (de *propugnacula*), *corusquer*, *prescript*, *phalerés* pour parés (de *phalera*), *régine* pour reine, *par* au lieu de couple, *précellez* (H. Estienne dira encore la précellence). Quelques-uns même viennent du grec, comme : *plasmateur*, *psalterion*. Il n'était pas, du reste, toujours fidèle, en ses emprunts, à l'esprit des déclinaisons antiques. Il écrit : « chantoient des hymnes avec *choros*. »

Il a surtout des mots où se retrouve la forme latine : *obfusqués*, *flexis*, *inrecouvrables ;* des formes qui s'expliquent par le latin : *vexé de deuil*, *luctu vexatus*, *éterne* pour éternelle, et d'autres formes qui se sont conservées en anglais, *remaine* pour *reste*.

On voit que Ronsard n'est pas le premier dont la muse en France parla grec et latin. Nous trouvons, même ici, ce procédé de composition que la langue française répugne à prendre des Grecs :

Le fier-aspeƈt rétrograde Saturne.

Du reste, tous les essais de la Pléïade sont devancés dès ce moment. Ses poètes tenteront de faire des vers prosodiques à l'imitation des Latins ; Jean Le Maire écrit « des vers tiercelets à façon italienne, ce que nul autre de notre langue gallicane n'a essayé de suyvre, au moins que je sache. »

Tout cela est bien imparfait ; l'art n'est qu'entrevu : l'auteur s'en détourne vite comme d'un but qu'il sentirait trop élevé pour lui, et revient tout simplement et sans regret à son naturel, et par cela même

il intéresse comme ces vieilles peintures dont la composition n'est point heureuse, qui n'ont ni plan ni perspective, dont le dessin est gauche parfois et incorrect, la couleur peu harmonieuse, et qui pourtant attirent et retiennent le regard parce qu'elles offrent une image fidèle et naïve d'un temps disparu, et parce qu'à travers les négligences, les ignorances et les imperfections, percent de temps en temps d'heureux traits de nature.

Ainsi pour Jean Marot : de son œuvre il se dégage un attrait particulier, fait en partie de son naturel, en partie de ses faiblesses mêmes et de son inexpérience. Il intéresse par une certaine humilité, une certaine bonhomie native mêlée de gravité. Il n'atteint pas à la grandeur, à la force, à la majesté; mais il a une facilité aimable. C'est un agréable ignorant; ce qui serait pédantisme chez un autre, chez lui semble n'être qu'un jeu charmant. Il y a sur tout ce qui nous vient de lui comme une fleur d'innocence enfantine. Il a les grâces et les immunités de l'enfance. Tout devient aimable dans une bouche d'enfant, même quand il se trouble et balbutie. Qu'il s'essaie à prononcer de grands mots, il n'y réussira pas, mais il ne sera pas ridicule. Les syllabes qu'il défigure s'adoucissent dans cette petite bouche, et, d'ailleurs, il embellit tout de son joli sourire. Jean Marot semble un enfant qui s'essaierait à raconter de grandes histoires de reines et de princes tragiques, ou qui voudrait nous redire l'*Iliade*, et qui, de temps en temps, s'arrête avec ses jolis regards baissés, cet embarras souriant et cette confusion d'un moment qui sera bientôt suivi d'un joyeux éclair.

Il y a dans ses œuvres quelque chose de cette impression, quelque chose encore de franc, de gai, de populaire; une certaine saveur gauloise et rustique, qui ne se perd pas au milieu de toutes ces grandes machines, et de tous ces beaux décors qu'il a dressés pompeusement au début; tout cela uni à une phrase souvent familière jusqu'à la trivialité, à un accent jovial et railleur qui nous blesserait chez un écrivain des âges classiques, mais qui nous amuse ici, et sans nous laisser de remords littéraires, parce que c'est l'image même du temps.

Tel était le sujet offert aux études des concurrents.

Trois mémoires ont été présentés à l'Académie: tous trois témoignent de consciencieux efforts, mais aucun n'a complètement répondu au vœu de la Société; cependant celui qui porte le n° 2, par l'étendue des recherches et la variété des connaissances, a particulièrement attiré son attention.

Le n° 3 s'est malheureusement mis lui-même hors de concours. Cédant à une préoccupation singulière et dont la persistance a dû nous paraître plus singulière encore, lisant mal la question posée par l'Académie, au lieu de l'Étude sur la vie et les *œuvres* de J. Marot qui lui était demandée, il a apporté une Étude sur la vie et les *mœurs* de J. Marot, et s'est ainsi scrupuleusement et systématiquement tenu en dehors du sujet. Il est fâcheux que cette erreur fondamentale ait empêché l'auteur de se présenter au concours avec toutes ses ressources. Il montre partout, en effet, un sens critique très-louable et toutes les qualités d'un bon esprit. Les quelques lignes

qu'il a consacrées, en s'excusant et comme à la dérobée, à l'étude littéraire de J. Marot, indiquent l'intelligence du sujet et l'instinct de ce qu'il aurait convenu de faire. L'Académie, qui ne peut donner à un travail, demeuré de parti pris en dehors de son programme, un témoignage positif de satisfaction, tient du moins à exprimer ses regrets à l'auteur.

La lutte restait donc entre les mémoires portant les nos 1 et 2.

Aucun d'eux n'a apporté sur Jean Marot de documents qui ne fussent déjà bien connus. Cependant, même dans ces limites, il y avait encore à faire un travail intéressant et utile: c'était de tirer de ces renseignements tout ce qu'ils contenaient, et de redresser les erreurs des biographes précédents.

L'auteur du premier mémoire n'a pas été complètement heureux en ce point. Il a accueilli dans sa biographie de Marot certaines assertions tout-à-fait arbitraires, ou qui ne reposent que sur des traditions erronées. Il s'est trompé gravement sur la date de quelques-uns de ses ouvrages, erreur d'autant plus fâcheuse que c'était une des meilleures occasions que présentât le sujet, de faire preuve d'un sens critique et d'un instinct littéraire délicats. On pourrait trouver aussi que les citations sont trop nombreuses et trop longues, qu'elles prennent la place qu'auraient dû occuper les appréciations personnelles du critique; si bien qu'il eût été facile de faire cette Étude à la fois plus courte et plus pleine, en réduisant les analyses et leur donnant un caractère plus littéraire.

C'est là, du reste, ce qui manque surtout aux concurrents. Aucun d'eux n'a su mettre suffisamment en

relief la physionomie du vieux poète, lui donner une originalité qui nous saisisse, ces traits qui restent et se gravent à jamais dans le souvenir. La forme enfin, dans le n° 1, donne prise aux plus sérieux reproches.

A ce point de vue, le mémoire n° 2, avec des défauts différents, prête cependant aussi à la critique. Son style est souvent incorrect, d'une familiarité excessive; non de cette familiarité énergique qui, employée à propos, communique à l'expression une saveur et un relief particuliers, et lui donne un grand accent, mais de celle qui indique de la négligence ou quelque chose de pis encore.

On peut relever également chez l'auteur des jugements un peu confus, un enthousiasme pour notre vieille littérature qui paraît pris fort à la hâte et comme de commande, et une érudition un peu hâtive. Il a aussi le tort d'appliquer trop souvent aux choses du XVIe siècle des formules toutes modernes, qui laisseraient supposer qu'il n'a pas une vue bien nette des différences qui séparent les deux époques.

Mais il faut ajouter qu'il a des mérites qui rachètent jusqu'à un certain point ces faiblesses. Il a tiré de renseignements connus un parti nouveau; il y a mis de l'ordre, ou l'a rétabli là où les légèretés des biographes antérieurs l'avaient altéré. Ses conclusions sont sages et justes. On peut le louer d'avoir, pour ainsi dire, fixé et comme arrêté la biographie de Jean Marot, et d'en avoir presque toujours bien établi les points principaux. Il a bien étudié et fouillé son sujet et fouillé aussi les environs. Chez lui les renseignements abondent, les rapprochements et les

comparaisons se présentent en foule. L'écrivain connaît l'histoire et s'en sert à propos.

Il retrouve enfin dans le détail, à propos des Œuvres de Marot, un peu de ce sens littéraire qu'on regrette de ne pas trouver assez dans l'ensemble.

En présence de ces mérites sérieux de recherches persévérantes, et de cette insuffisance littéraire, l'Académie a pensé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix; que cependant, pour reconnaître les efforts de l'un au moins des concurrents et le profit particulier que son travail peut apporter à la biographie de J. Marot, il convenait de donner, à titre d'encouragement, une médaille de 300 fr. à l'auteur du mémoire n° 2.

Devant ce résultat, l'Académie ne peut s'empêcher d'exprimer un regret: celui de voir qu'au lieu de l'imparfaite ébauche qui nous a été offerte, on ne lui ait pas présenté un buste ou tout au moins une médaille achevée du vieux poète normand. Rendre ainsi à des talents méconnus ou incomplètement honorés un pieux hommage qui ne peut leur être bien rendu que dans leur patrie même, là où un intérêt de cœur s'unit à un intérêt littéraire; ranimer le passé de nos vieilles cités, c'est le plus bel apanage de nos Sociétés savantes. Elles accomplissent en cela une œuvre patriotique. En marquant avec soin ce qu'ont été les représentants de l'esprit provincial dans le passé, en marquant nettement les traits de cet esprit, elles en assurent le maintien. Et ce n'est pas là le fait d'un attachement mesquin et suranné à des traditions locales, d'un étroit patriotisme de clocher. Assurer le maintien des diversités provinciales, c'est

rendre service à la France elle-même. Il en est des nations comme de l'art. Il n'y a de beauté pour celui-ci qu'à la condition qu'il sait joindre la variété à l'unité; l'unité est la force, la variété est la vie et la grâce. De même, il n'y a de nation grande et forte, de nation complète qu'à la condition qu'elle soit en même temps une et diverse. Si la France est grande entre les nations, c'est que, mieux qu'aucune autre, elle possède ce double attribut dans l'ordre de la puissance matérielle, comme dans l'ordre de l'esprit. Qu'est-ce qui fait qu'une armée française est la plus redoutable machine de guerre qu'ait jamais vue le monde ? C'est que, grâce à la diversité de nos provinces, elle réunit toutes les aptitudes guerrières; qu'à la solidité normande, à la tenacité bretonne, à la fertilité de ressources parisienne, à la ferme résistance de l'Alsacien, à l'énergie lorraine et franc-comtoise, elle joint l'entrain provençal, la leste allure du basque, la pétulance gasconne. Il en est de même pour l'intelligence. L'esprit parisien est un incomparable esprit : il est vif, il est piquant, il est hardi, il abonde en saillies, il ne se laisse imposer par rien, il fait justice de tous les ridicules, il excelle à peindre les travers sociaux; mais, laissé à lui seul ou soutenu seulement de son voisin, l'esprit gouailleur de Picardie, il n'eût jamais produit l'esprit français : il lui eût manqué la chaleur d'âme, la passion, l'enthousiasme; Boileau, Molière et Voltaire n'eussent pas suffi à la gloire des lettres françaises, s'il ne s'y était joint un Corneille, un La Fontaine, un Bossuet, un Pascal, un Montesquieu, un Mirabeau, un Chateaubriand; si chaque province n'eût apporté à son tour son tribut, non-seulement

d'hommes et de noms, mais d'originalité locale; si à la flamme légère de l'esprit parisien, raisonneur et sceptique, n'étaient venues se joindre la sévère inspiration normande, cette droite raison, ce ferme bon sens que Corneille poussa jusqu'au sublime, la chaude éloquence bourguignonne, la claire et vive expansion de la Gironde, la brillante imagination du Midi, les solennelles tristesses bretonnes. Ainsi s'est formé son ferme et riche tissu.

Aujourd'hui, Messieurs, l'unité française, grâce à Dieu, n'est nulle part en péril, mais la variété est menacée. Un niveau uniforme tend à s'établir sur tous les esprits. En maintenant les traditions provinciales, travaillons pendant qu'il en est temps encore à sauver les diversités. Que la France reste vivace et grande en restant une et diverse.

UNE

ÉTUDE DE MŒURS

AU XII[e] SIÈCLE,

PAR M. A. THÉRY,

Recteur de l'Académie, membre titulaire.

MESSIEURS,

Les intérêts et les souvenirs de la Normandie réclament la première place dans nos études comme dans nos solennités savantes. Une si riche matière est loin d'être épuisée ; nous n'avons pas à craindre qu'on la délaisse. Néanmoins, notre patriotisme à tous n'est pas exclusif. Il nous permet de franchir, à l'occasion, les limites de la province normande, pour saluer en passant quelqu'une de ces vérités générales, communes à l'humanité tout entière, ou quelque individualité saillante, bonne à connaître, fût-elle de provenance étrangère. Nous aimons à rester en Normandie ; nous n'y sommes pas prisonniers.

Dans cette confiance, Messieurs, je vous demanderai quelques moments d'attention pour une rapide Étude de mœurs, et pour l'esquisse d'une assez curieuse physionomie.

Un sujet inépuisable d'observations pour l'homme, c'est l'homme lui-même.

Dans beaucoup d'autres études, il peut espérer de toucher le fond, de prononcer le dernier mot.

L'âme, dans son activité mystérieuse, prend mille nuances, jette mille reflets. Dans cette région tant de fois parcourue, l'intelligence trouve toujours à faire quelques découvertes de plus.

Aussi les moralistes, les écrivains qui se sont donné la tâche d'observer les caractères et les mœurs, n'ont-ils jamais manqué. Ils se sont nommés, dans l'antiquité, Théophraste et Sénèque; dans les temps modernes, La Bruyère, Vauvenargues, La Rochefoucauld.

Les moralistes spéciaux nous attirent par leur titre. Nous les lisons comme si nous étions avides de nous connaître nous-mêmes, mais, en réalité, pour connaître nos voisins, espérant bien que leurs défauts surtout seront mis en saillie, et que la monotonie de l'analyse sera rompue par la malice des portraits.

Et, en effet, le moraliste fait grand usage de la satire. Peut-être croit-il que les qualités, partant de principes solides, peuvent se passer d'encouragements, tandis que les défauts, jetés en pâture au ridicule, pourraient bien se reconnaître, s'inquiéter, se corriger même quelquefois.

Ce que nous disons des moralistes spéciaux, nous pouvons le dire des écrivains qui, sans entreprendre une étude particulière des mœurs et des caractères, ont mêlé à leurs études sur la religion, la philosophie, l'histoire, les sciences, des détails piquants sur ce théâtre intérieur de notre âme, sur les pièces qui s'y jouent, la distribution des rôles, la part qui revient à chacun des acteurs.

Seulement, nous remarquons beaucoup moins cette seconde classe de moralistes que la première. Les réflexions épisodiques restent perdues dans l'ensemble. Il faudrait un travail pour les extraire, les isoler. Une rencontre nous intéresse ; un voyage laborieux nous ferait peur.

Qu'on détache pour nous, de cette galerie encombrée de richesses, un ou deux cadres qu'on met dans leur jour ; nous ajoutons sans effort une connaissance à nos connaissances acquises. Notre curiosité est satisfaite, notre jugement éclairé par une vive peinture, qui se cachait dans la foule, et qui, maintenant, descend d'elle-même sous nos regards.

Ces réflexions, Messieurs, m'encouragent à vous offrir aujourd'hui un court spécimen du plus important ouvrage d'un homme d'esprit du XIIe siècle. J'ai fréquenté, pendant quelques années d'études spéciales, ces travailleurs obstinés du moyen-âge, et celui-ci, quand je l'ai rencontré sur la montagne Sainte-Geneviève, m'a frappé entre tous.

C'est un philosophe chrétien, nourri dans la scolastique et qui ne s'est pas laissé emporter par elle, un disciple d'Abélard, de Guillaume de Conches, de Gilbert de La Porrée, qui a jugé ses maîtres avec une largeur impartiale. C'est le premier et le plus aimable érudit de son siècle ; étranger de naissance, français par adoption ; latiniste plein d'élégance, sauf quelques barbarismes obligatoires, ce semble, pour ne pas trop dominer la foule, et tout rempli des souvenirs, j'oserais même dire tout parfumé de la plus fine fleur de l'antiquité.

Cet écrivain est Jean Petit, né à Salisbury, en

Angleterre; chapelain et ami dévoué de Thomas Becket, compagnon d'exil de cet héroïque champion des immunités ecclésiastiques, réfugié pendant sept ans en France où il avait déjà passé les années studieuses de sa jeunesse, et mort, en France, évêque de Chartres, laissant après lui une grande réputation de science et de piété, malgré quelques reproches ou plutôt quelques doutes des contemporains sur l'instabilité de son caractère.

J'ai dit tout à l'heure, Messieurs : *un homme d'esprit du XIIe siècle.* Cette alliance de mots a pu vous paraître bizarre ; elle n'est que juste. Je ne prétends pas juger ici Jean de Salisbury sur quelques pages que je détacherai de son œuvre; ce sera l'objet d'une communication plus étendue, que je réserve à mes bienveillants collègues de l'Académie, et où les détails arides, je leur en demande bien pardon à l'avance, ne sauraient manquer. Aujourd'hui, je ne me pardonnerais pas d'égarer cette brillante assemblée parmi les ronces et les épines du moyen-âge. Je me borne à dire que Salisbury, au témoignage des meilleurs juges, est moins un savant du XIIe siècle qu'un lettré de la Renaissance, et que sa pénétration sans pédantisme, sa finesse de pensée et de style, presque exempte de subtilité, le feraient regarder plutôt comme un ancêtre de Montaigne que comme un contemporain des *Réalistes* et des *Nominaux.*

Cependant, je me hâte d'ajouter que le nom de Salisbury ne doit pas être inscrit, même à cette date, sur la liste des hommes de génie. Ce titre est celui d'un Abélard, malgré ses erreurs, d'un saint Bernard,

dans sa foi puissante. De tels hommes portaient le signe de l'initiative et de la force. Salisbury n'est qu'un esprit souple, vif, perspicace, élégant. N'est-ce pas assez, Messieurs, pour que nous lui empruntions quelques lignes perdues dans son grand ouvrage, que je serais tenté de nommer : *Les Essais*, mais qui, au moyen-âge, a pris le titre quelque peu barbare de *Polycraticon?*

Je citerai donc — que dis-je, hélas ! — je traduirai avec une fidélité scrupuleuse, trois morceaux assez courts de Salisbury.

Le premier est une vive apostrophe à une race d'hommes que rien ne saurait détruire, et qui, sans ressembler en rien au phénix, renaissent toujours de leurs cendres.

LES FLATTEURS.

« Un Romain disait à l'empereur Auguste : Prince, le signe le plus certain de votre sagesse, c'est que vous n'êtes pas encore devenu fou, entouré comme vous l'êtes de gens qui vous flattent, et dont les flagorneries insultent les Dieux, vous-même et le peuple entier. Les Dieux, ils les rabaissent, pour vous élever jusqu'à eux. Vous-même, ils vous taxent de folie, en vous faisant méconnaître votre nature, et croire à votre divinité. Le peuple, ils le marquent d'un sceau de superstition, en lui persuadant d'honorer des dieux mortels. Le vrai moyen de montrer qu'il y a en vous quelque chose de divin, ce serait de faire châtier tous ces misérables, qui glorifient mensongèrement votre divinité. Quel Dieu les dé-



fendra ? Ils les ont trompés tous. Quel Dieu ne les accablera pas de sa colère? Ils ont arraché les yeux d'or de Jupiter, et aveuglé Vesta, en volant ses ornements d'argent et de pierres précieuses. Qui pardonnera à leurs mains impies d'avoir enlevé à Mars le diamant qui éclairait son front ? Trahir les dieux invisibles et immortels, leur dresser des piéges hypocrites, quel attentat ! Car, enfin, ces malheureux tiennent fabrique et boutique de dieux visibles, et ce sont les vrais dieux qui paient le mépris ou l'honneur. Donc, si vous êtes sage, Prince, vous punirez ces ennemis des immortels ; vous leur ferez voir que, si vous n'êtes pas un Dieu — et vous ne l'êtes pas — vous honorez les Dieux. Vous ferez disparaître ces trompeurs qui vous aveuglent, qui déshonorent les Dieux mêmes ; vous vengerez votre commune injure. — Ainsi parla le Romain.

« Pourtant, le parti des flatteurs prévalut, et il en est de même aujourd'hui.

« Qu'un esprit modéré s'imagine qu'il faut mettre un frein à l'adulation et aux plates bouffonneries, c'est un ennemi des grands, c'est un jaloux. Les oreilles des grands sont délicates. Sourds à la vérité, tout langage un peu austère leur fait une profonde blessure. Notre siècle est bien dégénéré de la vertu de nos pères, dont la parole et les exemples nous présentent la patience, quand on nous reprend de nos défauts, comme la condition presque nécessaire de toute vertu pratique. »

Il y a, dans ce morceau, quelque chose de Juvénal, ou du moins d'Horace, lorsqu'il arrive à Horace de se mettre en colère.

Le second est d'un genre différent. Vous y trouverez plutôt, Messieurs, un mélange de gravité et d'enjouement, comme le premier dessin d'une bonne satire de Boileau. C'est le menu, le menu moral, si je l'ose dire, d'un repas philosophique.

LE REPAS D'UN PHILOSOPHE.

« La philosophie, qui règle tout, ne peut rester étrangère au réglement de nos repas, car, en fait d'intérêts civils, tout est de son ressort. C'est elle qui fixe la mesure générale des choses. Régulatrice des rapports sociaux, elle ne dédaigne pas les plus ordinaires. Pour que tout marche à souhait, il faut que la philosophie appuie par des actes ce qu'elle enseigne en paroles. Que sert-il, en effet, d'employer de vains mots à faire sonner dans les écoles la théorie du bien, si on ne lui donne pas du corps par la pratique dans la vie réelle? Or, j'appelle vulgaires, populaciers même, les usages où l'on ne garde pas le juste milieu, et qui, affranchis mal à propos des lois de la philosophie, affament les gens à force de lésinerie, ou leur font perdre la raison à force de luxe et de tentations d'intempérance.

« Les repas philosophiques ont leurs règles et leur méthode bien arrêtée, de telle sorte qu'on puisse y prendre part sans que le boire et le manger soient jamais une gêne ou un obstacle. La sobriété y règne; le luxe en est banni. Ils n'empêchent pas Socrate de poursuivre la notion positive du juste. Ils ne détournent pas Platon de la recherche des principes, et ne font pas perdre à Critias le souvenir des événements

de l'histoire. Timée y reste libre de scruter les causes de l'harmonie universelle. Nul convive n'est entravé dans l'accomplissement du devoir. Là, on se garde bien d'avoir le front triste et chargé de nuages dans une réunion de plaisir, et on n'admire guères ce Crassus qui, au dire de Cicéron d'après Lucilius, « n'avait ri qu'une fois dans sa vie. » On goûte un bien-être exempt de tout excès. On est grave, mais d'une gravité qui n'exclut pas la gaîté. Ces repas ont leurs lois somptuaires. Ce ne sont pas les mets qu'on épargne, mais les personnes. Les mets se servent généreusement, mais dans la mesure de l'utile et de l'honnête. Le sage n'en recherche pas la quantité, mais le discret usage. Ne prenons que ce qui ne peut ni surcharger le corps, ni retirer à l'âme sa liberté. »

La dose de sévérité est suffisante ; mais n'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il n'y a rien, dans cette demi-austérité philosophique, qui puisse décourager un appétit raisonnable?

Ma dernière citation a un peu plus d'étendue. C'est qu'elle traite d'un sujet qui a maintes fois excité la bile de Salisbury. Les docteurs du temps, à la parole vide et sonore, les professeurs charlatans, comme il paraît en avoir rencontré, lui, si respectueux d'ailleurs envers les vrais et sérieux professeurs, agaçaient douloureusement les nerfs de cet homme de goût, modéré dans ses opinions comme dans ses habitudes, et qui ne se laissait pas duper par les mots. C'est donc avec une ironie amère qu'il les attaque, et il y a plaisir à voir cette verve, cette vivacité de langage au service d'une pensée haute

et juste. Ou je me trompe, ou ce morceau justifiera surtout mon assertion, téméraire en apparence, que Salisbury, à certains égards, était de trois ou quatre siècles en avant de ses contemporains, non par le génie, mais par la supériorité du bon sens.

LES FAUX DOCTEURS.

« C'est une erreur, et une impudente erreur, que de faire consister toute la philosophie en paroles. Erreur aussi que de réduire la vertu à des mots, comme une forêt sacrée à des morceaux de bois. C'est dans l'œuvre que la vertu éclate, et elle a pour compagne inséparable la sagesse. Ceux donc qui ne s'attachent qu'aux paroles aiment mieux paraître sages que de l'être en effet. Ils circulent sur les places, usent de leurs chaussures le seuil des savants, soulèvent de minces questions, enchevêtrent les mots, bouchent leur intelligence et celle des autres. Qu'une difficulté surgisse, ils clabaudent et ne discutent pas. Ils craignent cependant de livrer le secret de leur sottise, ces fanfarons de philosophie, que je n'appelle pas des philosophes. Ce qu'ils ignorent, ils aiment mieux, par fausse honte, continuer à l'ignorer, que de le rechercher et de l'apprendre, surtout en présence des tiers qu'ils croient en possession des connaissances qui leur manquent. Leur arrogance n'en est pas moins insupportable. Vous les entendez parler de tout sans préparation, prononcer sur tout le monde, accuser les autres, se vanter sans mesure, proclamer qu'ils ont inventé ce qui traîne partout depuis longtemps, ce que les livres ont attesté et

transmis à notre âge à travers les siècles. Ils prodiguent les mots, et souvent ils se rendent inintelligibles par la surcharge et le flux des paroles, plus que par la difficulté des sujets. Tel qui a réussi à ne pas se faire comprendre croit avoir mérité d'être proclamé le prince des philosophes. Moins ils savent, plus ils affirment. Pythagore, lui-même, ne suffirait pas pour donner le mot de leurs énigmes.

« Le faux docteur revient sur ses pas ; il ressasse les mêmes choses. N'ayant pas de champ à parcourir, il travaille péniblement sur place ; il broie toujours la même couleur ; il casse les oreilles du même son. Écoutez-le de loin ; vous le prendrez pour un troisième Caton, tombé du ciel ; il vous semblera un homme. Demandez-lui sa profession ou son art. C'est un grammairien, un rhéteur, un géomètre, un peintre, un devin, un médecin ; il sait tout. Si vous le voulez, il montera dans les airs, et, plus habile que Dédale, il vous fera traverser l'espace sain et sauf, et vous déposera où vous le demanderez. Approchez-vous pour vous instruire ; cherchez avec soin ce que les auteurs ont voulu dire dans leurs écrits ; tâchez de pénétrer les textes. Voilà notre homme qui vous apostrophe : « Vous avez la tête dure, l'esprit plus obtus qu'un roussin d'Arcadie. Il faut avoir du plomb dans la cervelle, pour demander ce qui est caché dans un texte. Le texte ne sert de rien ; peu importe ce qu'il chante. » Vous insistez. — « Fuyez le texte, vous dira-t-il ; c'est un poison ; il tue. Prenez garde de ressembler au serpent, qui mange de la terre tous les jours de sa vie. »

« Il vous faut donc badiner, ou causer, ou disputer.

Le plus verbeux paraîtra le plus savant. Ne vous inquiétez pas de savoir à propos de quoi, dans quel sens, à quel sujet, on pense ou on affirme, pourvu qu'on parle. Le point d'appui d'un raisonnement, bagatelle pure. La réalité importe peu : il suffit de l'ombre. Le vrai et le faux, le probable et l'improbable, vaine recherche. Tout est probable. Établissez une assertion ; elle sera démolie tout à l'heure par une similitude ; et, quand il aura trouvé le semblable pour un cas, le parleur, que vous le vouliez ou non, découvrira, pour un autre cas, une similitude nouvelle. Il est certain pourtant que le vraisemblable n'est pas nécessairement le vrai, et que ce qui est faux en apparence n'est pas toujours faux en réalité.

« Chercherez-vous à établir une différence entre des propositions semblables ? Notre vantard vous en empêchera par ses clameurs, ou se moquera de l'inutilité de vos efforts. « On sait bien, dira-t-il, que toutes les choses semblables ont un côté différent; mais ici, *semblables* n'est pas assez dire. Ce sont des choses *identiques*. » Vouloir prouver le contraire, ce n'est pas seulement du temps perdu ; c'est ce qu'il y a de plus ridicule au monde.

« Assurément, si ces discussions, ces études tourmentées du différent et du semblable avaient lieu en vue d'acquérir une parole facile, ce serait un exercice digne d'éloges, et d'un avantage précieux pour la jeunesse, pourvu qu'on ne l'aveuglât pas d'une épaisse poussière de sophismes. Rien de plus utile, de plus profitable, de plus glorieux pour les jeunes gens que l'éloquence. Mais l'éloquence exige deux

conditions : beaucoup de faits dans l'esprit ; une parole abondante sur les lèvres. Débiter des paroles sans connaître les faits, c'est le propre d'un fou plutôt que d'un maître ou d'un disciple.

« On ne voit que trop de gens de cette espèce, qui parlent longuement toute une journée, et qui ne disent rien, ou disent peu de chose. Vous êtes fatigué, vous, du rôle d'auditeur ; l'autre s'épuiserait en parlant, s'il n'était soutenu par sa verbeuse abondance. Mais où veut-il aller ? Que prétend-il ? Vous ne le devinez pas. Vous attendez la fin ; il n'a pas encore commencé. Patientez cependant ; voyons où il aboutira. Résumez son verbiage, et vous n'y trouverez que les songes d'un malade. On dirait un homme dont la cervelle est troublée, et qui, privé de sa raison, ne peut contenir sa langue.

« Mettre les paroles en harmonie avec les faits, et user à propos des faits selon les circonstances, c'est un des préceptes les plus raisonnables de la science oratoire. »

Indulgence, Messieurs, encore une fois, pour cette traduction risquée d'une excellente prose latine du XIIe siècle en médiocre français du XIXe ! Je me suis efforcé de vous présenter une photographie réduite de Jean de Salisbury, mais l'épreuve aurait pu mieux sortir. — Ce n'est pas la faute du modèle.



M. LE COMTE
DE GUERNON-RANVILLE

ET

LE JOURNAL MANUSCRIT DE SON MINISTÈRE;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

MESSIEURS,

En perdant M. le comte de Guernon-Ranville, mort à Ranville le 28 avril dernier, nous avons perdu un confrère honorable, qui fut l'un des plus dévoués serviteurs de la branche aînée des Bourbons, et en même temps l'un des amis les plus sincères de la charte, de cette charte de 1814 dont il voulait la pratique et que, par point d'honneur, il aida lui-même à déchirer;—un de ces hommes que la raison éclaire et que le cœur entraîne, appartenant à notre temps par ses lumières, à une autre époque par ses sentiments, et à qui ses adversaires ne pouvaient garder rancune en reconnaissant les causes de son dévouement.

Nous ne ferons pas ici la biographie de M. de Ranville, né à Caen, le 27 mai 1787. M. Boullée, ancien magistrat, membre correspondant de notre Compagnie, a bien voulu nous la promettre. Mieux que personne il peut l'écrire, lui, vieil ami de l'auteur, et présenter dans un jour lumineux la phy-

sionomie ouverte et franche, le caractère loyal et chevaleresque d'un ministre honnête homme, qui fit de vains efforts pour sauver son roi.

Aujourd'hui, Messieurs, mon rôle est bien simple, et je n'éprouve qu'un médiocre embarras à le remplir; je viens vous parler d'un manuscrit, laissé par M. le comte de Guernon-Ranville, et légué par lui à la Bibliothèque de la ville de Caen. L'autographe n'y sera déposé qu'après la mort de M. Boullée; mais une copie approuvée par l'auteur, qui a écrit de sa main sur la première page : *Journal de mon ministère. G. R.*, a été provisoirement remise par un membre de la famille (1) à notre grand dépôt public, qui le lui rendra lorsqu'il recevra l'autographe légué par l'ancien ministre.

Avant de lire ce précieux manuscrit, je me demandais si c'étaient des Mémoires justificatifs, rédigés après coup, et destinés à blanchir un accusé. L'auteur avait-il rédigé un plaidoyer pour implorer de l'avenir le bénéfice des circonstances atténuantes? Ma défiance était éveillée par les dépositions intéressées de tant d'hommes d'État, qui ont fait leur statue avec assez d'artifice pour qu'on n'aperçût que le côté qu'ils voulaient laisser voir : artifice inutile, car l'œil scrutateur de l'historien va droit au côté qu'on lui cache.

Je reconnus bientôt que ce stratagème ne pouvait pas être l'objet d'un soupçon dans l'œuvre de M. le comte de Guernon-Ranville. Cette œuvre est, comme

(1) M. Colmiche, secrétaire de la Société d'horticulture de Caen, neveu par alliance de M. le comte de Guernon-Ranville et son exécuteur testamentaire.

il l'a intitulée, un *Journal*, c'est-à-dire une série de notes écrites au jour le jour, à l'occasion des faits dont il voulait conserver le souvenir. C'était pour lui, non pour le public, qu'il les confiait au papier quand il le jugeait à propos. S'il avait eu souci de futurs lecteurs, il aurait donné bien d'autres détails. Ce qu'il écrivait (il faut le croire) suffisait à son but restreint, et, malgré sa brièveté, offrira toujours beaucoup d'intérêt.

Ma seconde recherche dans cette œuvre en quelque sorte confidentielle, tendait à reconnaître quelle était son importance historique.

Renfermait-elle des révélations qui jetassent un jour inattendu sur les événements? Le roi y paraissait-il avoir moins de défiance, son premier ministre moins d'impéritie? Lui-même, notre chaleureux confrère, héréditairement dévoué aux Bourbons, était-il, ou non, l'un des champions de l'absolutisme? Quelle part avait-il prise à la folle tentative qui eut pour expression les ordonnances de juillet 1830?

Je me hâte de le dire, ces pages sincères, parfois émues, ne craignent pas l'examen. Elles peuvent blesser des convictions, réveiller des antipathies; mais elles sont d'un royaliste vraiment libéral, qu'une simple nuance séparait de la majorité de ses adversaires: eux, ils aimaient la charte et le roi; lui, il aimait le roi et la charte, et il insista toujours dans le cabinet pour soutenir les formes légales du gouvernement représentatif.

Permettez-moi, Messieurs, une courte remarque. Nous avons à l'Académie, une juste répugnance pour toutes les questions qui divisent, et nous inter-

disons, en conséquence, tout ce qui tient aux grandes controverses religieuses et politiques ; le sujet qui m'occupe est brûlant, il passionna dans leur jeunesse tous les hommes de mon âge, et comme Horace, je puis marcher sur des charbons : *incedo per ignes ;* je ne veux qu'effleurer des cendres éteintes, ne voyez ici que de l'histoire.

Cette histoire des derniers mois de la Restauration sera peu changée par le *Journal* de M. le comte de Guernon-Ranville. Nous vivons à une époque où tout se dit et se répète : des secrets d'État couraient les ateliers sous le ministère Polignac.

Mais quand tout se dit et se publie, le mensonge n'a pas moins d'échos que la vérité, et quelques-uns de ces échos retentissent jusque chez les écrivains le plus en garde contre l'esprit de parti. Le grand mérite des notes que nous avons sous les yeux, c'est qu'elles serviront de guide aux historiens, car l'auteur est de bonne foi et instruit des faits à leur source ; souvent vaincu dans les conseils, il a écrit sur l'heure les excellents motifs qu'il n'avait pu faire triompher, et sa pensée généreuse se révolte contre les obstacles. Il veut le bien, il est en position de le faire, et ceux qui devraient le seconder refusent systématiquement leur concours. Quels mécomptes pour sa bouillante nature, et quelles épreuves !

Le 15 décembre 1829, il paraît pour la première fois au conseil des ministres, et, dès le 12 janvier 1830, il apporte un projet qui devance de plus de trois ans la fameuse loi-Guizot sur l'instruction primaire. « J'ai annoncé, dit-il, à cette date du 12 janvier 1830, un projet de loi sur la propagation de l'enseignement

primaire ; on me promet une forte opposition. »

Cette opposition n'était que trop vraie. L'idée de répandre l'instruction élémentaire jusque dans les moindres communes avait contre elle les gens imbus des vieux préjugés, et notre confrère eut mille peines à la faire admettre par ses collègues ; toutefois il écrit, à cette date du 14 février : « Ma pauvre ordonnance sur l'enseignement primaire l'a échappé belle ; la décision d'hier a été attaquée par le prince de Polignac. Mgr le Dauphin s'est presque prononcé contre, et ce n'est pas sans de grands efforts que je suis parvenu à me défendre : enfin elle est signée ! »

« Enfin elle est signée ! » C'était une concession à ses instances, et l'on ne regardait pas l'ordonnance comme née viable, hélas ! et l'on s'en réjouissait ! Notre manuscrit en fournit la preuve. En effet, quand, le 25 mai, M. le comte de Guernon-Ranville annonça dans le conseil qu'il prendrait bientôt son avis sur un projet d'écoles secondaires de Droit dans les villes de Besançon, Bourges, Orléans et Douai, comme moyen de décentralisation, MM. de Chantelauze et de Peyronnet, nouveaux ministres, s'élevèrent contre les idées de propagation de l'enseignement ; le prince de Polignac approuva leur opposition, et dit bien haut que, si l'on avait laissé passer l'ordonnance du 14 février sur l'instruction primaire, c'est qu'on la savait inexécutable. — Inexécutable ? s'écria avec feu le ministre attaqué ; « j'espère néanmoins qu'avant deux ans, il n'y aura si petit village, en France, qui n'ait son enseignement primaire. » Généreuse espérance, trop peu con-

nue ou trop oubliée, et dont la postérité devra tenir compte à sa mémoire.

M. de Guernon-Ranville, malgré les préoccupations politiques du moment, déploya son énergie à l'application de son idée féconde, l'organisation de l'instruction élémentaire. Le 8 mars, il écrivait dans une circulaire à tous les recteurs : « Il s'agit de procurer immédiatement des moyens suffisants d'instruction à toutes les communes du royaume. » Et plus loin : « Les conseils municipaux doivent délibérer lors de leur réunion ordinaire de cette année, c'est-à-dire au mois de mai, sur les moyens de pourvoir à l'établissement et à l'entretien des écoles primaires dont ils auront reconnu la nécessité. » Dans cette même circulaire, les moyens, les vrais moyens d'amélioration sont indiqués et prescrits, à savoir : la séparation des sexes, la création d'écoles de filles, d'écoles normales dans les départements et de pensions de retraite pour les instituteurs.

Pardon, Messieurs ! j'oublie le manuscrit de notre confrère qui n'a presque rien dit de ses travaux à l'Instruction publique, parce que les soucis du moment étaient à peu près le seul objet des délibérations ministérielles. Chaque jour les questions devenaient plus graves, depuis que la lutte était engagée entre la royauté et les députés du pays.

Grâce à cette habitude qu'avait prise M. de Guernon, d'écrire après le conseil ce qui s'y était dit plus longuement, nous avons un abrégé fidèle de scènes d'intérieur singulièrement instructives. Nulle part notre confrère ne cherche à poser dans le récit, et cependant, en plein cabinet, il s'est mis maintes

fois en avant, et a fait de l'opposition à sa manière ; souvent il a rappelé aux conditions du régime constitutionnel et mis en garde contre le danger de les enfreindre. On aime à le voir, dans la séance du 17 mars, où il s'agit de répondre à l'adresse de la chambre des députés, lutter contre M. de Montbel qui avait pour adhérents tous les ministres et le roi lui-même ; montrer les conséquences d'élections nouvelles si les électeurs, juges du camp, pour ainsi parler, entre la couronne et l'opposition, renvoyaient la même chambre ou une chambre plus hostile encore ; insister pour faire l'épreuve d'une session avec les 221 ; épuiser enfin toutes les ressources du mécanisme des gouvernements libres, et vouloir attendre les coups d'État pour vaincre en les réprimant, non en les faisant.

M. de Montbel combattit son collègue par des arguments tirés des bonnes dispositions des électeurs ; il soutint qu'une proclamation de Charles X ferait un grand effet sur « une nation si renommée par son amour pour ses princes. » « L'amour des peuples pour les princes, s'écria M. de Guernon-Ranville, il m'est impossible d'exprimer ma pensée sur ce point délicat ; mais le roi veut la vérité tout entière, j'oserai la faire entendre, quand même elle pourrait paraître blessante... Cet amour n'est qu'une *chimère !*

« Ce n'est pas après cinq années d'exercice de la liberté illimitée de la presse, liberté poussée jusqu'aux dernières bornes de la licence, qu'on peut compter encore sur ce sentiment, si français jadis, et qui produisit tant de prodiges. Ayons le courage

de sonder cette triste plaie, et reconnaissons qu'une désaffection profonde a remplacé cet attachement dévoué que la nation eut longtemps pour ses princes; reconnaissons et osons avouer au roi que cette désaffection va jusque-là qu'il suffit qu'un homme soit honoré de la confiance de Sa Majesté, pour devenir à l'instant même ce qu'on nomme impopulaire. »

Le ministre, non moins hardi que fidèle, développa chaleureusement les motifs de son opinion, qui ne convertirent aucun de ses collègues. « Ces observations, ajoute-t-il, n'ont convaincu personne. La dissolution de la chambre a été arrêtée, ou plutôt il a été décidé que le roi prorogerait d'abord la chambre au 3 septembre, et que la dissolution, ne serait prononcée qu'après avoir pris les mesures pour préparer de bonnes élections. — Je suis resté seul de mon avis. »

Ici se trouve un *Nota* que je copie :

« La physionomie de mes collègues pendant que je parlais ainsi, me fit sentir que j'allais trop loin, et qu'on ne disait pas ordinairement de ces choses-là dans le cabinet et en présence du maître; j'étais donc assez honteux et embarrassé de ma personne lorsque, après le conseil, il fallut se tenir en ligne et saluer au passage le roi et Mg^r le dauphin. Je crois que notre bon Charles X s'aperçut de ce que j'éprouvais, car il se détourna de son chemin pour s'approcher de moi, et me posant la main sur le bras avec affection, il me dit: « Vous avez émis « franchement votre opinion, c'est bien... très-bien. « Il faut dire ici tout ce qu'on pense ; j'aime la vérité, « et je veux qu'on me la dise sans déguisement. »

Pas un autre ministre n'imita la franchise de M. de Guernon-Ranville, et ses idées, fatalement combattues par ses collègues, font tomber de sa plume, à la date du 30 mars, cette exclamation désespérée : « En vérité, nous sommes frappés d'aveuglement ! »

Lui pourtant ne l'était pas ; il voyait bien que, hors de la charte, la royauté courait à l'abîme. Il le voyait dans l'état de l'opinion publique, irritée, et dans l'impuissance de ministres que ne reliait pas une foi commune. Écoutez-le, à la date du 20 avril :

« Depuis la grande mesure de la prorogation, un fâcheux découragement s'est glissé parmi nous, soit à raison de la conviction où nous sommes que le ministère n'est pas assez fortement constitué pour lutter contre l'opposition, soit à raison des dissidences d'opinion qui se manifestent à chaque instant sur la question capitale.

« Le prince de Polignac, que je serais tenté quelquefois de croire dirigé par des influences tout-à-fait en dehors de la sphère ministérielle, semble convaincu maintenant que nous ne pourrons sortir vainqueurs du combat engagé, qu'en recourant à des mesures extraordinaires par application de l'article 14 de la charte. Il n'avait pas encore exprimé cette disposition jusqu'à ces derniers jours ; mais depuis qu'il la laisse percer, j'y trouve l'explication d'un mot singulier qu'il me dit à l'époque de la prorogation. Nous allions ensemble à la chambre, et je cherchais à lui persuader qu'avec de la prudence et de la fermeté, nous finirions par obtenir une majorité suffisante pour atteindre la fin de la session. « Une majorité ! « me répondit-il, j'en serais bien fâché, je ne sau« rais qu'en faire... »

Le prince de Polignac eût bien su que faire d'un tel appui, si sa résolution n'eût pas été prise de pousser le roi aux plus périlleuses extrémités. Malheureusement pour son projet, il était, lui personnellement, incapable d'en assurer le succès. Guidé par on ne sait quelles directions occultes, inhabile à prévoir, il donnait des inquiétudes même à ses collègues. Dans un moment où l'on avait besoin de l'union qui fait la force et des résolutions énergiques qui l'emploient avec ensemble, on restait dans une inaction qui détermine M. de Guernon à écrire le 2 mai : « Nos conseils des 27, 28 avril et 1er mai ont été de la dernière insignifiance. Nous sommes sur la réserve les uns avec les autres comme gens prêts à se brouiller. Cet état de choses ne peut durer. »

Pour lui donner un peu de vie, on imagina d'appeler au ministère MM. Chantelauze, Peyronnet et Capelle. M. le comte de Guernon-Ranville désirait fort se retirer ; toutefois, il craignait, comme M. de Chabrol, qu'on ne prît sa démission pour une désertion au moment du danger. « Je partageais, dit-il, le sentiment de M. de Chabrol ; mais, après avoir échoué dans plusieurs propositions que je croyais utiles, et n'attendant rien de bon de la marche que paraissait vouloir adopter le président du conseil, je désirais fort être compris dans la *réforme*, et je m'exprimai dans diverses circonstances de manière à rendre mon éloignement presque nécessaire.

« Les choses en étaient là lorsque hier, 19 mai, dans la matinée, le prince est venu chez moi, et, après quelques phrases insignifiantes, m'a dit d'un air

dégagé, et comme s'il s'agissait de la chose la plus simple du monde : « Eh bien ! nous avons trois nouveaux collègues... » Frappé de ce mot *trois*, je ne doutais pas de mon remplacement, et prenant la main du prince : « Vous me soulagez d'un poids énorme, lui ai-je répondu, et ce sera pour moi un heureux moment que celui où j'installerai mon successeur dans cet enfer qu'on appelle le cabinet du ministre... »

« Que voulez-vous dire ? a repris le prince ; mais vous nous restez. » Et alors il m'a expliqué que Montbel passait aux finances, à la place de Chabrol, que M. Chantelauze remplaçait Courvoisier aux Sceaux, et qu'un nouveau ministère était formé aux dépens de l'Intérieur, qui se trouvait ainsi partagé entre MM. de Peyronnet et Capelle.

« Je ne sais quel sentiment dominait en moi pendant ce récit : ou le regret de voir échapper une liberté que je croyais si bien tenir, ou la surprise de ce que, dans un gouvernement constitutionnel, des ministres responsables pussent recevoir ainsi des collègues dont les œuvres allaient devenir celles du ministère tout entier, sans qu'on eût daigné s'assurer si les hommes qu'on enchaînait les uns aux autres se convenaient réciproquement, et consentaient à faire un échange de confiance mutuelle.

« Quand le prince a jugé à propos de terminer l'historique des nominations et l'éloge des nouveaux collègues, je lui ai exprimé mon étonnement de n'avoir pas suivi le sort de Courvoisier et de Chabrol, et l'ai instamment prié de vouloir bien proposer au roi mon remplacement immédiat. « C'est impossible,

m'a-t-il répondu, le roi ne veut plus entendre parler d'aucun changement, et certes vous ne voudrez pas donner votre démission. Une retraite volontaire, dans les circonstances où nous nous trouvons, paraîtrait si honteuse que Montbel s'est résigné à prendre le ministère des Finances qu'il ne voulait pas d'abord, et que Chabrol a prié instamment qu'on ne dît pas dans l'ordonnance qu'il a donné sa démission, parce qu'en effet il n'aurait pas voulu la donner dans un tel moment. D'ailleurs, je suis sûr que le roi ne recevrait pas votre démission...

— « Je resterai, si le roi l'exige, ai-je répondu ; mais souvenez-vous de ce que je vous dis : le ministère que vous venez de former n'a pas pour trois mois d'existence. »

— « Bah! bah! m'a dit le prince en me quittant, vous êtes l'homme aux difficultés ; vous verrez que nous marcherons à merveille, et tout ira bien. »

Quos perdere vult Jupiter dementat.

Bientôt le *Journal* de M. de Guernon-Ranville ne laisse aucun doute sur le plan du prince de Polignac. Celui-ci s'était renforcé d'hommes prêts à faire un coup d'État, sans consulter ceux des ministres qui auraient reculé et qu'il était sûr de retenir par leur dévouement au roi. La preuve de cette intrigue est le projet extra-légal, présenté dans le conseil tenu à St-Cloud le 27 juin, où M. Chantelauze exposa pendant trois quarts-d'heure les moyens que l'article 14 de la charte offrait pour sortir de la situation.

Notre confrère fut seul à combattre M. Chantelauze, et le fit avec cette énergique ardeur qu'il portait naturellement dans toutes les discussions. En finissant

d'écrire, le soir même, la longue note relative à cette séance, il ajoute ces lignes: « M. Chantelauze m'effraie; est-ce qu'en effet il aurait pris l'engagement du coup d'État?.. Ce long discours, cette résistance affectée à faire connaître ses moyens de salut, tout cela aurait-il été concerté avec le prince de Polignac?.. Nous verrons bien. »

Les pages qui suivent croissent en intérêt comme les événements qui s'accomplissent. Ils sont trop connus pour que nous les racontions; mais ce qu'il nous importe de constater, c'est la résistance de notre confrère aux moyens de salut qui devaient tout perdre. Le 7 juillet, à St-Cloud, il écrit:

« Le président du conseil a rendu compte au roi de la délibération d'hier, et a dit que le conseil avait *unanimement* décidé qu'il y avait lieu à faire l'application de l'article 14 de la charte. J'ai interrompu le prince de Polignac, pour réclamer contre le mot *unanimement*, et alors il a dit qu'en effet j'avais été seul d'un avis contraire. »

Ce qui montre l'absolu dévouement du noble comte à son roi, c'est sa résignation à signer des ordonnances qu'il condamne, et qui peuvent mettre et qui ont mis sa tête en péril.

S'il ne blâmait pas toutes ces ordonnances, il jugeait bien celle qui avait pour objet les élections. « Quant aux formalités prescrites pour les élections, dit-il (21 juillet), c'est un tissu d'incohérences, et surtout un prodige de déception. Après avoir disputé pied à pied le terrain sur lequel je me suis placé dès le commencement de cette affaire, après m'être fait dire presque des injures par l'un des ardents soute-

neurs du projet, j'ai clos mon opposition en disant à M. de Peyronnet : « A votre place, moi, je rempla« cerais les vingt-deux articles de formalités de cette « ordonnance par un article ainsi conçu : *Les députés « de chaque département seront nommés par le préfet.* »

Le dénouement se précipite. Le 24 juillet, on lit, on relit, on adopte les fameuses ordonnances. M. de Guernon-Ranville a cessé toute opposition, il a renoncé à parler à des sourds, à montrer l'écueil à des aveugles, il se retire et confie son triste pressentiment à son Journal :

« Voilà une grande affaire engagée ; comment finira-t-elle ? Quelle qu'en soit l'issue, j'ai hâte d'y arriver. Le portefeuille me pèse effroyablement, et je ne manquerai pas de m'en débarrasser aussitôt que je le pourrai avec honneur. »

Immédiatement après cet alinéa, vient celui-ci :

« 25 juillet, à St-Cloud :

« *Consummatum est...* Le roi a signé ce matin les ordonnances. Reste à les exécuter. Le prince de Polignac nous a donné plusieurs fois l'assurance, et il l'a répété aujourd'hui, sur mes observations à cet égard, que toutes les mesures étaient prises pour que la résistance qu'on pouvait craindre fût à l'instant même comprimée. »

Le *Journal* rappelle ensuite ce qui s'est passé le matin à St-Cloud. Je détache ce fragment de la scène : « M. Chantelauze a lu son rapport, qui a été unanimement loué. Les ordonnances, au nombre de quatre, ont ensuite été lues ; puis nous avons tous signé le rapport. L'ordonnance sur la presse, celle sur les élections ont été présentées au roi par le

président du conseil. Avant de signer, le roi a paru absorbé par une profonde réflexion. Il s'est tenu, pendant plusieurs minutes, la tête appuyée sur sa main et la plume à deux pouces du papier; puis il a dit: « Plus j'y pense et plus je demeure convaincu « qu'il est impossible de faire autrement; » et il a signé. ... Nous avons ensuite tous contresigné, dans le plus profond silence; et pendant ce temps M. de Peyronnet a présenté à la signature du roi l'ordonnance de dissolution de la chambre élue et celle de convocation d'une nouvelle chambre au 28 septembre prochain. »

Il y a là, ce nous semble, quelque chose de triste et de solennel; on éprouve une sorte de pitié pour ces hommes d'État, qui ne connaissaient pas leur propre faiblesse, et ne soupçonnaient pas la force de l'opinion publique.

Dès que les ordonnances parurent, le 26, au *Moniteur universel,* Paris s'émut, l'orage politique se forma; il gronda le lendemain, éclata pendant trois jours, et ces trois jours suffirent pour enfanter ce fatal mélange de meurtres fraternels et d'actes héroïques, de joies et de tristesses, de défaites et de triomphes qu'on appelle une révolution.

Le *Journal* de M. de Guernon-Ranville ne peut se continuer au milieu des soucis de tous les instants; il s'arrête le mercredi 28 juillet, à 10 heures du matin; et quand l'auteur le reprend, ce n'est que le 1er septembre: il était alors au donjon de Vincennes.

Après quelques généralités sur les faits accomplis, l'ex-ministre, prisonnier, s'exprime ainsi:

« Quoi qu'il arrive, mon sacrifice est fait: en si-

gnant les ordonnances, je savais que j'entrais dans une partie où je devais mettre ma tête pour enjeu. Il n'est plus temps de disputer contre le gagnant; et, comme un gladiateur vaincu, il ne me reste qu'à *mourir avec grâce,* et je tâcherai de n'y pas faillir.

« J'ai pourtant encore un devoir à remplir envers ma famille et mes amis, c'est de leur apprendre tout ce que j'ai fait pour répondre à la confiance dont m'honorait notre auguste et trop malheureux roi: les souvenirs que je vais consigner ici feront suite au *Journal* que j'ai tenu pendant les huit mois que j'ai passés au ministère. Ce *Journal* s'est terminé au 28 juillet; mais il importe de le reprendre à partir du mardi 27 inclusivement. »

Cette addition, ou second Journal, va jusqu'au 26 octobre. Elle a peut-être un intérêt de nouveauté plus vif que tout ce qui précède: elle donne de curieux renseignements sur l'agonie d'un pouvoir plutôt faible que méchant, plutôt aveugle que coupable; elle ajoute encore à l'idée qu'on doit se faire du sang-froid, de l'énergie et du loyal dévouement de M. le comte de Guernon-Ranville.

Si l'Académie le désire, je lui ferai connaître un jour quelques fragments de cette *Suite* au *Journal* de ce que notre confrère appelle quelque part son douloureux ministère. Je reviendrai alors sur des parties importantes du manuscrit, que je n'ai pas même effleurées, et qui méritent qu'on s'y arrête: les instances du ministre et ses arguments pour forcer les journaux à imprimer dans leurs colonnes les réponses à leurs calomnies; l'addition des capacités qu'il entendait faire admettre dans une loi électorale fort

élargie ; ses efforts pour faire prendre des mesures contre les incendiaires qui désolaient la Normandie ; les nobles réponses du gouvernement de Charles X aux explications demandées par le gouvernement de la Grande-Bretagne, inquiet de nos armements contre les Barbaresques. Le roi lui-même ordonnait de dire aux Anglais, le 10 mars 1830, que si la régence d'Alger était renversée, il s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce gouvernement barbare un nouvel état de choses plus approprié aux progrès de la civilisation et aux véritables intérêts de la chrétienté, mais qu'à cet égard il ne voulait prendre aucun engagement contraire à sa dignité et aux intérêts de la France.

Le 21 mars, le premier ministre rend compte de sa correspondance diplomatique au sujet de l'expédition qui se prépare contre le dey d'Alger. Il dit, en parlant de l'Angleterre, que « sa jalousie ne lui permet pas « de voir sans inquiétude notre marine s'engager « dans une entreprise dont le succès serait si glorieux « et si profitable; elle nous suscite des obstacles, elle « prétend avoir droit à des explications sur le but de « l'entreprise et les résultats que nous prétendons en « faire sortir. »

« A toutes ces demandes, ajoute M. le comte de Guernon-Ranville, les réponses de notre président ont été nobles et fermes ; le roi les a complètement approuvées. Sa Majesté a trouvé les prétentions de la Sardaigne et de l'Espagne inadmissibles, et a dit : « La France insultée n'a besoin de l'appui de per- « sonne pour se venger. Quant aux Anglais, nous « ne nous mêlons pas de leurs affaires ; qu'ils ne se « mêlent pas des nôtres. »

On aime à trouver ce ferme langage dans la bouche du dernier roi de France, et l'on pardonne au ministre dévoué qui a voulu partager sa fortune, à l'heure où ce roi malheureux perdait consciencieusement sa couronne et finissait une dynastie.

Je m'arrête ici, Messieurs, en exprimant le désir que le *Journal* de M. le comte de Guernon-Ranville ne reste pas longtemps inédit. Sa publication sera utile à l'histoire, car c'est un document exact et sincère. Nous nous applaudirons du succès de cette œuvre, ou de l'estime qui devra l'accueillir, nous confrères et amis de l'auteur, qui avons toujours admiré en lui ce qui n'est commun à aucune époque : une rare fermeté de principes, un grand désintéressement personnel, une inflexible énergie, enfin un parfait accord de la familiarité noble, de la franchise et de la dignité.

LA RÉPUBLIQUE

DE

L'ANDORRE,

Par M. H. REYNALD,

Membre associé-résidant.

MESSIEURS,

Les journaux nous ont appris, il y a quelques jours, qu'une révolution venait d'éclater dans la République d'Andorre. A la suite d'une élection où, paraît-il, l'esprit de parti avait trop prévalu, cinquante Andorrans ont pénétré dans la salle du conseil et dispersé l'assemblée. En même temps un édit, affiché dans toutes les rues, annonçait que quiconque refuserait de reconnaître le nouvel état de choses *serait mis aux arrêts*. L'Europe est aujourd'hui préoccupée de questions trop graves pour accorder beaucoup d'attention à cet événement, et le dix-huit brumaire de l'Andorre passera sans doute inaperçu; j'ai cru cependant que vous me permettriez, à cette occasion, de vous donner quelques détails sur cette république plus célèbre que connue; il vaut mieux, d'ailleurs, entendre parler de ce pays qu'aller le visiter.

L'Andorre, en effet, jouit au loin d'un certain

prestige. Une république perdue au milieu de montagnes escarpées, qui garde depuis des siècles et ses mœurs et ses lois; une population de montagnards qui, séparés du reste de l'Europe, voient les orages de la politique, comme ceux du ciel, éclater au-dessous d'eux sans les atteindre, des familles de pâtres et de hardis chasseurs ne possédant rien que leur chaumière,

et puis
La liberté sur la montagne ;

ce sont là, surtout quand on n'y regarde pas de près, des images charmantes et sur lesquelles on s'arrête avec plaisir à l'âge des illusions. Ajoutons que le Val-d'Andorre a eu l'honneur de fournir le sujet d'un opéra-comique. Or, au théâtre, je parle de Paris, les paysages sont toujours harmonieux ; du haut de rochers pittoresquement placés, tombent des cascades dont les eaux réflètent les rayons d'un soleil éclatant ; les paysans sont vertueux, riches et élégants ; les vieux chevriers chantent avec art de jolies romances, et les simples choristes eux-mêmes ont une âme pure et des voix justes. Pour ceux qui apprennent l'histoire au théâtre, l'Andorre est le plus beau, comme le plus heureux des pays.

Malheureusement la réalité se présente sous un aspect moins flatteur. L'Andorre est un pays pauvre, et qui a tous les inconvénients de la pauvreté. Les mœurs n'y sont ni pires ni meilleures que dans les contrées limitrophes, et si cette obscure république a gardé son indépendance entre la France et l'Espagne, c'est peut-être parce que ses puissants voisin

ont voulu se donner le plaisir d'un désintéressement facile, comme celui de Frédéric, par exemple,

Qui respecte un moulin et vole une province.

Peut-être aussi parce que ni l'un ni l'autre de ces grands États n'a voulu prendre ce qui ne valait pas la peine d'être pris.

La république de l'Andorre qui, du côté de l'Espagne, aboutit naturellement par la vallée de l'Embalire au beau plateau d'Urgel, est séparée de la France par des barrières plus sérieuses. Trois passages ou *ports*, d'un accès également difficile, y conduisent à travers les montagnes de l'Ariége : le Port de Siguer, le Port de Fontargente et le Port de Formiquel. Enfermée dans une double chaîne de montagnes entre lesquelles coule le ruisseau d'Embalire, cette république, dont l'étendue ne dépasse pas treize lieues de long sur dix de large, se compose de six paroisses ou districts: Canillo, Encamp, Andorre-la-Vieille, capitale de ce singulier État, La Massana, Ordino et enfin San Julian, ville moitié espagnole, aux confins mêmes de la république, qui a pour limites de ce côté un simple ruisseau. La population de tout le pays s'élève à peu près à six mille âmes.

Certes, aujourd'hui surtout que la théorie des grands États est partout glorifiée, un peu trop peut-être pour notre repos, une république de six mille âmes ne peut exciter qu'un médiocre intérêt. C'est seulement sa constitution, la plus ancienne de l'Europe sans contredit, et encore pure de tout affront il

y a quelques jours, que je voudrais vous exposer en peu de mots.

Suivant la légende du pays, Louis-le-Débonnaire, poursuivant les Sarrazins jusque sur les bords de l'Embalire, remporta sur les Infidèles une grande victoire, et au moment de quitter ces vallées, se rappela ce verset de l'Écriture: *Endor, juxta montem Thabor, ubi filii Israel, ad bellum præparantes, contra infideles castra posuerunt.* De là le nom de cette vallée, dont les habitants obtinrent la franchise de tout impôt. L'empereur lui-même les plaça sous la suzeraineté du comte Urgel Sigefried, ne se réservant que l'hommage annuel de deux truites pêchées dans l'Embalire. Si important que fût ce privilége, Charles-le-Chauve y renonça par la charte du 20 février 843, et céda à Sigefried la terre de l'Andorre en toute souveraineté. Les évêques seuls protestèrent contre cet abandon, et pendant trois siècles, ils ne perdirent pas une occasion de réclamer pour leur indépendance absolue. Enfin, après des luttes sanglantes, six arbitres réunis à Urgel, en 1278, prononcèrent la fameuse sentence qui, sous le nom de *Pariatges*, règle encore aujourd'hui la constitution de la république.

L'Andorre fut placée sous la suzeraineté du comte de Foix et de l'évêque d'Urgel, suzeraineté attestée par une redevance annuelle, appelée *Quistia*. Chacun des souverains avait aussi dans la ville un lieutenant, du nom de *viguier*. Ces deux magistrats, jouissant d'un pouvoir égal, devaient toujours agir de concert. Rien n'a été changé à ces dispositions. Les rois de France ont hérité des droits des comtes de Foix et les ont exercés sans chercher à les étendre.

En 1793 seulement, la Convention nationale refusa de recevoir la *Quistia*, comme entachée de féodalité, au grand désespoir des Andorrans. Heureusement Napoléon se montra moins désintéressé : il accepta la *Quistia*, et des députés Andorrans obtinrent que leur pays fût replacé sous l'autorité d'un magistrat français. La république nous paie tous les ans un impôt qui s'élève à peu près à 960 fr.; l'évêque d'Urgel, moins bien traité, ne reçoit que tous les deux ans 319 livres catalanes, 816 fr. de notre monnaie.

Le viguier de l'évêque d'Urgel est toujours pris parmi les Andorrans ; le viguier français est ordinairement un riche propriétaire de l'Ariége, allant rarement dans le pays et courant risque de finir par oublier ses fonctions, qui sont d'ailleurs complètement gratuites. Les viguiers sont les représentants naturels de la république au dehors. Ils sont seuls chargés de la justice criminelle et prononcent en dernier ressort, même quand il s'agit de la peine capitale. Ils peuvent assister aux assemblées du Conseil général, l'épée au côté ; enfin ils ont le droit, dont ils usent rarement, de commander la force-armée de la république. Leur installation se fait avec une certaine solennité. Au jour indiqué, le grand Conseil se rassemble au palais de la ville; les sénateurs Andorrans ont leur costume de grande cérémonie : souliers à boucles d'argent, bas de laine couleur bleu-de-ciel, avec jarretières rouges au-dessus du genou ; culotte courte en drap gris, ceinture de laine rouge, col de soie noire, *balandran* de drap noir doublé de drap rouge, et bonnet de laine écarlate, couvert en partie par un tricorne noir orné de ganse. Deux députés viennent

au-devant du viguier et le conduisent dans l'antichambre du grand Conseil, où l'attendent quatre conseillers; il s'arrête un moment dans un oratoire, où il fait une courte prière, puis est introduit en présence du Conseil, vêtu d'un frac noir à collet noir brodé de branches d'olivier, tenant de la main gauche un chapeau à plumes noires, l'épée au côté. Il jure sur le saint Évangile de rendre bonne et loyale justice, et de respecter les priviléges de la république. C'est alors que le syndic l'installe dans ses fonctions; nous avons déjà indiqué en quoi elles consistent.

A côté du viguier siége un juge, nommé alternativement par l'un des deux souverains et chargé de la justice civile. Il prononce en dernier ressort sur les décisions rendues par deux magistrats inférieurs ou *battles*, du mot latin *bajulus*. Ceux-ci, nommés pour trois ans, sont pris parmi les Andorrans sur une liste de six candidats dressée par les proms ou prud'hommes des six paroisses, et pris dans la catégorie des *caps grossos* (grosses têtes). Le droit de grâce appartient aux deux souverains, mais la question n'a jamais été bien réglée; de là une chance de conflits dont il ne faudrait pas, d'ailleurs, s'inquiéter outre mesure. Il y a quelques années, la question fut agitée à propos d'un condamné à mort. Les deux chancelleries n'ont pas encore eu le temps, je crois, de vider le différend; mais, par provision, le condamné fut exécuté huit jours après la sentence.

La constitution politique de l'Andorre n'est pas très-compliquée, et rien ne faisait prévoir les attaques qui viennent de l'ébranler. Tous les ans, dans chaque paroisse, on élit deux consuls pris toujours dans la

catégorie des *caps grossos ;* à l'expiration de leur charge, les consuls font de droit partie du grand Conseil ; mais, pour ne pas trop encourager les ambitieux, la loi veut qu'au bout d'un an les conseillers rentrent dans la vie privée; ils doivent attendre un an pour avoir le droit de briguer de nouveau le suffrage de leurs concitoyens. Seulement, Montesquieu l'a remarqué après Aristote, les meilleures formes de gouvernement sont sujettes à quelques abus. Par une pente naturelle, certaines familles se perpétuent dans les fonctions publiques, exactement comme jadis les anciennes familles patriciennes de Rome, et il y a encore dans l'Andorre des Métellus qui naissent consuls, comme on naît porte-faix.

Le sénat Andorran, composé des douze consuls et des douze conseillers, tient dans ses mains toute la partie politique et économique du gouvernement. Du reste, les fonctions de consul sont entourées de garanties qu'on ne saurait trop louer. Pour prétendre à cette dignité, il faut être né dans la vallée, âgé de trente ans et marié. Ces fonctions sont, en outre, incompatibles avec celles de viguier, de battle, et avec toute dignité ecclésiastique. Sont également exclus ceux qui ont contracté une dette envers la république, les aveugles, les sourds-muets, les épileptiques et même les Andorrans convaincus d'ivrognerie. Les droits de la morale se trouvent aussi énergiquement protégés que ceux de la liberté.

Le Conseil général gère les affaires de la république, veille au maintien de son indépendance et de ses franchises ; enfin, il nomme un syndic, véritable chef du pouvoir exécutif, dont les fonctions sont à

vie, et qui est le magistrat le plus important de la république. Il préside les assemblées du grand Conseil, qui ont lieu régulièrement chaque année à cinq époques fixées : à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à la St-André et à la Toussaint. Mais le sénat Andorran, comme il convient aux députés d'un peuple libre, a le droit de se réunir, en outre, toutes les fois que les circonstances l'exigent.

Au-dessous du grand Conseil il y a, dans chaque paroisse, un conseil composé de deux consuls, de deux conseillers, enfin de tous les citoyens possédant quelque bien dans l'étendue du district. C'est le côté démocratique de la constitution Andorrane. Ce conseil administre les biens de la commune, veille au recouvrement de la *Quistia*, enfin fixe chaque année la quantité de bois à exploiter et les pâturages qu'on doit affermer à des bergers soit Espagnols, soit Ariégeois.

Telle est, dans sa simplicité primitive, la constitution de l'Andorre. Elle remonte au XIIIe siècle et pouvait vivre encore longtemps ; de fait, elle est aujourd'hui suspendue. L'ère des révolutions s'ouvre-t-elle donc pour l'Andorre ? Aussi bien, depuis quelques années, on remarquait dans ce pays, jadis aussi tranquille qu'isolé, des symptômes inquiétants. Il est question de percer une route qui mettrait l'Andorre en communication directe et facile avec la France ; plusieurs Andorrans sont rentrés dans leur pays après avoir séjourné longtemps parmi nous, et y ont rapporté le goût des innovations. Enfin, des enfants de l'Andorre sont aujourd'hui placés à titre de boursiers au lycée de Pau et au collége de Foix. Voilà

bien des causes de changements. L'Andorre subira le sort du reste de l'Europe, et connaîtra à son tour les agitations de notre temps.

NOTA. — Pour la vérification de tous les faits cités dans ce travail, nous devons renvoyer nos lecteurs à un excellent livre sur l'Andorre publié, cette année même, par M. Victorin Vidal, avocat, à Foix. — Paris, Librairie Centrale.

L'HIRONDELLE,

PAR M. PAUL BLIER,

Membre correspondant.

Mai sourit,
Chante et fleurit ;
Tout aime et se renouvelle ;
Du gai printemps,
C'est le temps :
Qu'attends-tu donc, Hirondelle ?

— Du pays
Où le maïs
Rit au soleil qui le dore,
Vole à travers
Les flots verts,
Sur un rayon de l'aurore !

L'Orient
Au ciel riant
Trop longtemps t'a retenue ;
Voici le jour
Du retour :
Viens, et sois la bien venue !

Du palmier
Vole au larmier
Qui pleure sur ma fenêtre :
Pour y nicher,
Viens chercher
Le doux nid qui te vit naître...

— La voici !
J'entends d'ici
Vibrer sa vive ariette ;
Du toit noirci
La voici
Qui fait le tour, inquiète.

Mais l'oiseau
De son berceau
Reconnaît bientôt l'entrée.
Là, sous le glui,
C'est bien lui
Qui t'attend, chère émigrée !

Tout d'abord
Elle entre et sort,
De bonheur presque affolée :
L'écho, surpris
De ses cris,
Rit à cette voix ailée...

Mais après
Ce fol accès
— Bien permis à l'exilée ! —
Pressée enfin
Par la faim,
Leste, elle prend sa volée.

Comme un dard,
Loin du regard
Elle part à tire-d'aile ;
Comme un éclair,
Du ciel clair
Elle tombe, l'hirondelle.

Près du sol
Traçant au vol

Mainte courbe fantastique,
Son appétit
Engloutit
Moucheron, mouche et moustique.

Quel festin !
Dès le matin
L'air chaud d'insectes fourmille :
Sans grand souci,
Dieu merci !
On peut nourrir sa famille.

— Apre au jeu,
Dans le ciel bleu
Tout un noir essaim crépite ;
On se poursuit,
On se fuit :
Ailes et cœur, tout palpite.

Haut et bas
Quels gais ébats ! —
Mais le soir vient : tout s'apaise ;
Et leur doux nid
Réunit
Les couples frémissants d'aise.

L'ESPÉRANCE,

PAR Mlle LUCIE COUEFFIN.

Je suis l'Ange de l'Espérance,
Des Anges le plus occupé;
D'un doux mystère enveloppé,
Je soumets tout à ma puissance.

Je naquis un jour de printemps,
Tout riait sur la terre et l'onde :
C'était en l'an premier du monde,
Je vis des roses plein les champs.

Je vis des tiges les plus frêles
Sortir des parfums précieux;
Pour les porter aux malheureux,
Je les recueillis sur mes ailes.

Alors je me fis le gardien
De l'homme frappé par l'orage :
Je suis l'illusion du sage,
Et le trésor de qui n'a rien.

Si mes chansons les plus nombreuses
Sont pour les beaux adolescents,
Oh ! que j'ai de tendres accents
Pour les mères aux mains berceuses !

Je porte pour mon vêtement
L'écharpe aux couleurs sans pareilles;
Son reflet promet des merveilles;
Mais, hélas ! quelquefois il ment.

Je dis : bonheur ! succès ! victoire !
N'est-ce pas tout pour les humains ?
Pour abréger leurs durs chemins,
Que faut-il ? Espérer et croire.

Aussi chacun, les bras tendus,
Me suit : guerriers, penseurs, artistes...
Et si les vieux sont un peu tristes,
C'est qu'ils ne me comprennent plus.

MÉMOIRES.

ÉTUDE

SUR

L'ACCOMMODATION DE L'ŒIL,

Par M. LÉON LIÉGARD,

Membre associé-résidant.

Je désire que l'on ne se méprenne pas sur le but de cette note. Je veux seulement étudier physiologiquement le jeu de l'appareil optique dans l'accommodation ; c'est-à-dire rechercher par quel mécanisme le globe de l'œil met le foyer lumineux en rapport exact et précis avec l'écran destiné à en recevoir l'impression, quelle que soit la distance, petite ou grande, de l'objet d'où provient l'image. Je me bornerai à ce modeste rôle de l'opticien qui explique comment il faut faire agir la vis de rappel pour allonger ou raccourcir le tube d'une lunette que l'on veut mettre au point : avouant que traiter la question en physicien, examiner de quelle quantité doit se déplacer l'écran, ou bien trouver les variations exactes des courbes des milieux réfringents, qui portent en toutes circonstances le foyer à la distance convenable, serait une tâche en dehors de mes études ordinaires. Aussi, me bornerai-je, à cet égard, à rappeler certains principes de physique élémentaire très-connus et dont le simple énoncé suffira. Quant à la partie physiologique de la question, j'espère lui donner tout le développement qu'elle comporte.

Cependant, si j'ai la prétention de donner une solution exacte, je dois rappeler que la nature arrive fréquemment au but par des moyens complexes, quoique dans sa prévoyance elle ait souvent pu obtenir le résultat à l'aide d'un seul de ces moyens, de même que dans son économie elle fait concourir un seul organe à l'accomplissement d'actes très-différents. Aussi, ma conclusion ne sera pas exclusive ; j'aurai indiqué quelques-unes des voies ou des procédés de la nature, mais je me garderai bien de dire qu'elle n'en ait aucun autre.

Un premier point à examiner, c'est la question de savoir si l'œil s'accommode. Je crois que personne ne conteste plus le fait à présent. Les preuves abondent : si nous regardons un objet placé à une certaine distance à travers un grillage, une croisée, etc., nous voyons confusément l'obstacle interposé et nettement l'objet visé, notre œil étant accommodé seulement pour le point que nous voulons considérer. Et réciproquement, sans changer d'attitude, sur l'ordre pur et simple de la volonté, l'œil cesse de voir avec précision les objets placés au-delà de l'obstacle pour ne plus voir distinctement que lui. L'habitude d'un effort accommodatif répété entraîne dans l'œil des modifications persistantes ; c'est ainsi que l'exercice du microscope développe la myopie.

Un savant russe, Simonoff, avait voulu établir que, depuis une distance infinie jusqu'à un faible éloignement de 50 centimètres du globe oculaire, tous les pinceaux lumineux qui traversent la pupille forment des angles si petits que leur cône réfracté doit toujours avoir son sommet sur la rétine. D'autres

physiciens ont démontré que les foyers varient suivant les distances ; mais la variation est minime, et l'effort accommodatif doit être assez peu considérable, surtout si l'on se contente d'une vision imparfaitement nette, comme cela arrive le plus habituellement. Nous n'exigeons, en effet, du sens de la vision une précision absolue que si nous voulons porter sur l'objet examiné une sérieuse attention, pour en reconnaître toutes les particularités sans laisser échapper aucun détail.

Depuis une distance de 50 centimètres jusqu'à 0, l'accommodation demande plus d'efforts, et, à un point donné, variable suivant les individus, la vue perd toute netteté, et nul agent *organique* ne peut rétablir la sensation distincte des images.

Quels sont donc les changements qui s'opèrent dans l'œil pour effectuer l'accommodation ? Je ne connais, dans la science, aucune théorie répondant à cette question d'une manière absolument satisfaisante, quoique j'aie rencontré certaines données parfaitement justes, dont je tiendrai compte, mais qui sont toujours présentées d'une façon trop exclusive.

Quelques-uns ont expliqué l'accommodation par des modifications produites dans le cristallin, soit que cet organe augmente ou diminue les courbures de ses faces à l'aide de fibres contractiles qui entreraient dans sa structure, soit que conservant ses formes il puisse changer de position, se rapprocher ou s'éloigner de la rétine, suivant la longueur du foyer.

Examinons ces deux opinions : la première a été longuement développée par Dugès et d'autres ; mais

elle est peu admissible, car le cristallin ne contient pas de fibres contractiles, il ne peut donc pas modifier sa forme par lui-même. Il y a bien au pourtour du cristallin une membrane, dite zonule de Zinn, dont la nature paraît être musculaire ; son mode d'insertion à la périphérie de la cristalloïde n'est pas encore parfaitement défini : il n'est certainement pas impossible que la contraction des fibres de cette zone puisse agir sur les courbures du cristallin. Cependant la connexion de la zonule avec le bord antérieur de la rétine et son adhérence bien démontrée avec le muscle tenseur de la choroïde me portent à lui attribuer sur la rétine une action analogue à la fonction qu'accomplit le muscle tenseur. Pour moi, la zonule entre en contraction en même temps que ce muscle, pour permettre à la rétine de suivre le mouvement de la choroïde. Sans la zonule, la tension de la choroïde déterminerait dans la rétine la formation de plis nombreux qui gêneraient ses fonctions, l'action de la zonule a pour but d'empêcher la production de ces plis.

La seconde thèse est encore soutenue aujourd'hui par des physiologistes sérieux, elle demande donc de notre part un examen approfondi. Je dois dire, avant d'aller plus loin, qu'aucune expérience n'a jamais démontré les allées et venues du cristallin. On explique ces déplacements par l'état de vacuité ou de plénitude des procès ciliaires. Dans l'état de plénitude, ces petits corps déprimeraient la lentille en arrière et la rapprocheraient de la rétine ; dans l'état de vacuité, au contraire, elles lui permettraient de revenir en avant, à sa place primitive au voisinage

de l'iris. Il est nécessaire de dire ici quelques mots de ces petits organes, afin de bien établir leur disposition, puis leur situation relativement au cristallin qu'ils doivent mouvoir, après quoi nous pourrons juger l'opinion de nos auteurs en connaissance de cause.

Les procès ciliaires sont presque exclusivement composés d'un tissu de vaisseaux sanguins ; et si ces vaisseaux viennent à se congestionner, c'est-à-dire à se remplir outre mesure, il en résultera pour ces organes une augmentation assez notable de volume. Leur système vasculaire se dégorgeant, au contraire, le volume diminuera proportionnellement à l'état de vacuité des vaisseaux. Ces alternatives peuvent produire des mouvements du genre de ceux que les physiologistes nomment mouvements érectiles. Si donc les procès ciliaires étaient interposés entre la face postérieure de l'iris suffisamment résistante et la face antérieure du cristallin, ils occasionneraient certainement les déplacements qui leur sont attribués ; mais leur position est toute différente. Quand on examine la région antérieure d'un globe oculaire, dont la moitié postérieure a été enlevée, on voit le cristallin comme enchâssé au milieu des procès ciliaires, donnant un aspect tout-à-fait comparable pour la forme à la marguerite des champs, le cristallin représentant le réceptacle couvert des fleurons, et les procès ciliaires les demi-fleurons radiés de cette synanthérée. C'est qu'en effet, les faces antérieure et postérieure du corps ciliaire reposent : en avant, sur une dépendance de la choroïde nommée par les uns ligament ciliaire, et par d'autres muscle

tenseur de la choroïde ; et, en arrière, sur le corps vitré auquel même ils impriment leur forme. Leur base seule s'interpose un peu entre le bord périphérique du cristallin et les attaches de l'iris, mais elle flotte librement dans la chambre postérieure de l'œil, au lieu où cette chambre acquiert une certaine profondeur, déterminée par la disposition des surfaces qui concourent à la former ; savoir : la portion la plus excentrique de la face antérieure du cristallin, en cet endroit fortement portée en arrière, et la partie de la face postérieure de l'iris qui avoisine sa grande circonférence. Cet espace, qui est baigné par l'humeur aqueuse, est assez vaste pour permettre à la base du corps ciliaire des changements très-étendus, sans qu'il soit pour cela nécessaire que l'iris avance ou que le cristallin recule.

Si l'état de plénitude ou de vacuité des procès ciliaires devait avoir de l'influence sur le cristallin, leur situation me porterait plutôt à admettre une action sur les courbures de cet organe : la plénitude augmenterait ces courbures, par une pression égale et simultanée sur le pourtour de la lentille ; la vacuité rétablirait l'état primitif.

On a parlé d'augmentations dans la courbure de la cornée : je ne connais pas d'agent physiologique capable d'augmenter directement cette courbure ; je pense donc que l'on ne doit pas admettre cette explication, qui du reste est généralement rejetée. Quant à son aplatissement, je ne me rappelle pas l'avoir vu signaler nulle part, et je réserve cette solution.

L'élongation antéro-postérieure du globe oculaire

n'est pas impossible ; deux muscles s'enroulent en demi-spirale assez exactement autour de lui ; ce sont les deux obliques, grand et petit ; leur contraction synergique peut comprimer ce globe dans le sens transversal, projeter en avant sa face antérieure d'une certaine quantité, et accroître ainsi l'axe antéro-postérieur de l'œil, dont l'élongation ne peut être effectuée par l'action des muscles droits, qui, au contraire, raccourcissent cet axe. J'aurai à développer plus loin et à mettre en action le jeu puissant de ces différents muscles.

Les mouvements de l'iris ont-ils de l'influence sur l'accommodation ? Les opinions des physiologistes sont très-partagées sur cette question ; et cependant je ne pense pas qu'il puisse y avoir de doute à cet égard : pour moi, l'agrandissement et le resserrement ou contraction de la pupille ont sur l'adaptation de l'œil aux distances une action si puissante, qu'en beaucoup de circonstances ces alternatives suffisent à l'accommodation. Je sais que le problème est complexe, que l'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires à l'accomplissement normal de la vision ; que les variations pupillaires ont pour cause l'excitation produite par la lumière ; mais, je l'ai dit déjà, la nature peut remplir plusieurs indications par une action unique, et c'est ce qui rend l'économie animale si admirable, pour qui étudie la simplicité des moyens comparée à la multiplicité des résultats.

Quand un objet éloigné progresse vers le globe oculaire, deux modifications s'accomplissent en cet objet par le seul fait de sa progression : la distance

qui le sépare de l'œil diminue, il prend donc avec cet organe un rapport différent. Il devient en même temps plus lumineux. L'œil répond à ces deux modifications, qui résultent d'un acte unique, par un geste unique : la contraction de la pupille. L'iris diminue ainsi l'intensité de la lumière, ce que personne ne conteste ; et il ne laisse pénétrer que les rayons adaptés, ce qu'il faut démontrer.

Chacun sait que les rayons réfractés par une lentille convergente ne vont pas tous se couper au même point ; c'est ce phénomène qui porte en physique le nom d'aberration de sphéricité. Le foyer des rayons les plus excentriques se forme même à une distance telle du foyer principal, qu'il jette une grande confusion dans les images, et qu'on est forcé d'en faire la suppression dans les instruments d'optique. Plus on s'éloigne du centre de la lentille, plus l'aberration de sphéricité est grande ; mais elle se fait de moins en moins sentir à mesure que l'on se rapproche du centre. Or, l'un des effets les plus marqués de l'aberration, c'est de rendre le foyer des rayons excentriques extrêmement sensible à la distance, et par cela même essentiellement variable, tandis que le foyer des rayons voisins du centre est relativement bien plus fixe. En effet, le foyer des rayons excentriques venant de l'infini et parallèle à l'axe, se forme entre la lentille et le foyer principal ; mais si l'objet se rapproche, les rayons deviennent divergents ; plus il s'approche, plus les rayons divergent ; les foyers s'allongent en proportion ; et comme la divergence est d'autant plus prononcée que les rayons sont plus éloignés de l'axe principal, il en résulte

que les foyers sont d'autant plus allongés que leurs rayons incidents sont plus excentriques. Un écran convenablement disposé recevra donc encore l'image des rayons voisins du centre de la lentille, quand l'image de rayons d'une zone plus éloignée, destinée à former un foyer plus lointain, ne peindra plus sur l'écran qu'un cercle de diffusion. On comprend dès lors l'effet de la contraction progressive de l'iris : à mesure que l'objet se rapproche, la pupille se rétrécit et supprime successivement les zones de rayons qui deviennent trop divergents pour se peindre nettement sur la rétine, conservant tous ceux qui convergent encore assez pour former leur image sur cet écran. Donc, conservation des rayons qui sont au point; suppression de ceux qui ne sont plus adaptés à la distance, voilà le rôle de l'iris dans l'accommodation.

Il est encore une propriété de la zone centrale des lentilles dont il faut aussi tenir compte et sur laquelle j'appelle tout particulièrement l'attention des physiciens : on sait que le rayon lumineux, dirigé suivant l'axe principal, ne subit aucune réfraction : il marche directement jusqu'à la rencontre d'un obstacle, et, au point où il s'arrête, il forme intégralement son image ; on peut appeler son foyer indifférent. Les rayons voisins jouissent aussi de cette propriété à un degré plus ou moins prononcé, suivant leur proximité ; et les axes secondaires, formant avec l'axe principal un angle très-aigu, ont eux-mêmes un degré prononcé d'indifférence : de sorte que la pupille, très-contractée et réduite à son plus petit diamètre, conserve seulement des rayons presque indifférents, qui forment sur

la rétine des images suffisamment nettes, quel que soit l'écartement relatif de cet organe.

Des expériences très-simples confirment la théorie qui vient d'être développée. L'une de ces expériences est bien connue : elle consiste à examiner, à travers un trou d'épingle percé dans une carte, un objet placé à 3 ou 4 centimètres du globe de l'œil ; l'objet est perçu très-nettement, tandis que sans le secours de cet écran percé, la vue ne peut apercevoir qu'une forme vague pour un point aussi peu distant. La conclusion de ce fait, c'est qu'une ouverture étroite produit l'accommodation pour les objets rapprochés, puisque, la pupille ayant été réduite à sa plus petite dimension et nous ayant procuré une vision nette à une distance minimum de 12 à 15 centimètres environ, une ouverture plus étroite encore nous a permis de réduire ce minimum à 4 centimètres.

L'indifférence des foyers de la zone centrale des lentilles se démontre avec le même appareil : à travers ce trou d'épingle, qui nous servait à voir un corps touchant presque le globe de l'œil, nous distinguons aisément des points de mire placés à de grandes distances, pourvu qu'ils soient suffisamment éclairés. Peut-être la démonstration n'est-elle pas complète, et ne satisfait-elle pas un esprit rigoureux ; aussi, j'ai voulu la confirmer en faisant une expérimentation avec des lentilles convergentes. Je me suis servi d'une lentille de 3 centimètres de foyer et d'une autre de 10 : visant à travers ces lentilles des objets éloignés, j'avais une sensation visuelle extrêmement vague ; mais, si j'interposais la carte

percée entre mon œil et le centre de la lentille, j'obtenais une vision relativement beaucoup plus distincte.

Je suis persuadé que l'accommodation par l'iris suffit dans bien des cas, surtout quand il n'est pas nécessaire qu'elle soit d'une précision extrême; nous nous contentons souvent d'un à-peu-près dans l'usage que nous faisons du sens de la vision; de même, en manœuvrant une lunette, on ne se donne pas toujours la peine de mettre l'instrument au point, les objets se dessinant d'une façon suffisante un peu au-delà et en deçà du foyer mathématique. Mais pour les opérations qui exigent une grande précision, quand l'attention commande une accommodation rigoureuse, la nature doit recourir à d'autres procédés. De plus, l'iris, qui agit par suppression de rayons lumineux, demande un éclairage d'une certaine intensité; et puis le problème se complique, quand l'éclairage vient à varier (quoique l'abaissement proportionnel des sourcils et de la paupière supérieure aient pour but d'atténuer cette difficulté dans une certaine limite). En effet, si l'on suppose la pupille contractée à un degré déterminé, qui accommode l'œil pour une distance donnée, l'objet visé venant à recevoir une lumière moins vive, la pupille se dilatera nécessairement, et l'œil cessera d'être adapté. Il faut donc qu'il y ait d'autres moyens, qui puissent venir en aide au jeu de l'iris, le suppléer et le remplacer au besoin.

C'est dans l'action des muscles moteurs du globe oculaire et dans les modifications qu'ils impriment à la forme de cet organe que l'on doit chercher ces

autres moyens. Nous trouverons, dans l'étude de ces agents, le complément de solution que réclame encore notre intéressant problème.

Deux des six muscles qui donnent le mouvement au globe de l'œil, les obliques, nous occuperont peu : ce que j'en pourrais dire n'est peut-être pas suffisamment fondé. Je dois faire remarquer, cependant, que ces deux muscles, dans leur rapport avec le bulbe, prennent cette espèce de sphère dans une double arcade formant autour d'elle une écharpe oblique dirigée de dedans en dehors et d'avant en arrière, que leur contraction simultanée tend à redresser leur arcature et à comprimer, entre leur anse recourbée et la paroi interne de l'orbite, le globe oculaire dont, par suite, le diamètre antéro-postérieur doit se trouver allongé; ce qui augmente la distance relative entre le cristallin et la rétine, de manière à permettre à des foyers plus longs, provenant par conséquent de corps lumineux rapprochés, de venir se former sur l'écran rétinien.

Les autres muscles sont les quatre muscles droits, nommés à cause de leurs rapports avec le bulbe : supérieur, inférieur, interne et externe. Pour bien faire saisir le rôle qu'ils jouent dans l'accommodation, je dois rappeler ici quelques particularités anatomiques les plus nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre :

L'orbite forme une pyramide quadrangulaire dont la base s'ouvre en avant; le sommet, par lequel pénètrent le nerf optique, d'autres nerfs et des vaisseaux, se trouve en arrière. Cette cavité est divisée en deux portions par un feuillet de l'aponévrose orbito-

oculaire, connu sous le nom d'aponévrose de Tenon ou vaginale du bulbe, qui, après avoir servi de gaîne au nerf optique jusqu'au globe de l'œil, s'épanouit en un godet dont les bords vont se fixer au pourtour de la base de l'orbite. Tous les vides qui se trouvent entre les vaisseaux, les nerfs et les muscles, en arrière de l'aponévrose de Tenon, sont comblés par des coussins de graisse qui soutiennent mollement cette membrane et lui donnent une force de résistance énergique et douce à la fois contre tout mouvement rétrograde.

Les muscles droits de l'œil peuvent se rapporter à un type unique, au moins pour ce qui concerne les points d'anatomie qui nous intéressent; l'attache postérieure se trouve au sommet de l'orbite, c'est-à-dire au fond de cette cavité; puis, chacun d'eux s'avance en divergeant, l'un en haut, un autre en bas, un troisième en dedans et le quatrième en dehors. Arrivés au godet aponévrotique, ils le traversent pour passer de la loge postérieure dans l'antérieure. En franchissant cette aponévrose, les muscles s'y fixent par un échange de fibres qui constitue là une solide insertion; puis ils gagnent le tiers antérieur de la sclérotique et s'étendent sur elle en se fixant sur cette membrane par un tendon large et plat faisant corps avec elle; leur attache renforce la sclérotique, dont ils formeront désormais la couche la plus extérieure; par leurs bords, ils envoient des émanations à leurs voisins. Les quatre tendons progressent vers la cornée transparente, qu'ils atteignent par les extrémités de ses deux diamètres horizontal et vertical, et leurs fibres s'étei-

gnent sur elle en s'entrecroisant ou se continuant avec celles qui ont pénétré par l'extrémité opposée.

L'action isolée de chacun des muscles droits intéresse peu l'accommodation ; il en faut cependant dire quelque chose pour bien faire comprendre leur action simultanée.

Supposons donc que le droit supérieur vienne à se contracter seul, il dirigera le regard en haut et en avant, parce que son passage à travers l'aponévrose est un point de réflexion et qu'il agit comme s'il n'avait pas d'autre direction que celle de sa portion étendue entre le point réfléchi et le tendon d'insertion à la sclérotique. Le globe oculaire, maintenu sur le godet aponévrotique de Tenon, roulera sur lui-même autour de son axe transversal et toute sa force antérieure montera. Le droit inférieur agira de la même manière dans sa direction et produira le mouvement contraire. Le droit interne et l'externe attireront la cornée transparente en dedans et en dehors par un mécanisme semblable.

On comprend que ces muscles, éloignés du globe oculaire par leur passage à travers l'aponévrose vaginale du bulbe, n'exercent sur lui aucune pression ; ils ne peuvent conséquemment produire son élongation antéro-postérieure.

La contraction synergique des quatre droits donne un résultat, qui peut être facilement déduit de l'étude de leur disposition anatomique. Formant pour ainsi dire deux anses allongées, l'une verticale, l'autre transversale, embrassant dans leur concavité la face antérieure de l'œil, la seule sur laquelle ils puissent agir, ils tendent à attirer l'organe vers le fond de

l'orbite, où se trouve leur attache fixe. Mais le bulbe ne peut pas reculer, puisqu'il en est empêché par l'aponévrose de Tenon, vigoureusement soutenue par les coussins graisseux. Cette traction a donc pour résultat d'aplatir le globe de l'œil d'avant en arrière. En même temps, le prolongement des tendons d'attache à la sclérotique, jusque sur les lames de la cornée, tiraille cette dernière membrane par presque toute sa périphérie dans quatre directions opposées deux à deux; d'où résulte une diminution très-notable dans la courbure cornéenne.

Je dois enfin signaler le ligament ciliaire, appelé, à plus juste titre, muscle tenseur de la choroïde, anneau musculaire qui termine la choroïde en avant et la fixe à la sclérotique, au voisinage du pourtour de la cornée. Cet organe a pour fonction de tenir la choroïde et la rétine convenablement tendues pour former un écran parfaitement net, quelle que soit la déformation extérieure que puisse subir le globe oculaire.

Avec ces données, il va nous être facile d'expliquer l'accommodation par le jeu des muscles de l'œil.

Les foyers des objets lumineux varient entre deux limites extrêmes, qu'il appartient à la physique de préciser. L'une, la plus rapprochée possible des lentilles, est le point où se forme le foyer des rayons parallèles à l'axe, puisqu'ils viennent de l'infini (n'ayant à m'occuper que de la mobilité de deux points, je serai compris, je l'espère, en donnant un nom à chacun de ces points, sans être obligé pour cela de construire une figure). Je nomme le foyer des rayons parallèles FR; initiales de foyer rapproché.

La limite la plus éloignée portera le nom FE, foyer éloigné ; ce sera le point où viendra se former le foyer d'un objet placé à 12 centimètres environ de la cornée transparente ; parce que, si pour une vue normale on rapproche davantage l'objet, son foyer se formera toujours derrière la rétine, et la vision ne pourra plus être nette.

Supposons maintenant l'œil accommodé pour le foyer FE : il peut l'être naturellement, c'est-à-dire que son état de repos est précisément la situation de la rétine en FE, ou plutôt, comme j'incline à le croire, la contraction synergique des muscles obliques a fait reculer l'écran jusqu'à ce point. Pour percevoir les foyers qui se formeront entre FE et FR, il faut que la rétine se rapproche de FR jusqu'au foyer à recueillir, ou bien que, par une modification quelconque dans les milieux transparents, ce foyer s'allonge jusqu'à la rencontre de FE. Il y a encore une dernière alternative, c'est la combinaison des deux mouvements : progression de FE vers FR et progression simultanée du foyer quelconque à percevoir vers FE.

L'action combinée des quatre muscles droits produit précisément ce double effet. Si donc l'objet qui a produit son foyer sur la rétine en FE s'éloigne jusqu'à une distance infinie, les muscles droits se contractant progressivement et diminuant ainsi l'axe antéro-postérieur du globe oculaire, l'intervalle qui sépare les lentilles de l'écran sera diminué de plus en plus ; de sorte que des foyers de plus en plus courts pourront être recueillis depuis FE jusqu'à FR. Et, d'un autre côté, cette même contraction pro-

gressive des droits ayant pour résultat un aplatissement proportionnel de la courbure cornéenne, les rayons lumineux émanés de l'objet qui s'éloigne formeront un foyer relativement moins convergent, et qui s'allongera suffisamment pour se peindre nettement sur la rétine. Le foyer et l'écran seront ainsi maintenus constamment en rapport.

Quand les objets se rapprochent, l'accommodation a lieu par un retour graduel des muscles à leur état de repos, qui permet aux parties constitutives du bulbe de revenir à leur forme primitive.

Ainsi, pour conclure, je pense que le jeu de l'iris et celui des muscles droits de l'œil peuvent expliquer les degrés de l'accommodation dans tous les cas possibles, et que fréquemment l'un ou l'autre de ces appareils suffit à la tâche. Je ne suis pas éloigné d'admettre, dans une certaine mesure, le concours des muscles obliques ; et, me bornant à signaler les deux agents qui paraissent le plus favorablement disposés pour remplir l'indication, je ne veux pas dissimuler que la nature, si féconde et si ingénieuse, ne puisse encore atteindre le but par d'autres voies ni recourir à d'autres procédés.

DES DEGRÉS DE DIMENSION

ET

DE COMPARAISON

EN BASQUE ;

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre de la Société de Linguistique de Paris, membre correspondant



L'excessive richesse de la langue basque ne se fait pas moins remarquer dans la manière dont elle exprime les degrés de dimension et de comparaison que dans tout le reste de son système grammatical. Une foule de nuances qui, dans les autres idiomes, ne peuvent être rendus qu'au moyen de plusieurs mots ou de plusieurs périphrases, se trouvent, chez les Basques, exprimées au moyen de suffixes ou des mutations de lettres. On en pourra juger par la suite de ce travail. Ces désinences peuvent, de plus, se joindre à toutes les parties du discours. On dira aussi bien *handiago,* plus grand, que *gizonago,* plus homme, ou que *bide hau bideago da*, ce chemin-ci est meilleur (litt. plus chemin) et *yatenago dut*, je mange davantage. On trouve également *gizontto*, bon petit homme et *gizontutto*, devenu un peu homme ;—*horra*, par là et *horatto*, un peu par là. Elles peuvent, en outre, comme la plupart des autres désinences de la même langue, s'ajouter les unes aux autres en nombre indéfini. Ex. : *gizonche*, trop homme et *gizonago*, plus homme, d'où *gizonchago* (pour *gizoncheago*), un peu

plus homme ; qui agit davantage, trop en homme, et *gizonchagotto*, un petit peu plus homme. Enfin, la plupart des désinences comparatives, augmentatives ou diminutives consistent, ainsi que nous le verrons par la suite, en flexions casuelles plus ou moins modifiées. Nous diviserons les marques de dimension en deux classes formées : la première, de celles qui sont susceptibles d'une double forme augmentative et diminutive ; la seconde, de celles qui ne se présentent que sous une seule forme.

§ 1er. — DÉSINENCES DOUBLES.

Il faut savoir qu'en basque la transformation du *z*, *s* ou *ts* en *tch* ou *ch*, et plus rarement celle du *t* en *tt* a pour effet de diminuer la valeur de l'objet. Cela se remarque parfois même dans l'intérieur des mots. ex. : *zakhur*, chien de moyenne ou de grande taille, et *chakhur*, petit chien ; — *kiskil*, sale, malpropre (se dit des personnes fortes et corpulentes), et *kichkil* (pour les personnes chétives). — *Dizut*, j'ai (forme ordinaire), et *dichut* (traitement enfantin) (1), j'ai (dans le dialecte de Bardos). *Gizon*, homme de taille élevée ou moyenne, et *gichon*, homme de petite taille. Il est évident, d'ailleurs, que les formes sifflantes sont primitives, et que les diminutives marquées par la palatale sont une altération de celles-ci.

1° *ska* et *chka*.

Ces désinences s'ajoutent à des noms et à des adjectifs : la première pour les objets d'une certaine di-

(1) *Langue basque et langues finnoises*, par S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte, p. 21.

mension, la seconde pour les objets plus petits. Elles ont un sens familier ou méprisant. Ex. : *yaunchka hori da nere arrebaren senhargaia*, ce petit monsieur est le fiancé de ma sœur; —*onchka da oraï Manuel egitekoetan,* Manuel est actuellement assez bien dans ses affaires. Nous devons, je pense, voir dans cette désinence, l'instrumental *ka* précédé d'une consonne euphonique.

2° *skila* et *chkila*.

Ces désinences ont presque la même valeur que les précédentes. Seulement, elles marquent un peu davantage le mépris. *Skila* se dit des objets gros et forts ; *chkila*, des objets ou êtres plus petits. Je serais porté à croire qu'elles sont formées des désinences précédentes, avec modification de la voyelle finale et suivies de la flexion allative.

3° *sko* et *chko*.

Sko signifie *assez*. Ex. : *handi*, grand, et *handisko*, assez grand. *Chko* répond à nos adverbes *un peu*, *passablement*. Ex. : *gaztechko hiz orano soldaturik irabazteko*, tu es bien jeune encore pour gagner des gages ; — *harditchko hiz enetzat*, tu es un peu hardi pour moi ; — *onchatchko da oraï Manuel bere egitekoetan*, Manuel n'est actuellement pas mal dans ses affaires. Les finales paraissent dériver du locatif précédé d'une consonne euphonique.

4° *to* et *tto*.

« Ces deux affixes, nous dit M. Salaberry, sont « ajoutées à des substantifs pour en modérer l'im- « portance : *to* pour les noms d'individus, personnes « ou choses, qui sont gros et forts, mais courts ; *tto*

« s'ajoute à des noms d'individus chétifs ou de « grandeur moyenne. » Ces désinences emportent une idée favorable. Ex. : *gizontto*, bon petit homme ;— *gizonto hori kontent da bere buriaz*, cet homme est content de sa personne ; — *gizontto hori enganatia izan da*, cet homme a été trompé.

5° *zu, tsu, tchu, so.*

Zu ou *zua* (en navarrois, *zi* et *zia*) signifie *abondant en biens, pourvu de*. Ex. : *kolorezu*, coloré, riche en couleur ; — *odolzu*, sanguin (*odol*, sang). Parfois, le sens de cette finale est celui d'un véritable superlatif. Ex. : *igelzu*, plâtre (*igeri*, humide) litt. très-humide ; — *zurrumino seinhalezu*, très-gravé de la petite vérole.

Dans d'autres dialectes, on écrit *tsu*. Ex. : *handitsu*, grandiose (*handi*, grand) ; — *chouritsu*, chargé de blanc (*chouri*, blanc) ; — *hourtsu*, aqueux (*hour*, eau) ; — *legatsu*, affectueux (*legun*, *lagun*, ami, compagnon) ; — *bizartsu*, barbu (*bizarr*, barbe) ; — *elhetsu*, verbeux, bavard (*elhe*, parole).

Dans *zetachu*, tamis à larges mailles, cette finale est opposée à la diminutive *be*. Ex. : *zethabe*, tamis à mailles étroites.

On trouve cette finale un peu modifiée dans *aitaso*, grand-père (*aita*, père) ; — *amaso*, grand'mère (*ama*, mère) ; — *itchaso*, mer (litt. *aqua abundans*, de *itch* ou *itz*, eau, rosée).

La diminutive de *zu* est *tchu* (*tchi* en navarrois ; par ex. : *erditchian*, presque au milieu, pour *erditchuan*). Elle a le sens de *presque, à peu près ;* ex. : *berdintchu azkar dira zure semia eta enea*, votre frère et le mien sont à peu près d'égale force ; — *zure bi*

semek elgar iduritchu dute, vos deux fils se ressemblent à peu de chose près; — *Franziaren erditchuan da Neversko hiria*, la ville de Nevers est presque au centre de la France; — *Italiaren baztertchuan da Tarentako hiria*, la ville de Tarente est presque à l'extrémité de l'Italie.

§ 2. — DÉSINENCES SIMPLES.

1° **be** ou **pe**.

Bien que cette finale soit généralement substantive, comme l'a fort bien démontré M. l'abbé Inehauspe (1), elle doit cependant être considérée comme une vraie diminutive dans quelques mots, par ex. : *zethabe*, tamis à mailles étroites, par opposit. à *zetatchu*, ainsi que nous l'avons déjà vu. — De même dans *nerabe*, garçon, serviteur (litt. *sub homine*, *homo parvus)*, par opposit. à *nerkato* ou *neskato*, servante. Le radical, qui n'existe plus sous sa forme isolée dans la langue basque actuelle, doit évidemment se rapprocher du ἀνὴρ grec, du *nara*, homme, en sanscrit. Le sens propre de *pe* ou *be* est celui de *sub*. De là, on a pu passer à l'idée de petitesse, d'infériorité, comme dans le français subdélégué, sous-diacre, sous-inspecteur, sous-préfet, etc.

2° ***skot, skato.***

Marque l'infériorité, le mépris ; signifie *quelque peu*, *un peu*; ex. : *handiskot*, quelque peu grand ; — *gizaïzkot*, méchant petit homme; — *neskato* (pour

(1) Voy. *Annales de Philosophie chrétienne*, n° 79. — Juillet 1866, p. 30 et 31.

nerskato), servante. On le trouve quelquefois suivi de l'adjectif *zar*, vieux ; ex. : *neskatzar*, vieille fille, fille méprisable, etc.

3° *ni*.

Marque la petitesse, mais avec une nuance affectueuse ; ex : *handi*, grand, et *handini*, tant soit peu grand ; — *gizon*, homme, et *gizonni*, cher petit homme.

4° *nno* ou *no*.

N'a d'autre fonction, nous dit M. Salaberry, que de rendre digne de pitié ou de commisération le substantif qui en est suivi. On ne l'emploie qu'avec les noms propres ; ex. : *Marinno*, pauvre petite Marie ; — *Yoanno*, *Martinno*, *Piarranno*, pauvre Jean, Martin, Pierre. Peut-être pourrait-on la rapprocher du *no* continuatif.

5° *ter* ou *tser*.

Signifie *manquer à*, *faillir à*, *presque*, et a toujours la valeur de passé, de chose accomplie. On emploie *tser* après les radicaux terminés par une voyelle ou l'une des consonnes *l*, *n*, *r*, *t*; ex. : *mankatzer dut*, j'ai failli manquer, j'ai presque manqué ; — *erratzer niz*, j'ai manqué me brûler ; — *erhotzer da plazerrez Julien*, Julien a failli devenir fou de plaisir ; — *maingutzer da zure arreba*, votre sœur a failli devenir boiteuse ; — *saltzer nien*, j'ai failli vendre ; — *samurtzer dira goizian zure bi anayak, elgar ezin komprenituz*, ce matin, vos deux frères se sont presque fâchés, ont failli se fâcher, ne pouvant se comprendre ; —

hitzer niz atzo, j'ai failli mourir hier; — *oharttzer da zure aita*, votre père a failli s'en apercevoir.

Après les consonnes, autres que celles sus-mentionnées, l'on emploie *ter;* ex. : *hautchter dut zure basoa*, j'ai failli casser votre verre; — *hartzer dira gizon horiek kolpeka*, ces hommes ont failli en venir aux coups; — *nahaster dut ene ogia zurearekin*, j'ai failli mêler mon froment avec le vôtre; — *ahatzter dut zure gomendia*, j'ai failli oublier votre recommandation.

Les radicaux verbaux en *k* prenant l'*i* signe du participe, le font naturellement suivre du *tz*, non du *t;* ex. : *idekitzer dut athe hori uste gabez*, j'ai failli ouvrir cette porte par mégarde; — *auzikiter nu chakurrak*, le chien a failli me mordre.

6° *te*.

Signifie abondance de la chose exprimée par le mot précédent et souvent elle suit l'adjectif *handi*, grand; ex. : *igaran bedatcheko euriteak ekharri du aurthengo urte gaichtoa*, les pluies abondantes du printemps passé ont produit la mauvaise année courante; — *agorteak aurthen kalte ekharriko da laborantzari*, cette année, la sécheresse fera du mal à l'agriculteur; — *gerla handiek ekhartzen ditzute kasik bethi gosetea eta izurritea*, les grandes guerres produisent presque toujours la famine et la peste. Il est probable que cette désinence est la même que celle en *tze* ou *te* (suivant les dialectes), de l'infinitif; ex. : *yatea*, manger, le manger (τὸ *edere*); — *izatea*, l'être (τὸ *esse*). On sait que cette finale infinitive s'ajoute à beaucoup de substantifs; ex. : *idorte*, sécheresse

(litt. *le être sec*) ; — *ihizte*, rosée (de *ihitz*, eau ; litt. τὸ *esse aqua*) ; — *izozte*, gelée ; — *harrite*, grêle ; — *sagartze*, pommier, etc.

7° che.

Signifie *trop*, *un peu trop*, ex. : *gizonche*, un peu trop homme ; — *handiche*, un peu trop grand ; — *handiche eta ttipiche bi echtremitate dira, berdin gaichtoak*, trop et trop peu sont deux extrémités également mauvaises.

8° egi, eghi.

Répond à notre adverbe trop, ex. : *handieghi*, trop grand ; — *gizoneghi*, trop homme ; — *berantegi ez hadila pharti*, ne pars pas trop tard ; — *goizeghi yin hiz*, tu es venu trop tôt ; *egi*, pour le sens, est un synonyme parfait de *che*. On peut employer, à son gré, l'une ou l'autre de ces désinences ; il paraît dériver du *ki* ou *gi* instrumental.

§ 3. — DEGRÉS DE COMPARAISON.

1° Comparatif.

Marqué par le *go* locatif précédé de l'article, *que* s'exprime par *bano*, continuatif de *baï*, *certè*, *ita*. Le régime de cet adverbe reste au radical ; ex : *elurra bano zuriago*, plus blanc que la neige. Nous avons, du reste, assez parlé du comparatif en *go* dans notre travail sur la déclinaison basque, pour n'avoir pas à y revenir ici.

2° Superlatif.

Le superlatif simple ou excessif se marque simplement au moyen de quelques particules, telles que *chit, anitz* (pour *handiz*, médiatif de *handi*), litt. *per magnum ;* ex. : *chit, anitz zurhurra*, multùm sapiens.

Le superlatif absolu est exprimé par le génitif pluriel de l'adjectif, ou du nom mis au superlatif, que précède le régime également mis au génitif; ex. : *gizonen handiena*, hominum maximus.

§ IV. — DE LA CONJUGAISON DU NOM ET DE L'ADJECTIF.

De même qu'en basque, les verbes se déclinent, de même le nom, l'adjectif et même l'adverbe peuvent recevoir certaines formes de conjugaison. Nous venons de parler de la désinence infinitive employée avec le nom verbal, certains autres substantifs et que l'on retrouve peut-être dans les formes en *tara, tarik*. Nous savons que les noms peuvent, en quelque sorte, prendre des marques de temps; ex. : *emazte*, femme, épouse, et *emaztegaia*, épouse future, fiancée; — *zen* est à la fois 3e personne du singulier de l'imparfait indicatif et accolé au nom dans le sens de *feu*, défunt; ex. : *ertor zena*, feu M. le curé. *Zena* seul se prend d'ordinaire dans le sens de *feu mon père*. Quelque chose de tout semblable se produit en Algonquin (1) et vraisemblablement encore dans d'autres dialectes du Nouveau-Monde.

(1) *Études philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique*, par N.-O. Montréal, 1866.

LA

PSYCHOLOGIE DE GALIEN (1)

Par M. CHAUVET,

Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes, membre correspondant.

Dans une première partie, j'ai exposé et discuté les questions générales dont se compose la Psychologie de Galien. Ces questions sont celles : 1° de la nature de l'âme ; 2° des facultés de l'âme ; 3° du siége de ces facultés et de l'âme elle-même. Le moment serait venu d'exposer et de discuter, dans une deuxième partie, qui sera la dernière, les questions particulières de cette même psychologie. Mais j'ai d'abord besoin de répondre à des critiques trop dignes de considération pour pouvoir être passées sous silence.

Un médecin de l'École de Montpellier, M. le Dr Blondin, a entrepris de publier en français une édition monumentale des œuvres médico-philosophiques de G.-E. Stahl. Or, dans une savante *Étude sur le vitalisme animique, considéré au point de vue historique, philosophique et physiologique*, par laquelle s'ouvre le tome III, M. le Dr Blondin, ayant à parler

(1) Voir la 1re partie dans le volume de 1861.

de Galien, me fait l'honneur de me prendre à partie et de prouver que c'est contre toute vérité, c'est-à-dire contre toute interprétation fidèle des textes, que « M. le professeur Chauvet a insinué contre lui (Galien) une accusation capitale de matérialisme, conduisant naturellement au fatalisme. » Mon amour-propre n'aurait rien à répondre; car, si je suis réfuté, c'est avec une extrême courtoisie. Mais il importe, ce me semble, de savoir si Galien est ou n'est pas matérialiste, et conséquemment fataliste, comme je l'ai, non pas *insinué*, mais *affirmé*. Puisque ce point, qui me paraissait hors de doute, est contesté, il y faut revenir. C'est en tourmentant les questions obscures qu'on fait jaillir la lumière.

Je n'examine pas si Galien n'est que l'écho de Platon, lequel ne serait que l'écho d'Hippocrate, lequel ne serait que l'écho de Moïse!!! Il y a des illusions qu'il faut savoir respecter. Si l'École de Montpellier croit à cette filiation, je m'incline devant l'École de Montpellier et me tais par convenance; je m'attache à Galien seul et à ses seuls écrits.

Ces écrits sont très-nombreux et très-divers, d'abord par les sujets, mais surtout par les opinions sur un même sujet. Comme je l'ai remarqué dans la première partie de ce *Mémoire*, tantôt c'est un médecin qui parle, et il oublie ses opinions philosophiques, d'ailleurs empruntées; tantôt c'est un médecin, et il oublie ses opinions médicales, empruntées ou non. La diversité, osons le dire, la contradiction saute aux yeux les moins clairvoyants, quand on compare entre eux les ouvrages de Galien, ou même entre elles les parties d'un seul ouvrage. Au point

de vue exclusivement médical, l'œuvre de Galien, comme on dirait aujourd'hui, peut être la clarté même, la rigueur même, la logique même; je ne suis pas juge compétent, et je m'abstiens de tout jugement ; mais, au point de vue philosophique et philosophico-médical, c'est un chaos. Tous les éléments, c'est-à-dire toutes les idées sont là, pêle-mêle, se confondant, se heurtant, se repoussant, sans qu'on devine par où et comment elles pourraient se concilier. Hegel seul pourrait faire ce miracle. Est-ce vrai cela ? Je ne pense pouvoir être démenti, ni par l'École de Montpellier en général, ni par M. le docteur Blondin en particulier.

Or, si cette appréciation est exacte, il en résulte cette conséquence grave.

C'est que, lorsqu'il s'agit de savoir quelle est l'opinion sérieuse, définitive de Galien sur telle ou telle question philosophique ou psychologique, il ne sert de rien de citer des textes isolés. Cette manière de procéder est essentiellement vicieuse, car si vos textes isolés prouvent le pour, le moins habile homme y opposera facilement un nombre égal de textes isolés prouvant le contre, et *vice versa*. De ce conflit de citations contraires que voulez-vous que le lecteur conclue ?... Rien, s'il est impartial; rien qui vaille, s'il ne l'est pas. Dans tous les cas, vous aurez travaillé en vain;

Qu'en sort-il souvent ?
Du vent.

Cette mauvaise méthode, j'ai regret de l'écrire, est cependant la méthode de M. le docteur Blondin.

Il énonce en latin (pourquoi pas en grec ?) trois ou quatre propositions de Galien, extraites d'un ouvrage plus historique que dogmatique, où la question de la nature de l'âme n'est effleurée qu'en passant et par hasard, propositions qui semblent d'un spiritualiste, et il triomphe aussitôt, et il s'écrie : Peut-on accuser de matérialisme, de fatalisme, l'auteur de ces lignes ! M. le docteur Blondin est trop discret. Il eût pu ajouter à ces propositions bien d'autres propositions, puisées à une meilleure source, par exemple, le traité *De l'usage des parties*, et il les trouverait littéralement traduites dans la première partie de ce *Mémoire*, p. 18-23. Et, néanmoins, malgré ces propositions, et cent autres, et mille autres, Galien est matérialiste, je l'affirme de nouveau, et conséquemment fataliste, je l'affirme encore.

Si Galien s'était borné à exprimer, tantôt une opinion, tantôt l'opinion contraire sur la nature de l'âme, dans des traités divers, se rapportant à de tout autres objets, la question de savoir s'il est *réellement* matérialiste ou spiritualiste, avec ou sans les conséquences de l'un ou l'autre système, pourrait être insoluble ou tout au moins très-délicate à résoudre; je demanderais alors simplement à M. le docteur Blondin la permission d'avoir ma conviction, tout en lui reconnaissant le droit de professer et de défendre une conviction opposée. Mais il n'en est pas ainsi. Galien a écrit un traité spécial, dont le but évident, exclusif, est de déterminer la nature de l'âme, et il l'a intitulé : *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps.* Il n'est pas plus possible de nier l'objet que l'existence de ce traité. Il est clair

comme le jour que Galien ne l'a composé que pour expliquer quelle est l'âme. D'où il suit que l'opinion véritable de Galien sur la nature de l'âme est celle qu'il expose, qu'il développe, qu'il démontre dans le livre *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps;* et que si cette opinion est le matérialisme, Galien est matérialiste ; comme aussi si cette opinion est le spiritualisme, Galien est spiritualiste.

Est-il vrai qu'on trouve dans la collection des œuvres complètes de Galien un livre authentique sous ce titre : *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps?* Est-il vrai que ce livre soit consacré à répondre au problème de la nature de l'âme? Est-il vrai que l'opinion exprimée là soit l'opinion véritable de Galien : spiritualiste, si c'est le spiritualisme ; matérialiste, si c'est le matérialisme ? Je porte à M. le docteur Blondin le défi de répondre à ces questions autrement que par l'affirmative.

Or, quelle est la doctrine du traité *Que les mœurs de l'âme,* etc. ? Le matérialisme pur.

Galien établit d'abord, par toute sorte de faits, bien ou mal observés, d'arguments, plus ou moins concluants, que tel est le tempérament du corps, telle est l'âme : d'où il suit que l'âme n'est que la manière d'être du corps, n'est que le corps. Je sais qu'on explique quelquefois (c'est le cas de M. le docteur Blondin) la formule : tel est le tempérament, telle est l'âme, par une simple influence du corps sur l'âme. Mais c'est une fausse interprétation qui s'évanouit au premier regard jeté sur le texte de Galien. Galien est aussi clair, aussi net, aussi catégorique qu'on puisse le désirer, et il est tout-à-fait

impossible de voir une simple influence là où il affirme une complète identité. S'il disait toujours : tel tempérament, telle âme, on pourrait discuter sa pensée ; mais il dit à chaque instant : l'âme est le tempérament, et ici il n'y a plus de place pour la discussion, parce qu'il n'y en a plus pour le doute. Il pousse même la précision plus loin, et, distinguant les trois mêmes âmes que Platon, les rapportant aux trois mêmes organes, il écrit successivement ces propositions peu équivoques :

L'âme concupiscible est le tempérament du foie ;

L'âme irascible est le tempérament du cœur ;

L'âme rationnelle est le tempérament du cerveau. Or, cela me paraît de la dernière clarté, et je n'imagine pas comment Galien pourrait s'y prendre pour dire plus clairement : l'âme ne diffère pas du corps.

Comment douter que telle soit bien la vraie pensée de Galien, lorsqu'il distingue deux choses en toute espèce de corps, la *matière* et la *forme ;* lorsqu'il définit la forme : le rapport, la proportion des éléments matériels ; lorsqu'il conclut : la forme, c'est l'âme ?

D'ailleurs, si Galien, dans le traité *Que les mœurs*, etc., était spiritualiste, nécessairement il approuverait les doctrines spiritualistes, il condamnerait les doctrines matérialistes. Approuve-t-il donc les doctrines spiritualistes ? Condamne-t-il donc les doctrines matérialistes ? C'est précisément le contraire qu'il fait.

Audronique le péripatéticien est un matérialiste : il applaudit à Audronique le péripatéticien. Les stoï-

ciens sont des matérialistes (à leur façon): il applaudit aux stoïciens.

Au contraire, Platon est non-seulement un spiritualiste, mais le spiritualiste par excellence de l'antiquité : il combat Platon et lui oppose arguments sur arguments. Prenant pour accordé que les deux âmes inférieures sont corporelles, il s'attache à démontrer qu'il n'en peut être autrement de l'âme rationnelle. Il somme son prétendu maître d'expliquer, dans l'insoutenable hypothèse de la spiritualité de l'âme rationnelle : 1° pourquoi elle quitte le corps lorsque le cerveau est trop froid ou trop chaud, trop sec ou trop humide ; 2° pourquoi, dans le trouble des organes de la vie, elle change totalement de nature, et tombe, par exemple, dans le délire et l'hallucination ; 3° comment elle peut s'étendre dans le corps, sans faire partie du corps ; 4° d'où vient enfin que l'on voit dans le corps des organes distincts, des tempéraments divers, et jamais, non jamais, cette introuvable et inconcevable essence spirituelle.

Je le demande à M. le docteur Blondin lui-même, à cette apologie du matérialisme, à cette réfutation du spiritualisme, peut-on ne pas reconnaître un matérialiste décidé, qui sait l'être, qui veut l'être, et qui en fait gloire ?

Donc, la doctrine du traité *Que les mœurs*, etc., est bien le pur matérialisme.

Donc la doctrine de Galien est bien le pur matérialisme.

C'est aussi sa conséquence, le fatalisme pur. Cette conséquence, je ne l'impose pas à Galien, au nom de

la logique. Galien a conscience de son fatalisme, comme de son matérialisme, et non content de l'accepter, il le justifie, il le venge des dédains de la doctrine contraire. C'est encore dans le traité *Que les mœurs*, etc., qu'il va ainsi jusqu'au bout de ses principes.

Si l'âme n'est que le tempérament du corps, il ne dépend pas d'elle d'être bonne ou mauvaise : elle est fatalement l'un ou l'autre. Galien admet cette nécessité logique, non-seulement comme une nécessité logique, mais comme un fait. Il lui paraît que les hommes sont nécessairement inclinés au bien ou au mal par leur constitution ; que les bons ne peuvent pas ne pas être bons, ni les méchants ne pas être méchants ; c'est le spectacle qu'il croit avoir sous les yeux. Et il ne comprend pas qu'on ne voie pas ce qu'il voit, ou qu'on le voie autrement. Telle est l'erreur des stoïciens qui estiment que tous les hommes sont ou bons ou capables de le devenir, et expliquent la malice des méchants par la contagion des mauvais exemples ou la séduction du plaisir. Mais les méchants par contagion supposent des méchants qui le sont par eux-mêmes. Mais les méchants qui ont succombé au plaisir étaient *naturellement* trop faibles, et par conséquent sont encore méchants par nature.

Galien va jusqu'à prévoir les objections, et les réfute à l'avance. Si les bons sont bons et les méchants méchants par nature, pourquoi aimons-nous les premiers, haïssons-nous les seconds? — Parce que nous avons reçu, en naissant, une faculté naturelle d'aimer le bien, de haïr le mal. C'est ainsi que nous aimons Dieu, bon par essence ; que nous haïssons le scor-

pion, malfaisant par nature. Pourquoi recherchons-nous les bons et fuyons-nous les méchants? — Parce que notre intérêt nous conseille d'agir ainsi. Les récompenses et les peines s'expliquent sans plus d'efforts et par les mêmes raisons.

Inutile d'insister davantage. Galien n'est pas seulement un matérialiste convaincu, mais un matérialiste conséquent. Je n'ai donc rien à effacer de mon premier mémoire sur la *Psychologie de Galien;* et, j'en demande bien pardon à M. le D[r] Blondin, si je le modifiais, ce serait pour affirmer avec plus de force encore les doctrines essentiellement matérialistes de mon auteur. Cela dit, je reprends le fil de la Psychologie de Galien, et j'achève l'exposition critique des questions par lui discutées.

On se rappelle peut-être que Galien reconnaît dans l'âme trois âmes, ou, selon une phraséologie équivalente dans la doctrine de Platon et dans la sienne, trois facultés, savoir : la raison, la colère et l'appétit. Mais la première seule appartient à la psychologie, et par conséquent rentre dans le plan de ces études.

En effet, après avoir adopté sans réserve la division platonicienne, Galien, sans paraître s'en apercevoir, lui fait bientôt subir les plus graves altérations. La colère et l'appétit, qui représentent dans la doctrine du maître la partie passionnée de notre nature, et sont bien des facultés, changent de caractère dans le système du disciple infidèle, et ne sont plus que des fonctions. Il est même assez difficile de dire d'une manière précise ce que Galien entend par la colère. C'est une sorte de feu qui circule dans les artères et porte dans toutes les parties de l'animal la puissance

et la vie ; c'est je ne sais quelle activité aveugle et sans conscience. Galien rapporte le mouvement volontaire à la Raison : peut-être cette obscure fonction serait-elle bien définie la cause du mouvement vital. Deux choses du moins sont certaines, c'est que Galien n'a pris souci de la faire connaître dans aucun de ses nombreux ouvrages ; c'est que, ne relevant pas de la conscience, elle n'est pas du ressort de la psychologie.

Ce qu'il entend par l'appétit, Galien l'explique, au contraire, de la façon la plus nette. C'est l'âme végétative, ou nutritive, d'Aristote ; c'est la *nature* des stoïciens. C'est la fonction par laquelle l'homme, l'animal, la plante commencent d'être, s'accroissent, se conservent et se perpétuent. Les sensations qui s'y joignent dans l'animal et dans l'homme n'en font pas partie. La description et l'explication de cette faculté composent toute la physiologie de Galien, et elles font l'objet d'un traité considérable intitulé : *Des facultés naturelles.* Elles n'intéressent donc pas directement la psychologie.

Reste la Raison. Après les questions générales de la nature de l'âme, de ses facultés, du siége organique de ces facultés, on pourrait presque dire que la question particulière de la raison est toute la psychologie de Galien. Cependant cela ne serait pas strictement vrai.

L'âme et ses facultés connues, soit en elles-mêmes, soit dans leurs rapports aux organes, il s'en faut bien que la Psychologie soit arrivée à ses extrêmes limites. Il reste encore un vaste espace ouvert à d'importants problèmes. Les facultés de l'âme, comme

l'âme elle-même, ont des manifestations fort diverses, parce qu'elles peuvent s'exercer, et s'exercent, en effet, dans des conditions fort différentes. A l'état de nature s'oppose l'habitude, à la veille le sommeil, à la santé la maladie. Et l'âme et ses facultés sont tout autres, vivent et se développent tout autrement, à l'état de nature et sous le régime de l'habitude, pendant la veille et pendant le sommeil, dans la plénitude de la santé et sous l'influence fatale de la maladie. D'où suivent ces deux conséquences : 1° que celui qui ne connaît l'âme et ses facultés que dans les premiers de ces états ne les connaît qu'à moitié ; 2° qu'il les connaît mal.

Ce sont donc de très-intéressants problèmes, et qui ont leur place marquée dans un système psychologique exact et complet, que ceux-ci : Qu'est-ce que l'habitude, et comment se modifient l'âme et ses facultés en passant de l'état de nature sous le régime de l'habitude ? Qu'est-ce que le sommeil, et comment se modifient l'âme et ses facultés en passant de la veille au sommeil? Qu'est-ce que la maladie, et comment se modifient l'âme et ses facultés en passant de la santé à la maladie ?

Si donc Galien avait étudié l'habitude, le sommeil, la maladie au point de vue psychologique que je viens de signaler, il faudrait bien se garder de passer de telles recherches sous silence. L'a-t-il fait, en partie, du moins ? Je n'ai rien trouvé dans ses nombreux ouvrages sur la maladie ainsi envisagée. Mais j'ai trouvé, et tout le monde connaît, par le titre, sinon par le contenu, un petit traité *Des habitudes*. Le sommeil a aussi attiré son attention. Non qu'il ait

écrit un traité du sommeil, comme lui en avaient donné l'exemple Aristote et Hippocrate ; mais il a exprimé sur ce sujet quelques vues bonnes à recueillir dans trois chapitres du II[e] livre de son ouvrage *Du mouvement des muscles* ; ce sont les chapitres IV, V et VI. Galien a donc une certaine théorie de l'habitude, une certaine théorie du sommeil, et il ne nous convient pas d'y rester indifférents. Nous les exposerons successivement, après celle de la Raison.

En résumé donc, cette seconde étude sur la psychologie de Galien comprendra trois chapitres comme la première :

De la Raison.

De l'Habitude.

Du Sommeil.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

DE LA RAISON.

La raison est une faculté très-générale, dans le système de Galien, puisqu'elle comprend tout ce qui dans l'homme n'est ni la nutrition, ni cette activité sourde qui ne se révèle que par ses résultats. Il faut donc la diviser d'abord.

C'est ici surtout que l'on voit, non sans étonne-

ment, à quel point Galien s'écarte de Platon, qu'il croit suivre ; et comment, par la plus singulière confusion, il prête au chef de l'Académie les doctrines du Lycée et du Portique. Dans la pensée de Platon, la raison est surtout la faculté supérieure, et en quelque manière divine, qui nous élève des ombres de la sphère visible aux idées de la sphère intelligible, et, d'idée en idée, à celle qui les embrasse toutes en les dominant, le Bien ou l'Un. Que Galien est loin de cette sublime conception ! Il ne la combat pas, il ne la discute pas, il ne l'énonce pas : vous diriez qu'il ne l'a pas lue dans les *Dialogues*. La raison, à ses yeux, c'est tout simplement la faculté de sentir, et celle de mouvoir en le voulant (1). Lui qui varie sans cesse dès qu'il s'agit de philosophie, ne varie jamais sur ce point (2). Sentir, mouvoir : voilà toute la raison. — Par conséquent, sentir : voilà toute l'intelligence. Galien écrit bien quelque part : « Dans l'opinion de leurs adversaires (les adversaires de ceux qui croient à quelque chose d'inné), rien de tel n'existe dans les êtres naturels : l'âme ne possède pas dès le principe une idée innée de la conséquence, de la contradiction, de la division, de la composition, du juste et de l'injuste, du beau et du laid ; ils prétendent que *toutes les idées nous viennent par les sens,* et que les animaux sont gouvernés par leurs imaginations et leurs souvenirs (3) » Mais

(1) *Des Dogmes d'Hipp...*, liv. VII, chap. 3.

(2) *De l'usage des part.*, I, 17 ; III, II ; IV, XIII ; V, IX, etc. *Des facult. natur.*, I, I, etc.

(3) *Des fac. nat.*, I, XII. Traduction de M. Daremberg.

cette phrase n'est qu'une nouvelle preuve de l'inconsistance de Galien-philosophe ; et il est impossible de douter qu'il ne soit lui-même un de ces esprits systématiques qui prétendent que toutes les idées nous viennent par les sens.

Dans la plupart des passages, trop rares, où il est question de l'intelligence proprement dite, Galien ne cite que la mémoire et le raisonnement. Exemples :

« Enfants, nous nous exerçons d'abord à la grammaire ; plus tard, nous passons à l'étude de la rhétorique, de l'arithmétique, de la géométrie, de la logique : car, la *partie directrice de l'âme* étant naturellement apte à tous les arts, il faut qu'elle ait *une faculté qui nous fait distinguer ce qui est conséquent et ce qui est contradictoire, — et une autre à l'aide de laquelle nous nous souvenons*. La première est l'entendement, la seconde la mémoire (1). »

« Il était naturel que l'âme (rationnelle) résidât dans l'encéphale, *par qui se produit le raisonnement, — et se conserve le souvenir des images sensibles* (2). »

On voit que Galien réduit la faculté de connaître à la mémoire et au raisonnement, dont l'entendement ne diffère pas. Quelquefois il ajoute l'imagination à la mémoire :

« Cette modification resterait sans effet, si elle n'était connue du *principe directeur,* siége de l'*imagination,* — de la *mémoire,* — et de l'*entendement* (3). »

(1) *Des hab.*, ch. v. Même traduction.

(2) *Des lieux affectés*, III, ix. — Je continue et je continuerai toujours de citer l'excellente traduction de M. Daremberg.

(3) *De l'usage des part.*, VIII, vi.

Quelquefois encore il ajoute aux facultés d'imaginer et de se souvenir la compréhension (1); jamais il ne fait la moindre allusion à une puissance intellectuelle d'un ordre supérieur, dont la portée dépasserait les étroites limites de l'actuel et du possible. Loin de là, toutes ces facultés intellectuelles dont il constate l'existence, sans s'y arrêter, il les rattache positivement à la sensation, où elles sont comme en germe :

« Pour la substance, il (l'encéphale) ressemble beaucoup aux nerfs dont il est le principe; s'il en diffère, c'est par une mollesse plus grande, qualité nécessaire dans un organe, *auquel aboutissent toutes les sensations*, — *où naissent toutes les représentations de l'imagination*, — *tous les concepts de l'entendement* (2). »

Et lors même qu'il n'exprimerait pas cette dépendance d'une façon plus formelle encore, ch. III, l. VII du traité *Des Dogmes d'Hippocrate et de Platon,* on ne pourrait conserver aucun doute sur le véritable caractère de la pensée de Galien. Les phrases qui viennent d'être transcrites sont manifestement d'un disciple des stoïciens, dont la théorie sur la connaissance est toute sensualiste (3). Galien, qui a dit avec Platon : l'*âme rationnelle,* dit maintenant avec les stoïciens : *la partie directrice* (4), ou même, par une

(1) *De la meilleure secte à Thraséas,* ch. 9.

(2) *De l'usage des part.*, VIII, VI.

(3) Voir mon *Histoire des théories de l'Entend. dans l'Antiq.*, II, 5.

(4) Voir ci-dessus.

étrange combinaison : *l'âme directrice* (1). Pour indiquer le raisonnement, il écrit : *la faculté de discerner ce qui est conséquent et ce qui est contradictoire* (2). En plus d'un endroit, il parle de la *compréhension*. Enfin, sa liste des facultés intellectuelles est toute stoïcienne, sauf une lacune considérable : il ne nomme pas l'anticipation, qui se place entre la sensation et le raisonnement, formant avec les idées particulières de la première les idées générales qui servent de principes au dernier.

Ainsi, toutes les facultés de l'intelligence se rapportent à la sensation, qui en est le premier degré. Ainsi la raison est tout entière représentée par deux puissances seulement : 1° la sensibilité ; 2° l'activité motrice.

I. — La Sensibilité.

On ne s'étonnera pas que la raison ait à la fois le pouvoir de sentir et celui de mouvoir, quand on saura qu'il y a lieu de distinguer deux parties très-différentes dans l'encéphale et en général dans tous les nerfs. D'abord, l'encéphale est double : il comprend l'encéphale proprement dit (le cerveau), situé en avant, et le parencéphale (cervelet), situé en arrière. Or, quelle est la nature de l'encéphale ? Il est mou, plus ou moins ; il l'est surtout dans sa partie moyenne et profonde. Quelle est celle du parencéphale ? Il est dur dans toutes ses parties, et relative-

(1) *De l'usage des part.*, XII, III. — *Des lieux aff.*, III, V.
(2) Voir ci-dessus.

ment très-dur. Aussi la prévoyante nature, craignant que cet organe ne blessât l'autre, l'en a-t-elle séparé par une cloison solide et résistante (1).

La même différence se retrouve dans les nerfs. Les uns sont remarquables par leur mollesse, ils viennent de l'encéphale; les autres par leur dureté, ils viennent du parencéphale et de la moelle épinière (2).

Comme la sensation consiste dans *une impression éprouvée* (3), la sensibilité a un instrument parfaitement approprié à sa nature dans les nerfs mous (4); comme le mouvement consiste dans *une action produite* (5), l'activité motrice trouve dans les nerfs durs un instrument non moins convenable (6). Et la raison tantôt sent et tantôt meut, selon qu'elle s'exerce par l'encéphale ou le parencéphale, par les nerfs mous ou les nerfs durs.

C'est beaucoup de savoir que la sensibilité réside particulièrement dans l'encéphale, et reçoit les impressions par l'intermédiaire des nerfs qui y prennent naissance; de s'expliquer cette merveilleuse propriété de l'encéphale et de ses nerfs par leur mollesse. Ce n'est pas assez. Il faut entrer dans le détail des diverses sensations, et, en montrant comment elles ont lieu, rendre compte de leurs différences.

(1) *De l'usage des part.*, VIII, VI.
(2) *Ibid.*, IX, XIV.
(3) *Ibid.*, XIV, XIII.
(4) *Ibid.*, VIII, VI; IX, XIV; XVI, II, etc.
(5) *Ibid.*, XVI, III.
(6) *Ibid.*, VIII, VI; IX, XIV: XVI, II.

Il existe trois espèces de sensations :

1° Les sensations accidentelles, qui résident dans les viscères et les organes, et qui, déterminées par les lésions de ces viscères, de ces organes, nous avertissent d'y porter remède. Comme elles sont généralement peu vives, elles ont lieu au moyen d'un nerf mou de faible dimension, dont une extrémité s'arrête à la partie sensible et l'autre plonge dans l'encéphale (1).

2° Des sensations périodiques, comme celles de la faim, dont le siége est à l'orifice de l'estomac, et par laquelle l'organisme réclame la nourriture qui lui est nécessaire. Ces sensations ont lieu au moyen de nerfs mous d'un volume plus considérable, et n'ont pas plus besoin que les précédentes d'un appareil organique spécial (2).

3° Les sensations proprement dites, sensations constantes, au moins pendant la veille, dont l'objet est bien moins de nous faire connaître l'état de notre corps que l'existence et les qualités des corps étrangers, et qui ont lieu au moyen de nerfs d'une nature spéciale, comme les nerfs optiques, et d'appareils formés exprès, comme les yeux (3).

Des sens. — Ces sensations sont de cinq sortes et se rapportent aux cinq sens.

Aristote prétend que l'encéphale a pour unique objet de rafraîchir le cœur. — A peu près comme le

(1) *De l'usage des part.*, V, IX
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

calcaneum qui, bien que situé à l'extrémité opposée, n'en est pas plus éloigné que l'encéphale. Et comment l'encéphale rafraîchirait-il le cœur, s'il est chaud lui-même, et si le cœur trouve sans cesse dans la respiration une source sans cesse renouvelée de fraîcheur ? La vérité est que l'encéphale est le commun principe des cinq sens, auxquels il envoie des nerfs mous pour sentir, et même des nerfs durs, s'ils ont besoin de se mouvoir (1).

Mais il ne faut pas se laisser induire en erreur par le mot *encéphale*. L'encéphale ne doit pas ses merveilleuses propriétés à sa situation, mais à sa nature. Qu'il soit dans la tête, comme chez l'homme, ou dans le thorax, comme chez les crustacés, peu importe : c'est toujours la même substance douée des mêmes vertus (2).

Les sens ne sont pas non plus nécessairement placés à la tête. Ils sont et ils doivent être dans le voisinage du cerveau ; et il ne faut pas s'étonner de les trouver situés sur le thorax, quand celui-ci y est renfermé (3).

Tous les sens ont également un objet, un organe, un nerf : l'organe reçoit l'impression de l'objet ; le nerf la communique au cerveau, qui la perçoit. Ainsi a lieu la sensibilité. Mais l'objet, l'organe, le nerf varient avec les différents sens ; et de là vient la diversité des sensations (4).

(1) *De l'usage des part.*, VIII, II, III.
(2) *Ibid.*, VIII, IV.
(3) *Ibid.*, V.
(4) *Ibid.*, VI. — *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, V.

Pourquoi tout sens n'est-il pas modifié par tout objet sensible ? Parce que l'impression suppose, entre le sens et l'objet, un rapport de ressemblance. S'il n'était lumineux, le sens de la vue ne serait pas affecté par la couleur ; ni le sens de l'ouïe par le son, s'il n'était aérien ; ni celui de l'odorat par l'odeur, s'il n'était vaporeux (1). Empédocle avait déjà énoncé cette incontestable vérité dans des vers bien connus :

Par la terre, nous percevons la terre ; par l'eau, l'eau ;
Par l'air, l'air divin ; par le feu, le feu qui consume.

Seulement, il faut se garder d'une méprise qui serait grave : ce n'est pas la faculté qui est semblable à l'objet sensible, mais l'organe (2).

Dans le phénomène complexe de la sensation, l'impression et la perception sont bien distinctes. Ceux qui veulent tout réduire à la seule impression se trompent lourdement. Sentir, c'est percevoir dans le cerveau l'impression transmise au moyen du nerf, après avoir été reçue par l'organe. L'impression n'est qu'un changement produit par un corps étranger dans l'organe qui cesse d'être en son état naturel : la sensation commence au moment où cette modification organique est perçue par l'âme présente au cerveau (3).

Comment le nerf transmet-il l'impression de l'or-

(1) *De l'usage des part.*, VI.
(2) *Ibid.* — *Des Dogmes d'Hipp.*, VII, vi.
(3) *De l'usage des part.*, Ibid. *Des Dogm. d'Hipp.*, Ibid.

gane, *sensorium* particulier, au cerveau, *sensorium* commun? Par la vertu du souffle animal. Moyennant ce souffle, le cerveau est à la fois le point de départ et le point de retour de tous les phénomènes de l'organisation. Si tous les organes deviennent capables de recevoir des impressions diverses, c'est grâce au souffle animal; et si, après les avoir reçues, il les communiquent au cerveau, c'est encore grâce au souffle animal (1).

Mais quel est le rapport du souffle animal au nerf, et comment agit-il entre le cerveau et l'organe? Grave question déjà posée et qu'il n'est plus possible d'ajourner.

S'il s'agissait uniquement du sens de la vue, l'observation répondrait d'abord. En effet, les nerfs optiques sont manifestement percés d'un conduit intérieur. On voit les extrémités de ce canal dans le cerveau et dans les yeux. Et si la première de ces ouvertures est moins aisée à distinguer, et par conséquent moins connue des anatomistes, elle n'est ni moins réelle, ni moins bien constatée par tous ceux qui ont eu soin d'opérer sur un grand animal, immédiatement après la mort. Ce canal est sans cesse rempli par le souffle animal, comme le prouvent des expériences nombreuses et diverses : par exemple, la dilatation de la pupille, lorsqu'on ferme l'œil. Tel est donc le rapport du souffle animal au nerf optique : il y est contenu; telle est son action : il va du cerveau aux yeux et des yeux au cerveau (2).

(1) *De l'usage des part.*, VIII, VI.—*Des Dogmes d'Hipp.*, VII, IV.
(2) *Ibid.*

Mais on ne peut admettre que le souffle animal se comporte dans les autres sens comme dans celui de la vue. On a beau observer les nerfs de l'ouïe, de l'odorat, etc., on n'y aperçoit pas la moindre trace d'un conduit intérieur. La raison même se refuse à y croire, car il faudrait supposer une enveloppe si mince qu'elle serait sans cesse déchirée, un canal si étroit qu'il serait sans cesse obstrué. Ainsi, point de conduit. Par conséquent, le souffle ne circule pas à l'intérieur. Par conséquent, il agit par une sorte d'*influx,* en suivant le nerf comme un fil conducteur. Telle est l'action du soleil, dont la vertu se répand dans l'air, le pénètre et le modifie, sans que sa substance en soit amoindrie (1).

Quelques-uns s'étonneront que la nature ait creusé certains nerfs, tandis qu'elle formait les autres d'une matière compacte; que le souffle animal agisse ici par diffusion, et là par influx. Pourquoi donc la nature n'emploierait-elle pas des moyens différents pour des cas différents (2)?

Comparés entre eux, les cinq sens diffèrent par le degré de subtilité de leurs objets et de leurs organes. Ils se rangent donc dans l'ordre suivant, en commençant par le plus grossier: le toucher, le goût, l'odorat, l'ouïe, la vue (3).

Du toucher. — L'objet du toucher est proprement la solidité. Toutefois, la sensation n'est pas unique.

(1) *De l'usage des part.*, VIII, VI.—*Des Dogmes d'Hipp.*, VII, IV.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* — *Des lieux aff.*, IV, III.— *De l'org. de l'odor.*, III.

Au moment où nous touchons le solide, nous le percevons d'abord comme obtus ou aigu, et ensuite comme chaud ou froid. Quant à la grandeur, à la figure et au nombre, ce sens ne les perçoit qu'accidentellement, avec le concours du raisonnement et de la mémoire (1).

Le toucher a pour condition le contact entre l'organe et l'objet tangible (2).

Il s'exerce par tous les nerfs, et par tous les organes, dès là qu'ils sont pourvus d'un nerf (3).

Cependant la main en est l'instrument le plus parfait, principalement dans ses parties internes. Elle joue ainsi un double rôle et sert, dans le même instant, à la préhension et au tact. Concours admirable, puisque l'on saisit mieux l'objet que l'on sent, puisque l'on sent mieux l'objet que l'on saisit, surtout par un organe comme la main, assez flexible pour embrasser les corps dans leurs contours, et se mouler sur leur forme (4).

Du goût. — L'objet du goût est proprement le genre des saveurs (5), et c'est par ce sens que nous percevons l'amer, l'âcre, l'acerbe, le doux, etc. (6). Ajoutons que nous percevons, en même temps que la saveur et toutes ses qualités, le corps sapide lui-même (7).

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v, vi.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *De l'usage des part.*, II, vi.
(6) *Ibid.*, VIII, vi. — *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v.
(7) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, vi.

Le goût a pour condition l'humidité. Toutes les fois que l'organe de ce sens se trouve desséché, quelle qu'en soit la raison, il n'y a plus ni impression, ni perception, ni sensation (1).

Le goût s'exerce par un nerf particulier, savoir, le nerf lingual, que la nature a pu faire très-mou sans inconvénient, à cause de sa situation; et par un organe particulier, savoir : la langue, enfermée dans la bouche, où elle est sans cesse arrosée par la salive (2).

De l'odorat. — L'objet de l'odorat est proprement le genre des odeurs. L'odeur, de nature vaporeuse, tient le milieu entre l'air et l'eau, et c'est ce qu'exprime Platon dans le *Timée,* disant de l'odeur qu'elle est une chose moyenne. Là est la raison d'un fait qui paraît d'abord étrange : il n'y a que quatre éléments, il y a cinq sens (3).

L'odorat a pour condition le souffle vaporeux qui se trouve dans les ventricules antérieurs du cerveau. Quelle que soit la cause qui arrête la marche du corpuscule odorant, vaporeux lui-même, et l'empêche d'agir sur le souffle, la sensation manque toujours (4).

Il s'exerce par un nerf particulier, sorte d'apophyse allongée, qui s'étend des ventricules aux na-

(1) *Des Dogmes d'Hipp.,* VII, v.

(2) *Des Dogm. d'Hipp.,* VII, vi. — *De l'usage des part.,* II, vi.— *De l'org. de l'odor.,* 3.

(3) *Des Dogm. d'Hipp.,* Ibid.

(4) *Ibid.* — *De l'usage des part.,* II, vi. — *De l'org. de l'odor.,* III.

rines (1) ; il a pour organe, non pas, comme on le croit généralement, le nez ou quelqu'une de ses parties, mais les ventricules mêmes. C'est un point qu'il faut prouver.

Voici un fait. On ne perçoit jamais une odeur, quelque forte qu'elle soit, qu'après avoir aspiré. Ne faut-il pas conclure de là que le nez est le chemin des odeurs, mais que l'organe qui les perçoit est placé plus haut (2) ?

Et quelle partie du nez, serait donc chargée de percevoir? L'os? il est complètement insensible. La membrane? c'est l'opinion d'Aristote, mais considérez ceci : 1° elle ressemble à la membrane du palais, dont la sensibilité est fort obtuse ; 2° elle devrait avoir plus de nerfs que la langue, puisque, dans l'ordre de subtilité, l'odorat vient avant le goût : or, elle en a moins ; 3° la nature de cette membrane n'est pas analogue à celle des objets odorants. L'organe du goût est spongieux, celui du toucher dur et terreux, parce que la nature, en fabriquant les organes des sens, les a rendus semblables à leurs objets respectifs. Il fallait donc que l'organe de l'odorat fût de la nature de la vapeur : or, telle n'est pas celle de la membrane pituitaire. D'où cette conséquence, contraire à l'opinion commune, mais établie par les faits, que l'organe de l'odorat n'est pas dans les narines (3).

Rappelez-vous ce qui a été dit : l'odeur n'est per-

(1) *De l'usage des part.*, II, VI.
(2) *De l'org. de l'odor.*, I.
(3) *De l'org. de l'odor.*, III.

çue qu'au moment de l'aspiration, et d'autant mieux perçue qu'on aspire plus fortement. D'où vient cela ?

Il faut qu'on sache que le cerveau a un double mouvement de dilatation et de contraction, comme la poitrine. Il opère d'abord en lui-même le mouvement, qu'il communique ensuite à celle-ci. Enfin, il respire. Une partie du souffle parvient jusqu'aux ventricules du cerveau, qui l'attire dans l'inspiration et la rejette dans l'expiration. Ainsi a lieu le phénomène de l'odorat.

En voici la preuve expérimentale. Un homme était enrhumé. On lui fit aspirer par les narines un certain remède. Un jour qu'il avait aspiré plus fortement, il sentit une douleur cuisante au cerveau. Des esclaves, soumis à la même épreuve, sentirent la même douleur. Une partie du remède avait donc pénétré dans les ventricules antérieurs. C'est donc dans les ventricules antérieurs que réside le propre organe de l'odorat (1). Là se trouve un souffle vaporeux qui, modifié par la vapeur odorante, donne naissance à la sensation de l'odeur (2).

De l'ouïe. — L'objet de l'ouïe est proprement le son et toutes ses espèces, entre lesquelles la voix doit être mise au premier rang (3).

L'ouïe a pour condition le principe aérien enfermé dans l'intérieur de l'oreille. Si la voix, aérienne elle-

(1) *De l'org. de l'odor.*, IV.
(2) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, VI, VII.
(3) *Ibid.*

même, n'arrive pas jusqu'à ce principe, son semblable, pour le modifier, elle n'est pas entendue, et il n'y a aucune sensation (1).

L'ouïe s'exerce par un nerf particulier, par un prolongement de l'encéphale qui vient en quelque sorte recevoir dans l'oreille l'impression du dehors. Ce nerf, moins dur que ceux qui déterminent la locomotion et la préhension, n'est pas aussi mou qu'il devrait l'être, si la nature n'eût songé qu'à la sensation dont il est l'instrument. Mais elle a voulu le protéger contre les lésions qui pourraient l'atteindre, et elle lui a donné assez de mollesse pour sentir, assez de dureté pour résister (2).

L'ouïe a pour organe l'oreille, dont il importe de remarquer la merveilleuse constitution. Si le nerf acoustique eût été recouvert d'une membrane épaisse, elle eût opposé un obstacle au mouvement de l'air extérieur, si d'une membrane légère, elle ne l'eût pas suffisamment défendu. L'oreille a donc été creusée dans un os épais et dur, et formée de spirales contournées à la façon d'un labyrinthe. Les corps grossiers ne sauraient pénétrer dans ces conduits ; et les corps mus d'un mouvement violent, en parcourant ces sinuosités, n'arrivent au nerf qu'avec une vitesse modérée. De cette manière le nerf est en sûreté, et la sensibilité demeure entière (3).

Quant au *comment* de l'impression, rien de si simple. Qu'est-ce que le son? Un mouvement de

(1) *Des Dogmes d'Hipp.*, VII, V, VI.
(2) *De l'usage des part.*, VIII, VI.
(3) *De l'usage des part.*, VIII, VI.

l'air. Ce mouvement, né d'un choc, s'avance onde par onde jusqu'à l'oreille, jusqu'au nerf, jusqu'à l'encéphale, jusqu'à l'âme (1).

De la vue. — L'objet de la vue est proprement le genre des couleurs; c'est là pour elle le premier sensible. La couleur, voilà ce qu'elle perçoit d'abord, par elle-même, à l'exclusion de tous les autres sens. Mais ensuite elle perçoit aussi, avec la couleur, le corps coloré, comme le goût perçoit, avec la saveur, le corps sapide. Il y a toutefois cette différence que le goût, comme les autres sens, attend que le sensible s'offre à lui, tandis que la vue se porte à travers l'air au-devant de l'objet visible.

C'est ce qui fait que la vue perçoit, en même temps que la couleur de l'objet visible. sa grandeur et sa forme. Aucun autre sens ne fait cela, si ce n'est le toucher, mais seulement par accident. La vue a encore le privilége exclusif de distinguer la situation des objets et d'estimer leur distance. Ceux qui attribuent le même pouvoir à l'ouïe et à l'odorat sont les jouets d'une illusion (2).

La vue a pour condition le souffle lumineux qui, contenu dans les ventricules antérieurs, se rend constamment aux yeux, par le canal des nerfs optiques (3).

On a déjà signalé la construction exceptionnelle de ces nerfs. Seuls, ils sont creux. Plus volumineux que

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v.

(2) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v.

(3) *De l'usage des part.*, VIII, vi; XVI, iii.

ceux du cerveau, que ceux de l'épine dorsale, ils sont aussi plus mous à l'intérieur, plus durs à l'extérieur (1). Ils partent de l'encéphale, s'épaississent et se durcissent dans leur trajet à travers les parties, s'amincissent et s'aplatissent dans les orbites, et là, reprenant leur nature primitive, laissent voir une substance semblable à celle du cerveau par la couleur, la consistance et les propriétés (2).

Les yeux, clos de toutes parts, renferment un grand nombre de parties très-diverses, et qui en font l'excellence; la principale d'entre elles, le propre organe de la vision, c'est le cristallin. La preuve en est dans ces suffusions qui, venant se placer entre le cristallin et la cornée, nous empêchent de voir (3). La rétine, qui n'est que la terminaison du nerf optique, s'insère sur la capsule du cristallin, pour recevoir et transmettre à l'encéphale les impressions de ce dernier (4). Quant à la pupille, elle livre passage à la lumière du dedans et à celle du dehors, qui communiquent ainsi (5).

C'est, en effet, par cette communication que s'opère la vision. Mais cela veut être expliqué.

Il semble qu'on ne puisse faire que deux hypothèses: ou bien l'objet visible nous envoie quelque chose de lui-même, et se fait ainsi connaître; ou

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v.
(2) *De l'usage des part.*, VIII, vi.
(3) *Ibid.*, X, i.
(4) *Ibid*, II.
(5) *Ibid.*, IV.

bien il attend que quelque vertu sensitive aille de nous à lui, et que nous en prenions connaissance. Or, ces deux hypothèses sont également inadmissibles.

La première. Nous voyons par l'étroite ouverture de la pupille. Par conséquent, si les objets extérieurs nous envoyaient leur image, leur qualité, leur forme, il nous serait impossible d'en percevoir la grandeur. Comment l'image d'une montagne pourrait-elle entrer dans nos yeux ? Autre impossibilité : ceux qui voient, à un moment donné, étant innombrables, il faudrait que la même image se multipliât à l'infini pour aller trouver chacun d'eux.

La seconde. Si le souffle visuel sortait de l'œil, il ne pourrait jamais se dilater au point d'embrasser tous les objets exposés à la vue. Une telle dilatation du souffle est aussi absurde que la goutte d'eau des stoïciens, qui se mêle à la mer tout entière.

Voici la vérité, qui n'a encore été dite par personne. A l'instant de la vision, l'air extérieur, modifié soudain, devient un instrument analogue au nerf. Ce que celui-ci est au corps, il l'est à l'œil. Comment a lieu cette singulière transformation? Par la vertu du souffle visuel, qui produit dans l'air ambiant le même effet que le soleil. Le soleil a-t-il touché l'extrémité supérieure de l'air, aussitôt il répand dans toutes les parties de l'atmosphère sa puissance lumineuse. La substance du souffle, traversant les nerfs optiques, vient-elle frapper l'air ambiant, aussitôt il est modifié dans toute son étendue, et, dans une sorte de sympathie et de parenté avec ce

souffle, devient comme lui capable de sentir et de voir (1).

L'erreur commune est de supposer que la principale partie de l'âme est seule sensible ; que les nerfs ne font que transmettre l'impression, sans rien éprouver. On ne comprend pas que, dans ce cas, les organes devraient pouvoir être déchirés ou brûlés sans douleur. La vérité est que le nerf fait partie du cerveau, comme le rameau fait partie de l'arbre ; que le nerf reçoit toute la puissance qui réside dans son principe, qu'il devient propre à sentir tout ce qui le touche. Il en est à peu près ainsi de l'air ambiant : mis en rapport avec le souffle visuel, il participe à sa nature et à sa vertu, il est un instrument qui s'ajoute à un instrument, il nous fait sortir de nous-mêmes et nous rend partout présents, pour percevoir les objets les plus vastes ou les plus éloignés.

Aristote s'est donc trompé. Il a raison de penser que nous voyons par le moyen de l'air ; il a tort de croire que la forme des corps vient nous trouver par l'air comme par un chemin. Si les choses se passaient de cette façon, nous ne serions en état de percevoir par la vue ni la grandeur, ni la situation, ni la distance des objets.

Les stoïciens se sont donc trompés. L'air n'est pas comme un bâton avec lequel l'œil toucherait en quelque sorte les objets. Une opération de cette nature ne nous pourrait révéler que la résistance des corps. Or, le sens de la vue ne perçoit ni la solidité, ni la dureté, ni la mollesse ; il perçoit la couleur et l'éten-

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, v.

due, choses qui ne peuvent être rendues sensibles au moyen d'un bâton dont les extrémités joindraient les yeux aux corps (1).

Au contraire, Platon a vu juste. On lit, en effet, dans le *Timée* que l'instrument de la vue est le feu qui ne brûle pas, que la vision a lieu au moyen du feu intérieur et du feu extérieur, et que, en général, il n'y a de rapport possible qu'entre les semblables (2).

Tels sont les sens. Mais il ne faut pas oublier qu'ils se rapportent à un premier *sensorium*, à un commun principe, d'où ils empruntent toute leur vertu. Ce commun principe, c'est la Raison. Cela a encore été parfaitement compris par Platon, qui a écrit :

« Il serait par trop étrange qu'il y eût en nous plusieurs sens, comme dans les chevaux de bois, et qu'ils ne se rapportassent pas tous à une seule essence intellectuelle capable de voir par l'œil, d'entendre par l'oreille et, en général, de sentir par tous les organes (3). »

II. — L'Activité motrice.

Il s'agit ici de la faculté d'imprimer le mouvement volontaire, le seul qui puisse être rapporté à la Raison comme à sa cause. Il y a, en effet, une profonde différence entre le mouvement de l'artère, mouvement physique, sur lequel je n'ai aucune ac-

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, VII.
(2) *Ibid.*, VI.
(3) *Des Dogm. d'Hipp.*, VII, VI.

tion directe, et le mouvement du bras, mouvement spontané, que je puis commencer, suspendre à mon gré. Le premier se fait en moi, le second **par moi**; et la raison, qui n'est rien dans l'un, est tout dans l'autre (1).

Comment donc s'exécute le mouvement volontaire? Au moyen des nerfs durs et des muscles.

L'importante distinction des nerfs durs et des nerfs mous a déjà été signalée. Elle devait l'être. En effet, ces deux sortes de nerfs ont des rôles fort différents, et qu'ils n'échangent jamais entre eux. Un nerf mou est absolument impuissant à mouvoir; un nerf dur est radicalement incapable de sentir. A tel point que, si par hasard l'organe d'un sens a besoin d'être mu, comme l'œil, il a, outre le nerf mou par lequel il sent, un nerf dur par lequel il se meut. Et les parties mobiles ne sont en même temps sensibles que parce que la nature leur a donné à la fois un nerf dur et un nerf mou (2).

On conçoit, du reste, sans peine la nécessité de la mollesse dans un cas, et de la dureté dans l'autre. Sentir, c'est recevoir une impression: un nerf destiné à sentir ne saurait donc être trop mou; mouvoir, c'est produire une action: un nerf destiné à mouvoir ne saurait donc être trop dur. Aussi l'observation montre-t-elle un rapport constant entre la consistance des nerfs et l'aptitude des parties à éprouver la sensation et à imprimer le mouvement (3).

(1) *Du mouvem. des muscles*, I, I.
(2) *De l'usage des part.*, VII, VI; XVI, II.
(3) *De l'usage des part.*, XVI, III.

La ligne de démarcation entre les nerfs durs et les nerfs mous peut se tracer ainsi. Imaginez deux nerfs, le plus dur et le plus mou de tout le corps, et un troisième à égale distance des deux extrêmes. Sont durs, tous les nerfs situés entre l'intermédiaire et le plus dur; sont mous, tous les nerfs compris entre l'intermédiaire et le plus mou (1).

Les nerfs durs jouent dans le mouvement le même rôle que, dans la sensation, les nerfs mous. Mais, sans les muscles, il n'y a pas plus de mouvement que de sensation sans les organes des sens. Le muscle est proprement l'organe du mouvement volontaire.

Qu'il faille faire une part aux muscles dans la production du mouvement, c'est ce que l'expérience ne permet pas de contester. En effet, toutes les parties mobiles ne sont-elles pas pourvues de muscles? N'y a-t-il pas un rapport constant entre le volume, la disposition du muscle et la nature du mouvement qui doit être accompli? Une incision faite au muscle ne paralyse-t-elle pas le membre, si elle est profonde; ne le rend-elle pas lent à se mouvoir, si elle est légère?

C'est donc le muscle qui meut, comme c'est l'œil qui voit; mais il meut par la vertu du nerf. Tranchez, comprimez, ligaturez le nerf, vous frappez le muscle d'impuissance. La force motrice lui vient du nerf. Mais les nerfs eux-mêmes la puisent dans le cerveau. En effet, dès qu'un nerf est séparé de ce centre, il devient inerte. Le cerveau, voilà le véri-

(1) *De l'usage des parties*, IX, XIV.

table moteur ; le nerf n'est qu'un intermédiaire et le muscle un instrument (1).

Le nerf est le ministre du cerveau ; le muscle est le levier du nerf (2).

Comme on le voit, le muscle est pour ainsi dire arrosé par trois canaux différents : les veines, les artères et les nerfs. En lui-même, ce n'est qu'un lieu ; grâce aux veines et aux artères que lui envoient le cœur et le foie, il devient plante ; les nerfs en font un animal, c'est-à-dire un être capable de sentir et de se mouvoir (3).

C'est à tort que quelques-uns prétendent distinguer dans les muscles six différents mouvements. Cette grande variété paraît d'abord contraire à la loi que la nature semble s'être faite de procéder toujours simplement. Dans les artères, par exemple, on n'observe qu'un seul mouvement, et le même partout : n'en doit-il pas être ainsi pour les muscles ? Voici un membre qui se meut tour à tour dans six directions différentes ; certains se hâtent de conclure que le muscle a six mouvements distincts : moi, je dissèque, j'examine, et je compte six muscles.

Que l'on prenne la peine de ne considérer qu'un seul muscle à la fois, et de le considérer avec attention, on sera bientôt convaincu que chaque muscle n'a rigoureusement que les deux mouvements de contraction et d'extension. Tels sont les muscles des bras et des jambes ; tels sont les muscles tem-

(1) *De l'usage des part.*, IX, XVI.
(2) *Des Dogm. d'Hipp.*, I, X.
(3) *Du mouvem. des musc.*, I, I.

poraux. Voilà les six mouvements de nos adversaires réduits à deux.

Maintenant qu'on observe le mouvement de contraction et celui d'extension, qu'on les observe dans le membre où ils s'accomplissent : on verra que le premier seulement est produit par le muscle, qui reçoit le second passivement. Le muscle agit lorsque, en se contractant, il tire à lui la partie mobile ; mais il n'agit plus lorsque cette partie est ramenée à sa place par un autre muscle, qui se contracte à son tour. Ce que vous appelez extension dans le premier muscle n'est que l'effet de la contraction du second. Il n'y a donc d'autre mouvement actif et inné dans les muscles que la contraction. Et voilà nos deux mouvements réduits à un seul (1).

Exprimons cela en disant que les muscles sont contractiles.

Les muscles se meuvent donc et meuvent les membres en vertu de leur contractilité naturelle. Mais cela même semble souffrir quelque difficulté ; car, si la contractilité est propre au muscle, et si elle rend compte du mouvement volontaire, on ne voit plus quel est le rôle de la volonté, c'est-à-dire de la raison.

Les membres sont bien mus parce que les muscles se contractent ; les muscles ont bien le pouvoir de se contracter, et même de se contracter par leur propre vertu, comme on s'en assure en coupant transversalement tel d'entre eux après la mort ;

(1) *Du mouv. des muscles*, I, IV et V.

mais, pendant la vie, la volonté ajoute beaucoup à cette puissance contractile et la gouverne (1).

Dans les idées dont on vient de lire l'exacte analyse, il faut faire la part du passé et celle de Galien lui-même. Il est clair que Galien emprunte beaucoup aux philosophes et médecins antérieurs. La théorie des semblables (2), la distinction profonde de l'impression et de la sensation (3), la théorie du souffle animal, lequel se partage lui-même en souffle vaporeux, souffle lumineux et d'autres souffles plus particuliers (4), etc. Ce ne sont pas là, à coup sûr, des nouveautés. Parmi ces vues anciennes, que Galien s'approprie un peu légèrement, il en est de vraies, il en est de fausses, et malheureusement plus de fausses que de vraies. Il est à regretter que la source à laquelle il puise le moins soit précisément la plus pure et la plus abondante, je veux dire la psychologie d'Aristote, à laquelle il ne prend guère çà et là que quelques expressions dont il ne paraît même pas comprendre toute la portée.

Dans les idées originales de Galien, il y a encore

(1) *Du mouv. des muscles*, I, VIII.

(2) Voir, sur cette théorie et sur celle des contraires, mon *Histoire des théories de l'Entendement dans l'antiquité*, p. 31, 32.

(3) Voir, *ibid.*, p. 204 et suiv.

(4) Les médecins Alexandrins, tels qu'Erasistrate; les philosophes stoïciens, tels que Chrysippe, s'étaient beaucoup occupés du souffle vital et animal. Dans ce dernier, Chrysippe avait distingué un souffle *directeur*, un souffle *acoustique*, un souffle *optique*, un souffle *phonétique*, un souffle *générateur*. Voir, *Des Dogm. d'Hipp.*, I, VI; V, III.

à faire la part de la vérité et celle de l'erreur. Cette dernière, je le constate avec satisfaction, est de beaucoup la moins considérable. Je signalerai seulement, comme un frappant exemple des aberrations où peut entraîner l'esprit de système, la très-singulière théorie galénique du sens de l'odorat. Certes, s'il est une chose évidente, et connue de tout le monde, c'est que le nez, avec ses diverses parties constitutives, est le propre organe de l'odorat. C'est cependant ce que Galien nie intrépidement. Et pour prétendre quoi ? Que l'organe de l'odorat consiste essentiellement dans les ventricules antérieurs du cerveau ! Ajoutons que cette incroyable thèse est soutenue par les raisons les plus ingénieusement nulles que l'on puisse imaginer.

Mais en mettant de côté les emprunts de Galien et ses erreurs personnelles, je trouve beaucoup à louer et à admirer dans la théorie générale de ce qu'il lui convient de nommer la Raison. Pas un philosophe avant lui, pas un seul n'avait soupçonné ni la vraie nature des nerfs, ni leur rôle dans la sensation et la locomotion. Les médecins Alexandrins, qui avaient tant et si bien observé le cerveau, et en général le système nerveux, étaient sans doute beaucoup plus avancés sur ce point ; ils avaient des lumières qui avaient totalement manqué aux stoïciens et aux épicuriens, aussi bien qu'à Platon, à Aristote ; mais je doute qu'ils fussent arrivés à la précision et à la netteté supérieure de Galien. Il ne fallait pas moins que le génie de Galien pour séparer ainsi le mouvement volontaire et la sensation, pour assigner aux nerfs leur véritable et légitime fonction dans ces deux

phénomènes, et consacrer à tout jamais ce double résultat, scellé de l'inviolable sceau de la vérité.

Galien, notez-le bien, ne s'arrête pas à ces sommités; il descend dans le fond des détails. Là, il fait une nouvelle découverte, qui devait demeurer inaperçue, ou du moins peu appréciée pendant de longs siècles, jusqu'au moment où des contemporains la referaient sous nos yeux, et la démontreraient expérimentalement. Je fais allusion, on le devine, à la distinction des nerfs mous, affectés à la sensation, et des nerfs durs, affectés au mouvement. On me dira : est-ce qu'il y a des nerfs mous? est-ce qu'il y a des nerfs durs? Ne voyez-vous pas que Galien a été conduit à cette division pour une idée *a priori*, par l'idée peu raisonnable que les nerfs de la sensation doivent être mous, parce que la sensation est chose passive; que les nerfs du mouvement doivent être durs, parce que le mouvement est chose active? — Fort bien! J'admets que Galien a beaucoup plus procédé par spéculation que par observation; que la mollesse de certains nerfs, la dureté des autres sont, pour ne rien dire de plus, fort douteuses; et qu'enfin, il y a quelque intervalle entre Galien d'une part, G. Bell et Magendie de l'autre. Mais je dis aussi qu'il y a, nonobstant, quelque mérite à séparer les nerfs en deux catégories, à affirmer que les uns nous font sentir, sans pouvoir servir au mouvement, que les autres nous font mouvoir, sans pouvoir servir à la sensibilité; et j'ajoute que si Galien a deviné cela, il a été bien heureusement inspiré; que s'il a pressenti seulement ce qui ne devait être scientifiquement établi qu'en

notre XIX[e] siècle, il a eu là un pressentiment admirable.

Non-seulement Galien a compris que les nerfs en général sont l'agent essentiel de la sensibilité et de l'activité motrice ; que les uns se rapportent exclusivement à la première de ces deux facultés, les autres à la seconde : il a compris encore qu'il leur faut un certain appareil, sans lequel ils seraient impuissants, à ceux-là les organes des sens, à ceux-ci les muscles. Otez l'œil sans toucher au nerf optique : plus de vision ; ôtez les muscles du bras, sans toucher aux nerfs moteurs de ce membre : plus de mouvement de préhension.

C'est surtout dans la théorie particulière de l'activité motrice que Galien excelle de tout point. Dans la sphère des cinq sens, il est un peu troublé par ses souvenirs des philosophes de l'antiquité, et par la tentation d'ajouter ou de substituer à leurs divagations des divagations analogues ; de sorte que le vrai rôle du nerf et de l'appareil organique disparaît quelquefois, ou du moins s'efface au milieu d'hypothèses fantastiques. Mais dans le cercle de l'activité motrice, rien de semblable. Galien ne se souvient de personne, pas même d'Aristote, qui eût cependant pu lui enseigner quelque chose, et ne s'inspirant que de son propre génie, il détermine avec une clarté, avec une rigueur parfaites, le rôle du nerf et du muscle dans la production du mouvement. Peut-on mieux dire ce que le muscle est au nerf, et le nerf au muscle ? Peut-on mieux montrer, par la discussion des six mouvements attribués au muscle, que tout se réduit en dernière analyse à celui de

contraction ; que le muscle a pour propriété unique la contractilité, et que tout s'explique à merveille par la seule contractilité ?

J'ai dit que Galien, même sur ce point où il est si fort, eût pu profiter à l'école d'Aristote. C'est qu'en effet, dans cette théorie de l'activité motrice, le dedans est un peu sacrifié au dehors, la partie psychologique à la partie physiologique. Galien rend compte à merveille de la double fonction des nerfs et des muscles dans la production du mouvement ; mais ce qu'il oublie, c'est que, s'il faut remonter du muscle au nerf, il faut aussi remonter du nerf à la volonté et à l'activité ; c'est que la volonté et l'activité ont leur principe dans l'âme ; c'est que s'il est utile, nécessaire de mettre en lumière la part de l'organisme, il n'est ni moins utile ni moins nécessaire de mettre en évidence celle de l'âme même. Or, Galien lisant ou relisant Aristote eût été averti de cette lacune, et mis sur la voie de la combler.

Mais ne soyons pas trop exigeants : sachons nous contenter de ce qu'on nous donne, puisque ce qu'on nous donne laisse si peu à désirer.

Voulez-vous, pour finir et pour conclure, une preuve de la solidité de la théorie de Galien ? Elle lui a survécu jusqu'à l'heure où nous sommes, et représente à peu près aujourd'hui encore, toute la philosophie de nos naturalistes. En quoi consiste en effet cette philosophie ? En trois points, ni plus ni moins, que voici : division de la vie organique et de la vie de relation ; distinction, dans celle-ci, de la sensibilité et de la motilité ; explication de la sensibilité par les nerfs sensitifs et les organes des sens ;

de la motilité par les nerfs moteurs et les muscles. C'est le pur galénisme.

Pas plus que Galien, nos naturalistes ne se soucient de placer au-dessus de la sensibilité la raison pure, au-dessus de la motilité la volonté libre, c'est-à-dire les deux facultés par la vertu desquelles l'homme est l'homme.

II

DE L'HABITUDE.

Ce qui frappe Galien dans l'habitude, c'est la puissance de l'habitude. Elle est si grande, et en même temps si manifeste, qu'il faut être aveugle ou de mauvaise foi pour la méconnaître. C'est ainsi qu'un homme qui, mangeant de la viande de bœuf pour la première fois, ne la digère qu'avec de vives douleurs, s'il continue ce régime pendant plusieurs mois, trouvera dans l'habitude la force de la digérer sans peine et sans effort. C'est ainsi que le remède qui sauve un malade, parce qu'il s'accorde avec ses habitudes, en tue un autre, parce qu'il les heurte brusquement. Aristote de Mytilène, disciple d'Aristote de Stagyre, le savait bien. Il avait toujours bu chaud : atteint d'une maladie qui ne pouvait être guérie que par des boissons froides, il refusa de boire froid, ne jugeant pas qu'il valût mieux mourir du remède que de la maladie.

Cette puissance de l'habitude a du reste été constatée par tous les médecins, qui en ont tenu grand compte. Elle l'a été surtout par Hippocrate, dans le

traité *Sur le régime des maladies aiguës* et dans les *Aphorismes*, et par Erasistrate, dans le IIe livre de son traité *De la Paralysie*.

Voici comment s'exprime Hippocrate :

« Il est facile de constater qu'un régime mauvais pour le boire et le manger, mais toujours le même, est ordinairement plus salutaire à la santé que s'il était tout à coup et notablement changé en un meilleur, puisque, soit chez les personnes qui font deux repas par jour, soit chez celles qui n'en font qu'un, les changements subits sont nuisibles, et occasionnent des maladies. Ainsi, ceux qui n'ont pas l'habitude de faire un repas au milieu du jour, s'ils en font un, s'en trouvent incommodés... »

Plus loin :

« On pourrait, relativement aux organes digestifs, ajouter encore bien des choses analogues. Par exemple, on supporte facilement les aliments solides auxquels on est habitué, lors même qu'ils ne sont pas bons par nature, et il en est de même des boissons. Au contraire, on digère difficilement les aliments solides auxquels on n'est pas habitué, lors même qu'ils ne sont pas mauvais, et il en est de même des boissons. »

Telle est la puissance de l'habitude sur le corps. Mais Hippocrate semble en avoir également constaté la puissance sur l'âme dans l'*aphorisme* suivant :

« Les individus habitués à supporter les travaux qui leur sont familiers, les supportent plus aisément, quoique débiles ou vieux, que les hommes forts ou jeunes qui n'y sont pas habitués. »

Quant à Erasistrate, il a très-nettement exposé cette double puissance de l'habitude sur l'âme et sur le corps dans un passage déjà mentionné au II[e] livre de son traité *De la Paralysie*. Voici ce passage, tel que Galien a eu l'heureuse inspiration de nous le conserver :

« Celui qui veut traiter les malades selon les règles ne doit pas manquer de prendre en grande considération l'habitude ou le défaut d'habitude. Je dis en conséquence : les individus qui se livrent à des travaux pénibles, nombreux, auxquels ils sont accoutumés, les supportent longtemps sans fatigue ; et ceux qui se livrent à des travaux peu nombreux, auxquels ils ne sont pas habitués, éprouvent de la fatigue. Certains individus digèrent plus facilement les aliments habituels, lors même qu'ils sont malaisés à digérer, que les aliments auxquels ils ne sont pas accoutumés, lors même qu'ils sont d'une digestion peu laborieuse. Le corps réclame les évacuations habituelles, même celles qui sont désavantageuses par elles-mêmes, par la raison qu'il y est accoutumé, et il devient malade s'il en est privé..... On voit des particularités analogues se produire pour d'autres espèces d'habitudes. Ainsi, pour les vers iambiques que nous savons, si l'on nous demande, quand nous n'y sommes pas habitués, de réciter deux ou trois vers pris au milieu de la pièce, nous ne pouvons le faire que difficilement ; mais quand nous récitons la pièce de suite, et que nous arrivons à ces mêmes vers, nous les disons immédiatement et facilement ; et lorsque nous y sommes habitués, nous exécutons sans peine le premier exercice. On constate aussi cet

autre phénomène : ceux qui ne sont pas accoutumés à étudier apprennent peu et lentement ; mais quand ils ont acquis plus d'habitude, ils apprennent plus et plus vite. Cela arrive également pour les recherches. En effet, ceux qui sont à peu près inaccoutumés aux recherches, ont, aux premiers mouvements de l'intelligence, l'esprit aveuglé et comme enveloppé de ténèbres ; ils s'arrêtent aussitôt dans leurs investigations, ayant l'esprit fatigué et rendu impuissant, comme ceux qui commencent à courir pour la première fois. Mais celui qui est habitué à chercher, pénétrant partout, cherchant par l'intelligence, et portant son esprit successivement sur divers sujets, n'abandonne pas sa recherche : ne cessant ses investigations ni pendant une partie du jour, ni pendant toute la vie, et ne dirigeant pas sa pensée vers des idées étrangères à l'objet de sa recherche, il les poursuit jusqu'à ce qu'il arrive à son but. Nous avons donc reconnu jusqu'ici que la puissance de l'habitude a une grande influence dans toutes nos affections, aussi bien celles de l'âme que celles du corps. »

Notons en passant que Galien nous fournit une indication précieuse : malheureusement, ce n'est qu'une indication. Le même Erasistrate, dont on vient de lire une page intéressante, avait composé un traité *De l'Habitude*, et dans ce traité il exposait avec le plus grand soin *la puissance de l'habitude sur la mémoire, le raisonnement, et en général les opérations de notre âme.*

Telle est donc l'incontestable puissance de l'habitude ; et Galien ne craint pas de terminer cet ordre de considérations par cette déclaration énergique,

même un peu brutale : « Ce ne sont pas seulement les médecins qui savent combien l'habitude a de pouvoir sur les fonctions de notre corps et les opérations de notre âme, mais tous ceux d'entre les hommes qui ne vivent pas comme des porcs ou des ânes, et qui font attention à ce qui leur est utile ou nuisible, physiquement ou moralement (1). »

Maintenant, d'où vient cette puissance de l'habitude ? Quelle en est la cause, c'est-à-dire la raison, et comment peut-on en rendre compte ?

Pour répondre avec méthode à cette question, il faut d'abord considérer la *matière* de l'habitude. La matière de l'habitude, c'est ce qui en est le sujet, ce à propos de quoi elle se produit. Or, ce sujet est variable. C'est en premier lieu, comme on a pu le voir par les détails qui précèdent, l'alimentation. C'est ensuite l'action diverse des objets extérieurs sur nos organes et sur notre âme. C'est enfin l'exercice. Examinons cette triple matière, et cherchons la raison qui rend l'habitude si puissante dans chacun de ces trois cas (2).

Relativement à l'alimentation, il faut commencer par une remarque. Les aliments sont toujours dans un certain rapport à l'organisme : ils lui sont conformes ou non-conformes ; et, dans le premier cas, ils lui sont plus ou moins conformes. Y a-t-il conformité ? l'aliment nous agrée, et nous le digérons à la fois avec facilité et avec plaisir. Y a-t-il non-confor-

(1) *Des habitudes*, ch. I. — Quand je cite, j'emprunte toujours l'excellente traduction de M. Daremberg.

(2) *Des habit.*, ch. II.

mité? l'aliment nous répugne, et nous le digérons à la fois avec peine et avec douleur. Comment donc se fait-il que, par l'effet de l'habitude, l'aliment qui nous répugnait nous agrée? Comment se fait-il que l'aliment péniblement et difficilement digéré l'est ensuite facilement et heureusement? La réponse se présente d'elle-même : évidemment c'est que, après avoir été non-conforme à la nature de notre organisme, il lui devient conforme. La puissance de l'habitude réside dans ce changement qu'elle opère, de non-conformité en conformité. Reste à expliquer ce changement lui-même.

Or, cette explication est toute simple. On sait bien que l'aliment introduit dans l'estomac, et en général dans les voies digestives, est sensiblement modifié; mais ce qu'on ne sait pas assez, ou du moins ce qu'on oublie trop, c'est que cet aliment modifie lui-même l'organisme dans une certaine mesure. Si on prend un certain aliment une seule fois, ou un très-petit nombre de fois, ou à de grands intervalles, cette modification de l'organisme est insignifiante et sans effet appréciable; mais si on en fait un usage souvent répété, ou constant, alors l'organisme modifié de jour en jour par l'aliment, lui devient conforme; et de là les effets de l'habitude. On peut donc dire que la puissance de l'habitude, ici du moins, a sa cause dans la conformité de nature, laquelle a elle-même sa cause dans l'usage fréquent d'un aliment déterminé (1).

Pour ce qui concerne l'action des agents exté-

(1) *Des habit.*, ch. II, III.

rieurs, la puissance de l'habitude s'explique d'une façon tout-à-fait analogue.

D'où vient en effet que nous souffrons du froid et du chaud, si nous n'y sommes pas habitués ? C'est que l'organisme étant fait pour une température modérée, toute température excessive lui est contraire. Mais supposez qu'il se modifie sous l'action incessante du chaud ou du froid, il viendra un moment où il se trouvera conforme soit au chaud, soit au froid, et par conséquent où il ne souffrira pas soit du chaud, soit du froid. Voilà tout le secret de la puissance de l'habitude. Elle nous soustrait à la souffrance produite par un état contraire à notre nature, en changeant notre nature, en substituant à notre première nature une seconde nature, qui est en quelque sorte celle de l'objet qui agit sur nous d'une manière prolongée et identique (1).

Enfin, la puissance de l'habitude dans l'exercice des parties tient à un fait souvent observé, et qui se comprend de reste : c'est que l'exercice fortifie les parties. En les fortifiant, il les rend plus aptes à produire les mouvements et les opérations qui leur sont propres. Non-seulement l'exercice fortifie les parties, mais il les modifie dans un certain sens, dans le sens du mouvement ou de l'opération qu'on leur fait répéter. Là encore il s'établit à la longue une certaine analogie, une certaine conformité entre les parties et les mouvements, ou opérations ; de sorte que nous retrouvons toujours pour le même effet,

(1) *Des habit.*, chap. IV.

savoir, la puissance de l'habitude, la même cause, savoir, la conformité de la nature.

Du reste, il ne faut pas perdre de vue que ce ne sont pas seulement les parties du corps que l'habitude rend plus puissantes par l'exercice : ce sont aussi les parties de l'âme, c'est-à-dire les facultés intellectuelles et morales. C'est, dit Galien, ce que Platon a bien compris, et ce qu'il a parfaitement exposé dans le passage suivant du *Timée:*

« Nous avons dit et redit qu'il existe en nous trois âmes qui habitent des lieux différents et qui ont des mouvements propres. Ajoutons maintenant, en peu de mots, que celle d'entre elles qui demeure dans l'inaction et ne se meut pas comme elle doit le faire, devient nécessairement la plus faible, et celle qui s'exerce, la plus forte. Quant à la plus parfaite des trois âmes, il nous faut nous dire que Dieu nous l'a donnée comme un génie, car elle occupe le faîte du corps, et, grâce à sa parenté avec le ciel, elle nous élève au-dessus de la terre, comme des plantes qui n'ont rien de terrestre, mais toutes célestes. En dressant vers les lieux où elle a sa première origine l'âme, qui est comme la racine de notre être, Dieu dresse notre corps tout entier. Celui qui s'abandonne aux passions et aux querelles, sans souci du reste, n'enfante nécessairement que des opinions mortelles, et devient mortel lui-même, autant que possible : et comment en serait-il autrement, lorsqu'il travaille sans cesse à développer cette partie de sa nature? Mais celui qui applique son esprit à l'étude de la science et à la recherche de la vérité, et dirige à ce but tous ses efforts, n'aura

certainement que des pensées immortelles et divines; s'il parvient au terme de ses désirs, il participera à l'immortalité dans la mesure permise à la nature humaine; et comme il donne tous ses soins à la partie divine de lui-même et honore le génie qui réside dans son sein, il sera au comble du bonheur (1). »

Les lacunes de cette théorie de l'habitude sautent aux yeux. D'abord, Galien ne s'inquiète nullement de nous dire comment les facultés de l'âme et l'âme elle-même s'exercent et se développent sous l'empire de l'habitude; et cependant l'habitude opère en nous une véritable transformation dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral. A notre première nature, qu'elle efface, elle substitue une seconde nature suivant l'expression d'Aristote, répétée à l'occasion par Galien, dans le traité *De l'usage des parties.* Or, nul doute qu'il n'y ait un grand intérêt à décrire cette seconde nature et à la comparer à l'autre. Mais il n'entrait ni dans le plan, ni dans les intentions de Galien, surtout préoccupé de physiologie, de se livrer à ces recherches psychologiques.

Galien a donc absolument omis d'étudier l'âme et ses facultés sous le régime de l'habitude, et de noter une à une leurs modifications. Son analyse de l'habitude en elle-même est-elle du moins complète?

(1) *Des habit.* ch. v. — Pour la citation de Platon, je reproduis ma propre traduction dans l'édition des œuvres complètes de Platon que nous avons donnée, M. A. Saisset et moi, dans la Bibliothèque Charpentier, t. VI, p. 294, 295.

Non. Lorsque Galien décrit ce qu'il appelle la puissance de l'habitude, et que nous appellerions plutôt sa nature, il constate fort bien un élément, et en oublie tout-à-fait un autre. Il montre on ne peut mieux que l'habitude nous met en état de faire ou de souffrir des choses dont nous étions naturellement incapables ; en d'autres termes, qu'elle crée en nous des aptitudes nouvelles. Il fait plus, il ajoute qu'elle ne crée pas seulement des aptitudes physiques dans notre corps, mais aussi des aptitudes morales et intellectuelles dans notre âme. Sur ce premier élément de l'habitude, il ne laisse rien à désirer, ou tout au plus des détails et des développements. Mais il est un second élément, non moins réel, et qui paraît avoir échappé à la perspicacité de Galien.

En même temps que l'habitude nous rend aptes à souffrir ou à faire une chose, elle met en nous le besoin, s'il s'agit du corps, le désir, s'il s'agit de l'âme, de la souffrir ou de la faire encore. Chacun sait qu'un plaisir tourné en habitude devient un véritable besoin, dont on souffre, même cruellement, s'il n'est pas satisfait. Otez son verre à un ivrogne, vous le mettrez au supplice. Chacun sait qu'un mouvement tourné en habitude devient un véritable désir, qui punit par la douleur quiconque résiste. L'écrivain, sans plumes et sans livres; le peintre, sans palette et sans pinceau ; l'astronome, sans lunette, sans chiffres et sans étoiles, ne trouveraient plus de prix à la vie. Voilà donc, à côté de l'aptitude acquise, un penchant factice qui s'y ajoute et la renforce ; et c'est là l'habitude. Mais Galien, qui a très-

bien vu l'aptitude, n'a pas vu le penchant. En sorte qu'il n'a décrit que la moitié de l'habitude.

Il fallait signaler ces lacunes ; il ne faudrait pas s'en préoccuper au point de méconnaître les réels mérites de la théorie de Galien. Sans être complète, tant s'en faut, j'ose dire qu'elle est excellente. Pour nous en convaincre, concevons bien qu'elle se compose des trois propositions suivantes, logiquement enchaînées avec une parfaite rigueur :

1° L'habitude met en nous une puissance qui n'y était pas primitivement, celle de digérer sans peine un aliment qui nous répugnait, celle de recevoir sans douleur l'action d'une cause étrangère qui nous était contraire, celle de produire sans effort un acte que nous accomplissions laborieusement ;

2° Cette puissance provient d'une conformité de nature qui s'établit entre nous et l'aliment, entre nous et la cause étrangère, entre nous et l'acte qui nous est propre ;

3° Cette conformité de nature se réalise peu à peu par l'usage prolongé de l'aliment, par l'action fréquente de la cause étrangère, par la reproduction souvent renouvelée de l'acte qui nous est propre, en un mot, par la répétition.

Qu'on prenne la peine de méditer ces propositions et leur suite, et l'on sera bientôt convaincu de la sérieuse valeur de la théorie dont elles sont la substance et l'abrégé. On admirera d'abord le lien qui conduit de la première à la seconde, et de celle-ci à la troisième ; car, d'où vient la puissance ou l'aptitude nouvelle ? de la conformité de nature ; et d'où vient la conformité de nature ? de la répétition. On

sera ensuite frappé du grand sens et de l'incontestable vérité de chacune de ces propositions prises une à une. On a déjà vu ce qu'il faut penser de la première. Elle met dans le plus beau jour l'un des deux éléments essentiels de l'habitude une fois formée ; et si elle néglige l'autre élément, elle n'en est pas pour cela moins vraie dans ce qu'elle affirme. La seconde est, selon moi, d'une singulière profondeur. J'ai lu avec soin les remarquables mémoires de Maine de Biran et de M. Ravaisson, et leurs explications de l'habitude m'ont moins satisfait que celle de Galien, lequel prétend en rendre raison par la conformité de nature, conformité qui se réalise par un lent progrès. Il est même digne de remarque que cette conformité lentement acquise n'explique pas seulement l'aptitude nouvelle constatée par Galien, mais aussi le penchant factice, qu'il n'a pas su observer. Car il est tout simple que notre âme soit *apte* et *penche* à produire une opération ou à recevoir une modification auxquelles elle est devenue conforme. Enfin, la troisième proposition, où la conformité de nature est elle-même expliquée par la répétition, ne fait qu'exprimer une vérité déjà vieille, et pour ainsi dire banale, du temps de Galien.

Ceci me fait songer que Galien n'a pas dû créer de toutes pièces cette théorie de l'habitude, qu'il a sans doute emprunté plus ou moins à ses devanciers, et, en suivant cet ordre d'idées, je me trouve conduit à un problème délicat. En effet, Galien atteste, nous l'avons vu, entre les médecins, Hippocrate et Erasistrate ; parmi les philosophes, Platon. Or, je ne m'étonne pas qu'il cite seulement Hippocrate et Era-

sistrate entre les médecins : ce sont les deux plus grands, l'un chez les Grecs proprement dits, l'autre chez les Grecs Alexandrins ; et rien ne prouve, d'ailleurs, que d'autres médecins aient traité avec profondeur et développement la question de l'habitude. Mais je m'étonne qu'il cite seulement Platon entre les philosophes, et ne fasse nulle mention d'Aristote. C'est à peine si Platon s'est occupé de l'habitude, qu'il ne nomme même pas; au contraire, Aristote a semé dans ses ouvrages des vues originales, ingénieuses, profondes, et, mieux que cela, qui ont la plus frappante analogie avec les idées de Galien sur l'habitude. La preuve en est dans les deux phrases qui suivent, et que je choisis entre beaucoup d'autres :

« C'est toujours de la *répétition de certains actes que naissent les habitudes*, et tels sont nos actes, telles sont aussi nos habitudes. »

« C'est une vérité d'expérience journalière que la répétition fréquente de certains actes *produit une manière d'être conforme à ces actes eux-mêmes ;* et c'est en vue de ce résultat que ceux qui s'adonnent à un exercice quelconque le pratiquent sans cesse. »

Vous retrouvez ici les deux idées les plus fondamentales de la théorie galénique de l'habitude, savoir : la répétition des actes, qui donne naissance à l'habitude ; la conformité de nature, qui l'explique. La ressemblance est manifeste et complète. Qu'est-ce à dire ? et supposerons-nous que Galien a voulu nous cacher la source où il puisait, pour nous faire croire à une originalité qu'il n'avait pas ?

Non, certes. Il ne faut pas accuser de plagiat lé-

gèrement un grand homme. J'ai la conviction que Galien s'inspire ici d'Aristote à son propre insu. Il le reproduit par réminiscence, sans se douter qu'il le reproduit. Il croit tirer de son esprit ce qu'il tire de sa mémoire. Sa bonne foi est entière. Et que savons-nous si ces idées, à force d'avoir cours, n'étaient pas alors tombées dans le domaine public : je parle du domaine public des médecins et des philosophes, surtout des médecins, qui devaient souvent rencontrer cette question de l'habitude sur leur chemin, et en traiter plus ou moins à leur point de vue particulier ? Enfin, il est juste d'ajouter que Galien a développé en médecin ce que Aristote avait seulement effleuré en moraliste, et de membres épars composé un corps vivant, c'est-à-dire une théorie dont les parties, fortement liées les unes aux autres, sont de plus confirmées par une vaste et sûre observation physiologique et pathologique.

III.

DU SOMMEIL.

Galien n'a pas composé un ouvrage sur le sommeil, comme il en a composé un sur l'habitude. Quoique la question du sommeil intéresse la médecine à quelques égards, et la psychologie très-notablement, il n'en a traité qu'en passant, à propos du mouvement des muscles. Ce n'est pourtant pas à dire que les vues de Galien sur le sommeil soient sans valeur. Il n'a touché qu'à un point de ce vaste champ, mais il l'a profondément creusé. Il n'est

donc pas inutile d'y insister. J'y insisterai. De plus, je remonterai aux antécédents de Galien parlant du sommeil, et j'exposerai une revue rapide, mais complète, des idées des anciens sur ce mystérieux état où s'écoule, dans l'ombre et le silence, la moitié de notre vie. Si l'on trouvait que c'est faire un bien long détour pour arriver à une étude aussi imparfaite que l'est celle de Galien, et que l'introduction est hors de proportion avec le sujet, on me pardonnerait d'avoir tracé au prix de ce défaut un chapitre d'histoire qui me paraît n'avoir encore été écrit par personne.

Je pourrais faire commencer cette revue des idées des anciens sur le sommeil à Héraclite, qui avait opposé l'intelligence éveillée à l'intelligence endormie, dans un passage qui nous a été conservé par Sextus Empiricus (1). Mais je veux me livrer ici à des recherches utiles, plutôt qu'à des recherches curieuses, et je ne pense pas qu'il y ait un grand intérêt à remonter plus haut que Hippocrate, qui a écrit un traité *Des rêves*.

Le traité *Des rêves*, d'Hippocrate, est bien celui d'un médecin, et surtout d'un médecin ancien. Ce que l'auteur s'y propose, c'est de déterminer, par la nature des rêves, l'état de santé ou de maladie du corps, et de tracer à chacun les moyens hygiéniques ou curatifs qu'il doit employer, selon qu'il a fait tel ou tel songe.

(1) Voir mon *Histoire des théories de l'entendement dans l'antiquité*, p. 14, 15.

Mais d'où vient que les rêves révèlent ainsi la santé ou la maladie de ceux qui les font? On ne peut répondre à cette question qu'en examinant la nature du sommeil, et singulièrement l'état de l'âme dans le sommeil. Hippocrate se livre en effet à cet examen tout au commencement de son traité, et il est à regretter qu'il ne s'y livre qu'un instant.

Le sommeil est un phénomène exclusivement corporel, c'est-à-dire qu'il n'atteint que le corps. C'est le corps qui dort, et qui dort seul; quant à l'âme, elle veille dans le corps endormi, comme elle veille dans le corps éveillé: elle veille toujours.

Pendant le sommeil, l'âme accomplit toutes les opérations de la veille. Elle pense; elle connaît même les choses sensibles, c'est-à-dire voit, entend, perçoit en général, *sans les organes des sens;* elle se meut et elle marche; elle se réjouit, s'afflige, s'irrite, éprouve tour à tour toutes les passions. Elle veille comme à l'ordinaire: la seule différence est qu'elle veille seule.

Mais cette différence en produit une autre, qui est considérable, et tout à l'avantage de l'âme. Lorsque le corps veille lui-même, l'existence de l'âme est comme partagée; l'âme n'est pas entièrement à elle-même. Il faut, en effet, qu'elle pourvoie aux besoins du corps et à leur satisfaction; il faut qu'elle prête son concours aux cinq sens; il faut qu'elle s'emploie à mouvoir les membres; il faut qu'elle donne ses soins à mille affaires. Mais le corps s'est-il endormi, l'âme s'appartient; elle est indépendante et maîtresse absolue dans sa demeure; elle pense par elle-même et pour elle-même, avec une netteté, une étendue et une puissance extraordinaires. Aussi celui qui con-

naîtrait ces pensées, c'est-à-dire ces rêves, et saurait les interpréter, pourrait-il être réputé sage entre les sages.

On comprend maintenant quelle est, dans l'opinion d'Hippocrate, la valeur des rêves en général, et par conséquent au point de vue médical. Et l'on s'étonnera moins de le voir tirer le plus sérieusement du monde les inductions les plus étranges des rêves évidemment les plus insignifiants (1).

Voici quelques exemples:

Inductions tirées des rêves où l'on voit le firmament serein ou trouble. — Lorsque le soleil, la lune, les astres et le ciel en général nous apparaissent éclatants et limpides, c'est signe de santé. Le contraire indique un état maladif. L'observation a appris que le ciel répond à la surface du corps, le soleil aux chairs, la lune aux cavités où sont les viscères. Le ciel est-il altéré, l'un ou l'autre de ces astres est-il obscurci, le siége du mal est dans la partie correspondante. Si le désordre du ciel est causé par l'air ou par les nuages, le mal est moins grave que s'il est produit par la pluie ou la grêle: celles-ci annoncent une altération dans les humeurs aqueuses et pituiteuses, qui se portent à la peau (2).

Inductions tirées des rêves où l'on voit des objets célestes tomber vers la terre. — Des astres brillants qui semblent se détacher du firmament, et se précipiter vers nous, marque de bonne santé. Cela signifie que les humeurs du corps, convenablement

(1) *Des rêves*, ch. I.
(2) *Ibid.*, ch. III.

sécrétées et pures, se portent de la circonférence au centre, c'est-à-dire aux viscères. Or, c'est là une disposition excellente. Quelque globe sombre qui se dirige vers le couchant, pour se perdre dans l'air, dans la mer ou sur la terre, signe de maladie. La chute de ces tristes météores dans l'air annonce des fluxions à la tête, dans la mer des affections abdominales, sur la terre des amas d'humeurs à la partie périphérique (1).

Inductions tirées des rêves où l'on voit des rosées. — Lorsqu'on croit voir une rosée pure, qui rafraîchit l'atmosphère, signe de santé. L'âme, dans ce cas, a le sentiment des salutaires influences que le corps subit à son avantage. Voit-on, au contraire, d'impures et noires vapeurs se répandre dans l'air en l'obscurcissant : le corps est en mauvais état, et ce mauvais état est la conséquence d'émanations malsaines (2).

Il serait parfaitement superflu de multiplier ces exemples. Il suffit qu'on soit averti qu'Hippocrate ne tarit pas en indications de ce genre, que chaque songe expliqué est suivi de prescriptions thérapeutiques que je n'ai pas cru devoir reproduire, et qu'enfin les songes, leur signification, et les remèdes appropriés sont le propre objet de ce traité.

Dans l'ébauche d'Hippocrate qu'on vient de lire, il y a trois points, dont le dernier seulement est développé, savoir : 1° le sommeil; 2° le rêve ; 3° la di-

(1) *Des rêves*, ch. IV.
(2) *Ibid.*

vination par le rêve. Chacun de ces points a été étudié par Aristote dans un traité spécial.

En effet, Aristote a écrit un traité *Du sommeil et de la veille*, un traité *Des rêves* et un traité *De la divination dans le sommeil.*

Dans le premier de ces traités, Aristote pose et résout trois questions, qui sont bien en effet les principales que soulève le sommeil, considéré en lui-même et indépendamment des rêves.

Voici ces questions :

Quel est le principe du sommeil ? ou, en d'autres termes, qu'est-ce qui dort dans l'homme ? Est-ce le corps ? est-ce l'âme ? est-ce un principe commun au corps et à l'âme, et par conséquent le corps et l'âme à la fois, mais seulement dans une certaine mesure ?

Quelle est la raison d'être du sommeil ? Pourquoi cette perpétuelle alternative de la veille et du sommeil ? Pourquoi ne trouve-t-on nulle part ni une veille perpétuelle ni un sommeil perpétuel ?

Quelle est la cause déterminante du sommeil ? Est-elle physiologique ou psychologique ? et si elle est physiologique, en quoi consiste-t-elle (1) ?

Voici maintenant les réponses :

I. — Le principe du sommeil est le même que celui de la veille, car le sommeil est le contraire de la veille, comme la maladie est le contraire de la santé, la cécité le contraire de la clairvoyance ; et telle est la nature des choses que les contraires appartiennent nécessairement au même sujet. Quel est donc le principe de la veille ?

(1) *Du som. et de la veille*, ch. I.

La sensibilité. En effet, celui-là veille qui reçoit quelque sensation du dehors ou qui éprouve quelque mouvement intérieur, qui sent enfin. La veille est donc un état de la sensibilité. Le sommeil est donc un état de la sensibilité.

La sensibilité s'exerçant librement et sans entraves, voilà la veille; la sensibilité enchaînée, immobile, rendue impuissante par l'excès de la veille, voilà le sommeil.

Mais ceci demande à être exprimé avec une précision plus grande encore.

En effet, il faut distinguer deux choses dans la sensibilité : les sens particuliers, situés à la circonférence du corps, qui en sont le rayonnement; et le sens commun, situé au centre du corps, qui en est le foyer. La veille et le sommeil sont deux états du sens commun, c'est-à-dire de la sensibilité prise à sa source. La veille est le sens commun en mouvement, le sommeil est le sens commun en repos.

On comprendra l'importance et la vérité de cette distinction, si l'on songe que les sens particuliers dépendent du sens commun, et ne peuvent s'exercer sans lui, tandis que le sens commun ne dépend pas des sens particuliers, et peut s'exercer sans eux. Il arrive souvent que les sens particuliers sont en repos, et ne perçoivent plus, et que le sens commun est en mouvement, et perçoit encore. Il y a alors défaillance, évanouissement; il n'y a pas sommeil. Le sommeil est le repos, non pas d'un sens quelconque, mais du sens commun, par lequel nous sommes premièrement sensibles.

Or, la sensibilité n'est propre ni au corps ni à l'âme, mais commune aux deux : d'où il suit que ce qui dort, ce n'est ni le corps ni l'âme séparément, mais le corps et l'âme à la fois; le corps en tant qu'il sert d'organe à la sensibilité, l'âme en tant qu'elle est la sensibilité.

Le sommeil étant le repos de la sensibilité est commun à tous les animaux, car il n'est pas un animal qui n'ait au moins le sens du toucher et même celui du goût, et par conséquent aussi ce que nous avons appelé le sens commun. C'est même la sensibilité qui fait que l'animal est animal. Il est donc en quelque sorte dans l'essence de l'animal de dormir. Aussi observe-t-on le sommeil dans toutes les espèces d'animaux terrestres et aquatiques. Et si on n'a pu encore le constater dans les coquillages, on l'y constatera certainement un jour, car certainement il y existe.

Les animaux dorment, parce qu'ils sont sensibles; au contraire, les végétaux ne dorment pas, parce qu'ils ne sont pas sensibles. Il n'ont que la faculté nutritive, qui est si peu propre au sommeil que, dans le repos de la sensibilité, elle s'exerce avec une activité plus grande (1).

II. — Mais pourquoi l'homme dort-il? Pourquoi l'animal dort-il? Quelle est enfin la raison du sommeil?

La veille. Il vient de la veille, qui nous fatigue et nous rend le repos nécessaire; il y va, parce qu'il répare nos forces, et nous met en état de veiller de

(1) *Du sommeil et de la veille*, ch. I.

nouveau, c'est-à-dire de sentir et de penser effectivement.

Il est la conséquence de la veille qui précède. Un organe, quel qu'il soit, ne peut fonctionner impunément. A force de fonctionner, il s'épuise, et, passé certaines limites, tombe dans l'impuissance. Les yeux, à force de voir, ne voient plus. La main, à force de toucher, ne touche plus. Les organes de la sensibilité, à force de sentir, ne sentent plus. De là le sommeil.

Il est en même temps la préparation à une veille nouvelle. Car si l'action prolongée ôte aux organes leur puissance naturelle, l'inaction prolongée doit la leur rendre. Redevenus capables de fonctionner, ils fonctionnent de nouveau. Et voilà comment le sommeil aboutit à la veille.

Ceci nous explique pourquoi le sommeil et la veille se succèdent dans un cercle sans fin, sans que l'un de ces états puisse jamais devenir, dans un animal quelconque, exclusif et constant. Impossible de veiller toujours: la veille conduit par l'épuisement au sommeil. Impossible de dormir toujours: le sommeil conduit par la réparation à la veille. L'alternative de la veille et du sommeil est donc une véritable nécessité de la nature animée et sensible, une loi de la vie (1).

III. — Quant à la cause du sommeil, elle n'est pas psychologique; elle est purement physiologique. On sait que la sensibilité a son organe central et son véritable siége dans le cœur. Voici donc comment elle

(1) *Du sommeil et de la veille*, ch. II.

y est atteinte, et dans quelles circonstances. Lorsque nous prenons de la nourriture, il se forme du sang, et le sang se porte au cœur. Il s'y produit alors un dégagement de chaleur, et comme une évaporation. Cette évaporation monte naturellement vers les parties élevées de notre organisation, et vers le cerveau, de toutes la plus élevée. Or, le cerveau est essentiellement froid. Il refroidit donc les vapeurs qui lui arrivent, et qui, redescendant alors, par un mouvement semblable à celui de l'Eurype, refroidissent à son tour le cœur, paralysent la sensibilité, et déterminent le sommeil.

Le sommeil, considéré physiquement, est donc une sorte de refroidissement des parties les plus intérieures et les plus centrales de l'organisation (1).

Quel est le principe des rêves, et dans quelles circonstances se produisent-ils? Cette question complexe fait l'objet même du traité *Des rêves*.

Aristote procède ici, comme en bien d'autres endroits, par élimination, et prouve d'abord que le rêve ne se rapporte ni à la sensibilité ni à l'intelligence.

Le rêve ne se rapporte pas à la sensibilité. En effet, outre que rêver, ce n'est pas voir, entendre, sentir véritablement, on ne peut ni voir, ni entendre, ni sentir véritablement quoi que ce soit dans le sommeil; or, on ne rêve que dans le sommeil.

Il est vrai qu'il arrive quelquefois à l'homme endormi de voir quelque lumière, comme celle de sa

(1) *Du som. et de la veille*, ch. III.

lampe, d'entendre quelque bruit, comme le chant du coq, ou même de répondre aux questions qu'on lui fait; mais c'est que son sommeil est incomplet, et qu'il s'y mêle quelque veille; car ce sont là des sensations imparfaites, non des songes.

Le rêve ne se rapporte pas à l'intelligence (1). En effet, dans nos rêves, nous ne disons pas simplement: ceci est un cheval, ceci est un homme (2); mais encore : ceci est blanc, ceci est beau. Or, le blanc, le beau et toutes les choses de cette sorte ne sont pas du ressort de l'intelligence.

Il est vrai qu'il arrive quelquefois à l'homme endormi de concevoir quelque pensée tout intellectuelle. Mais cette pensée ne fait pas partie de nos songes : elle s'y ajoute, comme dans la veille elle s'ajoute à nos sensations.

A quoi donc se rapporte le rêve, et qu'y a-t-il encore dans l'âme, outre la sensibilité et l'intelligence ? Il y a une faculté en quelque sorte intermédiaire et qui comble l'intervalle ; il y a l'imagination. C'est précisément par l'imagination que nous rêvons. Rêver, n'est-ce pas voir une image, un spectre, un fantôme? Et cela même, n'est-ce pas imaginer (3)?

C'est donc l'imagination qui produit le rêve. Mais comment ?

Reportons-nous à l'état de veille. Tandis que nous sommes éveillés, les choses sensibles qui nous en-

(1) Il faut entendre par là l'intelligence proprement dite, νοῦς, c'est-à-dire la faculté de penser, par opposition aux facultés de sentir et d'imaginer.

(2) Ce qui implique abstraction et généralisation.

(3) *Des rêves*, ch. I.

tourent déterminent incessamment en nous des sensations diverses, selon nos divers sens et nos divers organes. C'est là un premier fait bien connu. Un second fait, moins facile à constater, mais non moins réel, c'est que l'impression produite dans l'organe, à l'instant de la sensation, y demeure après que celle-ci s'est évanouie. L'organe n'est plus en rapport avec l'objet, la sensation n'a plus lieu; mais l'impression reçue persiste néanmoins. C'est ainsi qu'un projectile lancé avec une certaine force continue à se mouvoir dans l'air, après que le moteur a cessé d'agir. C'est ainsi que la chaleur produite dans une partie d'un corps, s'y maintient et même se communique aux parties voisines, après que le corps a été éloigné du foyer.

Cette durée de l'impression en l'absence de la sensation, à laquelle elle survit, est particulièrement manifeste dans les cas où la sensation s'est prolongée un certain temps avant de disparaître : par exemple, a-t-on longtemps marché au soleil, et passe-t-on tout à coup à l'ombre, on ne peut d'abord rien voir, pourquoi ? Parce que le mouvement sourdement produit par la lumière dans les yeux y continue encore. A-t-on longtemps considéré une certaine couleur, rouge ou bleue, et en détourne-t-on les regards pour les porter sur d'autres objets, on les voit d'abord rouges ou bleus, pourquoi ? Parce que le mouvement causé dans l'organe visuel par l'une ou l'autre couleur y persiste encore. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. Il en résulte cette vérité incontestable que, en l'absence de l'objet sensible disparu, et de la sensation effacée, les impressions, les mou-

vements demeurent dans les organes, et y demeurent sensibles (1).

Or, ces impressions persistantes, ces mouvements durables, fondement et principe de l'imagination, existent également et pendant la veille et pendant le sommeil; mais, pendant la veille, ils sont presque comme s'ils n'étaient pas. Tout contribue à les effacer, les sensations en acte et la pensée en exercice. Telle une lueur s'efface devant une flamme ardente. Tel un chagrin se perd dans une douleur profonde. Pendant le sommeil, c'est tout le contraire qui a lieu. Grâce à l'inertie des sens particuliers, rendus impuissants par le reflux de la chaleur du dehors au dedans, les impressions, les mouvements restés dans les organes, arrivent au centre de la sensibilité, où réside le sens commun, et y deviennent clairs et facilement perceptibles. Nombreux et divers sont ces mouvements, nombreuses et diverses sont ces impressions. Elles s'agitent, se détruisent et se reforment à peu près comme ces petits tourbillons que l'on remarque sur les eaux courantes. Et voilà comment l'imagination fonctionne dans le sommeil; et voilà comment se forme le rêve.

Par là s'expliquent tous les phénomènes du rêve. On ne rêve guère immédiatement après le repas; on ne rêve guère dans l'enfance. La raison en est simple. C'est qu'il y a alors une trop forte agitation, causée par la chaleur qui provient de la nourriture, ou par le travail interne d'une organisation en voie de formation et de croissance; dans ces conditions, les im-

(1) *Des rêves*, ch. II.

pressions survivantes restent inaperçues. C'est ainsi que, dans un liquide vivement agité, nulle image ne paraît, ou s'il en paraît une, elle est déformée, dispersée, et représente l'objet tout autre qu'il est.

Mais, quand l'opération digestive est accomplie, quand l'organisme est arrivé à tout son développement, les choses se passent d'une manière toute différente. Le cours du sang se fait avec lenteur; dans le calme et le repos organiques, les impressions laissées par les sensations apparaissent comme des sensations véritables, s'unissent et se séparent, affectent mille formes, comme les nuages dans le ciel, et, en l'absence de tout contrôle devenu impossible, donnent lieu aux plus complètes illusions. De là ces hallucinations, ordinaire substance des rêves, et qui sont les jeux fantastiques d'une imagination que rien ne modère et ne gouverne dans le silence et l'immobilité universelle (1).

Tels sont les rêves. Quelle en est la valeur et la légitime autorité? Et que faut-il penser de la divination dans le sommeil? Voilà une question que nous ne songerions guère à poser aujourd'hui, mais que Aristote trouvait toute posée autour de lui, et à l'examen de laquelle il a consacré le petit traité *De la divination dans le sommeil.*

On croit généralement, dit Aristote, que les rêves nous sont envoyés par les dieux comme des avertissements de l'avenir. Que les dieux nous envoient nos songes, on peut l'admettre, en ce sens que tout nous

(1) *Des rêves*, ch, III.

vient d'eux ; mais qu'ils veuillent par là nous révéler les événements futurs, c'est ce qu'il est difficile de croire. Indépendamment de mille autres absurdités qu'entraîne cette supposition, il y aurait celle-ci, que les dieux accorderaient cette faveur aux hommes qui en sont les moins dignes, et même aux animaux, car les animaux rêvent (1).

Cependant, nos rêves se rapportent quelquefois, souvent même, aux événements qui surviennent.

Aristote reconnaît ce fait, et l'explique. Les rapports entre les rêves et les événements subséquents sont presque toujours de simples *coïncidences*. Ce n'est pas parce que je rêve que l'événement a lieu, ce n'est pas parce que l'événement a lieu que je rêve ; mais il se trouve, par une rencontre toute fortuite, que je fais tel rêve, et que tel événement analogue s'accomplit. Et faut-il s'étonner de ce concours ? Ce qui serait étonnant, ce serait que, parmi tant de rêves que nous faisons, et tant d'événements qui arrivent, il n'y eût jamais de ces coïncidences accidentelles.

Maintenant, dans certains cas particuliers, le rapport que l'on observe entre tel rêve et tel événement n'est pas une simple coïncidence : il peut se faire que le rêve soit la *cause* ou le *signe* de l'événement.

Voici comment il en peut être naturellement la cause. Chacun sait combien les pensées et les actions de la veille influent sur les pensées et les actions du sommeil, c'est-à-dire sur les rêves : pourquoi la réciproque ne serait-elle pas vraie ? Certains rêves ne

(1) *De la divin. dans le som.*, ch. I, §§ 2 et 5, et surtout ch. II.

peuvent-ils pas mettre nos esprits dans telle ou telle voie? Certains sentiments, qui nous ont vivement agités pendant le sommeil, ne peuvent-ils pas mettre notre volonté dans telle ou telle direction? Cela paraîtra incontestable à quiconque y réfléchira sérieusement.

Les rêves peuvent aussi être naturellement les signes des affections morbides qui se déclarent plus tard chez le rêveur. Nos maladies, en effet, sont évidemment précédées de toute sorte de mouvements insolites dans notre organisation. Ces mouvements sont souvent imperceptibles durant le jour et la veille, parce qu'ils sont effacés, masqués par des mouvements plus considérables, par des impressions plus vives. Mais, durant la nuit et le sommeil, ces petits mouvements, en l'absence des autres, nous paraissent très-grands, et ces impressions très-énergiques. C'est ainsi qu'on s'imagine entendre la foudre et les éclats du tonnerre, parce qu'un petit bruit a lieu dans l'oreille; traverser un brasier ardent, parce qu'on éprouve une petite cuisson dans quelque partie du corps. Le rêve alors est un véritable symptôme, et, si l'on veut, un avertissement.

Voilà la vérité sur la portée des rêves; et celui qui y cherche autre chose qu'une cause ou un signe dans les cas particuliers que nous venons de dire, et qu'une coïncidence dans tous les autres, est dupe de son imagination et de sa crédulité (1).

Lucrèce a esquissé en de beaux vers (2) la théorie

(1) *De la divin. dans le som.*, ch. I.

(2) *De natura rerum*, liv. IV, v. 905 et suiv.

épicurienne du sommeil, théorie dont le premier germe devait se trouver dans la philosophie de Leucippe et de Démocrite. Telle qu'elle nous est parvenue, elle se réduit à quatre ou cinq propositions qui manquent même des développements philosophiques nécessaires.

Qu'est-ce que le sommeil? Un amoindrissement de l'âme. L'âme se compose d'une multitude d'atomes extrêmement subtils, et elle est située au centre de l'organisation. Quand vient avec la nuit l'instant du repos après la fatigue, une partie de ces atomes se disperse dans les membres, une autre partie s'échappe au dehors, ce qui reste s'agglomère au dedans. Cette âme, ainsi diminuée, ne soutient plus le corps, qui s'affaisse; elle ne sent plus que très-imparfaitement, et voilà le sommeil.

D'où vient cet amoindrissement de l'âme? De l'action incessante de l'air, qui pénètre en nous par la respiration, et, venant frapper les atomes dont l'âme est composée, force les uns de fuir dans les membres, les autres de sortir de la poitrine et du corps, et les autres de se condenser en résistant.

Le sommeil succède au repos comme à la fatigue. C'est que les aliments liquéfiés pénètrent dans les veines, et produisent sur les atomes de l'âme le même effet que l'air. On peut même dire qu'ils agissent plus fortement, et voilà pourquoi le sommeil est alors plus profond.

Mais dans le sommeil, si l'âme ne pense pas, si l'âme ne sent pas, elle rêve. Rêver, c'est imaginer. L'âme endormie imagine, comme l'âme éveillée, par l'introduction des images qui, répandues dans

l'air, pénètrent en nous par les pores, et arrivent jusqu'à l'âme. Les images semblables à celles qui ont déjà pénétré par ces pores y pénètrent plus aisément; et ceci explique pourquoi nous rêvons surtout des choses qui nous ont préoccupés pendant la veille.

Tout ce qui vient d'être dit est vrai de l'animal comme de l'homme. L'animal dort aussi, rêve aussi; et l'animal revoit aussi dans ses rêves les objets qui l'ont intéressé pendant la veille.

Voilà, si toutefois je ne commets pas quelque grave omission sans m'en douter, voilà tout ce qui nous est resté des écrits des anciens sur le sommeil avant Galien. Comme je l'ai déjà dit, Galien n'a pas songé un seul instant à traiter du sommeil. Il ne faudrait donc pas lui adresser des questions comme celles-ci: Qu'est-ce que le sommeil? Le sommeil part-il du corps pour gagner l'âme, ou bien de l'âme pour gagner le corps? etc., etc. Il n'y répondrait pas. Mais voici ce qui est arrivé. Galien traitait du mouvement des muscles; il constatait qu'il n'y a repos complet, c'est-à-dire absence complète de mouvement, que dans le cas où les muscles sont dans la position moyenne. Or, ce cas est très-rare, même dans le sommeil, en sorte que le repos est très-rare, même dans le sommeil. On comprend à présent comment il est conduit à parler du sommeil, et qu'il n'en parle que pour prouver que, durant le sommeil, l'âme meut le corps, et le meut volontairement.

Suivant Galien, le sommeil n'est qu'une moindre

action. L'âme endormie n'agit pas comme l'âme éveillée, mais elle agit encore. Par exemple, ceux qui dorment ne sont pas entièrement privés de sensation, quoiqu'ils sentent plus difficilement et plus faiblement. S'il n'en était ainsi, comment entendraient-ils, quand on les appelle? Comment ouvriraient-ils les yeux, quand on approche de la lumière? Comment tressailleraient-ils, quand on les touche? L'âme sent donc pendant le sommeil. Elle meut aussi, c'est-à-dire qu'elle fait effort sur les muscles pour mettre ou maintenir le corps dans telle ou telle position déterminée.

Cela est d'abord prouvé par les faits les plus ordinaires. Combien peu de personnes dorment couchées sur le dos, ce qui serait la position moyenne pour le corps; et la bouche médiocrement ouverte, ce qui serait la position moyenne pour la mâchoire inférieure! Elles font donc un continuel effort pour fermer la bouche et pour se maintenir soit sur le côté droit, soit sur le côté gauche. Et si quelqu'un doutait de l'effort nécessaire pour garder cette position, qu'il essaie d'y placer un cadavre, il le verra aussitôt retomber lourdement.

Mais cette activité motrice de l'âme pendant le sommeil se montre d'une manière bien plus frappante dans certaines circonstances particulières. Qui n'a vu des personnes dormir assises? Plusieurs même en ont vu dormir en marchant! « Quand j'entendais raconter cela naguères, dit Galien, je n'y ajoutais pas foi; mais obligé moi-même de marcher pendant une nuit entière, et ayant reconnu le fait par une expérience personnelle, je me suis trouvé forcé d'y croire. En

effet, je marchai presque la distance d'un stade endormi et distrait par un songe, et ne me réveillai qu'en heurtant coutre une pierre. »

L'âme opère donc des mouvements dans le sommeil comme dans la veille, et les mêmes (1).

Mais cette opinion n'est pas du goût de tout le monde. Il est des personnes qui rapportent les mouvements et les actes du sommeil, non à l'âme, mais à ce principe inférieur que les stoïciens appellent la *nature*.—Comme il leur plaira ! Mais mouvoir le bras, la jambe, c'est bien le fait de l'âme, pas du tout de la *nature ;* et dans le sommeil, on meut le bras, on meut la jambe. Mais parler, c'est bien le fait de l'âme, pas du tout de la *nature;* et dans le sommeil on parle.

Il y a d'ailleurs un sûr *criterium* pour distinguer les mouvements qui ont leur principe dans la *nature* de ceux qui ont le leur dans l'âme, les mouvements physiques, automatiques, des mouvements psychiques et volontaires.

Soit un mouvement quelconque : pouvez-vous, à votre gré, commencer ce mouvement, le suspendre, puis le recommencer ; pouvez-vous l'exécuter avec plus de vitesse ou plus de lenteur, plus souvent ou plus rarement ? il est volontaire, il appartient à l'âme. Ne le pouvez-vous pas ? il est involontaire, il appartient à la *nature*. Je ne puis pas, à mon gré, commencer, suspendre, recommencer le mouvement de l'artère ; je ne puis pas le rendre plus vif ou plus lent, plus fréquent ou plus rare : il est involontaire ; c'est la nature qui le produit, ce n'est pas moi. Je puis com-

(1) *Du mouv. des muscles*, II, IV.

mencer, suspendre, recommencer le mouvement de la respiration ; je puis le ralentir, le précipiter, le rendre plus fréquent ou plus rare : il est volontaire ; c'est l'âme qui le produit, c'est moi.

Mais, objecte-t-on, comment ces mouvements accomplis pendant le sommeil peuvent-ils demeurer volontaires, puisque nous cessons d'en avoir conscience ?

Galien répond qu'il en est ainsi d'une multitude d'actes accomplis pendant la veille, et qui sont volontaires, bien que nous paraissions n'en pas avoir conscience. L'homme dont les yeux sont ouverts a-t-il conscience du perpétuel mouvement des paupières ? C'est bien cependant un mouvement volontaire. L'homme qui parle a-t-il conscience du mouvement de toutes les parties qui sont en jeu dans l'articulation de la parole ? C'est bien cependant un mouvement volontaire. L'homme qui se rend à pied de Pyrée à Athènes a-t-il conscience du mouvement des muscles qui fonctionnent dans la marche? C'est bien cependant un mouvement volontaire (1).

D'ailleurs, est-il bien certain que les actes du sommeil soient accomplis sans conscience ? Est-il bien certain, d'une manière plus générale, que la conscience manque à tous les actes auxquels elle paraît manquer ? Il est permis d'en douter.

Il y a des foules d'actes dont nous avons conscience au moment où nous les accomplissons, et que nous oublions totalement l'instant d'après ; des actes, par conséquent, sur la nature desquels nous ne savons

(1) *Du mouv. des muscles*, II, v.

rien ; car pour les connaître il faudrait s'en souvenir, afin d'y réfléchir (1). Et d'où vient que nous oublions ces actes? C'est que nous sommes inattentifs en les produisant. Ne faisant sur notre imagination qu'une impression légère, ils n'y restent pas, et nous ne nous en souvenons pas.

Voilà pourquoi celui qui a la fièvre ne garde aucun souvenir de tout ce qu'il fait. « J'ai connu quelqu'un, dit Galien, qui pendant huit jours extravagua de la manière suivante: Il s'imaginait être, non pas à Rome, mais à Athènes; il appelait continuellement son esclave ordinaire, et lui commandait d'apporter tout ce qu'il faut pour le gymnase; puis, au bout d'un instant: « Holà! criait-il, il faut me conduire au *Ptolemœum*, je veux m'y baigner longtemps. » — Parfois même, entre deux questions, il s'élançait, et, couvert de ses vêtements, il se dirigeait droit vers la porte du vestibule. Les esclaves le retenant à l'intérieur et l'empêchant de sortir: « Pourquoi m'arrêtez-vous, leur demandait-il? » — Ceux-ci lui expliquaient qu'il avait eu la fièvre, et qu'il l'avait encore. A ces observations notre homme répondait, avec beaucoup de convenance : — « Je sais bien que j'ai un reste de fièvre, mais c'est très-peu de chose, et l'on ne peut craindre qu'un bain me fasse du mal ; car toute cette fièvre vient de mon voyage. » — Se tournant alors vers son esclave : — « Ne te rappelles-tu

(1) Ce passage, que j'abrége comme tout le reste, est très-net et très-précis : il prouve que Galien se rendait parfaitement compte des conditions de l'observation psychologique, qui sont, comme je l'ai expliqué maintes fois: 1° la conscience; 2° la mémoire; 3° la réflexion.

pas quel mal nous avons eu hier, en venant de Mégare à Athènes? » — Ainsi parlant et ainsi agissant, une hémorrhagie abondante du nez lui survint, puis une sueur, et il guérit rapidement; mais il ne se souvint d'aucun de ces faits (1). »

Il en arrive de même dans l'ivresse, dans la peur, dans une méditation profonde. Dans tous ces états, comme dans la fièvre, nous faisons toute sorte d'actes dont nous ne conservons pas le moindre souvenir: cependant nous les faisons avec conscience. Pourquoi n'en serait-il pas de même des actes accomplis pendant le sommeil? L'âme agissant d'une façon obscure, l'imagination, peu impressionnée, ne garde pas la trace des faits, et nous les oublions. Mais nous en avons eu conscience, et nous les avons volontairement exécutés.

La conclusion de toutes ces observations, c'est que l'âme est bien certainement active et motrice dans le sommeil (2).

Si je ne me trompe, cette étude de Galien sur le sommeil n'est pas médiocrement intéressante. Elle a peu d'étendue, restreinte qu'elle est à une seule question, c'est vrai; mais combien elle a de profondeur! Elle est surtout très-psychologique, et par le procédé, et par l'objet. De quoi s'agit-il, en effet? De rechercher si l'âme, dans le sommeil, meut ou ne meut pas, si elle meut volontairement ou involontairement. Or, c'est là un point de vue particulier

(1) Traduction de M. Daremberg.

(2) *Du mouv. des muscles*, II, VI.

d'un problème éminemment psychologique et d'une importance capitale, savoir : que devient l'âme pendant le sommeil, et comment se comporte-t-elle dans cet état extraordinaire, bien que quotidien ? Il est même juste de remarquer que ce point de vue particulier était alors le plus obscur et le plus neuf ; car Aristote avait noté que l'on sent encore dans le sommeil, tout en ayant le tort de renvoyer ces sensations à la veille ; et les rêves, déjà maintes fois analysés, ne permettaient pas de douter que la pensée ne s'exerçât aussi bien ou mieux que la sensibilité dans l'ombre et la torpeur des nuits. Restait le mouvement. On ne s'était pas demandé si l'âme endormie exerce encore sa faculté motrice en de certaines limites, et c'était un point peut-être assez difficile à élucider. Galien l'a mis en pleine lumière, et je ne m'étonne que d'une chose, c'est qu'il n'ait pas fait mention du somnambulisme.

Galien a donc eu la bonne fortune d'écrire un chapitre de la psychologie du sommeil, et celui-là même auquel ses devanciers avaient laissé toute son originalité avec sa primitive et naturelle obscurité. Il a eu, de plus, le bon esprit de résoudre une question toute psychologique par l'observation psychologique. J'admire sincèrement toute cette fine, solide et profonde analyse ; comment il établit, par les faits exactement interprétés, que l'âme opère des mouvements jusque dans le sommeil le plus complet ; avec quelle précision, quelle sûreté il marque la différence des mouvements volontaires et des involontaires ; comment il fait voir que les mouvements volontaires du sommeil pourraient être destitués de

conscience, puisqu'on observe cette anomalie dans certains actes volontaires de la veille ; par quelles inductions il montre que la conscience a pu, a dû éclairer les mouvements du sommeil, comme elle éclaire ceux du délire, et que ce qui manque dans les deux cas et fait l'illusion, c'est le souvenir; enfin, avec quelle vérité et quelle netteté il paraît concevoir cette observation intérieure qu'il pratique si bien.

Notons que, sans avoir égard à ses devanciers et sans sortir de la question très-spéciale où l'ont conduit et le confinent ses recherches sur le mouvement des muscles, Galien réfute implicitement deux très-graves erreurs d'Hippocrate et d'Aristote.

Par une illusion que Jouffroy devait reproduire de nos jours avec tant de vraisemblance et d'esprit, Hippocrate avait affirmé que le sommeil, exclusivement circonscrit dans les limites du corps, respecte l'âme, qui continue d'exercer ses facultés la nuit comme le jour. Il avait encore exagéré cette thèse déjà excessive. Il avait prétendu que le sommeil du corps laissant à l'âme toute sa liberté, celle-ci atteint alors, dans ses opérations diverses, à une perfection dont elle est incapable pendant la veille. C'est justement l'opinion contraire que professe Galien, et à juste titre. Il sait si bien que l'âme, en tant que puissance motrice, n'est dans le sommeil ni supérieure ni égale à elle-même dans la veille, que ce n'est qu'à force d'observer, de raisonner, de distinguer, qu'il parvient à établir que le premier de ces états n'abolit pas entièrement la faculté d'imprimer le mouvement volontaire. Il se montre donc convaincu que l'âme endormie meut encore, mais dans

une mesure notablement moindre. Et de même de la pensée, de même de la sensibilité, quoique cela ne soit qu'implicitement contenu dans ses paroles : l'âme endormie pense encore, sent encore, mais dans une mesure notablement moindre. Et c'est ainsi qu'Hippocrate se trouve heureusement corrigé sur l'un des points les plus fondamentaux de la science du sommeil.

Aristote, expliquant le rêve, le fait exclusivement consister dans l'imagination, les illusions et les hallucinations auxquelles elle donne lieu pendant le silence et l'obscurité des nuits. Or, cette théorie si ingénieusement présentée par ce pénétrant esprit, sans être fausse, est loin d'être vraie de tout point. Nul doute que l'imagination ne fournisse au rêve ses plus nombreux et plus saillants éléments. Mais qu'elle en fasse à elle seule tous les frais, dans l'inertie absolue de toutes les autres facultés de l'âme, c'est ce qu'on ne peut admettre, c'est ce que Galien n'admet pas. En prouvant que l'âme meut encore, meut volontairement pendant le sommeil, il prouve du même coup que l'activité motrice contribue pour une certaine part à la formation et au développement de nos rêves. Et l'on voit de reste, par certains détails, que Galien ne doute pas que nos autres facultés, intellectuelles et morales, n'apportent leurs divers fils aux trames que nous ourdissons dans l'ombre et le repos nocturnes. Et c'est ainsi qu'Aristote se trouve heureusement corrigé sur l'un des points les plus essentiels de la science du sommeil.

D'où il paraît que Galien, tout en ne traitant qu'une seule question très-particulière de cette science du

sommeil, la possédait complètement, avec une netteté, une sûreté et une vérité qui nous font regretter que l'occasion, ou le temps, ou la volonté lui aient manqué pour l'exposer tout au long dans un livre à part.

Après avoir ainsi exposé et apprécié dans sa totalité la psychologie de Galien, si je jette un regard rétrospectif sur les théories générales (1) et sur les théories particulières (2) dont elle se compose, je suis frappé de ceci : les premières sont à peu près complètement fausses, les secondes à peu près complètement vraies.

Sur la nature de l'âme, malgré des velléités spiritualistes répandues dans plusieurs de ses ouvrages, et à profusion dans le traité *De l'usage des parties*, Galien est très-certainement et très-véritablement matérialiste. Il définit l'âme en général : le tempérament du corps ; et l'âme considérée tour à tour dans ses trois parties : le tempérament du foie, le tempérament du cœur, le tempérament de l'encéphale. Or, il est impossible d'exprimer avec plus de netteté et de force une plus capitale erreur.

Sur la distinction des facultés de l'âme, il réfute à merveille Chrysippe, et dans sa personne tous ceux de la secte, qui prétendaient confondre toutes les facultés particulières dans l'unité et l'identité de la Raison ; c'est fort bien ! Mais, en substituant à la théorie des

(1) Sur l'âme, sur les facultés de l'âme, sur leur siége : triple objet de mon premier mémoire sur la Psychologie de Galien.

(2) Sur la raison, sur l'habitude, sur le sommeil : triple objet de ce second mémoire.

stoïciens celle de Platon, laquelle divise l'âme en trois facultés, qui sont trois parties, trois essences, trois âmes, il ne fait que remplacer une erreur dans le sens de l'unité par une erreur dans le sens de la multiplicité, celle-ci non moins regrettable que celle-là.

Sur le siége des facultés de l'âme et de l'âme elle-même, il suit encore les errements de Platon, plaçant comme lui la raison dans la tête, la colère dans la poitrine, l'appétit dans la cavité abdominale. En cela, Galien se montre d'accord avec lui-même, aussi bien qu'avec la logique : je ne saurais l'en blâmer ; mais, qu'est-ce que la conséquence d'une première erreur ? une erreur nouvelle.

Ainsi, à ces trois questions générales, Galien répond par trois erreurs.

Au contraire, sur le terrain des questions particulières, Galien se montre fort à son avantage.

La théorie de la Raison, par où il lui plaît d'entendre les facultés de sentir et de mouvoir, est excellente, si l'on oublie certains détails, pour ne considérer que les parties essentielles. Sur la distinction de la sensibilité et de la motilité, sur le rôle des nerfs, sur la distinction des deux espèces de nerfs, sur le rôle des muscles, nos naturalistes, qu'ils le sachent ou non, sont encore galénistes aujourd'hui, et je ne vois pas comment ils pourraient ne pas l'être.

La théorie de l'habitude n'est pas complète, je l'avoue ; mais on ne peut lui reprocher que ses lacunes. Il est certain que l'habitude consiste dans une aptitude acquise, et si ce n'est pas là toute sa nature, c'en est du moins une partie, et la première. Je ne

connais pas de meilleure explication de l'habitude que la *conformité de nature*, même après avoir lu le mémoire de Maine de Biran et la thèse de M. Ravaisson. Et je m'assure que tout le monde aujourd'hui, comme toujours, la rapporte à la répétition comme à son incontestable origine.

La théorie du sommeil ne porte que sur un point, mais ce point est traité de main d'ouvrier. Le fait du mouvement volontaire dans le sommeil est analysé, élucidé avec une finesse à la fois et une solidité admirables. Et si Galien se tait sur toutes les autres parties de la science du sommeil, il laisse néanmoins entrevoir les idées les plus saines et les plus exactes.

Ainsi, à ces trois questions particulières, Galien répond par trois vérités.

Quelle est la raison de cette différence ou plutôt de cette anomalie ? Galien se trompe-t-il sur les questions générales, parce qu'elles sont générales ? Voit-il juste sur les questions particulières, parce qu'elles sont particulières ? Évidemment non. Tout autre est le mot de cette énigme.

Galien a deux manières fort différentes de philosopher : en érudit et en médecin.

Or, l'érudit chez lui est tout-à-fait dépourvu de critique. Tour à tour, vous le voyez emprunter à Platon, emprunter à Aristote, emprunter aux stoïciens. D'où vous ne devez pas conclure qu'il pratique l'éclectisme. Car, d'abord, il ne se met nullement en peine d'accorder entre elles, et de fondre dans une harmonieuse synthèse, ces doctrines diverses. Ensuite, il n'en a ni l'intelligence ni le respect. Quelquefois il les exagère ; plus souvent, il les altère et

les défigure. En un mot, n'étant pas maître des systèmes, il les emploie sans discernement, sans profit pour la science, et sans honneur pour lui-même.

Mais, si Galien est un très-médiocre érudit, c'est, au contraire, un médecin éminent : non-seulement parce qu'il possède, à la manière d'un esprit supérieur, tout le passé de la médecine, mais parce qu'il excelle dans cet art d'observer et de raisonner qui enfante les découvertes. Héritier des Hérophile, des Érasistrate, de tous les maîtres de l'école médicale d'Alexandrie, il porte dans l'observation encore plus de patience et de pénétration, dans le raisonnement encore plus de fermeté et de sagacité. C'est à la fois un observateur et un logicien de génie. A tel point que s'il lui arrive, par exception, de transporter l'observation et le raisonnement du corps à l'âme, il conserve sur ce terrain étranger la même supériorité que sur celui où il a coutume de se mouvoir.

Il faut donc s'attendre que Galien traitera faiblement toutes les questions qu'il traitera en érudit, et remarquablement toutes celles qu'il traitera en médecin.

Dès lors, ce qui nous étonnait tout à l'heure n'a plus rien que de fort simple et de naturel. Dans les théories du sommeil, de l'habitude, de la raison, qui a la parole ? le médecin. De là leur excellence. Dans les théories du siége de l'âme, de ses facultés, qui a la parole ? l'érudit. De là leurs défauts et leurs imperfections.

Je n'ai pas cité, à dessein, la théorie de la nature de l'âme. C'est qu'elle est à la fois l'œuvre du médecin, et fausse. Mais on conçoit qu'un médecin,

même éminent, n'est pas infaillible, surtout quand il s'agit de savoir si l'âme est matérielle ou spirituelle. De plus, si Galien se trompe sur la nature de l'âme, encore est-il juste de remarquer qu'il se trompe avec rigueur, avec profondeur, en observateur attentif et en logicien habile. Son matérialisme est le plus savant, le plus développé, le plus fortement lié dans toutes ses parties que je connaisse dans l'antiquité. En sorte que, ici encore, l'exception confirme la règle, et il reste vrai de dire que tout ce qui recommande la psychologie de Galien est l'ouvrage du médecin, et tout ce qu'elle renferme de médiocre ou de fâcheux celui de l'érudit.

Telle est la psychologie de Galien; telles sont ses vérités et ses erreurs, sa force et sa faiblesse; telle est l'explication de ces contrastes.

LES
PAPYRUS GRECS
DU LOUVRE
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

Par M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble,
membre correspondant.

Les Livres saints nous apprennent que, Jérémie ayant acheté, par l'ordre de Dieu, le champ de son cousin Hanaméel, plusieurs actes furent rédigés pour constater la transmission de la propriété du vendeur à l'acquéreur : « Et emi agrum,... et scripsi in libro, et signavi, et adhibui testes,... et accepi librum possessionis signatum, et stipulationes, et rata, et signa forinsecus (1). »

C'était peu de temps avant la fin du royaume de Juda. Les Chaldéens, sous la conduite de Nabuchodonosor, assiégeaient la ville de Jérusalem, déjà réduite aux dernières extrémités par la misère et la famine. — Aussi le prophète, malgré la ferveur de sa foi religieuse, s'étonnait-il que Dieu eût choisi un pareil moment pour lui faire acheter un fonds de terre : « Et tu dicis mihi, Domine Deus, eme agrum

(1) Jeremias, XXXII, v. 9-11.

argento et adhibe testes, cum urbs data sit in manu Chaldæorum (1)! »

Dieu avait, cependant, indiqué à son serviteur un moyen bien facile de dérober ses titres au pillage et d'assurer leur conservation : « Sume libros istos, librum emptionis hunc signatum, et librum hunc qui apertus est, et pone illos in vase fictili, ut permanere possint diebus multis (2). »

La jarre de terre qui renfermait les actes autographes du prophète existe-t-elle encore aujourd'hui? Nous ne saurions le dire ; mais il ne faut pas désespérer de la rencontrer quelque jour. — Jérémie, tout en obéissant à l'inspiration divine, ne faisait après tout que se conformer à un usage établi dans certaines parties de l'Orient et notamment en Égypte. Lorsqu'on voulait protéger contre les dangers de soustraction ou de perte un titre auquel on attachait quelque importance, on le plaçait soit dans un coffre de bois, soit dans un vase de terre. Le vase et le coffre étaient ensuite déposés dans les hypogées et dans les tombeaux, où ils se sont merveilleusement conservés pendant des siècles. Des monuments, en apparence plus durables, ont depuis longtemps disparu, et ce sont de fragiles membranes qui nous fournissent des renseignements que le bronze et la pierre ont été impuissants à nous transmettre.

Il n'y a guère plus de quatre-vingts ans que les premiers de ces titres, désignés sous le nom de *papyrus*, ont été découverts, et déjà nous en pos-

(1) Jeremias, XXXII, v. 25.
(2) *Eod. loc.*, v. 14.

sédons un assez grand nombre. — Beaucoup remontent à une époque antérieure à l'ère chrétienne ; quelques-uns, eu égard à la distance qui nous en sépare, peuvent être considérés comme étant contemporains du prophète Jérémie.

Ces papyrus hiéroglyphiques, démotiques ou grecs, présentent tous, à divers points de vue, un légitime intérêt. La religion, l'histoire, la chronologie, les mœurs, les usages, les lois y ont plus ou moins laissé des traces ; et chacun, suivant la pente de ses préférences, peut s'appuyer sur eux pour essayer de reconstituer une partie de la civilisation du grand peuple égyptien. — C'est ce que nous-même, s'il plaît à Dieu, nous tenterons de faire plus tard, en établissant, autant que possible, un parallèle complet entre le droit grec-égyptien sous les successeurs d'Alexandre, et le droit de la Grèce proprement dite, principalement d'Athènes (1).

Nous voulons seulement signaler aujourd'hui une

(1) De grandes analogies existent entre les deux législations ; et les différences notables que l'on pourrait signaler ne furent point admises sans résistance de la part des Grecs résidant en Égypte. — Ainsi, l'histoire nous apprend quel scandale excita le mariage de Ptolémée II Philadelphe avec Arsinoé, sa sœur germaine ; et M. Wescher a récemment trouvé à Alexandrie des preuves de l'indignation populaire dans le martelage qui fut appliqué aux inscriptions en l'honneur de la nouvelle reine (*Séances et travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1864, p. 125-127). — C'est qu'il y avait là une dérogation au droit de la Grèce, qui ne permettait le mariage qu'entre le frère et la sœur consanguins. (Plutarque, *Vie de Thémistocle*, c. XXXII. — Cornelius Nepos, *Cimon*, c. I, § 2. — Démosthène, *C. Eubulidem*, § 20. R. 1305.)

publication qui nous fournira de nombreux éléments pour cette étude de législation comparée.

Depuis de longues années, le monde savant attendait avec impatience le déchiffrement et la mise au jour des papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale. — Les papyrus de Turin, de Vienne, de Rome, de Leyde et de Londres, auxquels se rattachent les noms de MM. Amédée et Bernard Peyron (1), Reuvens, Leemans (2) et Forshall (3), avaient produit une ample moisson de précieuses indications pour l'histoire des dominations grecque et romaine en Égypte, et il était légitimement permis d'espérer que les collections françaises, plus riches que les collections étrangères, donneraient à leur tour une abondante récolte. — Cette espérance était même si naturelle que l'éditeur des papyrus du British-Museum, M. Forshall, s'abstint de tout commentaire, persuadé qu'il était que les papyrus français devaient former la base de tout travail sur ce genre de monuments. — Aussi, l'accomplissement de promesses déjà anciennes, faites au nom de la France, était-il fréquemment réclamé.

M. Letronne, que ses recherches sur l'histoire de

(1) *Papyri græci regii Taurinensis Musæi Ægypti*, editi atque illustrati ab Amedeo Peyron. Pars prima, 1826, in-4° de 180 pages; Pars secunda, 1827. — *Papiri greci del Museo Britannico di Londra e della Biblioteca Vaticana*, tradotti ed illustrati da Bern. Peyron, Turin, 1841.

(2) *Papyri græci Musæi antiquarii publici Lugduni Batavi*. Edidit... Leemans. Leyde, 1843.

(3) *Description of the greek papyri of the British Museum*. Londres, 1839.

l'Égypte à l'époque grecque et romaine avaient admirablement préparé à l'étude des manuscrits grecs-égyptiens, s'occupait, depuis plus de vingt ans, de la publication des fragments existant à Paris, lorsque, en 1848, une mort prématurée vint le frapper. — M. Brunet de Presle fut chargé de lui succéder dans cette tâche difficile, et, après dix-huit ans de nouvelles investigations, avec le concours et la collaboration de MM. Hase et Egger, le travail vient enfin d'être terminé et livré au public sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1).

Un juge compétent a déjà pu dire, avec raison, que ce volume serait un titre d'honneur durable pour l'érudition française et pour les savants qui l'ont préparé (2). Lorsque, en effet, on jette un regard sur les papyrus, dont les *fac-simile* donnent une image si parfaite, et qu'on songe aux laborieux efforts que les éditeurs ont dû faire pour en pénétrer le sens, on s'explique plus aisément les lenteurs et les retards qui ont si souvent préoccupé la seconde section de l'Institut. Depuis 1856, dans chacun de leurs rapports semestriels, MM. Naudet et Guigniaut faisaient espérer à leurs confrères que l'année ne se passerait pas sans que ce beau monument fût enfin mis au jour; mais bientôt survenaient des embarras

(1) *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques*, publiés par l'Institut impérial de France, t. XVIII, seconde partie. Paris, Imprimerie impériale, 1865. — C'est le 12 janvier 1866 que le volume a été déposé sur le bureau de l'Académie des Inscriptions.

(2) M. Guigniaut, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* 1866, p. 9.

d'interprétation ; des scrupules sur la reproduction exacte d'un texte arrêtaient subitement le travail, et empêchaient de donner complète satisfaction aux désirs des érudits.

L'œuvre, malgré toutes les difficultés, est néanmoins achevée, et les éditeurs l'ont accompagnée de tables nombreuses qui, malgré quelques lacunes impossibles à éviter dans un volume aussi considérable, faciliteront les recherches des lecteurs et permettront à ceux qui ne pourraient étudier la totalité des textes de se reporter avec rapidité aux passages qui ont pour eux un attrait particulier.

Peut-être nous sera-t-il permis cependant d'exprimer un regret et une espérance.

L'important recueil qui vient d'être publié ne sera, il faut bien le dire, accessible que pour un trop petit nombre de lecteurs. — L'Académie des inscriptions, en décidant que l'éditeur ne devrait pas essayer de suppléer les traductions et les commentaires, dont M. Letronne avait l'intention d'accompagner ses transcriptions de textes, a fait preuve d'une prudence excessive. L'expérience consommée de M. Brunet de Presle, et les traductions qu'il avait déjà données dans son *Mémoire sur le Sérapéum de Memphis* (1) auraient dû rassurer la savante compagnie. — Ceux qui auront à consulter les précieux documents renfermés dans ce volume, alors même qu'ils seraient déjà familiarisés avec la langue de la Grèce, ne tarderont pas à reconnaître combien de difficultés pré-

(1) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 1re série. — *Sujets divers d'érudition*, t. II, p. 552-576.

sente leur interprétation; or, une version donnée par l'éminent professeur, alors même qu'elle n'aurait pas été complètement définitive, aurait facilité des travaux ultérieurs de correction ou de redressement. Beaucoup se laisseront peut-être décourager par le premier travail, qui eussent volontiers entrepris une œuvre de contrôle, destinée à fixer le sens douteux de quelques passages obscurs.

Notre espérance, c'est de voir réunir et publier simultanément tous les papyrus grecs actuellement connus, et dont le nombre ne doit guère, croyons-nous, dépasser deux cents. — Il arrive, en effet, par une singulière et fâcheuse coïncidence, que les papyrus relatifs aux mêmes affaires, loin d'être ensemble, se trouvent épars dans divers musées. — Ainsi, pour le contrat connu sous le nom de contrat Casati (1), une copie renfermant plusieurs lignes, qui manquent dans le manuscrit de Paris, existe à Berlin; pour le procès d'Hermias (2), une pièce antérieure et une autre postérieure à celle du Louvre se trouvent à Turin; pour les pétitions du reclus Ptolémée (3), s'il y en a une trentaine à Paris, il y en a une vingtaine à Londres. — Il est, dès lors, très-difficile pour ceux qui ne travaillent point dans un grand centre d'études, au milieu de riches bibliothèques (et nous sommes malheureusement dans ce cas), de se procurer les publications consacrées à

(1) Papyrus n° V de la collection française, *Notices et extraits*, p. 130-151.

(2) Papyrus français, n° XV, *Notices et extraits*, p. 218-222.

(3) Papyrus français, n°s XXII et suivants.

chaque série de manuscrits et qui toutes sont assez rares. — M. Bernard Peyron l'avait compris, lorsqu'il donna une édition des papyrus de Rome et de Londres, faisant suite aux papyrus de Turin publiés par son oncle. Pourquoi ce bon exemple ne trouverait-il pas chez nous des imitateurs ? — On a reconnu qu'il était nécessaire, pour faciliter les études, de rassembler en un seul corps tous les textes des inscriptions grecques ou latines. Espérons qu'il se trouvera un éditeur zélé, qui formera un *Corpus Papyrorum Græcorum,* et ce nouveau recueil, pour l'intérêt, n'aura rien à envier au *Corpus Inscriptionum* de Böckh.

Parmi les quatre-vingt-trois papyrus édités par M. Brunet de Presle, nous allons prendre, comme exemple, une pièce qui nous paraît de nature à éclaircir une question encore débattue entre les interprètes du Droit attique, et sur laquelle nous présenterons de courtes observations. — Nous ne pouvons toutefois nous dispenser d'avertir nos lecteurs que nous n'avons nullement la prétention de donner encore une explication complète du texte que nous avons choisi. — A bien plus forte raison devons-nous les engager à oublier pour un moment les inimitables chefs-d'œuvre d'érudition que M. Letronne avait construits sur quelques-uns de nos monuments.

Notre pièce est le papyrus n° VII, dont nous allons avant tout donner une traduction aussi fidèle que possible. — Nos lecteurs en trouveront le texte original à la fin de notre dissertation, page 291.

« *Prêt de vingt-deux artabes et demie. — Créancier,*
« *Harsiésis; débitrice, Senimouthis.*

« L'an XVI, le 29 de Phamenoth (1),

« A Diospolis-la-Grande, en Thébaïde,

« Devant Dionysius, agoranome du Péri-Thé-
« bain (2);

« Harsiésis, fils d'Horus, l'un des cholchytes de
« Diospolis, a prêté sans intérêts à Asclépias (ou Seni-
« mouthis), fille de Panas, d'origine perse, assistée
« de son tuteur Harpaésis, le cholchyte, l'un des ense-
« velisseurs de ladite Diospolis, vingt-deux artabes et
« demie de blé.

« Asclépias rendra ce prêt à Harsiésis, le premier
« Pachon de cette seizième année, en blé, nouveau,
« sain, non moulu, pareil à celui qu'elle a reçu, et la
« restitution se fera en la maison d'Harsiésis, aux frais
« d'Asclépias (3).

(1) Notre papyrus soulève plusieurs difficultés, qui ne sont pas de notre compétence et sur lesquelles nous éviterons de nous prononcer. — Quelle est notamment sa date? MM. Peyron et Reuvens l'attribuent au règne de Philometor, par conséquent à l'an 166 avant notre ère; M. Brunet de Presle, au règne de Ptolémée Alexandre, c'est-à-dire à l'an 99 avant Jésus-Christ.

(2) C'est une question controversée que celle de savoir si le Péri-Thébain doit être confondu avec le nome Pathyrite. — M. Amédée Peyron penche vers l'affirmative. (*Papyri Græci*... II, p. 27.) — M. Brugsch est d'avis contraire. (*Lettre à M. le vicomte de Rougé*, Berlin, 1850, p. 36.)

(3) Code Napoléon: art. 1247: « Le paiement doit être exécuté dans le lieu désigné par la convention. » Cf. L. 9, D., *De eo quod certo loco*, 13, 4. — Dans le silence du contrat, le paiement aurait-il dû être fait au domicile de la débitrice?

Art. 1248: « Les frais du paiement sont à la charge du débiteur. »

« Si Asclépias ne restitue pas conformément à ce « qui vient d'être écrit, elle devra payer, outre les « vingt-deux artabes et demie, une somme égale à la « moitié de la valeur de chaque artabe, d'après le « cours de la place.

« Harsiésis aura le droit de se faire payer sur les « biens d'Asclépias et sur tout ce qui appartient à « celle-ci, en se conformant aux lois (1).

« Tel est le prêt dont l'existence a été reconnue par « les parties ; il a été fait pour nover la dette anté- « rieure de quatorze artabes, dont Panas, père d'As- « clépias, susnommé, était tenu envers Horus, père « d'Harsiésis, par contrat égyptien.

« Moi, Ptolémée, secrétaire de Dionysius, j'ai « rédigé cet acte. »

Nous allons étudier cette pièce au point de vue des parties, au point de vue du contrat, au point de vue du titre.

I.

1. Les deux parties qui figurent dans le contrat, prêteur et emprunteuse, sont désignées d'une façon assez précise, plus précise même que dans les contrats athéniens qui nous sont parvenus.

A Athènes, en effet, on trouve le plus habituellement le nom du contractant, celui de son père et

(1) Code Napoléon, article 2092 : « Quiconque s'est obligé personnellement est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens mobiliers et immobiliers, présents et à venir. »

l'indication du dème auquel il appartient. Très-fréquemment même, la seconde énonciation manque : Ἀνδροκλῆς Σφήττιος, Androclès, du dème de Sphettos (1).

Ici, nous avons le nom du prêteur, celui de son père, sa profession et son domicile : « Harsiésis, fils d'Horus, l'un des cholchytes de Diospolis-la-Grande. » — Pour l'emprunteuse, nous rencontrons son nom tout à la fois en grec et en égyptien, le nom de son père, l'indication de son origine, le nom, la profession et le domicile de son tuteur : « Asclépias (ou Senimouthis), fille de Panas, d'origine perse, assistée de son tuteur Harpaésis, le cholchyte, l'un des ensevelisseurs de ladite Diospolis. »

Parfois, cependant, les contrats grecs-égyptiens ajoutent des renseignements plus personnels, analogues à ceux que l'on voit figurer dans nos passeports ou dans nos permis de chasse, et dont nous ne trouvons nulle mention dans l'acte reçu par Dionysius. — Le contrat connu sous le nom de Papyrus Casati fournit deux exemples notables de ces signalements inusités aujourd'hui dans les actes authentiques. Le vendeur est « Horus, fils d'Horus, l'un des cholchytes de la corporation des Memnonia, âgé d'environ soixante-neuf ans, de taille moyenne, teint jaune (couleur de miel), peau lisse, front chauve, visage long, nez droit, oreilles grandes et écartées, vue faible. » L'acquéreur est « Osoroéris, fils d'Horus, âgé d'environ quarante-cinq ans, de taille moyenne, teint jaune, peau lisse, visage long,

(1) Démosthène, *Adv. Lacritum*, § 10, R. 925.

nez droit (1). » — Ces indications multipliées avaient pour but de faire disparaître toute incertitude sur l'individualité de la personne, et d'empêcher la confusion pouvant résulter de la similitude de noms aussi communs que ceux d'Horus et d'Osoroéris.

2. Le prêteur Harsiésis était cholchyte de Diospolis. — Qu'était-ce qu'un cholchyte ?

Les cholchytes, sur le nom véritable desquels on n'est point encore d'accord, et qu'il serait peut-être plus exact d'appeler *choachytes* [χοή-χεῖν] (2), formaient une sorte de collége de prêtres, ayant pour mission de faire des offrandes ou liturgies dans les lieux de sépulture (3) : Οἱ τὰς λειτουργίας ἐν ταῖς νεκρίαις παρεχόμενοι, καλούμενοι δὲ χολχύται, lisons-nous dans le papyrus I de Turin.

Ils étaient propriétaires de maisons dans lesquelles on déposait les cadavres, au lieu de les conserver chez soi ; et quelquefois le nombre des corps confiés à leur surveillance [ἡ προστασία] (4) était fort considérable. — Dans le papyrus Casati, le catalogue des momies [τὸ κάτανδρα τῶν σωμάτων] (5), qui se trouvent comprises dans la vente d'une maison cédée

(1) *Notices et extraits*, p. 130-131.

(2) Ideler, *Hermapion, sive rudimenta hieroglyphicæ veterum Ægyptiorum litteraturæ*. Leipsig, 1841, p. 70, et M. Brunet de Presle, *Notices et extraits*, p. 159.

(3) Et non pas une tribu ou corporation d'ouvriers en cuir Memnoniens, comme le dit M. Saint-Martin (*Journal des Savants*, 1822, p. 557).

(4) *Notices et extraits*, p. 131.

(5) *Notices et extraits*, p. 132.

par le cholchyte Horus à son collègue Osoroèris, n'occupe pas moins de quarante-huit colonnes.

Le cholchyte était responsable des corps placés dans sa maison. Le papyrus VI de Paris en fournit la preuve. — Un certain Osoroéris, cholchyte de la corporation des Memnonia, eut un jour la curiosité d'assister à l'entrée d'un illustre personnage dans la ville de Diospolis. Des voleurs profitèrent de son absence, et, à son retour, il trouva les tombeaux violés et les morts dépouillés de tous les objets de prix qui étaient sur eux. Bien plus, quelques corps, les plus frais sans doute, ἀγαθὰ σώματα, (1), avaient été à demi rongés par des loups entrés par la porte que les voleurs, en se retirant, n'avaient pas eu la précaution de fermer. Osoroéris forma devant l'archiphylacite du Péri-Thébain une action en dommages et intérêts, pour obtenir la réparation du préjudice que ce vol pouvait lui causer (2).

La profession de cholchyte devait être assez productive. Les familles se montraient, en effet, généreuses pour ces hommes qui vivaient constamment dans les nécropoles et qui se consacraient au culte des morts. — Aussi, les rémunérations payées par elles, τὰ καρπεία, (3) étaient comprises dans la vente des maisons. — Les cholchytes étaient donc riches, et l'on rencontre fréquemment dans les papyrus des prêtres appartenant à cette corporation et achetant des biens d'une valeur considérable.

Quant à la considération qui s'attachait à eux, nous

(1) *Notices et extraits*, p. 161.

(2) Voir ce que dit Hérodote, III, 16.

(3) *Notices et extraits*, p. 132.

ne saurions dire si elle était fort grande. Nous voyons seulement, dans le papyrus VIII de Turin, les cholchytes protester contre l'assimilation qu'on voudrait établir entre eux et les ταριχευταὶ ou embaumeurs. Leurs fonctions, disaient-ils, étaient de beaucoup supérieures à celles de ces derniers. — Cependant, le tuteur de Senimouthis va bientôt prendre le titre de cholchyte ensevelisseur : χολχύτου τῶν ἀπὸ τῆς Διοσπόλεως ἐνταφιάστων. — C'est que probablement l'idée d'impureté qui s'attachait au ταριχευτὴς n'existait pas pour l'ἐνταφιαστής ; et l'incompatibilité entre les fonctions de cholchyte et celles d'embaumeur ne se rencontrait plus lorsqu'un cholchyte voulait entrer dans la corporation des ensevelisseurs.

A Thèbes même, il y avait deux corporations de cholchytes : l'une qui prenait le nom de la ville, οἱ ἀπὸ τῆς Διοσπόλεως χολχύται ; c'est à elle qu'appartenaient Harsiésis et Harpaésis qui figurent dans notre contrat ;—l'autre, vraisemblablement la plus importante, était celle des cholchytes des Memnonia : οἱ ἐν τῶν Μεμνονείων χολχύται ; les tombeaux appartenant à cette corporation se retrouvent à peu de distance de Thèbes, sur la rive gauche du Nil, à l'entrée du désert.

3. L'emprunteuse Senimouthis figure dans l'acte avec l'assistance d'Harpaésis, son tuteur, ou mieux encore, peut-être, son curateur. Notre langue ne nous offre pas, en effet, d'expression parfaitement exacte pour traduire le mot κύριος. — Cette tutelle des femmes, cette obligation pour elles de n'agir qu'avec l'assistance d'un κύριος, n'ont rien de par-

ticulier à l'Égypte où on les trouve encore au second siècle de notre ère, ainsi que cela résulte d'un monument de l'an 154, qui forme le papyrus XVII de notre collection (1). Sans parler de Rome, elles existaient aussi à Athènes, et peut-être n'est-il pas impossible d'éclairer chacune des législations par l'autre.

On sait qu'il y avait à Athènes, pour les femmes, deux espèces de tuteurs : les premiers remplissaient leur rôle protecteur pendant la première période de la vie de l'incapable ; on les appelait ἐπιτρόποι (2) ; les seconds succédaient aux premiers et étaient désignés sous le nom de κυρίοι. — Mais à quelle époque s'opérait cette succession ? Quand finissaient les pouvoirs de l'ἐπίτροπος pour faire place à ceux du κύριος ? C'est là un point sur lequel plane encore pour nous une certaine obscurité.

Tout le monde doit évidemment nous concéder ce premier point, que l'ἐπιτροπὴ ne survivait pas au mariage de la femme. « Il n'est pas possible d'admettre, dit Isée, que Callippe, à l'âge de trente ans, fût encore sous la tutelle d'Euctémon. Comment croire, en effet, qu'à cet âge elle n'était pas engagée depuis longtemps dans les liens du mariage ? » οὔτ' ἐπιτροπεύεσθαι προσῆκε τὴν Καλλίππην ἔτι, τριακοντοῦτίν γε οὖσαν, οὔτε ἀνέκδοτον καὶ ἄπαιδα εἶναι, ἀλλὰ πάνυ πάλαι συνοικεῖν (3).

Mais, ce passage lui-même ne semble-t-il pas impliquer cette autre conséquence que l'ἐπίτροπος restait

(1) *Notices et extraits*, p. 231.

(2) Démosthène, *C. Aphobum*, I, § 6, R. 815. — Lysias, *C. Diogitonem*, § 5, D. 228. — Isée, *De Philoctemonis hereditate*, § 13, D. 275.

(3) Isée, *De Philoctemonis hereditate*, § 14, D. 275.

en fonctions jusqu'au jour du mariage, alors même que celui-ci n'aurait été célébré que longtemps après l'âge de la puberté ? Ne peut-on pas, en effet, en conclure raisonnablement que si, contrairement à toutes les prévisions, Callippe n'eût pas été mariée à trente ans, Euctémon eût toujours été son ἐπίτροπος ?

Cependant, plusieurs textes supposent qu'au jour de la dissolution du mariage la femme retombait sous la puissance du κύριος qui l'avait mariée. N'est-ce pas là preuve que la tutelle de l'ἐπίτροπος pouvait cesser avant le mariage, afin de faire place à celle du κύριος ? Pour que cette conclusion ne fût pas exacte, il faudrait que les orateurs eussent toujours eu en vue l'hypothèse de seconds mariages, ce qui est contraire à la vérité des faits.

Stéphane a donné en mariage à Phrastor une fille de Nééra; il n'a pu évidemment agir ainsi que comme κύριος ; et, lorsque Phrastor, alléguant une erreur sur la personnalité civile de sa femme, a recours au divorce, la jeune épouse retombe sous la puissance de Stéphane (1). — Il est vrai que Stéphane n'est au fond qu'un κύριος de contrebande ; mais cela est sans importance quant à l'exactitude des principes de droit invoqués.

Si maintenant nous revenons à notre papyrus, nous pouvons y puiser un argument dont nous ne voulons pas exagérer la valeur, à raison des différences qui pouvaient exister entre le droit de l'Égypte grecque et celui d'Athènes; mais nous ne croyons pas

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 52, R. 1362.—Cf., *C. Stephanum*, II, § 18, R. 1134.

devoir le négliger complètement. — Senimouthis agit avec l'assistance de son κύριος ; or, rien ne nous apprend que cette femme fût mariée ou veuve, et, lorsque nous nous rappelons les détails précis donnés sur l'état civil des parties contractantes, nous sommes autorisé à conjecturer que, si nul renseignement ne nous est fourni sur un mariage existant ou dissous, c'est que l'emprunteuse était encore fille à marier.

Le même mode de raisonnement serait applicable au papyrus XVII de Paris. — Au nom de l'acquéreuse, qui agit avec l'autorisation de son κύριος, se joignent les noms de son père et de sa mère (1); mais nous ne trouvons, ni le nom de son mari, ni l'indication d'un veuvage antérieur. Il n'est pas possible de supposer un mariage existant; car il faudrait admettre que les fonctions de κύριος n'auraient pas été confiées à l'époux; et, d'autre part, nous ne voyons point sur quoi l'on se fonderait pour soutenir que, dans les papyrus VII et XVII, il s'agit de femmes veuves.

Notre conclusion est donc qu'en Égypte, aussi bien qu'à Athènes, la première tutelle finissait lorsque la femme avait atteint l'âge de la puberté (2). A partir de cette époque, il y avait un κύριος et non plus un ἐπίτροπος. — Nous rappellerons seulement à l'appui de cette proposition qu'à Rome, c'était aussi lors de la puberté que commençait la tutelle proprement dite

(1) *Notices et extraits*, p. 231.

(2) Voir toutefois Hermann : *Juris domestici et familiaris apud Platonem in legibus cum veteris Græciæ inque primis Athenarum institutis comparatio.* Marbourg, 1836, p. 10, n° 26.

des femmes avec son cortége de règles spéciales distinctes de celles qui présidaient à la tutelle des impubères (1).

4. Quelles étaient les personnes que la loi appelait à remplir les fonctions de κύριος ?

A Athènes, le législateur avait fixé un ordre soigneusement observé, d'après lequel les tuteurs de la femme devaient être désignés.—Pendant le mariage, l'époux déjà investi de la puissance maritale avait aussi la puissance tutélaire ; — en dehors du mariage, au premier rang se trouvait le père ; à défaut du père, les frères consanguins, et à bien plus forte raison les frères germains ; à défaut de frères, les ascendants paternels (2).—Si la femme n'avait aucun des parents que nous venons d'indiquer, elle était alors épiclère, et sa condition était déterminée par des règles particulières au droit attique, qu'il serait sans intérêt pour notre sujet de rappeler ici (3).

Nous serions porté à croire que le même ordre était suivi en Égypte. — Notre papyrus ne nous dit pas, il est vrai, quels liens de parenté existaient entre

(1) Gaïus, C. I, §§ 191, 193 et 194.

(2) Démosthène, *C. Stephanum,* II, § 18, R. 1134. — *Adversus Leocharem*, § 49, R. 1095. — Cf. Platon, *De Legibus*, VI, Ed. Step., 774 *e.*

(3) La femme épiclère avait-elle des enfants mâles et majeurs de dix-huit ans, elle était placée sous leur tutelle ; — à défaut d'enfants ayant atteint cet âge, si elle avait des enfants plus jeunes, elle était provisoirement sous la tutelle de son plus proche parent, dont les pouvoirs cessaient à la majorité des enfants ; — à défaut d'enfants, le plus proche parent était définitivement κύριος (Démosthène, *C. Stephanum*, II, § 20, R. 1135).

Senimouthis et Harpaésis. Mais nous savons d'abord par la suite du texte que Panas, père de l'emprunteuse, était décédé ; ce n'était donc pas le père qui était κύριος ; et en l'absence du père, d'après notre principe, la tutelle passait au frère consanguin de la femme. — Or, telle nous paraît bien avoir été la qualité du tuteur. Le papyrus n'indique pas, en effet, le nom du père d'Harpaésis. Et pourquoi ce silence, si ce n'est parce que Harpaésis avait la même origine que Senimouthis, et que le rédacteur de l'acte avait jugé inutile de répéter une seconde fois le nom de Panas ?

C'est bien là, d'ailleurs, la situation qu'offre le papyrus XVII de Paris. Ἐπρίατο Θινσμεπὼς Σαραπάμμωνος, μητρὸς Θινσενπῶτος. . . μετὰ κυρίου, οὗ παρόντος, τοῦ αὐτῆς κατὰ πατέρα ἀδελφοῦ Πάχνουμις Σαραπάμμωνος (1). Pachnoumis était le frère consanguin de Thinsmepos, et en même temps son κύριος ; il en était probablement de même pour Harpaésis à l'égard de Senimouthis.

5. Voici enfin un dernier point, sur lequel le droit attique peut être élucidé par le droit égyptien. — On a fréquemment discuté la question de savoir si les femmes athéniennes figuraient elles-mêmes dans les contrats qui les intéressaient, ou si elles devaient être représentées par leurs κυρίοι.

La question nous semblait déjà résolue dans le premier sens par un texte de Démosthène. — La veuve de Polyeucte a consenti un prêt au profit de

(1) *Notices et extraits*, p. 231.

Spudias: Σπουδίας ἦν γὰρ τὸ ἀργύριον παρὰ τῆς Πολυεύκτου δεδανεισμένος γυναικός; et les frères de la femme, qui étaient ses κυρίοι, s'ils ont figuré dans le contrat, n'y ont paru que pour assister leur sœur et pour compléter sa capacité: Μάρτυρες δ'οἱ τῆς γυναικὸς ἀδελφοὶ παρόντες (1).

Cependant cette opinion n'était pas universellement admise: « Cogitandum est stipulationem revera quidem factam esse, sed breviloquentia usum esse oratorem, cum ea, non a muliere ipsa, sed ab hujus κυρίῳ facta esset (2). »

Nous pouvions répondre par les vers d'Aristophane, dans lesquels le poète nous montre la mère d'Hyperbolus prêtant de l'argent à usure: « Si elle a consenti un prêt et stipulé des intérêts, que l'emprunteur ne soit pas tenu de les payer (3). »

Mais nous croyons que les papyrus doivent aujourd'hui mettre fin à la controverse. — Senimouthis, en effet, figure elle-même, personnellement dans le contrat; seulement elle est assistée par son κύριος, Harpaésis.

Et cela est bien plus évident dans le papyrus du règne d'Antonin-le-Pieux (154 de J.-C.) que nous avons déjà mentionné. — La femme y stipule en personne, *proprio nomine*, autorisée par son κύριος, mais en l'absence de celui-ci: Ἐπριάτο Θινσμεπῶς, μετὰ κυρίου, οὐ παρόντος. — Plus loin encore, dans le même acte, c'est elle qui parle dans une phrase qui,

(1) *C. Spudiam.*, § 9, R. 1030.

(2) Van den Es, *De jure familiarum apud Athenienses.* Leyde, 1864, p. 160-161.

(3) *Thesmophoriazousæ*, v. 842-843.

sur sa requête, fut insérée dans le titre par Socrate, fils d'Ammon, Thinsmepos ne sachant pas écrire, διὰ τὸ μὴ εἰδέναι αὐτὴν γράμματα : « Moi, Thinsmepos, susnommée, fille de Sarapammon et de Thinsmepos, avec l'assistance de mon frère consanguin, Pachnoumis, fils de Sarapammon, mon tuteur, j'ai acheté ainsi qu'il est dit ci-dessus. » Ἐώνημαι καθὼς πρόκειται (1).

II.

6. Le contrat formé par Harsiésis et Asclépias ou Senimouthis, est un prêt sans intérêts, mais avec clause pénale. — Les conditions de ce prêt sembleront peut-être bien rigoureuses. Si Asclépias ne se libère pas envers Harsiésis dans le délai fixé (du 29 Phamenoth au 1er Pachon de la même année), la dette s'augmentera immédiatement d'une somme égale à la moitié de la valeur de chaque mesure, calculée d'après le cours de la place au jour où la clause pénale sera encourue.

On trouve souvent des exemples de stipulations pareilles dans les législations anciennes ; fréquemment même, la situation de l'obligé était plus mauvaise encore que celle d'Asclépias.

A Athènes d'abord, un discours de Démosthène nous montre un contrat de prêt par lequel le débiteur s'obligeait à rembourser la somme prêtée dans un délai de trente jours, ou à se trouver immédiatement, par le seul fait de l'échéance du terme, dé-

(1) *Notices et extraits*, p. 231. — Le sens de cette partie du papyrus n° XVII a été méconnu par M. Saint-Martin, dans le mémoire qu'il a publié dans le *Journal des Savants*, 1822, p. 566.

biteur du double : Ἔλεγεν ὅτι . . . ἐν ταῖς συγγραφαῖς εἴη τριάκονθ' ἡμερῶν αὐτὸν ἀποδοῦναι ἢ διπλάσιον ὀφείλειν (1).

Nous rencontrons les mêmes conventions à Rome ; il est vrai qu'on les proscrivait, parce que de nombreuses dispositions défendaient toute stipulation de clause pénale qui pouvait cacher une élévation du taux d'intérêt fixé par la loi. — « Pœnam pro usuris stipulari nemo supra modum usurarum licitum potest, » disait la loi 44 au Digeste, *De usuris*, 22, 1 ; tandis que d'après le droit attique, la liberté de l'intérêt étant la règle : τὸ ἀργύριον στάσιμον εἶναι ἐφ' ὁπόσῳ ἂν βούληται ὁ δανείζων (2), la même défense n'aurait pas pu s'expliquer rationnellement.

Aussi le jurisconsulte Papinien, prévoyant l'hypothèse même que la harangue contre Nicostrate nous présentait, écrivait : « Pecuniæ fœnebris, intra diem certum debito non soluto, dupli stipulatum, in altero tanto supra modum legitimæ usuræ respondi non tenere (3). » — Nous trouvons la même solution dans un rescrit de l'empereur Gordien, qui forme la loi 15 C. *De usuris*, 4, 32 : « Cum allegas uxorem tuam ea conditione mille aureorum numero quantitatem

(1) Démosthène, *C. Nicostratum*, § 10, R. 1249. — La *Revue archéologique* vient de publier (novembre 1866, p. 353), le texte d'une inscription récemment trouvée à Munychie. Elle fournit un nouveau cas de clause pénale analogue à celle que nous avons déjà signalée. Eucratès s'engage à payer chaque année cinquante-quatre drachmes pour le loyer d'une maison : Ἐὰν δὲ μὴ ἀποδιδῷ τὴν μισθώσιν κατὰ τὰ γεγραμμένα... ὀφείλειν αὐτὸν τὸ διπλάσιον.

(2) Lysias, *C. Theomnestum*, I, § 18, D. 135.

(3) L. 9, pr., D., *De usuris*, 22, 1.

sumpsisse, ut, si intra diem certum debito satis non fecisset, cum pœna quadrupli redderet quod accepit, juris forma non patitur lege contractus istius ultra pœnam legitimarum usurarum procedere (1). » — Nous ne voulons pas multiplier inutilement les exemples; nous nous bornerons à citer encore la loi 13, § 26, D. *De actionibus empti et venditi*, 19, 1, dans laquelle nous lisons : « Si convenerit ut, ad diem pretio non soluto, venditori duplum præstaretur, in fraudem constitutionum videri adjectum quod usuram legitimam excedit (2). »

Rien n'est plus fréquent que la clause qui nous occupe dans les formules de l'empire des Francs, du V[e] au X[e] siècle : — « Per hunc vinculum cautionis, spondeo me kalendas illas proximas ipso argento vestris partibus esse reddituram. Quod si non fecero et dies placitus mihi præfinitus transierit, pro duplum in crastinum me aut heredes meos, vos aut heredes vestri, aut cui hanc cautionem dederitis exigendam, teneatis obnoxium (3). »

L'exemple que nous avons cité pour l'Égypte n'est point d'ailleurs le seul, et les papyrus que l'Institut vient de publier nous en offrent plusieurs autres. — Une requête de l'an 129 avant notre ère, qui forme le n° VIII, parle d'un prêt fait, comme le premier, sous cette condition, que, si le remboursement n'a pas lieu à l'échéance, l'emprunteur devra payer le ca-

(1) Cf. L. 16, C. *De usuris*, 4, 32.

(2) Voir notre dissertation sur les *Intérêts*. Paris, Durand, 1861, p. 105.

(3) *Recueil de formules...* par M. de Rozière. Paris, I (1859), formule 368. — Cf. form. 369, 370, 371, 372, 376 et 377.

pital et moitié en sus : ταυτά τε καὶ τὸ ἡμιόλιον (1). — Une autre clause pénale de même nature apparaît aussi dans un contrat de mariage, et nous est révélée par le papyrus n° XIII. Si le mari ne se conforme pas à toutes les stipulations du contrat, il rendra la dot, plus une valeur égale à la moitié de la dot tout entière : Ἐὰν δὲ μὴ ποήσῃ καθότι γέγραπται, ἀποτίνειν αὐτὸν τὴν φερνὴν παραχρῆμα σὺν τῇ ἡμιολίᾳ (2).

C'est précisément ce qui a lieu dans notre papyrus n° VII. Senimouthis ne s'oblige pas, en cas de retard, à payer trente-trois artabes trois quarts de blé : elle se libérera en donnant les vingt-deux artabes et demie ; mais elle devra de plus payer, en argent, une somme égale à la moitié du prix que coûteraient les vingt-deux artabes, achetées au cours de la place de Diospolis, le 1er Pachon, jour de l'échéance.

7. Nous croyons, de plus, que notre contrat est un contrat de novation, fait à l'occasion d'un prêt antérieur qui avait été consenti à des conditions tout-à-fait identiques à celles du prêt du 29 Phamenoth. — Panas, père d'Asclépias, s'était engagé à payer à Horus, père d'Harsiésis, quatorze artabes de blé : Προώφειλεν ... Πανὰς ... Ὥρῳ ... ἀρτάϐ. ΙΔ (3), avec cette clause que si les quatorze artabes n'étaient pas remboursées au jour indiqué, Panas devrait payer de

(1) *Notices et extraits*, p. 175.

(2) *Ibid.*, p. 210.

(3) Pourquoi M. Brunet de Presle veut-il (*Notices et extraits*, p. 178) que le signe ΙΔ, très-net sur le papyrus, signifie vingt-deux et demi?

plus une somme égale à la moitié du prix des quatorze artabes d'après le cours de la place.

Or, cette prévision s'est réalisée. Panas, à l'échéance, s'est trouvé débiteur des quatorze artabes et d'une somme d'argent que nous pouvons représenter par X. — Supposons une baisse sensible se produisant immédiatement sur les céréales, par suite de circonstances qui, sur nos marchés, feraient descendre l'hectolitre de blé de 20 fr. à 16 fr. 45 c., et il arrivera que, quelques jours plus tard, cette somme X, qui au jour de l'exigibilité n'aurait permis d'acheter que sept artabes, suffira pour en acheter huit et demie. — Qu'un contrat de novation soit fait alors par les parties qui veulent transformer en dette exclusive de céréales une dette comprenant tout à la fois de l'argent et du blé, et la nouvelle dette sera bien de vingt-deux artabes et demie.

Notre acte n'est donc pas seulement la transcription grecque d'un contrat égyptien ; c'est un contrat nouveau ; c'est un acte de novation ; ou bien il faudra renoncer à expliquer la différence qui existe entre le chiffre de la ligne 12 et celui de la ligne 20, et dire, avec M. Brunet de Presle, qu'ils signifient l'un et l'autre vingt-deux et demi.

III.

8. Le titre (*instrumentum*), qui rappelle, à s'y méprendre, les formes adoptées par les protocoles des actes authentiques modernes, a été reçu par un agoranome. — Voilà un magistrat, dont le nom se rencontre fréquemment dans l'histoire des républi-

ques grecques, non pas seulement à Athènes, mais encore à Thasos (1), et dans beaucoup d'autres États de second ordre. — Nous devons toutefois nous hâter de déclarer que, malgré la similitude du nom du fonctionnaire, les attributions de l'agoranome ne paraissent pas avoir été les mêmes en Égypte et en Grèce.

En Grèce, et notamment à Athènes, l'agoranome était un magistrat de police (2). Il devait exercer une active vigilance sur les marchés publics, qu'il était chargé de faire entretenir en bon état : ἐπιμελεῖσθαι... τῆς ἐν τῇ ἀγορᾷ εὐκοσμίας (3) ; il surveillait toutes les marchandises, autres que les céréales, qui étaient placées sous la protection des sitophylaques (4); il empêchait que la fraude ne se glissât dans les transactions, soit de la part du vendeur, soit de celle de l'acheteur (5), et infligeait une pénalité à ceux qui s'écartaient des règles de la probité ou de la décence publique (6).—Mais nous ne voyons nulle part qu'il ait eu capacité pour donner l'au-

(1) G. Perrot, *Mémoire sur l'île de Thasos.* Paris, 1864, p. 44.

(2) Ἀγορανόμος· ὁ τῆς ἀγορᾶς τῶν ὠνίων ἐπιμελούμενος, ... ὁ τῶν δημοσίων ἐπιμελούμενος καὶ τοῦ καθαρὰν εἶναι τὴν πόλιν... (*Scholia in Demosthenem.* R. 735. 16. Édit. Didot, p. 726).

(3) Harpocration : vis κατὰ τὴν ἀγορὰν ἀψευδεῖν.

(4) Lysias, *Adversus frumentarios,* § 16, D. 197. — Cf. Harpocration, v° σιτοφύλακες.

(5) Harpocration : vis κατὰ τὴν ἀγορὰν ἀψευδεῖν.

(6) Platon, *De Legibus,* VI, 10. Ed. Tauchnitz, p. 178. Steph., 763 et 764.

thenticité à des conventions étrangères au commerce (1).

En Égypte, il en est tout autrement. Non-seulement, en effet, c'est un agoranome qui reçoit l'acte du prêt fait par Harsiésis à Asclépias, acte qui pourrait à la rigueur être considéré comme rentrant dans des attributions commerciales ; mais, dans le papyrus n° V, la vente d'une maison a lieu devant Hermias, agoranome du Pathyrite (2) ; de même, dans le papyrus n° XVII, c'est Rufillus Niger, agoranome, qui constate l'acquisition d'une maison par Thinsmepós : ἐπὶ Ρουφίλλου Νίγρου ἀγορανόμου (3). — Or, ce sont là des faits complètement étrangers à la police ou à la surveillance des marchés publics.

L'agoranome égyptien avait donc probablement, outre les fonctions que son nom indique, des attributions analogues à celles de nos notaires (4).

(1) Meier et Schœmann : *Der attische process.* Halle, 1824, p. 89-92. — Schubert : *De Romanorum ædilibus.* Kœnigsberg, 1828, p. 102-111.

(2) *Notices et extraits*, p. 130.

(3) *Ibid.*, p. 230.

(4) Nous n'avons pu consulter, sur les agoranomes égyptiens, ni M. Peyron, *Papyri græci*, I, p. 73, ni M. Franz, *Corpus inscriptionum græcarum*, III, p. 294. Nous sommes donc obligé de renvoyer le lecteur à ces deux ouvrages.—La même remarque s'applique à la dissertation de M. Franz, qui a pour titre : *De administratione Ægypti Macedonica.* 1846.

Nous pouvons ajouter à ce que nous avons dit des agoranomes, que leurs fonctions paraissent avoir été inférieures en dignité à celles des épistates, et à plus forte raison à celles des stratéges. — Le stratége pouvait être συγγενής, ἀρχισωματοφύλαξ, τῶν ὁμοτίμων τοῖς συγγενέσι, τῶν πρώτων φίλων, τῶν φίλων ;

9. Quant à Ptolémée, le rédacteur de l'acte, il ne faut pas voir en lui un de ces écrivains publics qui mettaient leur pratique des affaires à la disposition des contractants illettrés, et qui n'étaient que de simples particuliers, sans aucune autorité publique. — Tel devait être, par exemple, le συμβολαιογράφος, dont parle le papyrus Jomard (1), tandis que Ptolémée, secrétaire de l'agoranome, avait un caractère officiel.

Les magistrats grecs-égyptiens s'entouraient, en effet, d'auxiliaires (secrétaires, commis ou employés, suivant le nom qu'on voudra leur donner : οἱ παρὰ τοῦ ...) dont il est quelquefois fait mention dans les textes. — Le papyrus n° X, circulaire relative à des esclaves qui ont pris la fuite, engage ceux qui peuvent fournir des renseignements au maître, à les adresser aux auxiliaires du stratége, τοῖς παρὰ τοῦ στρατηγοῦ (2). — Dans le papyrus n° XXXV, Arimouth est désigné comme secrétaire de l'épistate, ὁ παρὰ τοῦ ἐπιστάτου, et Amosis comme secrétaire du grand-prêtre : ὁ παρὰ τοῦ ἀρχιερέως (3).

En terminant les courtes observations que nous a suggérées le papyrus n° VII, et dont nous sommes le premier à reconnaître l'imperfection et l'insuffi-

l'épistate, τῶν φίλων, τῶν σωματοφυλάκων, τῶν διαδόχων, ἱππάρχου ἐπ' ἀνδρῶν. — Or, nous ne connaissons aucun texte qui donne ces titres à l'agoranome.

(1) *Notices et extraits*, p. 257.

(2) *Ibid.*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. 293 et 294.

sance, nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter que les possesseurs de papyrus encore inédits fassent promptement publier le texte de ces précieux monuments. — Si l'on ne peut point raisonnablement espérer rencontrer chaque fois une de ces bonnes fortunes qui, en 1847, en 1852 et en 1856, nous ont donné de beaux fragments de l'orateur Hypéride (1), au moins est-il permis de croire que quelques points demeurés encore obscurs seront éclaircis. Un mot a plus d'une fois suffi pour redresser une erreur que des conjectures aventureuses avaient introduite dans la science, aussi bien que pour ouvrir à l'interprète des aperçus nouveaux. Pourquoi n'en serait-il pas de même ici? L'Égypte n'est plus, dès maintenant, cette région mystérieuse qui semblait vouloir soigneusement garder les secrets de son passé. Nous commençons à la connaître, et la lumière a réussi à traverser les nuages dont elle s'était entourée. Peut-être, avec le temps et de la patience, les papyrus feront cesser toutes les incertitudes qui préoccupent encore aujourd'hui les savants !

(1) Les pages qui précèdent étaient déjà écrites lorsque M. Egger a annoncé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la découverte par lui faite, sur un papyrus appartenant à M. Chasles, de nouveaux passages du discours d'Hypéride contre Démosthène, dans l'affaire d'Harpale (Séance du 4 mai 1866. *Comptes-rendus*, p. 138). Le texte est encore inédit.

TEXTE DU PAPYRUS.

Δάνειον ἀρτάβαι ΚΒ∠ Ἀρσιήσιος
ὀφείλει Σενιμουθίν.

Ἔτους Ις, φαμενὼθ ΚΘ, ἐν Διοσπόλει τῇ μεγάλῃ τῆς Θηβαΐδος, ἐπὶ Διονυσίου ἀγορανόμου τοῦ περὶ Θήβας· Ἐδάνεισεν Ἀρσίησις Ὥρου τῶν ἀπὸ τῆς Διοσπόλεως χολχυτῶν Ἀσκληπιάδι τῇ καὶ Σενιμουθὶν, πατρὸς Πανᾶτος, Περσίνῃ, μετὰ κυρίου Ἀρπαήσιος τοῦ χολχύτου τῶν ἀπὸ τῆς αὐτῆς Διοσπόλεως ἐνταφιαστῶν, πυροῦ ἀρτάβας εἴκοσι δύο ἥμισυ ἀτόκους· τὸ δὲ δάνειον τοῦτο ἀποδότω Ἀσκληπιὰς Ἀρσιήσει ἐπὶ τῇ παχὼν Α τοῦ αὐτοῦ Ις L, πυρὸν νέον, καθαρὸν, ἄμυλον· ἀνθ' ὧν ἔσχηκε καὶ ἀποκαταστησάτω εἰς οἶκον πρὸς αὐτὸν τοῖς ἰδίοις ἀνηλώμασι. Ἐὰν δὲ μὴ ἀποδῷ', καθὰ γέγραπται, ἀποτεισάτω τὸ δάνειον τὰς τῶν ἀρτάβ. ΚΒ∠ ἑκάστης τὴν ἐσομένην ἐν τῇ ἀγορᾷ τιμὴν παραχρῆμα ἡμιόλιον. Ἡ δὲ πρᾶξις ἔστω Ἀρσιήσει ἐκ τῶν Ἀσκληπιάδος καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῇ πάντων πράσσοντι καθάπερ ἐγ δίκης. Τοῦτο δ'ἐστὶν τὸ δάνειον ὃ ἀνωμολογήσατο ἔχειν παρ' αὐτῶν· ἀνθ' ὧν προώφειλεν ὁ προγεγραμμένος αὐτῇ πατὴρ Πανὰς τῷ τοῦ Ἀρσιήσιος πατρὶ Ὥρῳ κατὰ συμβόλαιον αἰγύπτιον ἀρτάβ. ΙΔ

Πτολεμαῖος ὁ παρὰ Διονυσίου κεχρημάτικα.

ÉTUDE SOMMAIRE

SUR

JULES CÉSAR,

PAR M. SAINT-ALBIN BERVILLE,

Membre correspondant.

L'annonce d'une *Vie de J. César* par un illustre historien vait stimulé vivement ma curiosité. J'attendais avec impatience l'in-12 que l'éditeur nous avait promis, n'ayant pas le poignet assez robuste pour m'acommoder aisément de ce format si incommode qu'on nomme le grand in-8° : je l'attends toujours. Mais, avant que des impressions étrangères viennent se mêler à mes impressions et peut-être influer sur elles, il me prend fantaisie de me rendre compte à moi-même de mes sentiments touchant cette grande figure historique, de me demander à moi-même ce qu'il faut penser de César, du rôle qu'il a rempli dans l'histoire de son pays, de ses desseins, de sa mort et des suites qu'elle eut pour la patrie romaine. C'est ce que je vais essayer d'éclaircir en peu de mots.

Rome, après l'expulsion des rois, fut longtemps gouvernée par une aristocratie austère dans ses mœurs et faisant bien au dehors les affaires du pays, mais dure au peuple, cruelle, aux esclaves et aux vaincus, s'enrichissant par l'usure et par l'usurpation des terres domaniales, et se débarrassant des réclamations par l'assassinat.

Par la suite des temps les rapports sociaux se modifièrent et la constitution s'altéra. Le peuple demanda et obtint des concessions. Des plébéiens acquirent de grandes richesses, commandèrent les armées, et des familles plébéiennes devinrent des familles considérables. D'autre part, l'aristocratie s'amollit et se ruina. Des partis se formèrent et déchirèrent la République. Alors, en place d'un gouvernement dur, mais bien assis, on vit surgir les conjurations et les guerres civiles. Les Marius, les Sylla proscrivirent; les Catilina, les Céthégus conspirèrent.

Au temps de César, la société romaine n'était plus qu'une effroyable anarchie. Le pouvoir allait et venait d'une aristocratie oppressive et cruelle à une démocratie turbulente, et chacune de ces alternatives était marquée par des carnages. La guerre civile en permanence avait remplacé la République dès longtemps expirée. Les élections étaient des batailles, les voies de fait, les assassinats, des actes journaliers. Nul encore n'avait dominé cette situation, nul n'en avait eu seulement la pensée. Sylla, Marius et les autres avaient tour à tour agité ou ensanglanté l'État; ils n'avaient rien constitué. Les chefs de parti n'avaient été que des massacreurs du parti adverse : nul n'avait songé à devenir législateur.

César vint. Il vit l'aristocratie en déclin, la démocratie en progrès : il s'enrôla dans la démocratie. Une grande naissance, de grands talents, une grande ambition lui assignèrent de bonne heure le premier rang dans son parti : de merveilleux exploits, de magnifiques conquêtes lui assignèrent plus tard le premier rang dans l'État.

Je ne me fais point d'enthousiasme sur la moralité du caractère de César. Il n'y a point de Socrate ni de Marc-Aurèle dans le rival de Pompée, non plus que dans Pompée lui-même. Je n'aime ni sa jeunesse dissolue, ni ses premières intrigues politiques, ni ses liaisons avec Catilina, ni ses cruautés dans les Gaules, bien qu'à vrai dire il n'ait pas fait la guerre autrement qu'on ne la faisait alors, que ne la faisaient surtout les Romains, peuple sans pitié. Mais une vérité qu'on ne peut méconnaître, c'est qu'au temps de César il y avait pour la société romaine un grand problème à résoudre, et qu'il en apportait la solution. La situation était solennelle, et César était l'homme de la situation. Seul de tous les ambitieux qui s'étaient succédé au pouvoir, il eut des vues d'avenir : seul il eut la pensée et le vouloir de constituer un pouvoir durable. Il voulut pour lui l'autorité suprême, mais il la voulut stable et non viagère. Il voulut en faire une institution, non plus une tyrannie. Au lieu d'abdiquer comme Sylla, il voulut obliger l'anarchie d'abdiquer entre ses mains.

César comprit, et fut le premier à comprendre, qu'on ne fonde point un empire avec des égorgements. Loin de se faire l'instrument ou le vengeur d'un parti, il entreprit la fusion des partis. Il ne fit point tuer ses adversaires : il les rappela dans Rome, les rétablit dans leurs biens, en employa plusieurs. Il fit ce que Napoléon consul a fait de nos jours avec tant de succès, et ce qui avait si bien affermi son établissement qu'il fallut cinq ans de folies et de revers et un double effort de l'Europe coalisée pour consommer sa chute.

Était-ce chez César générosité pure, tendresse de cœur ? Je n'ai garde de le prétendre. C'était justesse et élévation d'esprit, et en politique cela vaut peut-être mieux encore.

Les desseins de César étaient-ils autre chose que la prévision (à son profit, d'accord) d'un avenir nécessaire ? L'histoire s'est chargée de répondre. César meurt ; l'Empire ne s'en fait pas moins.

Les fanatiques à courte vue qui l'assassinèrent osèrent se poser en vengeurs des lois, en restaurateurs de la République. Il eût fallu que la République vécût encore ou qu'elle pût renaître. Qu'ont-ils restauré ? César de moins, ils s'est trouvé d'autres Césars, et qui ne le valaient pas. Pourquoi ? Parce que la situation voulait un César. A ce crime inepte, qu'ont gagné les républicains ? Une proscription nouvelle, sanglante, affreuse, une guerre civile sans résultat, et une monarchie plus despotique qu'elle n'eût été sous César ; car Auguste et Tibère, trouvant l'aristocratie irréconciliable, prirent leurs sûretés contre elle, Auguste avec quelque modération, Tibère en homme qui n'a pas la main légère.

Qu'eût été l'établissement de J. César ? Une monarchie tempérée par l'autorité du Sénat et par les magistratures populaires : faibles modérateurs peut-être sous le fondateur lui-même, mais modérateurs plus efficaces sous des successeurs qui n'auraient pas eu, comme lui, le prestige des grands faits d'armes et l'appui dévoué d'une armée victorieuse. L'hostilité de l'aristocratie força les premiers empereurs d'abaisser le Sénat, et l'autorité impériale demeura sans contrepoids.

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.

Suite (1).

XXIX.

Dès les commencements, l'homme fut créé pour le travail, mais pour un travail doux et facile, utile et noble emploi de ses facultés et de ses forces (2). Après la chute, un labeur rude et pénible lui fut imposé. Dieu dépouilla la terre de ses germes inépuisables de fécondité, la couvrit de ronces et d'épines, et voulut que désormais elle ne laissât échapper de son sein aucun fruit qu'à regret, qu'arrosé des sueurs de l'homme et vaincu par son travail. Depuis lors, le sol qu'on ne tourmente et qu'on ne domine plus par une culture incessante, se charge de plantes stériles. L'action de ces résistances invisibles se trahit partout.

(1) Voir les volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie en 1863, 1864, 1865 et 1866.

(2) « Posuit in Paradiso voluptatis, ut operaretur eum. » (*Gen.*, 2.)

Mais, le travail infligé à la race humaine est un puissant levier que la Providence a mis dans nos mains pour triompher des obstacles placés sur notre route ici-bas : par lui, nous sommes devenus les maîtres de la terre. Ce n'est pas seulement le soleil qui éclaire et anime le monde ; c'est le regard de l'homme, c'est son activité, c'est son génie. Que serait le monde matériel sans les splendeurs vivifiantes du monde moral ? Un tableau sans couleur et sans vie.

Ne regardons pas le travail comme l'instrument des faibles, et l'inspiration comme la lumière des forts. Le talent ne crée rien, il met en œuvre ; on est obligé de lui fournir la matière première, c'est-à-dire, une masse infinie de faits et d'idées. L'intelligence même la plus riche ressemble au sol terrestre, qui ne produit qu'après avoir été bien ensemencé. C'est un champ qui a besoin d'être labouré et remué profondément. Les idées ne naissent pas fécondées : il faut un cerveau pour les élaborer ; et il en est du cerveau de l'homme comme du sein de la femme, il n'enfante pas sans fatigue et sans effort. On a depuis longtemps relégué dans le monde des chimères l'idylle sociale de ces novateurs qui prétendaient enlever au travail son austère physionomie, en lui donnant des charmes inconnus, et en l'identifiant avec le plaisir, ce roi de leur nouvel univers.

Si toute occupation n'est pas une jouissance, tout désœuvrement est une peine. L'oisiveté use plus que le travail ; il n'est rien qu'elle ne corrompe et n'affaiblisse. L'habitude de vivre dans la mollesse rend le corps et l'âme incapables de supporter les moindres épreuves, enlève aux sens leurs précieuses facultés,

et détruit jusqu'à la santé elle-même. Par le travail, au contraire, le cours du sang s'accélère, des feux inconnus parcourent tous nos organes, animent le jeu de leurs fonctions, en accroissent l'énergie et la puissance.

Tout vit par le mouvement, tout s'altère et s'abâtardit par son absence. L'eau qui ne coule pas exhale des miasmes délétères; le fer dont on ne se sert pas se couvre de rouille. Voyez ce voluptueux asiatique, accroupi sur son divan, énervé, abruti sous le poids d'une épaisse superstition, et d'une stupide insouciance; ce lazzarone, qui se passe de manger plutôt que de travailler, quand le besoin de la faim ne le presse pas trop impérieusement! sans nerf, sans courage, il se plonge dans la langueur et la paresse, ces formes ignobles de l'égoïsme, et s'affaisse dans l'inertie. Sans aller chercher si loin des exemples, que dirons-nous de celui qui, après avoir perdu la moitié du jour dans le sommeil ou dans les recherches de la parure, emploie le reste à étaler aux yeux de tous le spectacle honteux d'un efféminé où il n'y a rien de l'homme?

L'antiquité avait dégradé la plupart des professions, en faisant rejaillir sur elles l'ignominie de l'esclavage. Le premier poète qui ait chanté les travaux de la terre, Hésiode était appelé par les Spartiates le poète des Ilotes. Le même préjugé régnait à Athènes, quoique adouci par l'esprit démocratique et la liberté des mœurs : les artisans étaient des étrangers exclus de tous droits politiques. A Thèbes, une loi interdisait toute fonction à ceux qui n'avaient pas quitté le commerce depuis dix ans. Les philosophes eux-mêmes

partageaient ces erreurs. Le christianisme a remis le travail en honneur, sous quelque forme qu'il se produise. Il l'a affranchi et sanctifié en lui traçant la route lumineuse à l'entrée de laquelle il est écrit : « Ne reculez ni devant la peine, ni devant les obstacles, car Dieu est avec vous. » La parole de l'Écriture : « Tu travailleras, » contient en germe l'œuvre entière de l'humanité ; c'est le premier et le dernier mot de toute civilisation.

Dans certaines classes, en France, on croyait autrefois déroger par l'étude ; rien n'était plus noble que l'ignorance. On mettait sa gloire à pouvoir dire : « Il y a deux cents ans et au-delà, que personne n'a fait œuvre de ses mains dans la famille. » On regardait presque toutes les professions comme serviles, et on était fier d'être dispensé de toute instruction par droit de naissance et de ne devoir rien au travail. Maintenant, parmi nos grandes maisons, il n'en est pas une seule qui osât se faire un titre de l'ignorance et de l'oisiveté. Après avoir été longtemps le lot des esclaves, puis des serfs, puis des vilains, le travail tout entier est aujourd'hui noble en France, noble de cette noblesse du devoir accompli devant Dieu, et des services rendus à la société. Ce n'est pas le travail qui dégrade, le vice seul avilit.

L'importance dans le monde se mesure sur le bien qu'on peut faire. Celui qui, à cause de son incapacité ou de sa paresse, est dans l'impuissance de se rendre utile à ses concitoyens, ne compte plus parmi ses semblables ; c'est un néant vivant. Le travail est un maître sévère ; mais à sa dure école nous devenons des êtres forts et intelligents. Si tous

nos désirs étaient satisfaits sans peine, nous languirions dans une enfance sans fin.

Il faut donc s'occuper jusqu'à sa dernière heure, car tous les jours on est en face des mêmes besoins; nul n'a le droit de l'oisiveté. L'être inutile dans la vie, n'est-ce pas le figuier stérile dont parlent les Livres saints ? La terre ne nous donnera rien sans fatigue, d'après l'antique et éternelle malédiction, jusqu'au moment où elle s'ouvrira pour nous recevoir dans son sein. La nécessité du travail écrase l'univers. Misère et famine, ses redoutables ministres, frappent sans pitié quiconque veut se soustraire à cette inflexible loi. Mais la faim regarde à la porte de l'homme laborieux, et n'ose entrer chez lui. La pauvreté mâle et vigilante vaut bien mieux que la richesse oisive et frivole.

Celui-là même qui n'a pas besoin de travailler pour vivre, est inexcusable néanmoins de s'endormir dans un superbe loisir, de consumer ses facultés dans un stérile repos et une molle opulence. Il sait qu'il y a toujours des êtres qui souffrent dans la grande famille humaine, que tous les hommes sont frères, et qu'il existe entre eux une triste solidarité de misères. Il se doit à l'État et aux malheureux. Propager les principes de morale, répandre autour de soi les bienfaits de l'éducation religieuse, les lumières de la science, ouvrir son cœur à l'affligé et sa bourse au nécessiteux, telle est la tâche sacrée que le riche doit remplir. Chacun, dans la mesure de ses forces et de ses ressources, est tenu ici-bas de creuser son sillon; cette loi souveraine du devoir n'admet ni privilége ni exemption.

Le travail fonde la grandeur des États comme des particuliers. Il mène à tout, aux honneurs, à la renommée, à la fortune. Si quelquefois de belles intelligences s'éteignent sans avoir recueilli le prix de leurs efforts et de leur mérite, leur fin obscure et prématurée ne saurait nous décourager : parmi les grains que le semeur jette en terre, plus d'un meurt étouffé ; — faut-il pour cela nier la chaleur et la lumière qui fécondent les autres ?

Tous ceux qui brillent aujourd'hui dans les sciences et les arts, ou dans les conseils de la nation, n'ont conquis qu'à la sueur de leur front la célébrité dont ils jouissent et les positions éminentes qu'ils occupent. Ils ont nourri de bonne heure leur esprit du pain des fortes études, et employé le temps avec une infatigable et jalouse activité.

Le vulgaire croit que la vie des princes est une vie de plaisirs et d'oisiveté. Mais que de labeurs, que de veilles, ne s'imposent-ils pas pour se mettre à la hauteur des rudes et austères devoirs de la royauté, pour regagner à force d'utiles et grandes œuvres, le niveau que soixante ans de révolutions leur ont fait perdre ! Ils paient largement leur rançon à l'esprit du siècle. Le souverain de la France leur donne l'exemple. Il ne se contente pas d'être prince par la naissance, il a voulu se faire prince par le travail, il a pris au sérieux ce mot de Vespasien : « Un empereur doit mourir debout ». Ne pourrait-il pas dire, comme Napoléon Ier : Je connais les bornes de toutes mes facultés naturelles ; je ne connais pas les bornes de ma faculté de travail ? »

La Fontaine se vante, dans son épitaphe, d'avoir fait

de sa vie deux parts, dont il passait l'une à dormir et l'autre à ne rien faire. Les chefs-d'œuvre sortis de ses mains attestent de quelle manière il employait son temps et sa liberté. Heureux homme qui, en produisant de si belles choses, s'imaginait, dans sa candeur inimitable, passer sa vie à ne rien faire!

Le repos n'est pas l'oisiveté ; il est nécessaire pour réparer les forces épuisées, et se préparer de nouveau à l'action. En ce sens, on a pu dire :

Otia corpus alunt, animusque augetur ab illis.

Mais le *molle otium cum dignitate* (le doux repos entouré d'honneurs) n'est dû qu'aux vieillards.

Le succès ne s'achète qu'au prix d'un labeur opiniâtre, ne comptant jamais avec lui-même, et sans merci pour les tentations de la paresse. La victoire n'est pas due à une ardeur passagère, à une charge brillante ; elle est réservée à celui qui sait échapper aux enivrements d'un monde frivole, et amasser pour l'âge mûr, dans les veilles d'une laborieuse jeunesse, des provisions qui se conservent à l'arrière-saison, comme ces fruits vivaces encore attachés à l'arbre dont l'hiver a flétri la verdure. En général, rien de grand et de fécond ne se produit sans un travail pénible. Si dans le monde physique l'électricité et la vapeur semblent avoir supprimé le temps et l'espace, dans le monde moral l'effort et la patience sont toujours des vertus nécessaires. Mais beaucoup de gens n'aiment que les fruits qui tombent d'eux-mêmes dans leurs mains. Ils n'abaisseraient pas la branche, si elle était hors de leur portée, et ils ne touchent qu'à celles qui bordent le sentier.

Le travail n'ouvre pas seulement le chemin de la fortune et de la gloire; mieux encore il enseigne à se passer d'elles. Il épure les penchants de l'homme, tout en fécondant ses facultés, et élargit son entendement tout en disposant son âme au culte des plus hautes vertus. Accompli avec un esprit de droiture et religieusement comme un devoir, il a, dans les desseins de la Providence, le mérite des bonnes œuvres, et il n'est pas moins agréable à Dieu que la prière. Il inspire de salutaires réflexions En voyant ce que coûte le fruit de tant de labeurs, on le ménage pour soi, et on le respecte chez les autres; on apprend par là l'économie et la probité. On reconnaît qu'avant de jouir, il faut gagner, il faut mériter. Alors l'envie se change en salutaire émulation, qui retrempe l'âme et lui donne la force de surmonter les plus grandes difficultés de la vie.

Ainsi, en même temps qu'il nourrit l'homme, le travail le rend meilleur, et ajoutons plus heureux; il nous préserve de ces maux imaginaires qui empoisonnent trop souvent l'existence, de ces petites misères dont on souffre par désœuvrement. Il endort même les douleurs qu'il n'a pas le pouvoir de guérir; il remplit les loisirs du riche, soutient et honore la vie du pauvre. Dans la prospérité, il augmente le prestige du rang et de la fortune; dans l'adversité, il demeure comme un trésor à l'abri de toutes ses atteintes, comme la plus puissante des ressources. Il apprend à supporter la perte du pouvoir, les revers du sort, les vicissitudes de l'opinion. Sommes-nous frappés dans nos plus tendres affections par la mort d'un père, d'un fils, ou d'un être bien-aimé, notre

refuge sauveur, notre plus résistant appui après Dieu, c'est le travail. Il calme enfin nos passions, presque toutes filles de l'oisiveté. Au terme d'une journée laborieuse, le sang de l'homme ne bondit plus dans ses veines ; il ne vient plus, brûlant et tumultueux, agiter son cœur et briser sa tête.

Il n'y a pas de bien-être dans le néant d'une éternelle oisiveté. La pensée qui n'a pas d'aliment au dehors, se retourne sur nous-mêmes, et nous tourmente sans relâche. L'étude, c'est l'exercice de l'intelligence ; méditer et s'enrichir des idées d'autrui, est une source de douces et puissantes distractions qui ne chassent pas toujours le chagrin, mais du moins l'atténuent et le vieillissent.

Montesquieu regardait le travail comme le souverain remède aux maux de la vie, n'ayant jamais eu de vive contrariété, disait-il, qu'une heure de lecture n'eût dissipée. Pour ne rappeler, dans les temps modernes, qu'un seul exemple des grandes et inépuisables ressources que fournissent l'amour de l'étude et le dévouement à la science, on sait que Augustin Thierry, le célèbre historien, resta depuis 1825 jusqu'en 1856, époque de sa mort, frappé d'une cécité complète et entièrement paralysé. Dans cette prison et sous cette chaîne, au lieu de se livrer à la tristesse et au désespoir, Augustin Thierry continua ses travaux, multiplia ses veilles, et dicta ses immortels écrits où l'on trouve la patience et l'érudition d'un bénédictin, réunies à la brillante imagination d'un poète. Tant il est vrai que le travail, ce fidèle ami, qui ennoblit notre âme et fortifie le cerveau du penseur comme le bras de l'ouvrier, a aussi la vertu

d'alléger tous nos maux, et de nous faire presque oublier les plus cruelles infirmités !

D'ailleurs, on ne saurait trop le redire, une existence oisive est une existence indigne, indigne même d'être nourrie. Le laborieux paie sa vie, le paresseux la vole ; et jeté sur la terre, il n'y marche pas, le temps l'y traîne à reculons. L'ennui naît toujours de l'oisiveté ; il en est aussi le châtiment. Celui qui aime le travail se suffit à lui-même, et revêt à la longue une considération personnelle que ne procurent ni les titres ni la fortune.

Il en est des individus ainsi que des peuples : les plus laborieux sont les plus riches, les plus fervents amis de la paix et de la stabilité. Le peuple occupé, le vrai peuple qui songe au pain de chaque jour, qui ne se proclame pas grand, saint et sacré, celui-là est toujours tranquille, ne se laisse pas entraîner au désordre, ni aller au torrent des événements et des opinions. S'il souffre, il se résigne ; il sait que la liberté finit où le trouble et l'émeute commencent ; il regarde comme des artisans de ruine, comme de véritables fléaux publics, ces perturbateurs, tous ces chefs de sédition, perdus au sein d'une ignoble oisiveté, tribuns sans âme qui se servent du peuple, mais ne le servent pas, qui n'eurent jamais la pensée de fonder des institutions pour assurer sa moralité et son bien-être, et qui ne le flattent que pour l'exploiter et pour l'avilir.

Sans travail, l'abondance même est stérile. En 1848, à une époque où le souffle de la démagogie avait paralysé l'activité du pays, où tous les bras s'étaient arrêtés, où l'on avait persuadé aux popu-

lations que la République devait être une orgie de droits illimités, de jouissances, de vagabondage et de paresse, le peuple essuya toutes les rigueurs de la misère au milieu des trésors d'une admirable récolte. Plus tard, les faveurs du ciel manquèrent plus d'une fois aux fruits de la terre; mais l'ordre et la confiance avaient reparu; le travail tombé en disgrâce s'était relevé avec éclat, et aussitôt on avait vu renaître toutes les sources des véritables richesses.

Je ne m'étonne pas si les peuples qui ont élevé des temples à la peur, à la fortune et à tant d'autres objets de leur culte, n'ont jamais dressé d'autels à l'oisiveté. On ne réussit dans le monde qu'à la pointe de l'épée. Le goût du travail, qualité obscure et modeste, fait le succès, parce qu'un tel levier agit toujours et sans relâche. Ce qui importe le plus d'ailleurs, ce n'est pas la réussite, mais l'effort, mais l'exercice de notre activité, de notre volonté; voilà ce qui dépend de l'homme, ce qui l'élève et le rend content de lui-même. L'arbre de la paresse ne fleurit qu'un jour, et ses fruits sont pleins d'amertume. Plus on cultive son esprit, moins on cherche à être homme par les sens. Tout individu oisif est bientôt corrupteur et corrompu; c'est un méchant commencé.

Travaillez donc, vous qui pleurez des êtres chéris que vous avez perdus, et vos larmes deviendront moins amères, et vous retrouverez de la saveur à l'existence. Travaillez, vous que dégradent et consument des amours ou des passions sans frein, et vous vaincrez les ennemis de votre repos et de votre honneur. Travaillez, vous qui laissez votre esprit ou vos bras inactifs pour vivre honteusement des lar-

gesses d'autrui, et le pain que vous mangerez vous appartiendra, et votre dignité d'homme vous restera jusqu'à la fin de vos jours.

Un des maîtres du monde se voyant mourir à York, après une longue suite de prospérités, et dans tout l'éclat de la souveraine puissance, ne put s'empêcher de dire, en songeant au néant de ces grandeurs périssables : « J'ai été tout et rien ne vaut (1) ». Puis, au moment où pour la dernière fois, on vint lui demander le mot d'ordre, comme si à cette heure suprême, il eût voulu léguer à la terre la seule chose qui eût encore à ses yeux de la valeur, quand l'empire du monde en avait si peu, répondit : *Laboremus* (travaillons); résumant ainsi, en un seul mot, la règle de conduite des peuples et des individus qui veulent vivre, prospérer et grandir. Il savait que le travail, accumulé à l'infini par le travail, constitue le capital social de l'humanité.

XXX.

De tous les priviléges dont l'homme s'enorgueillit, il n'en est qu'un de réel, c'est celui de pouvoir s'instruire et raisonner. Sans doute, l'exercice de cette faculté est nécessaire dans tous les états; mais il devient surtout un besoin absolu pour tous ceux qui prétendent à l'honneur d'éclairer et de juger leurs concitoyens. Si le travail est la loi de tout ce qui vit pour soi sur cette terre, à plus forte raison est-il le

(1) « Omnia fui, et nihil expedit. » (Aurel. Vict.)

devoir impérieux de celui qui vit comme le magistrat non pour soi, mais pour les autres.

Le juge tient dans notre société une place immense; son ministère est une mission de vérité, de conscience et de justice. Il n'en est pas de plus important; la magistrature ne crée rien, mais elle conserve tout; elle est la garantie de toutes les institutions. Juger les hommes, c'est partager l'une des prérogatives de la Divinité, c'est se consacrer à un rôle exceptionnel dans le monde, c'est contracter l'engagement d'épurer son âme de toutes les passions vulgaires, d'étendre incessamment ses lumières et sa raison, et se vouer infatigablement à la recherche de la vérité. La science du Droit est de celles qui ne s'épuisent pas. L'existence se passe à boire quelques gouttes de cet océan; et lorsque la mort vient le frapper, le juge y trempait encore ses lèvres avides. Le savoir est une partie de la probité du magistrat; il y a peu de différence entre un juge méchant et un juge ignorant. Pour décider selon les lois, il faut les connaître; le glaive de la justice ne marche qu'après son flambeau.

La force d'âme et l'indépendance de caractère, d'un si haut prix dans les temps d'orages et de tourmentes politiques, que peuvent-elles sur une épineuse question de droit, pour concilier des textes obscurs et incomplets, pour échapper aux embûches d'un sophisme? Celui qui est appelé à défendre les causes doit être profondément versé dans le Droit; celui qui est appelé à les juger pourrait-il ignorer la science des affaires? Le magistrat a les moyens de réparer les erreurs de l'avocat; mais qui viendra réparer les siennes? Il est donc indispensable qu'il se tienne à la hauteur de ses

devoirs par de persévérantes études que ne remplacent ni l'intégrité la plus scrupuleuse, ni la rectitude du jugement le plus sûr, ni les révélations du bon sens le plus expérimenté. La science du Droit demande, pour livrer ses secrets, qu'on lui fasse violence par un travail sérieux et opiniâtre.

Le magistrat consacrera sans doute à la justice la meilleure part de son temps; mais, en dehors des études juridiques, il faut à un esprit actif d'autres délassements que l'apathique néant d'un repos absolu. Le loisir du magistrat ne doit pas être la portion la moins occupée de sa vie. Il appartient aux études générales et complémentaires de l'histoire, de la morale, de la haute littérature qui dominent toutes les autres sciences et constituent la grande éducation de l'esprit. La connaissance des lois positives suffit au praticien, mais ne peut seule faire un magistrat. Il y a une jurisprudence élevée, sublime, applicable aux plus grands intérêts de la cité; on en trouve les éléments non dans l'édit du préteur, mais dans les intimités de la philosophie, source de toutes les lois et fondement de tous les droits, dont on peut dire encore aujourd'hui avec Cicéron : « Ista præpotens et gloriosa philosophia. »

Il en est qui croient avoir beaucoup fait, quand un côté de leur être a été l'objet d'une culture partielle. Mais quiconque se vouera d'une manière exclusive à une spécialité gardera forcément, de cette habitude, quelque chose d'étroit et d'incomplet; au point de vue même de la profession, l'élévation et l'étendue de l'esprit lui manqueront.

Après de longues heures consacrées aux affaires,

au dédale des faits, à l'aridité des textes, avec quel bonheur le magistrat cherche le repos auprès de ses auteurs favoris ! Ces courts instants passés avec les esprits supérieurs de tous les âges, lui procurent la joie la plus pure et le plus doux délassement. Il ne convient pas, à la vérité, que le magistrat s'isole et qu'il néglige trop le commerce des hommes. Pour les connaître, il faut les pratiquer. Il doit être dans le monde plutôt observateur attentif, qu'acteur bruyant ou léger. On veut bien qu'il soit aimable, on ne lui pardonnerait pas d'être frivole.

Ne laissons pas flétrir dans notre âme le goût qui nous entraîne vers le beau dans tous les genres. Ne croyons pas qu'on puisse être jurisconsulte sans philosophie, ni orateur sans littérature. La vérité simple et négligée trouve peu d'adorateurs. Les lettres donnent à l'élocution du naturel, de la facilité, de la grâce. On leur doit ce tact délicat qui préserve de la déclamation et de l'emphase. Elles inspirent ces ingénieux aperçus qui rendent l'expression d'une idée plus saisissante, et reposent l'attention fatiguée de l'esprit. Il n'est pas jusqu'à la procédure dont le style et le langage ne se transforment sous la plume d'un jurisconsulte littérateur.

Toutes les sciences se tiennent entre elles ; tous les exercices de la pensée et de l'intelligence ont des rapports nombreux. Mais le Droit et les Lettres sont unis par des liens encore plus intimes et plus resserrés. Pour rappeler une métaphore un peu solennelle du chancelier d'Aguesseau, le temple de la Justice n'est pas moins consacré à la science qu'aux lois, et la connaissance de l'esprit des lois est supérieure à

la connaissance des lois mêmes ». C'est la littérature du Droit (chaque science a la sienne), littérature trop peu cultivée et cependant pleine d'attraits ; elle diminue la sécheresse du Droit, elle appelle à son aide ce que l'antiquité a de plus curieux, la morale de plus pur, la philosophie de plus élevé. Elle rehausse la science des affaires par des connaissances accessoires qui, sans rien ôter à la justesse des idées et à leur force naturelle, leur donnent de la fraîcheur et de l'éclat.

Il importe que le magistrat s'habitue à parler avec cette élégance, cette pureté et cette flexibilité d'esprit qu'exige la diversité des situations où son ministère s'accomplit. Pour celui qui a besoin d'imprimer de l'autorité à sa parole, les lettres sont un moyen et une force.

Le Droit civil qui régit la France n'est pas un Droit sans liaison avec le passé, n'est pas une espèce d'enfant perdu dans la science juridique, éclos d'un seul jet au soleil de notre première révolution. Sous le texte de nos Codes empreints sans doute des couleurs démocratiques de 1789, on trouve encore un grand nombre de dispositions puisées dans l'ancienne jurisprudence. Tout n'est pas renfermé dans ces Codes : il faut remonter aux sources. Pour bien apprécier les faits contemporains, il importe de posséder la science des précédents. L'histoire a toujours paru le plus sûr et le plus riche commentaire des lois.

Initié par ses immenses travaux à tous les secrets de l'antiquité, Cujas qui a si admirablement parlé la langue du Droit, appelait l'histoire son hameçon

d'or. Ses disciples se glorifièrent, comme lui, de leur culte pour les lettres. Depuis la grande école d'Alciat et de Cujas, la jurisprudence et la littérature étaient sœurs. De là, cette génération de célèbres jurisconsultes, hommes d'étude, de foi et d'enthousiasme, dont s'honore la civilisation européenne, qui savait allier le sérieux de la vie avec ce qu'elle offre de gracieux et d'aimable, et qui exerça une si puissante et si salutaire influence sur les affaires du pays.

On sait tout ce que les lettres avaient ajouté aux riches et magnifiques facultés de Cicéron, qui s'était fortement nourri de la lecture de Platon et d'Aristote. Les lettres le consolaient dans son exil de l'ingratitude de ses concitoyens.

Éprouvé aussi par le douloureux spectacle des dissensions civiles, le chancelier de L'Hospital, qui poursuivit dans sa vie entière un but unique, l'alliance de la philosophie et de la législation, ne concentra pas ses études sur les seules matières du Droit : il nous a laissé dans la langue de Virgile des vers touchants, où il épanche sa douleur sur les maux de la France, que sa haute sagesse n'avait pu conjurer. Comme toutes les choses éternellement grandes et pures, les lettres ont le privilége d'élever l'âme tout ensemble et de la calmer.

Ami de Pascal et digne de lui, tant pour la pureté de son style que pour la hauteur de ses pensées et les connaissances littéraires dont ses œuvres portent l'empreinte, Domat, le Papinien du christianisme, soumit toutes les théories à ce principe, que l'homme est fait par Dieu et pour Dieu. Dans un dogme si simple et si profond, où il plonge l'œil du génie et

de la foi, il découvre le monde, la société, ses lois, sa fin.

Lorsque ses travaux judiciaires lui laissaient quelques loisirs, d'Aguesseau se livrait avec délices à son penchant pour les lettres, et s'estimait heureux comme un voyageur qui, après avoir parcouru divers pays, se retrouve enfin dans sa patrie et respire l'air natal. On cite de lui un mot charmant qui exprime bien sa passion pour les lettres. Lisant un jour, avec le savant Boivin, je ne sais quel poème grec : « Hâtons-nous, s'écria-t-il ; si nous allions mourir avant d'avoir achevé ! » Aussi, dans les instructions qu'il a composées pour son fils, parle-t-il de l'étude des lettres comme d'une nécessité pour le magistrat. Leur culture a paru aux plus grands légistes utile et bienfaisante ; elle est, pour toutes les natures généreuses, le charme de l'esprit et le besoin du cœur.

Plusieurs de nos jurisconsultes modernes se sont inspirés de ces nobles et belles traditions ; ils ont montré à quelle hauteur peut s'élever la science du Droit, quand l'histoire et la philosophie descendent dans les régions où s'élaborent les affaires. C'est là ce qui ennoblit la jurisprudence, ce qui en fait, non un métier, mais une science, une grande science, destinée à développer toutes nos facultés, à ouvrir une vaste et brillante carrière à l'éloquence.

Toutefois, les exemples de cette union féconde sont aujourd'hui plus rares qu'autrefois. Avec les instincts du siècle si avide d'applications, si altéré de résultats positifs, dans une société livrée à un mouvement perpétuel et dont le bruit ôte à l'esprit son calme

et son recueillement, on va par le plus court chemin :

> C'est en courant qu'on vit dans le siècle où nous sommes,
> Et les événements y dévorent les hommes.

On dirait que le temps lui-même se conforme à l'impulsion générale ; il semble emporté dans une course plus rapide, et toujours sur le point de manquer à notre activité fiévreuse. Au milieu de cette vie brûlante des affaires, dans ce tourbillon de procès qui s'accumulent à chaque instant, on n'a pas assez de loisir pour se livrer souvent à ces tournois oratoires que les anciens aimaient si fort à encourager. Cependant l'art n'est nullement perdu. De grands maîtres au souffle glorieux et puissant sont encore là qui remplissent vaillamment leur mission. Ils prouvent bien la puissance qu'exercent les grâces de l'élocution dans les débats les plus ardus. Le don de la forme est essentiel autant qu'attrayant. On aime toujours mieux être payé en pièces d'or, qu'en monnaie de billon.

XXXI.

Le choix des livres est surtout important pour ceux à qui leurs études professionnelles ne permettent pas les vastes lectures. Gardons-nous d'imiter ces hommes nés avec le talent équivoque d'une conception prompte, et qui, se croyant par là au-dessus de la réflexion, volent d'objets en objets sans en approfondir aucun, n'habitent que les dehors de leur âme, et ne cultivent que la superficie de leur esprit. Il

faut s'arrêter à des auteurs choisis, se nourrir de leur substance, si on veut en retirer de durables souvenirs : être partout, c'est n'être nulle part ; aussi, quand on passe sa vie à voyager, se fait-on beaucoup d'hôtes et pas un ami.

Attachons-nous à ces livres qui, loin d'abaisser les âmes, développent en elles l'instinct du beau et du bien, dont le fond est vrai de tout temps, dont la forme est belle à tous les yeux. Proscrivons impitoyablement de nos lectures ces ouvrages qui poétisent le vice et ridiculisent la vertu, qui se plaisent à semer dans les intelligences des doutes désolants, qui entassent des mots incohérents, des situations forcées, retracent des peintures révoltantes, des crimes atroces et imaginaires, pour avoir un prétexte de maudire la société ; dépravations littéraires qui servent de pâture à tant d'esprits qu'elles égarent, à cette multitude criminelle qui, dans les calamités civiles, usurpe le nom de peuple, à cette populace sans principes et sans lois qui dort comme une lie au fond de toute société civilisée, et reparaît comme une écume à tous les jours de crise ; un esprit sain, d'accord avec le bon goût, une âme honnête, protestent contre ces saturnales d'une imagination en délire, et loin d'y trouver du plaisir, ils en éprouvent un profond dégoût, de même qu'un convive sobre qui vient d'assister à une orgie.

S'il y a du mal à ne rien faire, il n'y en a pas moins à s'occuper d'une manière stérile. Il faut marcher entre ces deux écueils, et de la paresse qui perd le temps, et du travail qui s'exerce en des choses frivoles et mauvaises : le second est encore plus

dangereux que le premier. C'est une belle et sainte chose que l'amour du travail, quand il se confond avec l'amour de Dieu qui est la vérité et la vie. La religion seule imprime à nos labeurs une direction salutaire. Le travail doit avoir un but; l'argent qu'il procure n'apporte pas tout avec lui. La satisfaction de nos besoins physiques qu'il garantit, n'est point la fin morale de la vie, mais un moyen d'arriver à un emploi plus noble de nos facultés, de donner à l'homme la possibilité de songer librement à son âme, et d'avoir la jouissance de lui-même.

Les premiers besoins que nous accusons sont, il est vrai, les besoins physiques, instincts aveugles et cruels, prêts à s'armer contre nous, jusqu'à nous torturer et à nous mettre à mort si l'on néglige d'y pourvoir. Notre destinée nous condamne à subir avant tout les exigences de nos organes, auxquelles il faut répondre si nous voulons être capables d'accomplir nos devoirs.

Mais la morale spiritualiste a marqué la limite, en même temps que défini l'essence de nos obligations envers le corps qui est l'instrument nécessaire de toutes nos facultés. L'homme est tenu d'entretenir le corps, ce serviteur indispensable, de lui accorder son salaire, mais sans perdre sur lui son empire. Un peuple qui développerait sa prospérité matérielle, sans grandir dans une proportion égale en intelligence, en vertu, en patriotisme, serait un peuple en décadence.

C'est une chose terrible et pourtant vraie, que l'homme ne saurait porter seul le poids de son âme. Il a besoin d'un secours surnaturel pour venir à bout

de lui-même : autrement, les forces dont il a été doué se retournent contre son être, et livrent à sa vertu des combats furieux.

Malheur à l'homme, fût-il très-laborieux, s'il manque du sens spirituel, du sens divin, s'il ne vient pas, après le labeur du corps ou de l'esprit, respirer quelquefois dans le recueillement un peu de l'air fortifiant du ciel ! Sans doute, un travail assidu est un puissant bouclier pour le préserver de bien des vices et des chagrins ; mais l'amour du travail n'exclut pas un grand fonds d'orgueil, une soif immodérée des honneurs et du gain ; il ne dompte pas nos passions, et ne nous affranchit pas, comme la religion, de la tyrannie de la matière.

La moralité humaine, réduite à ses propres ressources, est une plante délicate dont les racines sont peu profondes. Elle prend le type du devoir et de la vertu en nous-mêmes, au lieu de le prendre hors de nous, hors de ce monde, c'est-à-dire en Dieu, notre principe et notre fin, en Dieu qui peut seul remplir le vide infini de cet esprit et de ce cœur qu'il a faits pour l'aimer.

La conscience s'altère à proportion qu'on la blesse ; ainsi modifiée, faussée, pervertie, comment peut-elle être un guide sûr pour nous ? La religion ne varie jamais ; elle donne à la morale son appui le plus ferme, dresse un phare sur chaque récif, éclaire les ignorants en épurant leur cœur, et, sans ôter au talent son essor, le contient dans de justes bornes ; elle est la vie de l'âme et l'étoile polaire du génie ; elle aime la science, tout ce qui est grand, tout ce qui élève l'homme ; elle a des instincts et des goûts de reine.

L'incrédulité ou l'indifférence railleuse, presque toujours filles de l'orgueil et de la volupté, n'expliquent pas le monde, et nous plongent dans la tristesse et le découragement. La force vive qui mène le genre humain, c'est la religion. Animé par elle, le travail donne à l'intelligence tout son éclat, à l'âme toute sa grandeur, ouvre à nos facultés des horizons infinis, et peut renouveler la face de la terre.

XXXII.

— Le ciel appelle souvent à lui de jeunes âmes qui sont encore à leur premier sourire. Il y a des vies qui n'ont pas d'automne et qui tombent en fleur.

— L'or a besoin de passer dans la fournaise, pour avoir toute sa pureté et tout son éclat. Il n'en est pas ainsi nécessairement des âmes. Dieu, sans doute, reçoit à bras ouverts celles qui reviennent de ce monde, toutes meurtries, toutes saignantes des épreuves qu'elles ont vaillamment traversées; mais lorsqu'il lui plaît exceptionnellement de faire ici-bas de la vie de certains êtres un long jour de paix et de bonheur, il ne les condamne pas à expier ailleurs cette félicité.

— La Providence n'a pas attaché le bonheur à la vertu, comme elle a donné le parfum aux fleurs, la saveur aux fruits et l'éclat à la lumière. La vertu exige souvent des efforts et des luttes de tous les jours. Ce serait altérer son essence que de la faire reposer sur les jouissances matérielles.

— Le goût est le sens du beau; on pourrait l'appeler la conscience de l'esprit.

— Le naturel n'est pas ce qui se présente immédiatement à l'imagination ou sous la plume ; c'est tout ce qui est conforme au bon sens, à la mesure, au réel et aussi à l'idéal. Quel ravissement en lisant un livre, quand, au lieu d'un écrivain froid, compassé, on trouve un cœur d'homme qui bat, une âme qui souffre et parle à la nôtre ! Ce n'est pas du fard, du style plaqué, c'est un beau sang qui coule.

— L'investiture de l'autorité, aussi étendue qu'elle soit, ne confère pas en même temps l'art de s'en servir et de se faire aimer, ni la puissance, ni le prestige nécessaires pour commander partout le respect et la confiance ; le pouvoir ne grandit que les grands, et ne féconde que les germes qui sont en nous.

— Il n'est pas de gouvernements en état de résister à des suppositions possibles et arbitraires. Si on les juge par le mal qu'ils peuvent faire, sans parler du bien qu'ils ont fait, il faut les condamner tous.

— Les actions ne sont pas plus ou moins justes, tandis qu'elles peuvent être plus ou moins utiles. Le devoir est un principe, l'utilité n'est qu'un résultat ; subordonner le devoir à l'utilité, c'est soumettre les règles éternelles de l'arithmétique à nos intérêts de chaque jour.

— Une tête sans mémoire est une place sans garnison.

— On se rappelle le mot tant de fois cité : « Une place était vacante, il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » Malheureusement on n'examine pas toujours assez si la cheville va au trou ; on commence par l'y mettre.

— A force d'attendre ce qu'on désire, on a dépensé souvent le plaisir de la réussite, quand elle arrive.

— Nous marchons sans cesse vers ceux que nous regrettons ; il est naturel que notre tristesse diminue à mesure que, par l'âge, nous nous rapprochons d'eux. Nous cheminons tous les jours à leur rencontre.

— Le vrai bibliothécaire n'est pas un simple conservateur des livres confiés à sa garde, ni une table des matières. Il est lui-même une bibliothèque animée et parlante ; il ne se montre étranger à aucun genre de connaissances ; il indique les sources, devine les énigmes des consultants, redresse leurs à-peu-près, apprend aux ignorants ce qu'ils recherchent, et leur prête son savoir.

— Les âmes timides et paresseuses croient que tout ce qui est pénible est impossible ; au contraire, les âmes fortes et hardies aperçoivent de la facilité dans tout ce qui leur paraît possible.

— Souvent le vieillard tombe dans une seconde enfance qui n'a pas, hélas ! les grâces de la première. Ainsi emprisonnée dans un corps affaibli et presque épuisé, l'âme s'affaisse avec lui ; elle n'est pas encore partie, mais elle ne tient plus le gouvernail.

— Il n'y a que les mendiants qui vivent de leurs plaies, les honnêtes gens les cachent.

— La simplicité est la coquetterie du bon goût.

— L'esprit de parti met le feu au bâtiment pour l'éclairer.

— Il en est qui croient n'avoir de l'esprit, que lorsqu'il faut beaucoup d'esprit pour les comprendre. Cependant, si marquer trop ses pas en marchant,

passe pour de la grossièreté, c'est peut-être un plus grand défaut de ne marcher que sur la pointe des pieds.

— Le sentiment religieux, si pur et si doux, ne s'efface pas avec la jeunesse et se fortifie dans l'âge avancé, comme si le ciel nous l'avait donné pour consoler les jours les plus attristés de la vie.

— Les airs suffisants et les fatuités transcendantes ne font pas fortune dans le monde. Quand un homme s'évalue trop haut, le public ne couvre jamais l'enchère.

— D'après certains moralistes, la solitude est à l'esprit ce que la diète est au corps ; l'un d'eux a dit d'un écrivain qui vivait très-retiré : « il s'est élevé à la lumière sur des ailes de chauve-souris. » Il est écrit au Livre de la Sagesse : « Je le mènerai dans la solitude, et là je parlerai à son cœur. » Mais elle a bien ses difficultés. Peu d'âmes sont assez fortement trempées pour supporter cet état. On y vit avec moins de peine, quand on est environné des grands spectacles de la nature, quand on a devant soi les vastes horizons du ciel ou de la mer. Au reste, on peut trouver la solitude dans la foule, au milieu du monde. La retraite que l'on se fait en soi-même dispense d'en chercher une autre.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE C^TE DE GUERNON-RANVILLE,

ANCIEN MINISTRE,

Par M. A. BOULLÉE,

Ancien magistrat, membre correspondant de l'Académie.

> Non elatus prosperis,
> Non adversis fractus.
> D'AGUESSEAU.

Au milieu du choc des partis politiques, il n'est point de spectacle plus digne d'intérêt et de respect que celui d'un homme de bien, invariablement fidèle à la cause qui reçut ses premiers serments, et dominant les vicissitudes et les revers de cette cause de toute la hauteur de son dévouement. A ce sentiment si recommandable par lui-même, s'il joint une sagesse assez calme pour en régler les inspirations, une intelligence assez éclairée pour le féconder dans un esprit conforme aux nécessités de son temps, avec le courage de confesser au jour du péril cette unité si rare de sa croyance et de sa vie, honneur à un tel homme! il aura ajouté quelques nobles pages aux annales de la dignité humaine.

Qui pourrait, à ces traits, méconnaître l'éminent compatriote dont cette contrée porte le deuil récent,

et qui, par la solidité de son mérite, par l'éclat des hautes positions qu'il avait occupées et l'élévation de son caractère, s'y était acquis une si universelle et si légitime considération?

Mais ce n'est pas par les éloges suspects d'une longue amitié qu'il convient de louer le regretté confrère dont cette compagnie, d'accord avec sa volonté dernière, m'a confié la mission de l'entretenir: c'est par le récit d'une vie laborieuse, utile, qui sut garder en toute rencontre le sentiment du devoir, et supporter honorablement la double épreuve de la puissance et de l'adversité.

Martial-Annibal (1), comte de Guernon-Ranville, naquit à Caen le 2 mai 1787. Il était le second fils d'un gentilhomme appartenant à la noblesse la plus ancienne et la moins fortunée de la Normandie. Son père, mort dans les derniers jours de décembre 1829, avec le grade de chef d'escadron, avait servi dans l'une des compagnies des mousquetaires noirs de la maison militaire de Louis XVI.

M. de Guernon-Ranville s'engagea volontairement, en 1806, dans les vélites de la garde impériale; mais, bientôt réformé pour cause de myopie, il entreprit l'étude du droit, fut reçu en 1812 docteur à la faculté de Paris, et vint plaider avec distinction au barreau de Caen, jusqu'au mois de mars 1815.

(1) Voici les nombreux prénoms de M. de Guernon-Ranville, dont l'assemblage formait, comme on va voir, un sens calculé: *Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire*. Ces jeux de mots patronymiques étaient, dit-on, fort en usage dans certaines familles titrées de la Normandie.

La révolution des Cent-Jours interrompit ces favorables débuts. Le jeune légiste, qui s'était prononcé chaleureusement en 1814 en faveur des Bourbons, formula un vote énergique contre l'acte additionnel, et se rendit à Gand, auprès du roi Louis XVIII, à la tête d'une compagnie de volontaires royalistes. Il passa bientôt à Londres, où le duc d'Aumont, qui préparait un débarquement sur les côtes de France, lui fit conférer le titre de capitaine de la compagnie d'élite des volontaires royaux. Ce fut en cette qualité que M. de Guernon-Ranville prit terre au petit bourg d'Arromanches, dans le mois de juin, peu de jours avant la bataille de Waterloo. L'état-major de l'expédition se composait de 130 officiers, auxquels échut la mission de maintenir ses intelligences avec l'intérieur de la province : mission périlleuse à cause de la surveillance exercée par les troupes du général Védel, qui en occupaient les abords. M. de Guernon-Ranville fut spécialement chargé d'entrer en négociation avec le général, qui voulait défendre la ville de Bayeux, au nom de l'empereur, contre la garde nationale de cette ville et la population généralement royaliste du Calvados. Par un mélange heureux de conciliation et de fermeté, le jeune parlementaire réussit à calmer les dispositions fort exaltées des officiers et des soldats, et, à la suite des pourparlers, où sa sécurité personnelle fut plus d'une fois menacée, il obtint la remise pacifique de cette partie du territoire au duc d'Aumont, appelé par le roi au commandement militaire de la division.

Ces actes de dévouement valurent à M. de Guernon-Ranville une attestation flatteuse du conseil d'ad-

ministration du bataillon de volontaires auquel il appartenait, et, plus tard, sa promotion au grade de capitaine dans la légion du Calvados. Mais l'insuffisance de sa fortune ne lui permettait pas de suivre la carrière militaire. Il préféra reprendre l'exercice du barreau, et ne recueillit de cette courte campagne que le dispendieux honneur d'un sacrifice de 6,000 francs, dont il ne fut jamais indemnisé.

La position personnelle de M. de Guernon-Ranville, l'intelligence et l'activité de son esprit, sa haute aptitude pour les affaires, le signalaient naturellement comme un sujet précieux pour la magistrature. Une circonstance particulière hâta cette adoption. La promulgation du Code civil, en substituant le droit unitaire à la vieille Coutume de Normandie, avait amené des complications d'intérêt immenses et soulevé des questions transitoires pleines de difficulté. Le tribunal de Bayeux se trouvait ainsi surchargé d'une énorme quantité de causes arriérées. Cet état de choses, entretenu par d'astucieuses chicanes et par l'indolence des magistrats, paralysait, en quelque sorte, le cours de la justice dans ce ressort, le plus riche du département. Les chefs de la cour de Caen jugèrent que M. de Guernon-Ranville, par son zèle, son expérience et sa fermeté, pourrait mettre un terme à cette fâcheuse situation; ils lui firent accepter, au mois de décembre 1820, la présidence de ce tribunal.

M. de Guernon-Ranville fit preuve de désintéressement en se confinant dans un poste dont les modestes émoluments étaient loin de compenser le sacrifice de sa clientèle. Mais il fit preuve surtout d'un excellent

esprit, en surmontant l'antique indifférence de l'aristocratie française pour l'exercice de la magistrature. Il fut ainsi un des premiers dont l'exemple ouvrit la carrière judiciaire à une caste faite pour l'honorer, plus tard, par le double éclat de son rang social et de ses talents.

Le nouveau magistrat justifia amplement les prévisions de ses chefs, et son passage au siége de Bayeux fut un véritable bienfait pour les justiciables, dont les intérêts étaient depuis si longtemps en souffrance. En moins de deux ans, il fit juger près de trois mille procès arriérés ; l'administration de la justice, sous son impulsion puissante, reprit une marche régulière, et les affaires courantes furent désormais affranchies de tout retard abusif.

Ces premiers services devinrent, pour M. de Guernon-Ranville, la source d'un avancement rapide. Il fut promu, le 11 décembre 1822, à la place d'avocat général à la cour de Colmar, poste non plus important, mais plus brillant que celui d'une présidence d'arrondissement, et qui mit en relief toutes les ressources de cette organisation privilégiée.

M. de Guernon-Ranville, qui avait occupé deux ans à peine le siége de Bayeux, ne fit que traverser le parquet de Colmar, et, le 16 avril 1823, il fut appelé aux fonctions de procureur général à la cour royale de Limoges.

J'ai retrouvé une trace intéressante de son exercice dans la patrie de l'immortel chancelier d'Aguesseau. C'est le discours qu'il prononça, le 25 août de cette année, pour l'entérinement des lettres de commutation de peine accordées par le roi Louis XVIII à

deux condamnés pour crimes de vol et de faux :

« Il n'eût point suffi au roi législateur, dit à cette occasion le nouveau procureur général, d'épancher les trésors de sa bonté sur quelques sujets égarés : il voulut, en faisant tourner à l'avantage des mœurs l'exercice du droit de pardonner les coupables, y puiser les éléments de la félicité publique... Les maisons destinées à renfermer les condamnés, dont la peine se bornait à la privation temporaire de la liberté, étaient de funestes écoles où se développaient tous les germes de la corruption... Sur les portes de ces lieux de désolation, l'imagination épouvantée croyait lire ces mots terribles : *Vous qui entrez ici, renoncez à l'espérance !* Aujourd'hui (1), l'oisiveté a disparu de nos prisons, et avec elle les vices qu'elle devait nécessairement enfanter; un travail sagement dirigé, en procurant aux condamnés un adoucissement présent, leur ménage encore pour l'avenir une ressource contre les horreurs du besoin, qui jadis les saisissait à leur rentrée dans la vie civile... »

L'orateur terminait son éloquente allocution par ces paroles, où respire un sentiment si profond d'humanité : « Appelé, disait-il, au soin de recueillir et de transmettre au ministre du roi les témoignages et les vœux du repentir ; chargé d'annoncer le pardon après avoir poursuivi le crime et provoqué la peine, combien cette consolante mission nous dédommage des rigueurs habituelles de notre ministère ! Combien,

(1) Allusion aux diverses ordonnances rendues pour l'amélioration du régime intérieur des prisons, notamment en 1817, 1818, 1819, etc.

dans ces jours d'indulgence, nous sommes heureux et fier d'être auprès de vous l'organe de la volonté souveraine ! »

Après avoir dirigé pendant trois ans le parquet de Limoges, M. de Guernon-Ranville fut nommé, le 21 juillet 1826, procureur général près la cour de Grenoble. L'importance spéciale de ce siége, situé au sein d'un département connu par l'indépendance traditionnelle de ses opinions politiques, le convia à dessiner d'une manière plus accentuée le caractère de son dévouement au régime de la Restauration. Il le fit avec cette expression de franchise qui constitua invariablement le trait distinctif de sa parole et de ses actes, soit dans l'exercice du ministère public, soit, plus tard, dans le maniement des hautes affaires de l'État. L'occasion lui en fut naturellement offerte par sa nomination à la présidence du collége de la Tour-du-Pin, lors du renouvellement électoral de 1828.

« En matière d'élection, dit-il, la liberté n'est pas seulement un droit, elle est un devoir : chacun de vous est invité à émettre un vœu spontané, à manifester le droit libre de sa conviction, et il se rendrait indigne de cette noble prérogative, l'électeur qui, cédant à des suggestions étrangères, en aliénant son indépendance au profit de l'intrigue, tracerait un vote qui ne serait pas celui de sa conscience.

« Telle est la liberté dont nous vous adjurons de faire usage, telle est la légalité électorale. Mais ce vote, que nous vous demandons, doit encore être préparé par de sages méditations et dirigé par des considérations de l'ordre le plus élevé.

« Pénétrés de cette vérité fondamentale, que la gloire et le bonheur de la patrie sont inséparables de la légitimité, image sacrée et première garantie de l'hérédité dans les familles, vous exigerez de votre mandataire un dévouement absolu à l'auguste dynastie qui fonda nos libertés. Convaincus que *la charte constitutionnelle est la pierre angulaire sur laquelle repose le trône,* et que les franchises nationales sont les plus beaux ornements et les plus fermes appuis de la couronne, vous ne confierez la défense de vos intérêts qu'au citoyen connu par un amour loyal et sincère pour les institutions que nous devons à la Restauration. »

Les circonstances n'appelèrent point M. de Guernon-Ranville à déployer l'exercice de son ministère dans ces causes politiques, où le magistrat n'achète souvent une renommée passagère qu'aux dépens de son repos; où il ne recueille quelquefois pour prix de son dévouement que la haine des factions qu'il a démasquées : le procureur-général traversa sans orages cette contrée si agitée en 1815 et en 1816, et même dans les années postérieures. Mais il y fortifia sa réputation d'administrateur habile, d'intègre et zélé dispensateur de la justice, et lorsque M. Courvoisier fut appelé à siéger dans le dernier cabinet de Charles X, en qualité de garde des sceaux, ce fut M. de Guernon-Ranville qui lui succéda, le 26 août 1829, à la tête du parquet de la Cour de Lyon.

Le discours qu'il prononça, pour son installation, constitua une véritable profession de foi politique, et mérite d'autant plus d'être signalé, que ce fut la der-

nière occasion où il eut à porter la parole avant sa promotion au ministère.

Voici les passages les plus caractéristiques de ce discours :

« Je ne protesterai pas de mon attachement religieux au gouvernement royal... Mais je dois repousser le reproche banal d'exaltation que les ennemis du trône ne se lassent pas d'adresser à ses fidèles serviteurs... Ils disent que je veux la *contre-révolution !*..... Où prétendent nous conduire ceux qui, sous le gouvernement des Bourbons, osent évoquer de pareils fantômes ? Je ne veux pas chercher à pénétrer leurs projets, mais je m'explique sans détour. Oui, je suis l'ennemi, l'irréconciliable ennemi des doctrines révolutionnaires ; je bénis les heureuses réformes projetées par le roi-martyr, hautement annoncées dans son immortelle déclaration du 23 juin et réalisées par son auguste frère ; mais je hais, comme l'homme de bien sait haïr le crime, cette révolution d'épouvantable mémoire qui couvrit notre patrie d'échafauds et de spoliations.

« Après vous avoir parlé de mon dévouement aux doctrines monarchiques, est-il nécessaire de vous entretenir du sentiment qui me lie aux institutions dont le roi législateur voulut doter la France régénérée, et qui forment avec la monarchie un tout tellement indivisible, que la seule pensée de les en séparer serait criminelle à nos yeux ? Je les chéris, ces institutions, parce qu'elles sont une libre émanation du pouvoir légitime. Vous dire mon respect et mon attachement pour la charte constitutionnelle, c'est vous faire assez connaître avec

quelle sévérité j'exercerais les rigueurs de mon ministère contre les imprudents qui tenteraient d'y porter atteinte, soit par des attaques directes, soit par des moyens détournés. »

On remarquera dans ce langage un caractère de personnalité peu conforme sans doute aux traditions austères de la magistrature. Mais il faut se pénétrer des circonstances politiques dans lesquelles l'orateur eut à le tenir. Un exposé sommaire de ces circonstances me servira naturellement d'introduction au récit de la carrière ministérielle de M. de Guernon-Banville, de cette carrière qui, après s'être inaugurée sous de si favorables auspices, ne devait être qu'une rapide et orageuse transition aux solitudes de Ham.

Le ministère de Villèle s'était affaissé à la fin de 1827 sous le poids d'un délaissement moins explicable par des fautes graves que par la proportion insolite de sa durée. Ce cabinet avait, à tout prendre, avantageusement et honnêtement conduit les affaires du pays sans attenter à ses libertés essentielles. Je ne veux rien retrancher aux souvenirs de popularité qui protègent l'administration qui lui succéda, non plus qu'à la valeur individuelle de ses membres et à la droiture incontestable de leurs intentions. Mais cette combinaison, prise dans la nuance la plus tempérée du parti royaliste, offrait le grand désavantage de débiliter le pouvoir royal sans lui rendre dans la faveur populaire l'équivalent des concessions auxquelles elle l'entraînait. Mieux eût valu un cabinet choisi dans la fraction conservatrice de la gauche, dont l'origine aurait désarmé les préventions réelles

ou affectées de l'opinion publique. Qui peut douter que les chefs de cette fraction ambitieuse ne se fussent employés avec zèle à fortifier un régime adopté par l'immense majorité du peuple français, pleinement assorti, selon un bon juge, aux besoins du pays (1) et qui puisait dans l'excellence et la fixité de son principe l'heureux privilége de mesurer à la France, impunément pour elle et pour lui, une proportion de liberté qu'elle n'avait jamais connue! Charles X répudia ou méconnut la valeur d'une telle transformation, pratiquée avec habileté et discernement. Il renonça ainsi à la chance de salut, sinon la plus infaillible, au moins la plus probable pour le pouvoir royal, également ébranlé par ses amis et par ses ennemis.

Le ministère de 1828 disparut, laissant pour trace de ses impuissants efforts cette prédiction sinistre : *Nous marchons à l'anarchie!* Profondément dégoûté d'un système de condescendance qui n'avait procuré aucune force à la royauté, Charles X résolut de faire un appel exclusif au dévouement. Il groupa autour de lui, comme pour un effort suprême, quelques fidèles serviteurs recrutés dans tous les rangs du parti monarchique, espérant franchir avec leur concours l'étroite impasse où sa couronne se trouvait engagée.

Telle était la situation, lorsque le magistrat qui fait l'objet de cet écrit prononça devant la cour de Lyon le discours que je viens de rappeler. M. de Guernon-Ranville avait, de tout temps, donné trop de preuves d'attachement à la cause royale pour négliger une occasion aussi solennelle d'en confirmer l'expression.

(1) *Mémoires* de M. Guizot, t. I[er], p. 311.

Sa manifestation empruntait à la gravité des conjonctures toute la séduction d'un acte de courage. Cette déclaration de principes si nette, si ferme, mais si constitutionnelle, eut un grand retentissement. Elle contribua, selon toute apparence, à fixer sur lui l'attention du principal conseiller de Charles X, qui, dès les premiers jours de novembre 1829, fit pressentir M. de Guernon-Ranville sur ses dispositions à entrer dans la nouvelle administration.

Avant d'accéder à cette ouverture, M. de Guernon-Ranville crut devoir au prince de Polignac, dans la personne de son intermédiaire, une franchise égale à celle dont il avait fait preuve devant la Cour de Lyon. Frappé des défiances universelles qu'inspirait le ministère du 8 août, il protesta hautement de son respect pour la charte, qu'il appela son *évangile politique*, et « au maintien de laquelle était attaché le salut de la France. » Cette profession de foi, dit plus tard le commissaire instructeur de la cour des pairs, « ne fut point un obstacle à son entrée au ministère, » et, par ordonnance du 18 novembre 1829, il fut appelé au département de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques. Dénué d'ambition, profondément attaché à ses fonctions judiciaires, et, mesurant son insuffisance au poids du fardeau qui lui était imposé, M. de Guernon-Ranville avait supplié vainement le négociateur de M. de Polignac de détourner de lui *ce calice d'amertume*, et ne céda que par dévouement pour le roi, « auquel il avait consacré son existence (1). »

(1) Lettre à M. Rocher, du 14 novembre 1829, produite par ce

En s'associant à l'administration du 8 août, M. de Guernon-Ranville fut touché plus vivement du défaut d'homogénéité qui avait présidé à sa formation que de la signification excessive de quelques-uns des noms qui s'y rencontraient. Le personnage réputé naguères le moins favorable aux idées constitutionnelles de 1814 y coudoyait, dans M. Courvoisier, le défenseur ardent des doctrines du centre gauche, et cet amalgame hétérogène recevait de la présence du défectionnaire de 1815 l'expression la plus irritante. Un tel assemblage n'était guère propre à dissiper les appréhensions du nouveau ministre. Aussi crut-il devoir remettre au chef du conseil, dès le 15 décembre, moins d'un mois après son avènement, une Note dans laquelle il avait consigné le programme de ses sentiments politiques et des principes sur lesquels il se proposait de régler sa conduite. Cette Note contenait les deux passages suivants, qui en font suffisamment connaître le but et l'esprit. Le ministre, agitant l'hypothèse de la convocation d'une

témoin au procès des ministres devant la cour des pairs. — Je crois devoir, dans l'intérêt de la mémoire du prince de Polignac, compléter cette citation par un passage que j'extrais d'une lettre *confidentielle* écrite peu de jours avant au comte de Guernon-Ranville par M. Rocher. Interrogé par le prince sur l'état des croyances religieuses de M. de Ranville, M. Rocher répondit que, « sans être doué de cette piété qui se rencontre rarement chez les hommes de son âge, son ami était attaché à toutes les doctrines d'ordre, et qu'il avait au plus haut degré la religion des gens de bien. — « Il regarde, répliqua le prince, la religion comme la base de l'ordre public, *je n'en demande pas davantage.* » Quelques jours plus tard, M. de Guernon-Ranville était ministre de Charles X.

nouvelle chambre, formée en vertu d'une ordonnance électorale et suspensive de la liberté de la presse, s'exprimait ainsi :

« Je ne sais si cette démarche sauverait la monarchie ; mais ce serait un coup d'état de la plus extrême violence, ce serait la violation la plus manifeste de l'art. 35 de la charte, ce serait la violation de la foi jurée... Les partisans du coup d'état pensent que la mesure indiquée n'exciterait aucun soulèvement sérieux. Je reconnais qu'en ce moment les masses sont calmes, et ne prennent aucune part active aux débats politiques. Mais que faudrait-il pour les ébranler....? Et peut-on raisonnablement affirmer que la classe moyenne, qui touche par mille points à la masse, ne pourrait au besoin soulever une tempête, dont le plus hardi n'oserait prévoir l'issue? Au reste, une réponse péremptoire, selon moi, à tous ces raisonnements plus ou moins fondés en fait, c'est que les mesures dont il s'agit seraient contraires à la charte. Or, on ne viole jamais les lois impunément, et le gouvernement assez fort pour se mettre un moment au-dessus de la loi fondamentale, s'il obtient un succès passager, compromet pour un temps plus ou moins éloigné, ses plus précieux intérêts. »

La pratique des affaires amena plus tard, comme il arrive presque toujours aux hommes politiques, certains tempéraments à ces doctrines absolues. Au surplus, les alarmes de M. de Guernon-Ranville étaient prématurées. Il est constant, en effet, que le projet d'une déviation quelconque de la charte n'était sérieusement entrée jusqu'alors dans la

pensée d'aucun des membres du gouvernement.

M. de Ranville a laissé sur son exercice ministériel un document précieux et original, dont sa confiance a bien voulu me rendre dépositaire depuis plusieurs années, et qui me servira souvent de guide dans la suite de cette Notice : c'est le journal des délibérations du conseil de Charles X, rédigé par le ministre lui-même dans toute la fraîcheur de ses impressions et de ses souvenirs. Est-il besoin d'insister sur la valeur d'un tel témoignage, émané d'un observateur qui garda toujours, au milieu même des contentions les plus animées, la rectitude et la clairvoyance de son jugement ? Ajoutons rapidement que ce trésor historique dut son salut, lors des événements de 1830, à la sollicitude de M. Veyssière, chef de cabinet du ministère, qui s'en empara au moment où l'hôtel allait être envahi par l'insurrection populaire. Rappelons enfin que ce précieux autographe doit être déposé un jour, d'après la volonté formelle de l'illustre testateur, dans la bibliothèque publique de sa ville natale.

M. de Guernon-Ranville marqua, dès le début de sa carrière ministérielle, les vues progressives dont il était animé et le caractère d'initiative qu'il entendait y déployer (1).

(1) La promotion ministérielle de M. de Guernon-Ranville fut, comme on devait s'y attendre, le signal de vives hostilités auxquelles ses compatriotes ne demeurèrent pas étrangers. Le *Pilote du Calvados* inséra un article injurieux et diffamatoire contre le nouveau ministre, et fut, pour ce fait, condamné à quinze jours d'emprisonnement par le tribunal correctionnel et par la cour royale de

Un de ses premiers soins fut de proposer un prix de dix mille francs pour l'auteur du meilleur ouvrage élémentaire applicable à l'instruction primaire. Cet appel était accompagné d'un programme circonstancié, conçu dans les vues le plus sagement libérales. Mais le nouveau ministre se signala bientôt par un autre acte d'une importance supérieure, et qui suffirait pour attacher à son nom la plus honorable célébrité. Je veux parler de l'ordonnance qu'il fit rendre le 14 février, non sans une assez vive opposition de plusieurs membres du conseil, pour assurer la diffusion immédiate de l'enseignement primaire dans toutes les communes de la France.

Cette ordonnance, composée de quinze articles, était précédée d'un rapport au roi, destiné à en motiver les dispositions. M. de Ranville y rappelait que « l'instruction primaire avait été un des premiers et des plus touchants bienfaits de la Restauration, » dont la sollicitude à cet égard s'était manifestée par plusieurs actes de l'autorité royale, et récemment par l'ordonnance que M. de Vatimesnil avait fait rendre pour la réorganisation de cet enseignement. Mais ces mesures étaient demeurées encore insuffisantes, et le ministre ne voyait aucun moyen plus efficace pour répandre l'enseignement dans les classes populaires, « l'un des besoins, disait-il, les plus vivement sentis de notre époque, » que d'intéresser à cette œuvre l'intelligence et la libéralité des conseils

Caen. Aussitôt que M. de Ranville eut connaissance de cet arrêt, il s'empressa de provoquer et de faire prononcer la remise de la peine de l'emprisonnement.

municipaux et départementaux. Il était en outre indispensable de porter annuellement, au budget de l'état, une subvention régulière suffisante pour encourager le développement continu de l'instruction primaire. Telles étaient en effet les principales dispositions de l'ordonnance du 14 février, en y joignant la faculté attribuée aux conseils municipaux de faire conférer cette instruction gratuitement aux enfants dont la situation justifierait cet avantage, et l'établissement d'écoles modèles préparatoires pour former des instituteurs.

L'ordonnance du 14 février, monument de la plus sage prévoyance, est demeuré le point de départ de tout ce qui s'est fait d'utile depuis lors dans l'instruction primaire, et l'illustre auteur de la loi de 1833, devenue en quelque sorte le code de cette matière, l'a signalée comme remarquable, « non-seulement par les prescriptions pratiques, mais par les idées et les sentiments dont l'expression officielle les accompagnait (1). »

La sollicitude de M. de Guernon-Ranville pour l'extension de l'enseignement primaire ne se borna point à ces premiers encouragements.

Par une autre ordonnance du 1er avril suivant, il fit instituer, sur les fonds de l'état, des pensions au profit des veuves des membres de l'Université, mariés depuis cinq ans au moins à l'époque de leur décès.

Les événements politiques entravèrent malheureusement le cours de ces dispositions tutélaires. Il est temps de suivre le généreux ministre, pour ne plus

(1) *Mémoires de M. Guizot*, t. II, ch. XVI.

le quitter, sur cette orageuse scène où devait s'affirmer avec tant d'éclat, mais avec un éclat si malheureux, son attachement à la royauté et aux institutions qu'elle avait données à la France.

Les ministres discutèrent, sur la fin de février, le projet du discours que Charles X aurait à prononcer à l'ouverture de la session législative. M. de Ranville objecta que le paragraphe dans lequel le roi se déclarait disposé à réprimer, *par son pouvoir et sa volonté,* les coupables manœuvres qui pourraient menacer son gouvernement, présentait un sens trop absolu. Il demanda que le concours des chambres fût nommément rappelé dans ce passage, afin d'écarter toute supposition ou tout prétexte fâcheux de la part de l'opposition.

Cette addition si prudente et qui, en prévenant l'adresse des 221, eût conjuré probablement une révolution, ne put prévaloir. Étrange dispensation des destinées humaines! Auteur et défenseur opiniâtre du paragraphe qui prêtait une couleur dictatoriale à la résistance éventuelle de la couronne, M. Courvoisier emporta dans sa retraite toute la faveur de l'opinion publique; et le sage, mais ferme défenseur des droits constitutionnels devait être frappé d'une captivité perpétuelle par le pouvoir même que la révolution allait inaugurer en leur nom! C'est à la fois un devoir et une satisfaction pour l'histoire d'avoir à rectifier de telles aberrations.

La fatalité déplorable d'une indisposition de M. Courvoisier et l'incapacité oratoire du prince de Polignac firent retomber sur M. de Guernon-Ran-

ville presque tout le poids du débat de l'adresse à la chambre des députés. Son argumentation, qu'il exposa d'une voix ferme et accentuée, embrassa exclusivement la question essentielle, celle de la prérogative royale dans ses rapports avec la puissance parlementaire.

« Le pouvoir des chambres se borne, dit-il, à la discussion et au vote des lois qui leur sont présentées; elles peuvent même provoquer l'action législative de la couronne : mais là s'arrête leur intervention dans les affaires du pays. A la vérité, par le vote des lois, les chambres exercent une influence immense dans toutes les parties de l'administration et sur l'existence même des ministres; mais cette influence n'est jamais qu'indirecte, et c'est une intervention fort directe qu'on vous propose d'exercer aujourd'hui dans ce que l'action du gouvernement a de plus intime. On vous propose, en un mot, de déclarer qu'il y a incompatibilité entre vous et des hommes dont vous ignorez les doctrines et les principes politiques, dont vous ne voulez point même examiner les actes : une telle résolution serait destructive de la monarchie constitutionnelle. » Le ministre se demandait ensuite quels actes coupables avaient provoqué une réprobation si éclatante de la part de la chambre, quelles accusations précises s'élevaient contre le cabinet, soit au sein, soit en dehors de cette chambre. « Les signes les moins équivoques, ajouta-t-il, attestent que jamais les libertés publiques et individuelles ne furent plus respectées. Marchant dans toute sa force et avec une indépendance qui souvent approche de la licence, le peuple a secoué

toute espèce d'entraves ; les sources de la prospérité publique semblent s'élargir chaque jour ; les impôts qui, par leur nature, sont les symptômes irrécusables de cette prospérité, acquièrent un accroissement de produit remarquable ; le crédit public se développe et se fortifie au-delà de tout ce qu'on avait le droit d'espérer. Dans un tel état de choses, à quelles marques pourrait-on reconnaître que les ministres du roi sont indignes de votre confiance, et ont cessé de mériter celle du roi et de la nation ? »

M. Dupin aîné, qui lui répondit, profita habilement, dans le sens du projet d'adresse, de la déclaration imprudente énoncée dans le manifeste de la couronne. « Quand les ministres, dit-il, en parlant des obstacles qu'on voudrait leur susciter, n'ont annoncé, pour les surmonter, que l'emploi de la force, nous avons pensé qu'il nous était permis de parler de la loi. » Mais la péroraison de son discours offrit un triste témoignage de la passion politique qui dominait alors les meilleurs esprits, et qui les rendait indociles aux inspirations les plus vulgaires du patriotisme et de la raison. « On dit que les ministres pourront proposer de bonnes lois, et qu'il faut les attendre à l'œuvre pour les juger. Eux-mêmes parlent de leurs intentions constitutionnelles. Voici ma réponse. Ces ministres, que l'opinion publique repousse, ces hommes *que mes convictions condamnent*, vinssent-ils à nous les mains pleines de bonnes lois, de ces lois que la nation attend et réclame depuis longtemps, eh bien ! je les repousserais en disant : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Oui, eussiez-vous les mains pleines de pré-

sents, vous êtes pour nous *Danaos*. » « C'est ainsi, écrivait avec amertume M. de Ranville, au sortir de cette séance, c'est ainsi que le parti qui se dit *national* entend le gouvernement représentatif et les intérêts du peuple ! »

L'Adresse fut votée à quarante voix de majorité, et le 17 mars, veille du jour où elle devait être présentée au roi, le conseil délibéra sur la réponse que ce prince aurait à y faire et sur la conduite ultérieure à tenir. Charles X ouvrit la séance en déclarant qu'il ne se séparerait pas de ses ministres. « Les chambres, dit-il très-sensément, ont un moyen constitutionnel d'exprimer que le ministère ne possède pas leur confiance, c'est de repousser ses propositions; mais elles manquent à leur devoir, elles usurpent sur la puissance royale lorsqu'elles viennent d'avance déclarer qu'elles ne veulent pas concourir avec tels ou tels ministres dont elles ne peuvent connaître les intentions. » Une déclaration aussi ferme ne laissait guère au conseil que l'alternative de dissoudre la chambre qui la provoquait. Cette dissolution fut votée en principe avec un entraînement que ne partagea point M. de Guernon-Ranville.

Il fit remarquer que le pouvoir royal, en tentant l'épreuve de la session, conservait son indépendance au milieu des luttes prêtes à s'établir entre la chambre et le ministère, tandis que, en se prononçant formellement en faveur de ses conseillers par une dissolution, la couronne descendrait elle-même dans la lice, et rendrait les colléges électoraux juges suprêmes de ce débat d'un nouveau caractère. En conservant

la chambre actuelle , la couronne n'épuisait point tout d'abord son action constitutionnelle, et le gouvernement évitait une épreuve dont il était difficile de prévoir les conséquences dans l'état d'irritation des esprits et en présence des déclamations effrénées d'une presse qui avait éteint en France tout respect pour la dignité royale, tout amour pour la personne même du souverain. « Cet amour, continua avec chaleur le ministre , n'est qu'une chimère... Ayons le courage de sonder cette triste plaie, et reconnaissons qu'une désaffection profonde a remplacé cet attachement dévoué que la nation eut longtemps pour ses princes. Reconnaissons et osons avouer au roi que cette désaffection va jusque-là qu'il suffit qu'un homme soit honoré de la confiance de Sa Majesté pour devenir à l'instant même ce qu'on nomme impopulaire. Voilà les résultats des déclamations furibondes et impudemment calomnieuses du journalisme. Ce dissolvant est tellement irrésistible, que son action finirait par renverser toutes nos institutions et bouleverser le monde, si on ne parvenait à la neutraliser. La presse se vante d'avoir fait l'éducation constitutionnelle de la France : les fruits de cette éducation sont des prétentions effrénées à des droits chimériques , l'oubli de tous les devoirs et la substitution des intérêts matériels à tous les sentiments nobles. Parlez donc d'*amour* ou de *fidélité* à des peuples ainsi endoctrinés ! » « La physionomie de mes collègues pendant que je parlais ainsi, dit M. de Ranville dans son Journal, me fit sentir que j'allais trop loin, et qu'on ne disait pas ordinairement de ces choses-là dans le cabinet et

en présence du maître. J'étais donc assez honteux et embarrassé de ma personne lorsqu'après le conseil il fallut se tenir en ligne et saluer au passage le roi et M. le dauphin. Je crois que notre bon Charles X s'aperçut de ce que j'éprouvais, car il se détourna de son chemin pour s'approcher de moi, et, me posant la main sur le bras avec affection, il me dit : « Vous avez émis franchement votre opinion, « c'est bien, c'est très-bien, il faut dire ici tout ce « qu'on pense ; j'aime la vérité, et je veux qu'on « me la dise sans déguisement. » Et il me pressa le bras en me faisant un de ces signes de tête accompagnés d'un de ces sourires de bienveillance qui n'appartenaient qu'à lui.

Les judicieuses observations de M. de Ranville demeurèrent impuissantes. La réponse du trône à l'Adresse des 221 fut lue par le roi, et les chambres furent prorogées au 1er septembre suivant.

Le cabinet mit ce délai à profit pour préparer les élections futures. Le ministre de l'intérieur exposa le besoin de fortifier l'influence du gouvernement, en éliminant de la haute administration les fonctionnaires qui pourraient la contenir ou l'affaiblir. MM. Courvoisier et de Guernon-Ranville demandèrent que cette mesure fût restreinte aux hommes décidément hostiles, et le ministre tint compte de leurs observations. Mais ces sévérités ne rendirent aucune force au pouvoir. Un découragement sensible atteignait les esprits les plus clairvoyants du conseil, et M. de Ranville constatait à regret l'absence d'un plan de conduite sagement calculé, et d'hommes capables de le défendre à la tribune parlementaire.

Unis par le lien commun du dévouement monarchique le plus pur et le plus désintéressé, les ministres étaient divisés sur les moyens de surmonter la crise actuelle, et cette désunion ajoutait encore aux embarras de la situation. MM. de Polignac, de Bourmont et d'Haussez inclinaient pour une application plus ou moins immédiate de l'art. 14 de la charte par l'emploi de mesures extra-légales. M. de Montbel manifestait une forte répugnance, mais non pas une répugnance absolue pour le même parti. MM. de Chabrol et de Guernon-Ranville étaient d'avis qu'il fallait épuiser tous les moyens légaux de résistance avant d'en venir aux mesures extrêmes. Quant à M. Courvoisier, il se prononçait absolument contre toute résolution en dehors de la charte, quelle que fût la composition de la nouvelle assemblée.

Le conseil délibéra le 10 avril sur l'époque à laquelle il conviendrait de réunir les colléges électoraux. M. de Ranville fut d'avis d'ajourner cette dissolution jusqu'au départ de l'expédition d'Alger, qui se préparait activement. Il fit remarquer qu'en reculant l'épreuve électorale jusqu'au dénouement de cette entreprise, on la plaçait sous le coup d'une éventualité périlleuse, tandis qu'en la mettant sous la protection d'un premier succès, que rendait probable un ensemble de vastes mesures habilement concertées, on se ménageait une chance avantageuse malgré les efforts tentés par la presse révolutionnaire pour démonétiser d'avance les succès que l'armée pouvait obtenir.

Aucune résolution ne fut prise à cet égard. Enfin, le conseil agita l'adoption d'un plan de conduite

dans la double hypothèse du retour d'une majorité favorable au Cabinet ou d'une majorité dans le sens de l'Adresse. Il fut décidé que, au premier cas, le ministère proposerait des modifications à la loi électorale et à la police actuelle de la presse périodique. Quant au second cas, rien ne fut arrêté. Le prince de Polignac se borna à répondre que le *roi aviserait.* Parole grave, dont le sens, encore flottant et obscur, ne devait être défini que quelques semaines plus tard.

Quelques membres du gouvernement, à tort ou à raison, attribuaient une haute influence à l'expédition d'Alger sur le sort des élections futures. Dans la séance du 20 avril, MM. de Chabrol et Courvoisier, préoccupés de cette idée, déclarèrent qu'en cas d'échec de l'expédition, il y aurait, à leur avis, de grands dangers à courir en se hasardant à de nouvelles élections, et que, dans cette éventualité, le parti le plus sage pour la couronne serait de reconstituer le ministère et de rappeler la chambre prorogée.

M. de Ranville combattit énergiquement leur proposition. Rappeler la chambre après ce qui s'était passé, c'était lui livrer le pouvoir royal sans défense, avec le grave désavantage d'un échec moral. « Je regrette, ajoutait-il, que la chambre ait été prorogée : j'aurais voulu continuer la session commencée, et mon opinion à cet égard s'est fortifiée par la réflexion et par de nouveaux renseignements recueillis sur les dispositions des votants de l'Adresse ; mais, après l'avoir traitée avec tant de sévérité, demander à cette assemblée le concours qu'elle a hautement

refusé, et le lui demander en cédant à ses exigences inconstitutionnelles, ce serait tout compromettre. »

Le ministre ajouta que, si l'expédition échouait, il lui paraîtrait convenable que le roi renvoyât des ministres inhabiles ou malheureux, mais sans préjudice de la convocation d'une nouvelle chambre qui, sous une autre administration, prendrait peut-être une direction plus favorable au pouvoir.

Le Conseil ne donna aucune suite aux observations de MM. de Chabol et Courvoisier.

Cette tumultueuse époque fut marquée par l'apparition d'un fléau dont le théâtre intéressait particulièrement le personnage qui fait l'objet de cet écrit. Je veux parler de cette succession d'incendies qui vint, pendant près de cinq mois, désoler les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, et dont la source mystérieuse défiait toutes les conjectures et toutes les précautions. La correspondance privée de M. de Guernon-Ranville avec M. de Montlivaut, préfet du Calvados, fait foi de la sollicitude qu'ils déployèrent pour prévenir ou pour réprimer ces sauvages attentats. Ce fut sur les instances de notre illustre confrère (1) que le gouvernement fit partir pour la Normandie, sur la fin de mai, deux bataillons de grenadiers et deux escadrons de chasseurs de la garde, dont l'effet fut de ralentir graduellement la

(1) Ce fait est constaté par la correspondance confidentielle du préfet et du ministre que j'ai sous les yeux. Le prince de Polignac avait résisté d'abord à ce parti, de crainte de surexciter l'inquiétude des esprits par le déploiement d'un trop grand appareil militaire.

marche du fléau (1), et partant de rassurer les populations épouvantées.

Le conseil des ministres décida, dans sa séance du 20 avril, que la dissolution de la chambre serait proclamée le 16 mai, et que la nouvelle Assemblée se réunirait le 3 août suivant. C'était une date que ne devait plus connaître l'antique monarchie de la branche aînée des Bourbons.

Cette résolution avait fourni aux dissentiments qui divisaient les membres du cabinet, l'occasion de se produire catégoriquement. Ces dissentiments éclatèrent avec tant d'évidence, que tous comprirent la

(1) M. de Montlivaut écrivait encore le 7 juin à M. de Guernon-Ranville : « Nos incendies ne finissent pas... cette persistance *satanique* est inquiétante ; si elle se prolonge jusqu'aux récoltes, nul ne peut calculer les excès qui en résulteront. » Dans une lettre précédente, le préfet attribuait ces crimes à la malveillance politique et spécialement au désir d'armer les populations, afin qu'elles fussent éventuellement en mesure de résister à la perception de l'impôt par ordonnance, si le ministère avait recours à ce parti extrême ; mais je dois ajouter qu'il ne fournissait aucune preuve ni même aucune présomption à l'appui de cette supposition.

Les mêmes conclusions sont celles d'un rapport confidentiel présenté le 29 mai 1830 au premier président de la Cour de Caen, par le conseiller instructeur ; mais ces conclusions sont plus vaguement exprimées et également dénuées de preuves.

Il résulte enfin d'un réquisitoire présenté à la même cour, par le procureur-général le 14 juin 1830, que, sur 35 accusés des deux sexes traduits devant les cours d'assises, 8 furent condamnés à mort, 7 à des peines temporaires, et 20 acquittés. Aucune sentence capitale ne fut exécutée, et les 8 condamnés reçurent, à diverses époques postérieures, des lettres de commutation de peine. L'un d'eux avait été déclaré coupable de *six* incendies.

nécessité d'une modification du conseil, et s'accordèrent à déclarer l'urgence de cette modification.

Le 19 mai, MM. de Chabrol et Courvoisier furent remplacés par MM. de Peyronnet et Chantelauze, et l'on composa des travaux publics un lot ministériel qui échut au baron Capelle, un des confidents particuliers de Charles X. Informé de ces changements par M. de Polignac lui-même, M. de Guernon-Ranville témoigna sa surprise de n'avoir point partagé la fortune de MM. de Chabrol et Courvoisier, dont il partageait foncièrement les doctrines, et insista vivement pour que le roi acceptât sa démission immédiate. Le prince répondit par un refus péremptoire, et en appela au dévouement de son collègue en des termes tellement pressants, qu'il lui fallut prolonger cette servitude ministérielle et cette existence de cour, dont l'éloignaient également ses habitudes judiciaires et l'indomptable véracité de son caractère. Il m'a été donné de recueillir à ce sujet les confidences de M. de Guernon-Ranville: je puis assurer qu'il ne dépeignait jamais sans émotion la contrainte qu'il s'était imposée en ces pénibles circonstances pour ne pas contrister par un abandon intempestif l'excellent prince auquel il avait voué autant d'affection que de fidélité. Il essaya vainement de tempérer par quelques paroles de dévouement l'imperturbable optimisme de M. de Polignac, puis il se résigna. MM. Chantelauze et de Montbel avaient montré la même répugnance, l'un pour rester, l'autre pour entrer dans une voie semée de si redoutables écueils.

Les brillants avantages de l'expédition d'Afrique furent cruellement balancés par les premiers résultats

des opérations électorales. La victoire se déclarait de toutes parts en faveur de l'opposition. M. de Guernon-Ranville, élu député à Angers au mois de mars précédent, avec 63 voix de majorité, ne l'avait emporté cette fois qu'à un petit nombre de suffrages, et l'habile organisateur de l'expédition d'Alger avait échoué dans cinq colléges. L'imminence d'une défaite éclatante jeta le trouble et le découragement au sein du cabinet. Charles X se montra vivement affecté du retour de la chambre dont l'Adresse l'avait offensé, et les paroles de mécontentement et de menace que lui arracha une opposition aussi persistante, ne tardèrent pas à se formuler en projets plus ou moins définis dans la pensée de ses conseillers.

Nous rencontrons ici les premiers germes sérieux de cette grande catastrophe qui devait marquer d'une si vive empreinte le milieu du dix-neuvième siècle. Trente-six ans nous séparent aujourd'hui de la Révolution de juillet. Mais son esprit est demeuré tellement sensible dans tous les événements qui l'ont suivie, elle a exercé un tel ascendant sur les destinées intérieures et extérieures de la France et du monde, par le formidable essor qu'elle a imprimé au mouvement démocratique, qu'on ne saurait trop s'y arrêter. On me pardonnera donc de retracer avec plus de détails qu'il n'a été fait jusqu'ici l'origine et les phases du coup d'état dont la témérité malheureuse précipita l'explosion qu'il était destiné à conjurer. Ces détails éclaireront aussi le rôle considérable et si impuissant, hélas ! que remplit dans ce grand drame historique le personnage dont je retrace la vie.

Ce fut M. Chantelauze qui, dans la séance du 29 juin, ouvrit cette voie périlleuse, en indiquant à travers une certaine circonspection de langage, un ensemble de mesures exceptionnelles qui se résumaient ainsi : annuler la réélection des votants de l'Adresse ; former une chambre nouvelle d'après un système électoral réglé par ordonnance ; suspendre entièrement le régime constitutionnel jusqu'au retour du calme et au raffermissement du pouvoir monarchique, sous la protection de l'état de siége étendu à la plus grande partie de la France.

Cette initiative si tranchée de la part d'un magistrat connu jusqu'alors par la modération de ses sentiments politiques, produisit dans le conseil une sorte de stupeur à laquelle succéda un débat régulier sur les communications qu'il venait d'entendre. M. de Guernon-Ranville, qui prit la parole, s'attacha d'abord à fixer la portée réelle de l'art. 14, ce véritable point de la discussion. Modifiant à cet égard les idées absolues qu'il avait émises dans sa Note du 15 décembre, il reconnut, avec ses collègues, que le roi « pouvait prendre toutes les mesures extrà-légales qui lui paraissaient, nécessaires pour sauver l'état menacé d'un danger imminent. » Mais il combattait avec force le système d'agression de M. Chantelauze, démontrant, avec toute l'autorité de la raison : que le nouveau 18 fructidor qui en faisait partie constituerait une mesure dangereuse et sans résultat ; que la dissolution de la nouvelle chambre marquerait la précipitation la moins excusable, et qu'il serait plus hasardeux encore de casser les colléges électoraux avant d'avoir acquis la certitude de leur hostilité décidée contre la couronne.

Les autres membres du conseil gardèrent le silence. M. de Peyronnet seul déclara que, dans sa pensée comme dans celle du préopinant, le moment n'était pas venu de recourir à ces mesures extrêmes. Au sortir de cette trop mémorable séance, M. de Guernon-Ranville exhorta chaudement son collègue à persister dans l'opinion qu'il venait d'émettre, et le conseil se sépara.

Mais le caractère entreprenant de M. de Peyronnet ne lui permit pas de garder longtemps cette attitude passive et circonspecte (1). Dans la séance du 6 juillet, il communiqua au conseil le résultat de plus en plus attristant des élections connues, et en inféra l'impossibilité absolue de marcher avec la nouvelle Chambre. Il profita de l'abattement de ses collègues pour provoquer une application directe de l'art. 14, interprété dans son sens le plus impératif, et leur soumit un plan moins étendu, moins agressif, que celui de M. Chantelauze, mais qui fut également écarté. Le conseil ayant toutefois reconnu la nécessité d'agir et d'agir promptement, M. de Peyronnet fit la triple proposition de dissoudre la chambre réélue, de procéder à de nouvelles élections suivant

(1) On a beaucoup dit et répété que la courte opposition de M. de Peyronnet au système des ordonnances avait fléchi devant les instances personnelles du roi ou du dauphin. Tout annonce l'inexactitude de ces suppositions. M. de Guernon-Ranville affirme, dans son Journal, que le roi Charles X n'exerça sur ses ministres aucune pression dans le sens des ordonnances, et le dauphin se montra trop médiocrement favorable à leur adoption pour chercher à désarmer par une influence quelconque le peu d'antagonisme qu'elles avaient soulevé au sein du conseil.

un système réglé par ordonnance, et de suspendre jusqu'à nouvel ordre la liberté de la presse.

Ce plan, qui fut celui que consacrèrent les ordonnances du 25 juillet, ayant été mis en délibération, M. de Guernon-Ranville reprit la parole et produisit, à l'encontre de ce système, des objections fort développées dont je vais essayer l'analyse : « Des mesures extra-légales, dit-il, ne peuvent être justifiées que par des provocations directes et violentes de l'opposition. Or, rien n'annonce que les 221 rapportent le même esprit, et puisque les colléges auxquels la couronne en a appelé les renvoient à la chambre, il est de la sagesse du roi de les entendre ou se justifier d'un vote irréfléchi, ou dévoiler entièrement leurs projets hostiles en persistant dans leurs premières dispositions. Alors, seulement, il y aura lieu de recourir à l'article 14, car il sera évident que tout gouvernement est impossible sans une modification profonde du système électoral. Il importe, d'ailleurs, de distinguer entre les deux fractions principales dont se composent les votants de l'adresse : l'un, et c'est l'extrême gauche presque tout entière, a agi dans des vues purement révolutionnaires; l'autre n'a vu, dans cet engagement avec le ministère, qu'un simple débat de personnes. Cette dernière fraction est royaliste au fond, et l'on ne peut douter, qu'éclairée par la fermeté du roi et effrayée par les progrès de l'esprit révolutionnaire, elle n'apporte à la chambre des dispositions moins hostiles; peut-être même est-on fondé à espérer qu'elle se résignera à prêter appui au ministère en appréciant les dangers d'une plus longue

résistance : que si l'opposition réussit à morceler le budget dans des proportions sérieuses, la couronne peut y obvier par l'usage des bons royaux. Dans cette hypothèse, la prérogative royale est sauvée, et le gouvernement aura un an devant lui pour préparer une transaction honorable ou les moyens d'une lutte décisive avec le parti révolutionnaire, que cette conduite sage et mesurée, soutenue de la présentation de lois bonnes et libérales, aura mis dans tout son tort. En cas de refus du budget, tous les ressorts du gouvernement représentatif étant brisés, la conscience publique ne pourra s'élever contre l'usage que la couronne saura faire alors de son pouvoir constituant. Il lui sera facile de faire appuyer ses résolutions par des forces imposantes, dont l'emploi rendra la répression d'autant moins sanglante qu'elle aura été plus prompte et plus énergique. »

Ces judicieuses observations demeurèrent malheureusement sans succès. Le conseil décida qu'il proposerait au roi, dès le lendemain même, de recourir aux mesures extra-légales formulées par le ministre de l'intérieur.

Le 7 juillet, le président du conseil rendit compte au roi, en présence du dauphin, des résolutions qui avaient été adoptées la veille, et Charles X ayant désiré connaître l'opinion individuelle de ses conseillers sur ces graves mesures, M. de Ranville profita de cette invitation pour développer le plus méthodiquement qu'il put le système d'opposition qu'il avait formulé. Le dauphin, qui l'avait écouté avec une attention soutenue, déclara qu'il serait

très-porté à préférer ce plan comme plus légal et peut être plus sûr, mais que, la majorité en adoptant un autre, il fallait bien se ranger à l'opinion commune. Le roi dit que, le conseil paraissant d'accord sur le droit que lui réservait l'article 14 de la charte, le reste n'était plus qu'une question d'opportunité. « L'esprit de la révolution, ajouta-t-il, subsiste tout entier dans les hommes de la gauche ; c'est à la monarchie qu'ils en veulent. Je n'ai sur ce point que trop d'expérience. La première *reculade* que fit mon malheureux frère fut le signal de sa perte... Je ne vous renverrai point, messieurs : d'abord, parce que j'ai pour vous de l'estime et de l'affection, mais aussi parce que si je cédais à cette exigence, ils me traiteraient comme ils ont traité mon frère. » Charles X déclara qu'il donnait son approbation aux mesures proposées, et invita ses ministres à s'occuper sans délai des moyens d'exécution. M. de Peyronnet fut chargé de préparer l'ordonnance électorale et celle qui suspendait la liberté de la presse périodique ; on confia à M. Chantelauze la rédaction du rapport qui devait servir de préambule à ces résolutions exceptionnelles, et particulièrement à l'ordonnance sur la presse.

L'Europe entière lut, quelques jours plus tard, ce document mémorable, où les plaies du corps social moderne étaient sondées d'une main si pénétrante et si sûre. Vieilli par l'exercice des fonctions judiciaires dans la pratique des hommes et des choses, l'éloquent ministre y dépeignait en traits ineffaçables cette industrie dissolvante, si ingénieuse à décolorer, au profit des factions, l'honneur, la fidélité, le patrio-

tisme, toutes les vertus civiles, et à altérer les sources mêmes de l'histoire par les affirmations les plus infidèles et les plus audacieux sophismes. Ce courageux manifeste fit sensation ; et, quoique le succès dût manquer aux solutions qu'il motivait, aucun hommage, dès lors et depuis, ne manqua à la hauteur des vues et à la solidité des considérations qui y étaient développées.

Les ministres se réunirent plusieurs fois seuls, ou en présence du roi et du dauphin, pour la discussion des ordonnances projetées. L'ordonnance électorale fut celle qui excita la plus vive opposition. M. d'Haussez prétendit que ses dispositions étaient moins monarchiques que la législation même qu'elle serait appelée à remplacer. M. de Guernon-Ranville, de son côté, blâma avec force les prescriptions incohérentes dont elle se composait. Les propositions les plus confuses et les plus contradictoires se croisèrent dans cette discussion : la question du double vote, celle des deux degrés d'élection, celle de la représentation par masses d'intérêts furent successivement agitées. Mais le temps pressait ; il fallait se mettre d'accord. Quelques bruits, plus ou moins fondés, de rassemblements successifs au sein de la capitale et de complots d'agression contre le gouvernement, achevèrent d'entraîner les suffrages, et les projets de M. de Peyronnet furent adoptés définitivement dans la séance du 24 juillet. Un des ministres demanda au prince de Polignac qui, en l'absence de M. de Bourmont, était chargé du portefeuille de la guerre, quelles précautions militaires avaient été prises pour assurer l'exécution des ordonnances. M. de Polignac

répondit, avec une espèce de négligence, qu'il pouvait rassembler en quelques heures dix-huit mille hommes autour de la capitale. On se sépara après quelques explications plus ou moins animées. Il fut unanimement convenu que les mesures concertées seraient soumises à la sanction des chambres, à l'ouverture de la prochaine session, sanction invalidée d'avance par l'origine inconstitutionnelle de la chambre élective qu'on appelait à la formuler.

Le dimanche 25 juillet, les ordonnances furent lues à Saint-Cloud, dans un dernier conseil tenu en présence du dauphin, sous la présidence du roi, qui les signa après quelques instants de recueillement et au milieu d'un solennel silence. Chacun des ministres prit la plume pour remplir la même formalité, après s'être respectueusement incliné devant le monarque auquel il venait de dévouer sa liberté et sa vie. M. de Guernon-Ranville accomplit avec un généreux courage le seul acte de faiblesse qui dût peser sur ses souvenirs. Il n'avait pu se résoudre à déserter, en présence du péril, le poste de la fidélité. Qui sait pourtant ce qu'eût produit, à ce moment suprême, un divorce noblement motivé avec ce groupe de conseillers loyaux, sincères, mais mal éclairés sur le caractère actuel de l'opposition qu'ils avaient à combattre, et dont ils allaient grossir la résistance par l'étendue immodérée de leur provocation !

En retournant à Paris, M. de Guernon-Ranville et M. de Montbel traversèrent à pied le bois de Boulogne. L'enjouement habituel de leur conversation avait fait place à des pensées sérieuses et tristes. « Nous venons, dit M. de Ranville à son collègue, d'en-

gager une partie dans laquelle nous avons mis nos têtes pour enjeu ; mais, quoi qu'il arrive, notre conscience est tranquille, car nous n'avons en vue que le service du roi et le bonheur de la France. » Et les deux interlocuteurs donnèrent le change à leurs appréhen- ions par la douce perspective de quitter le pouvoir sitôt après l'issue de cette formidable crise.

La promulgation des ordonnances, accueillie d'abord avec plus de stupeur que d'irritation, n'excita que graduellement cette effervescence populaire qui devait aboutir à une révolution. Tout dut faire supposer que ce coup-d'état aurait le même succès que ceux qui l'avaient précédé, et rencontrerait une égale indifférence dans la masse de la population. Les salons de Paris manifestèrent des impressions très-variées, mais généralement peu menaçantes. Ceux du ministère de l'instruction publique, ouverts le lundi à la foule des solliciteurs et des courtisans, offrirent une affluence inaccoutumée, et le ministre y reçut avec surprise les félicitations de bon nombre de personnes notoirement.réputées pour appartenir au parti libéral. Mais les violences exercées contre les imprimeurs des journaux, les provocations répétées des agitateurs, les encouragements de la magistrature consulaire, la mollesse plus ou moins calculée de la répression armée, l'insuffisance numérique, la neutralité et bientôt la défection des troupes de ligne, le licenciement des corps et métiers, qui fournit à la sédition une milice formidable, le déploiement progressif des couleurs révolutionnaires : tous ces éléments réunis produisirent, dans la matinée du 28 juillet, une conflagra-

tion générale à laquelle les ministres n'opposèrent que des mesures tardives. La capitale fut mise en état de siége, et le maréchal Marmont, investi de pouvoirs illimités, notifia ces résolutions au peuple de Paris par une proclamation dont M. de Guernon-Ranville fut le rédacteur ; mais cette proclamation ne put être affichée que dans un rayon fort restreint. Hors d'état, par l'insuffisance de ses forces, de concentrer la révolte dans son propre foyer, le maréchal mit six colonnes en mouvement sur divers points ; mais leur marche, contrariée par des obstacles et des périls sans nombre, n'amena aucun résultat utile. L'insurrection, alimentée par des renforts successifs, conquit par la durée même de la lutte un avantage moral qui parut s'affaiblir dans la soirée du 28, mais pour se déclarer avec une nouvelle intensité dans la matinée du 29.

Les ministres s'étaient réunis aux Tuileries dans une pièce attenant au cabinet du maréchal, soit parce qu'ils ne se trouvaient plus en sûreté dans leurs hôtels, soit afin d'être plus en mesure de pourvoir aux nécessités de la situation. Leur premier soin fut de faire distribuer des vivres et des munitions aux troupes, qui en étaient totalement dépourvues. Ils délibérèrent ensuite sur les moyens de prévoir l'extension du mouvement insurrectionnel qui menaçait ouvertement l'existence de la monarchie, et jugèrent qu'une grande concession était indispensable. Il fut décidé qu'on proposerait au roi le retrait des ordonnances et la dissolution du cabinet, et les ministres partirent immédiatement, à cet effet, pour Saint-Cloud. Le maréchal, en se séparant d'eux, leur donna l'assurance

formelle qu'il tiendrait pendant quinze jours « contre Paris entier » dans la position qu'il occupait, même sans avoir besoin de nouveaux renforts.

Cette affirmation devait être promptement démentie par les événements. Un inexplicable malentendu avait replié sur les Tuileries les Suisses, qui occupaient les bâtiments du Louvre, et les troupes, cédant à l'irruption populaire, s'étaient retirées en désordre sur les Champs-Élysées et le bois de Boulogne, où le maréchal avait essayé de les rallier. Lui-même vint confirmer au roi la nouvelle de cette fatale péripétie avec les démonstrations d'une vive douleur.

Ce fut sous l'impression de ces nouvelles désastreuses que le conseil s'assembla pour soumettre au roi les résolutions concertées peu d'instants auparavant. Charles X entretint ses conseillers de la proposition que deux pairs, MM. de Sémonville et d'Argout, venaient de lui soumettre au moment même, et qui consistait dans le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres, sous la promesse de faire solliciter cette concession par les grands corps de l'état, et moyennant la condition d'une amnistie générale.

M. de Guernon-Ranville, qui avait coopéré aux dernières résolutions, crut devoir combattre comme indigne de la royauté l'espèce de capitulation qui lui était proposée par des hommes sans pouvoir et sans mandat. « Cette transaction, acceptable hier, dit-il, lorsqu'il s'agissait d'arrêter à tout prix l'effusion du sang, ne serait plus aujourd'hui qu'une lâcheté gratuite. Quelle apparence y a-t-il que les révoltés, maîtres en ce moment du palais des rois, ne repous-

seront pas avec dédain le sacrifice qu'on vient leur offrir ? Il y a, d'ailleurs, une exagération manifeste à prétendre que la monarchie est renversée par le succès du mouvement révolutionnaire de Paris. La majorité de l'armée est fidèle, et si la royauté ne s'abandonne pas elle-même, elle triomphera de cette nouvelle tentative révolutionnaire. Si pourtant, conclut M. de Ranville, le génie du mal doit encore une fois l'emporter, si le trône légitime doit encore une fois tomber, qu'il tombe du moins avec honneur; *la honte seule n'a pas d'avenir.* » M. de Guernon-Ranville adopta toutefois la proposition de maintenir la chambre nouvellement élue ; cette ordonnance étant conforme à la légalité, le roi devait conserver l'avantage d'une telle position.

Mais le désir de sauver la famille royale des dangers auxquels elle était exposée l'emporta sur toute autre considération. Le conseil se prononça hautement pour le rappel des ordonnances du 25 et pour la formation d'un ministère dans lequel entreraient le duc de Mortemart, le général Gérard et M. Casimir Périer.

Le cabinet étant dissous, chacun des membres fut averti d'aviser à sa sûreté personnelle que menaçaient également l'irritation populaire et le mécontentement des familiers de Charles X, outrés des concessions qu'on venait d'arracher au roi. La duchesse de Berri témoignait hautement sa désapprobation, et M. de Guernon-Ranville étant allé prendre congé d'elle, cette princesse le pressa de formuler un plan de résistance que l'ex-ministre traça sur-le-champ et qu'il alla, d'après ses ordres, soumettre

au dauphin, chargé par Charles X du commandement général des troupes. Ce plan consistait à occuper les hauteurs de la capitale avec de l'artillerie en s'emparant des cours de la Seine et de la Marne, à briser les télégraphes autour de Paris, puis à convoquer à Tours ou à Blois les chambres législatives, le corps diplomatique et les grands corps de l'état, et à s'y occuper des moyens de combattre ouvertement l'insurrection. Le dauphin parut goûter ces dispositions, et annonça qu'il allait en faire part au roi.

Mais l'indécision de Charles X, qui passait alternativement de l'espoir au découragement, l'avortement de la médiation officieuse de MM. de Sémonville et d'Argout, et de la mission officielle tardivement confiée au duc de Mortemart, l'esprit de désordre et de division et le défaut d'ensemble qui se glissent inévitablement dans les grandes crises, des germes marqués d'indiscipline et de défection dans les troupes, toutes ces causes concoururent à paralyser tout système de résistance, et la journée du 30 juillet s'écoula au milieu de la plus déplorble inaction. Cependant, dans une conférence sommaire tenue le lendemain à Trianon, où le roi s'était retiré, M. de Ranville renouvela son insistance, et l'on se mit en devoir de dresser les actes destinés à manifester ces résolutions suprêmes de la couronne, lorsque les membres du cabinet furent informés que la famille royale se préparait à partir pour Rambouillet afin, disait-on, d'aviser plus librement aux résolutions à prendre. C'était le commencement de la retraite.

Les signataires des ordonnances durent songer

dès lors à s'éloigner, soit dans l'intérêt de leur sûreté, soit pour ne pas compromettre par leur présence le salut de la famille royale et de son entourage. Mais aucun d'eux ne savait dans quelle direction porter ses pas, et M. de Ranville flottait dans la plus cruelle perplexité, lorsqu'en passant près de lui, le prince de Polignac lui glissa rapidement l'avis qu'on se dirigeait sur Tours. Bien que très-vague, cette indication ranima son courage. Il se détermina à partir pour Rambouillet avec M. Chantelauze dans une des voitures de la suite du roi, espérant que Charles X adopterait les mesures de résistance qui lui avaient été proposées. M. de Ranville, qui connaissait personnellement plusieurs officiers de la garde royale, conçut même l'idée de demeurer quelque temps auprès de son vieux maître sous le déguisement d'un soldat de ce corps. Mais un obstacle imprévu fit échouer ce dernier stratagème de sa fidélité. L'état maladif de M. Chantelauze ne lui permit pas de s'en séparer, et tous deux, après une méchante nuit de cabaret, prirent la direction de Tours le lendemain, dès cinq heures du matin.

L'ex-garde des sceaux de France, affectant la modeste profession de colporteur, s'était procuré un passeport tellement informe qu'il jugea plus prudent de le détruire. Celui de son collègue était parfaitement en règle, avec un signalement assez conforme pour écarter les soupçons. Au bout de quatorze mortelles heures d'une marche retardée à chaque pas par les souffrances de M. Chantelauze, les deux fugitifs atteignirent Chartres, non sans avoir recueilli plus d'un témoignage de l'exaspération populaire contre

le gouvernement royal et en particulier contre le dernier ministère ; une forte partie de cette irritation s'adressait aux évêques, qu'on accusait généralement des incendies qui avaient désolé le nord-ouest de la France. Ils couchèrent à Chartres et partirent le lendemain pour Châteaudun, dans une mauvaise carriole, en compagnie de deux bonnes sœurs de charité, d'un cuirassier de la garde, qui avait abandonné sans façon son régiment, d'une vivandière et d'un petit marchand mercier de Rouen. Ce dernier les entretint de la révolution prête à s'accomplir, avec une prolixité et une candeur d'optimisme dont ils auraient souri dans des circonstances moins graves. Ce fut sur la route de Châteaudun à Tours que commencèrent pour les deux ministres de sérieuses inquiétudes. Une dame qui prit place dans leur carriole leur dépeignit la ville de Tours comme livrée à une extrême effervescence ; la révolution y était faite et la garde nationale organisée. Dans l'espoir de découvrir le général Donnadieu, qui avait pris la fuite après avoir essayé de comprimer le mouvement, on soumettait les voyageurs à l'inquisition la plus rigoureuse. MM. Chantelauze et de Ranville durent essayer de coucher dans un faubourg de la ville avec le dessein d'y pénétrer le lendemain matin en simples promeneurs. Ils mirent pied à terre dans un village, à une demi-lieue de Tours ; mais à peine s'étaient-ils engagés dans une rue dont ils ignoraient la direction, qu'ils furent entourés de cinq ou six hommes armés qui, après les questions d'usage, les conduisirent devant le maire de la commune. Ce dernier se trouva être un paisible fonctionnaire fort disposé à laisser les deux inconnus continuer leur route ; mais les gen-

darmes improvisés se montrèrent moins accommodants : ils murmurèrent l'arrestation récente « de Peyronnet, avec une charge de billets de banque », arrestation encore ignorée de ses deux collègues et qui retentit à leurs oreilles comme un coup de tocsin. On les enferma dans une auberge du village, en les avertissant qu'ils seraient interrogés le lendemain matin par les chefs de la garde nationale et les autorités de Tours.

Ils furent, à leur arrivée, conduits provisoirement dans la maison d'arrêt. M. de Guernon-Ranville subit sans encombre l'épreuve de sa comparution devant un substitut du parquet, et se tira heureusement de l'articulation de la signature portée sur son passeport. Ordre fut donc donné de le mettre en liberté ; mais cet ordre fut presque aussitôt révoqué par l'effet d'un incident étrange. Las d'être traité comme un malfaiteur, M. Chantelauze s'était fait connaître, et son compagnon ne pouvait plus, dès lors, être traité comme un personnage sans conséquence. Un officier de la garde nationale, appelé Gasnier, et M. Bellenger, ancien employé supérieur des finances, mirent un zèle extrême à le convaincre qu'il n'était pas l'individu signalé sur son passeport. Enfin, on le présenta à un homme qui l'avait connu procureur général à Limoges. Celui-ci affecta de le méconnaître ostensiblement ; mais l'absence de toute information ultérieure sur l'individualité de l'ancien ministre l'avertit assez qu'il avait été moins discret envers l'autorité.

M. de Guernon-Ranville fut resserré plus étroitement et soumis surtout à une surveillance nocturne

dont il implora la fin comme celle d'un intolérable supplice. Il put, toutefois, faire parvenir de ses nouvelles à madame de Ranville, qu'il supposait, avec raison, en proie à de vives inquiétudes, et recevoir jusqu'à trois visites du baron de Montmarie, son fils adoptif. Devenu, peu de jours après, maire de Tours, M. Bellenger crut devoir, « pour des motifs, dit-il, de la plus haute importance », interdire à ce jeune homme l'accès de la maison d'arrêt. Mais M. de Ranville réussit à continuer sa correspondance avec sa famille, au moyen des intelligences que lui ménagea une jeune détenue, sa voisine de chambre, avec une femme qui venait, de temps en temps, aider au service intérieur de la prison. Cette femme, très-prononcée contre la nouvelle révolution et touchée d'un vif intérêt pour l'illustre détenu, fit parvenir exactement ses lettres à madame de Ranville, et ces communications apportèrent de précieux adoucissements aux rigueurs et aux vexations de sa captivité.

Ce fut dans les prisons de Tours que l'infortuné ministre apprit la double abdication de Charles X et du dauphin, dernière et déplorable concession arrachée à la faiblesse du vieux roi, qui procurait un chef à la révolution triomphante, dans la personne du duc d'Orléans. Le nouveau gouvernement s'établissait en violation du principe auquel il avait dévoué sa vie entière !

L'impression douloureuse que M. de Ranville ressentit de ces nouvelles n'était pas dissipée lorsque, dans la nuit du 25 au 26 août, on lui annonça que, sous un quart-d'heure, il allait être transféré à Paris. Il s'habilla à la hâte et prit place dans la ro-

tonde d'une vaste diligence, dont les deux autres compartiments étaient occupés par MM. de Peyronnet et Chantelauze et par plusieurs officiers de l'état-major du général Lafayette ; une douzaine de gardes nationaux garnissait l'impériale. Le voyage s'accomplit avec assez de calme, excepté à Chartres, où, du milieu d'un attroupement populaire, quelques furieux, que ne purent calmer les exhortations d'un des officiers, s'écrièrent qu'il fallait couper les traits des chevaux, ce qui eût exposé les trois ministres à de graves dangers. Mais le postillon se hâta d'enlever la voiture, qui tourna Paris et s'arrêta devant le château-fort de Vincennes, dans la matinée du 27 août.

Les trois prisonniers furent mis au secret, et M. de Ranville occupa au haut du donjon une chambre d'environ sept pieds carrés, éclairée par une fenêtre percée dans un mur de dix pieds d'épaisseur, garnie d'un double et épais grillage. Le secret fut levé après le premier interrogatoire que les commissaires de la chambre des députés firent subir aux détenus. M. de Ranville en profita pour faire parvenir à sa femme un petit billet ouvert, puis il écrivit dans son Journal les lignes suivantes que je transcris sans commentaire :

« La révolution l'emporte encore une fois ; la légitimité qui s'est abandonnée elle-même est de nouveau proscrite et exilée, et nous, entraînés dans la chute du trône, nous voilà exposés à payer de notre vie une tentative désespérée, faite pour sauver le principe hors duquel la France ne peut attendre ni repos ni prospérité. Peut-être, probablement même, nous succomberons dans cette terrible épreuve, soit sous le coup d'une condamnation que le parti triompha-

teur saura bien sans doute arracher à la pusillanimité de nos juges, soit par les mains d'une populace exaspérée. Mais notre sang ne sera pas inutile à la cause que nous avons défendue jusqu'au dernier moment, s'il sert à prouver aux Français et aux rois de l'Europe que les révolutions ne peuvent s'asseoir que sur des cadavres. Quoi qu'il arrive, mon sacrifice est fait; en signant les ordonnances, je savais que j'entrais dans une partie où je devais mettre ma tête pour enjeu. Il n'est plus temps de disputer avec le gagnant, et, comme un gladiateur vaincu, il ne me reste qu'à *mourir avec grâce.* Je tâcherai de n'y point faillir. »

Il fallut cependant songer à défendre, devant la justice du pays, cette vie qu'avait épargnée jusqu'alors l'exaspération populaire.

Mis en prévention comme ses collègues pour crime de haute trahison envers l'état, M. de Guernon-Ranville se trouvait en présence d'un double écueil. La cour des pairs lui paraissait évidemment incompétente, soit à raison de la mutilation arbitraire qu'elle avait récemment subie, soit parce que l'atteinte portée à l'inviolabilité royale dégageait virtuellement la responsabilité ministérielle (1). Comparaître et se défendre devant un tel tribunal, n'était-ce pas accepter pour juges « des commissaires de fait sans aucun caractère juridique ? » A quoi bon, d'ailleurs, combattre une accusation dont le succès était assuré d'avance, soit aux exigences de la multitude, soit

(1) Voir les *Questions de juridiction parlementaire*, par M. de Peyronnet (Paris, 1831), où ces deux points de droit politique sont traités avec une remarquable supériorité.

aux nécessités légales du gouvernement successeur de la Restauration? Aussi la première pensée du noble captif était de renoncer à toute défense proprement dite, et de se borner à exprimer, par quelques mots adressés à ses juges, son opinion sur l'étendue de leurs droits et sur la nature de la cause. Mais il ne fut pas libre de suivre cette inspiration. Sa détermination fléchit devant les instances de ses amis et les illusions touchantes d'une épouse éplorée, qui se persuadait que sa défense, habilement présentée, pourrait être couronnée de succès (1).

(1) Cet acte de condescendance était plus apparent que réel, et M. de Ranville conserva jusqu'au bout le désir de garder en face de ses juges l'attitude d'un vaincu, et de répudier le langage d'un accusé qui repousse en justice réglée une inculpation légalement intentée. J'ai sous les yeux le croquis d'une brève allocution qu'il se proposait d'adresser à la cour des pairs. On jugera du ton général de ce discours par le fragment suivant que j'extrais des papiers politiques de M. de Ranville : « Je ne me reconnais point, disait-il à la cour, le caractère d'un accusé ; dans le sens de la loi, je ne puis vous reconnaître le droit de me juger, je n'ai donc point à me défendre devant vous. Je vois ici une réunion d'anciens pairs du gouvernement légitime, pairs en expectative du gouvernement révolutionnaire, mais je n'y puis voir le tribunal auguste auquel la charte attribuait exclusivement le jugement des ministres accusés; en un mot, je vois ici beaucoup d'hommes honorables, mais je n'y vois pas un seul juge... Dans un funeste combat entre la légitimité et la révolution, celle-ci a triomphé : serviteur de la légitimité, j'ai succombé avec elle, je suis votre prisonnier, vous pouvez abuser de vos avantages et prendre ma vie, mais je ne m'abaisserai point à vous la disputer. »

Les pressantes exhortations de M. Crémieux, à qui l'ex-ministre communiqua le projet de cette allocution, la veille même du jour où il devait la prononcer, le portèrent à s'en abstenir. Il fit sagement :

Une difficulté plus délicate dérivait de la position particulière de M. de Guernon-Ranville. Adversaire déclaré des ordonnances, sinon en principe, au moins quant à l'opportunité de leur promulgation, pouvait-il convenablement dévoiler à ses juges l'attitude d'opposition qu'il avait prise dans le cours des débats ministériels ? Ce système de défense n'impliquerait-il pas la condamnation plus ou moins indirecte de la ligne de conduite que ses collègues avaient suivie ? Ne tendrait-il même pas à faire remonter jusqu'au trône l'espèce de blâme dont il couvrirait les derniers actes des conseillers de la couronne ? M. de Guernon-Ranville adopta un système d'explications qui lui parut concilier les convenances les plus irréprochables avec les austères exigences de la vérité. « Je n'ai jamais su, dit-il aux commissaires de la chambre des députés, faire de distinction entre la morale publique et la morale privée ; le roi ne pouvait porter atteinte à la charte constitutionnelle sans violer ses serments, et je n'aurais jamais consenti à signer les ordonnances, si je n'avais cru qu'elles étaient suffisamment autorisées par l'article 14. Je n'approuvais pas, il est vrai, les restrictions qu'on voulait apporter au droit des électeurs, et cette seule considération me détermina à combattre le principe

un tel langage était en dissonance complète avec l'état des esprits, et n'eût servi qu'à aigrir les dispositions de la cour et de la population. Cet incident m'a paru digne d'être recueilli, comme une preuve que l'énergie du caractère de M. Guernon-Ranville n'avait point fléchi sous le poids de ses revers, et en présence des éventualités plus ou moins graves dont son avenir était menacé.

de l'ordonnance sur le système électoral. Quant à l'ordonnance sur la presse, elle n'avait pour objet que de suspendre l'exécution d'une loi, mesure qui, dans les cas d'urgence et lorsque le salut de l'état se trouve compromis, ne me semble pas excéder les limites de la prérogative royale. Cependant, je l'ai de même combattue par le motif que le cas d'urgence ne me paraissait pas suffisamment avéré; j'émis dans le conseil l'opinion, qu'il convenait de laisser réunir les chambres le 3 août, et de leur proposer les améliorations dont la législation sur la presse me paraissait susceptible. »

M. de Ranville hésita quelque temps sur le choix de son défenseur. Les instances pressantes d'un de ses plus fidèles amis, M. Rocher, conseiller à la cour de cassation, fixèrent enfin sa préférence sur M. Crémieux, avocat qu'un talent incontestable destinait à remplir plus tard un rôle important dans nos révolutions politiques. M. Crémieux appartenait au libéralisme le plus avancé ; mais le noble accusé ne tarda pas à reconnaître en lui une grande élévation de sentiments, et la plus entière cordialité signala bientôt les rapports qui s'établirent de l'un à l'autre. Dès leur première conférence, M. de Guernon-Ranville lui déclara « qu'il n'entendait pas qu'il sortît de la bouche de son défenseur un seul mot irrespectueux pour le roi Charles X ou désobligeant pour ses collègues, dont la cause était la sienne, et que si, de son opposition aux ordonnances, il croyait pouvoir tirer quelques arguments en sa faveur, il y mettait la condition expresse, que ce serait sans qu'il en résultât la moindre insinuation défavorable à ses cosigna-

taires. » M. Crémieux parut acquiescer à ces recommandations sans difficulté.

Les débats de ce grand procès s'ouvrirent le 15 décembre. Le langage des quatre accusés fut, comme on devait s'y attendre, digne et réservé. Ils se montrèrent discrets et respectueux envers leur maître absent et malheureux. Pas une parole d'impatience ou d'allusion à l'abandon auquel les avait voués le faible monarque, qui s'était abandonné lui-même, à l'heure décisive pour la monarchie. M. de Guernon-Ranville reproduisit dans ses réponses les explications qu'il avait présentées dans le cours de l'instruction. Mais il se passa à la dernière séance un incident digne de remarque. M. Crémieux n'avait observé qu'avec peine, jusqu'alors, les restrictions imposées à son système de défense. Il aspirait vivement à se prévaloir de la position particulière que M. de Ranville s'était faite par son opposition aux ordonnances, et paraissait croire au succès de cette tentative. Lorsque les déclarations des ministres et les premières plaidoiries eurent nettement fixé la différence du rôle que chacun d'eux avait rempli dans ce drame funeste, M. Crémieux, prêt à prendre la parole, insista de nouveau, et se tournant vers l'accusé : « J'espère maintenant, lui dit-il, que vous reconnaîtrez qu'un abîme sépare votre cause de celle de vos collègues. » M. de Ranville répondit sur-le-champ par ces lignes tracées au crayon sur un chiffon de papier, qui arriva à M. Crémieux en passant par les mains de ses trois confrères : « Une défense qui me compromettrait vis-à-vis de mon parti et surtout de mes collègues, me perdrait infailliblement ; car

je serais forcé de parler moi-même et de vous démentir. Un seul mot : j'aimerais mieux mille fois être condamné, et condamné seul, que de souffrir que de ma défense résultât rien de fâcheux pour les autres ou de peu honorable pour mon caractère de royaliste toujours dévoué. » Déconcerté par un *veto* aussi absolu, l'éloquent orateur commença un discours dont les derniers accents s'éteignirent sous le poids de la contrariété sensible qu'il venait d'éprouver.

Ce morceau se distingua surtout par un ton de franchise et de virilité qui ne retranchait rien à la sollicitude du jurisconsulte auquel M. de Ranville avait confié ses plus chers intérêts. Mais cette désignation apporta à la cause des ministres un secours inattendu, et la personne même du défenseur vint en aide à la défense. Nourri de tous les préjugés de l'école libérale contre la branche aînée des Bourbons, M. Crémieux n'y dissimulait point sa répulsion profonde pour le régime de 1814, aussi antipathique à la nation, s'il fallait l'en croire, que la nation l'était à ce régime lui-même, et il s'applaudissait hautement d'une révolution qui rendait à la France « la paix et le bonheur. » Ainsi parlait l'un des principaux organes du parti qui, pendant quinze ans, n'avait cessé de combattre à force ouverte ou de miner par d'astucieuses attaques le gouvernement de la Restauration. Le cabinet du 8 août était-il donc si coupable d'avoir tenté un effort suprême pour soustraire le trône légitime à un système d'hostilité aussi implacable et aussi persévérant ? M. Crémieux fit ressortir avec soin, d'ailleurs, tout ce qu'avait offert de noble, de

ferme et de désintéressé la vie entière de son client. Il produisit une adresse du barreau de Caen à la cour des pairs, où ces mérites étaient affirmés avec les recommandations les plus pressantes en faveur de l'illustre accusé. Celui-ci renonça à faire entendre quelques explications qu'il tenait en réserve, et ce silence parut un hommage implicite à la solidité de l'argumentation que sa cause avait inspirée.

Ces généreux efforts ne purent prévaloir contre le courant des esprits et contre le fait matériel de la participation de M. de Ranville à un coup d'autorité condamné d'avance par son insuccès. Le 21 décembre, la cour des pairs, à cent quarante voix, le frappa d'un emprisonnement à vie, aggravé de toutes les rigueurs civiles qui servent de cortége aux condamnations perpétuelles.

Le dévouement courageux de M. de Montalivet et la ferme attitude de la garde nationale sauvèrent de l'exaspération populaire les quatre ministres, qui parurent avoir été trop ménagés par la cour des pairs. Cette extrême agitation qui, pendant quelques jours, menaça les fondements du nouveau trône, se calma insensiblement, et les condamnés furent transférés, quelques jours plus tard, sans incident notable, au château de Ham. Lorsque le lieutenant-colonel Delpire, qui commandait ce fort, consulta le général Daumesnil, gouverneur de Vincennes, sur la confiance qu'il devait avoir en ses prisonniers, ce général répondit : « Je ne connais point assez MM. de Polignac et Chantelauze pour pouvoir vous en parler ; mais si MM. de Peyronnet et de Guernon-Ranville vous donnent leur parole, vous pouvez y croire, alors

même qu'il s'agirait de les laisser aller dans la ville. »

Quels sentiments remplirent l'âme de M. de Guernon-Ranville en entrant dans cette forteresse, où il devait expier par une longue captivité la revendication d'une solidarité généreuse dans les fautes et les malheurs de la monarchie? Son Journal est muet à cet égard. Mais ses sentiments se réfléchissent avec fidélité dans une lettre par laquelle M. Crémieux répondait, le 9 janvier 1831, aux premiers épanchements de l'illustre condamné :

« Votre résignation, ou plutôt votre inébranlable fermeté me fait du bien, mon cher et malheureux client; je reconnais dans votre lettre tout votre caractère, et je voudrais pour tout au monde pouvoir persuader à ceux qui vous jugent sévèrement, qu'il n'y a dans le fond, entre vous et nous, qu'une différence dans des *accessoires*, non dans le fond. Mais le moment de la vérité n'est pas encore venu, et, permettez-moi de le dire (ce sera pour la dernière fois), vous l'avez retardé. Il n'a pas tenu à moi que la cause de M. de Guernon-Ranville se détachât absolument de la cause des autres ministres de Charles X. Il me semblait que votre rôle était bien différent du leur, et la pensée de vous réunir à eux dans le malheur est plus chevaleresque assurément que bien raisonnée; elle a pu entraîner votre générosité, elle ne forcera pas votre raison, et vous me le direz un peu plus tard. Peut-être un jour vous enverrai-je toute tracée la plaidoirie que vous m'avez empêché de prononcer. Vous y verrez, à côté de tout ce que m'inspiraient sur la Restauration mes idées nettes et tranchées de libéralisme, les arguments que m'offrait pour vous le

plan large et décidé que j'avais cru nécessaire pour vous comme pour moi. »

En débarquant au château de Ham, les quatre prisonniers se virent confinés dans deux pièces d'une dimension médiocre. Le prince de Polignac fut logé avec M. Chantelauze, et M. de Guernon-Ranville partagea la chambre de M. de Peyronnet. Mais ils ne tardèrent pas à occuper chacun un appartement séparé. Si cette distribution n'étouffa pas les germes de mésintelligence que la diversité des situations, les nuances de caractère, les sujets de récriminations respectives et surtout les ennuis de la captivité, ne tardèrent pas à développer parmi ces défenseurs de la même cause, elle contribua du moins à en tempérer l'amertume en leur épargnant la gêne d'un contact habituel. Les familles des prisonniers vinrent s'établir dans la petite ville de Ham et purent communiquer avec eux.

La captivité ne mit point M. de Guernon-Ranville à l'abri des attaques de ses ennemis. Au mois de février 1833, un libelliste anonyme, s'attribuant le grade d'officier dans la garnison de Ham, ne rougit pas de diffamer l'illustre prisonnier dans une plate et injurieuse diatribe que reproduisirent quelques feuilles amies du scandale, et dont le manuscrit lui fut communiqué sous le couvert du *Pilote du Calvados*. Les rédacteurs de ce journal, depuis longtemps hostile à l'ancien ministre, comme on sait, désavouèrent toute part à cette communication malveillante avec un empressement et dans des termes qui leur firent honneur.

Des satisfactions également précieuses lui furent offertes par d'autres représentants de la presse libérale. La *Biographie des hommes du jour* consacra à l'ancien conseiller de Charles X un article étendu où, parmi quelques erreurs de fait, l'élévation, la droiture et la bienveillance de son caractère étaient dignement appréciées, et l'auteur, M. Sarrut, ne craignit pas d'étendre collectivement ces sentiments de justice aux auxiliaires d'un régime ouvertement antipathique à ses idées. « Cette unité de pensée et de conduite, propre, disait-il, à la plupart des hommes *qui s'étaient livrés aux princes de la Restauration;* cette abnégation de soi dans les serviteurs d'un roi, qui frappe plus particulièrement aujourd'hui, il ne faut pas craindre de le reconnaître et de l'avouer, tout cela tenait à une foi sincère ; tous ces hommes avaient une conscience. Que le pays regrette la mauvaise application de cette conscience : *nous partageons l'opinion du pays ;* mais enfin elle était d'un bon exemple. Qu'avons-nous vu depuis.... ! » La sincérité d'un tel hommage, adressé aux serviteurs d'un régime qu'on réprouve aussi catégoriquement, ne saurait être révoquée en doute.

Ces longues années de captivité ne furent point perdues pour l'esprit actif et laborieux de M. de Gueruon-Ranville. Son courage réussit à surmonter, à tempérer du moins, les accès de désespoir qui, dans les âmes les plus fermes, accompagnent inévitablement la privation prolongée de la liberté. Une lecture assidue, l'étude pour la première fois entreprise des arts du dessin et de la langue italienne ; de courtes promenades sur l'étroite courtine de la

forteresse, des parties d'échecs journalières avec M. Chantelauze, les visites fréquentes de sa famille et de ses amis ; une correspondance assidue, précieuse conversation de l'absence, avec ceux que n'avait éteints ni la mort, ni l'ingratitude ou l'oubli : telles furent les distractions qui abrégèrent les longues heures de sa solitude. On jugera plus tard par les circonstances qui précédèrent sa libération, que cette âme, si fortement trempée, n'avait rien perdu de son énergie par ce long contact avec l'adversité.

La consigne observée au château de Ham était sévère, comme on doit le supposer, et ce régime, si nouveau pour des hommes habitués à toutes les facilités, à toutes les délicatesses de la vie civilisée, mit à plus d'une épreuve leur patience et leur résignation. Les détenus prenaient leurs repas en commun, mais sans pouvoir admettre à leur table aucune personne du dehors, pas même leurs parents les plus proches. Ils devaient être impérieusement rentrés et renfermés dans leurs chambres à neuf heures du soir, et les visiteurs, dont les permissions, toujours individuelles, subissaient pour chaque entrevue le contrôle et le visa du commissaire de police de Ham, ne pouvaient être introduits que de midi à cinq heures.

Ces prescriptions, il faut le reconnaître, n'excédaient pas sensiblement les règles de discipline en vigueur dans les prisons d'état. Elles eussent été tolérables sans les vexations de détail, dont le commandant Delpire semblait se plaire à les aggraver, et qui, par une fatalité inexpliquée, s'adressèrent de préférence à M. de Guernon-Ranville et à sa famille.

Madame la comtesse de Ranville n'avait obtenu que très-difficilement la faveur de continuer, pendant quelques nuits, les soins journaliers qu'elle donnait à son mari malade. Elle-même, ayant été récemment indisposée, ne put se faire accompagner au château par sa femme de chambre : l'inofficieux commandant offrit ironiquement de suppléer ses services par ceux des gardiens du fort. Le jeune baron de Montmarie, qui partageait habituellement avec sa mère le séjour de Ham, sollicita la permission de vaquer à quelques exercices d'escrime avec son beau-père ; elle lui fut durement refusée. Enfin, le commandant Delpire encourut le reproche d'avoir, par l'abus très-condamnable d'un privilége attaché à ses fonctions, divulgué la correspondance de ses prisonniers, avant de la leur faire remettre.

Ces griefs accumulés développèrent, de M. de Guernon-Ranville à M. Delpire, une animosité qu'envenimèrent les indiscrétions de la presse ; une correspondance très-vive s'établit entre eux, et, du sein de ces communications irritantes, l'irascible commandant laissa jaillir l'aveu qu'il était auteur de l'injurieux libelle qui avait jeté tant d'amertume dans l'âme de son prisonnier !

Bornons ici ces tristes détails qui se retrouvent dans la plupart des récits de captivité, au Temple, à Sainte-Hélène, comme au château de Ham, et qui prouvent qu'en tout temps et dans tous les partis, les mêmes passions produisent les mêmes effets.

Des démarches plus ou moins directes auprès du gouvernement avaient été entreprises depuis 1832,

pour la délivrance de M. de Ranville, à l'instigation de sa famille et de ses amis. Ces démarches avaient été attentivement secondées par le généreux concours de M. Pasquier, président de la chambre des pairs, du baron Mounier, un des membres les plus éminents et les plus considérés de cette assemblée, de M. Eugène Janvier, député estimable, et de M. Crémieux, qui s'était sincèrement dévoué aux intérêts de son client. Quelques barreaux du royaume les avaient appuyées d'énergiques consultations contre l'illégalité de la procédure instruite à l'égard du ministre et contre la condamnation qui s'en était suivie. Cependant ces premières tentatives n'avaient obtenu aucun succès.

Au mois de mars 1836, M. Sauzet, devenu garde des sceaux dans le cabinet présidé par M. Thiers, songea à profiter de son passage au pouvoir, dans l'intérêt du client qu'il avait défendu avec tant d'éclat, et dont il devait, plus tard, honorer éloquemment la mémoire. Il voulut étendre son entremise au généreux ministre dont il avait pu apprécier le caractère et mesurer l'infortune. M. Sauzet fit engager Mme la comtesse de Ranville, par l'entremise de M. Rocher, à adresser au chef du ministère la demande d'autoriser son mari à se retirer sur parole dans une maison de santé ou dans sa terre de Ranville. Cette demande, faite à l'insu de celui-ci, ne produisit non plus aucun effet.

Le ministère Molé-Guizot, qui prit, au mois de septembre 1836, la direction des affaires, se montra plus favorable à l'élargissement des prisonniers de Ham; mais il exigea une demande écrite et directe au chef du gouvernement. Le prince de Polignac et

M. de Guernon-Ranville, que le malheur avait unis d'une étroite intimité, offraient de s'adresser au président du conseil; mais ils voulaient éviter, par une supplique adressée au roi des Français, l'emploi de formules compromettantes pour leur caractère.

Au bout de quelques semaines de pourparlers et de négociations, MM. de Peyronnet et Chantelauze, dont la santé se trouvait gravement compromise par six ans de séquestration, cédèrent à l'exigence ministérielle et obtinrent, au mois d'octobre, leur mise en liberté.

Après cet acte de haute et bonne politique, tout faisait supposer que le gouvernement se prêterait, sans trop de difficulté, à briser les fers des deux prisonniers qu'il retenait à Ham. Il fallut cependant négocier encore sur la forme de la demande. Les instances les plus vives, les démonstrations les plus pressantes furent prodiguées à M. de Ranville, dont la situation différait essentiellement, disait-on, de celle de son collègue, que des liens personnels unissaient plus étroitement à la famille royale. La mort toute récente de Charles X fut également invoquée pour vaincre sa résistance. Un de ses correspondants mit dans la bouche du baron de Vitrolles cet argument qu'il jugea décisif : « Si un chef de brigands me retenait en prison et que, pour en sortir, il fallût l'appeler *Monseigneur*, je me hâterais de le faire. » M. Rocher supplia son illustre ami de se considérer comme un prisonnier de guerre, qui demande à habiter, sur parole, une résidence plus favorable à sa santé, et l'abbé Veyssière, son ancien et fidèle auxiliaire, combattit avec force une espèce

de *mezzo termine*, qu'il avait conçu pour ménager l'intégrité de sa foi politique. Cet expédient consistait à accepter la faveur d'un exil hors de France, au moyen d'un simple vœu qui n'impliquerait aucune reconnaissance du pouvoir établi. Tant d'efforts réunis triomphèrent enfin de la longue répugnance de M. de Ranville. Il consentit à signer une lettre au comte Molé, dont le projet, dressé par le ministre ou, selon quelques conjectures, par le roi lui-même, avait été communiqué par le baron Mounier à M. de Guernon-Ranville et au prince de Polignac. Cette pièce, fort simplement conçue, sollicitait le président du conseil de demander au « roi des Français » un adoucissement au sort des prisonniers. Sa transmission au roi fut suivie, le 23 novembre, d'une ordonnance qui autorisait le prince de Polignac à habiter partout ailleurs qu'à Paris, et le comte de Guernon-Ranville à résider, sur sa parole, dans sa propriété de Ranville. Cette ordonnance restrictive fut modifiée par les réclamations réitérées de l'ex-ministre. Mais ce ne fut que le 8 mai suivant qu'il obtint sa libération complète, à la faveur d'une amnistie générale motivée par le mariage du duc d'Orléans. Vivement blessé de la restriction ombrageuse à laquelle il était soumis, après avoir passé dans les fers près d'un quart de sa vie, le prince de Polignac alla chercher sur le sol étranger une liberté plus entière.

M. de Guernon-Ranville se confina définitivement dans sa propriété de Ranville, où son séjour ne fut désormais interrompu que par quelques voyages à Paris, par quelques visites dans les localités où ses fonctions l'avaient autrefois fixé. Il aimait à revoir

ces lieux, témoins de jours plus heureux, et à rajeunir, dans l'entretien des amis qu'il y retrouvait encore, des souvenirs si cruellement empoisonnés par le contact du pouvoir, de ce *calice d'amertume* qu'il s'était vainement efforcé de détourner de lui. Mais ces besoins de son cœur ne purent le distraire de l'accomplissement d'un devoir sacré, et ses premiers pas se portèrent au sein de cette famille royale, récemment affligée de la mort de son vénérable chef. Il revit, dans tout l'éclat de l'adolescence, ce jeune prince auquel ses généreux efforts n'avaient pu conserver la couronne de ses pères, et obtint la faveur spéciale de constater par lui-même le mérite d'une éducation qui lui parut tout-à-fait en harmonie avec les véritables besoins de la société nouvelle. Dans cette petite cour, vide de courtisans, mais peuplée de serviteurs fidèles, M. de Ranville retrouva avec joie le loyal comte de Montbel, cet indéfectible compagnon de l'exil, dont la tempête de 1830 l'avait si brusquement séparé.

Lorsqu'au mois de décembre 1843, le comte de Chambord, après avoir visité la plus grande partie de l'Europe, se rendit à Londres, et convoqua, à son hôtel de Belgrave-Square, tous ceux des Français qui étaient restés attachés au culte de l'exil et des traditions monarchiques, M. de Guernon-Ranville ne put manquer à cet appel. L'illustre descendant de tant de rois l'accueillit comme un hôte qu'on n'a pas oublié et qu'on aime à revoir. Le prisonnier de Ham rencontra, à Belgrave-Square, ce patriarche des lettres françaises, dont le génie rendait à la cause monarchique tout l'éclat que lui empruntait sa pieuse

fidélité. M. de Guernon-Ranville n'avait jamais goûté l'allure gourmée et le prétentieux silence de M. de Chateaubriand. Il ne pouvait oublier la part que ses rancunes personnelles avaient eue à la chute de la monarchie. L'auteur des *Martyrs,* de son côté, s'était toujours exprimé avec légèreté, dans sa conversation et ses écrits, sur le jeune ministre de l'instruction publique. Le pélerinage de Belgrave-Square rapprocha ces deux débris du parti vaincu ; le magistrat normand ne demeura point à l'épreuve de cette espèce d'auréole, que l'illustre écrivain faisait luire, quoi qu'on en eût, partout autour de lui. Il recueillit avidement tout ce que son génie observateur lui inspira de favorable sur les destinées de l'auguste proscrit (1).

Bien qu'il se tînt soigneusement en dehors de toute arène politique, M. de Guernon-Ranville était doué de trop de patriotisme pour assister avec indifférence aux péripéties qui se succédaient rapidement sur le sol agité du pays. La monarchie de juillet venait de disparaître en moins d'heures encore que celle qu'elle avait remplacée. Il jugea avec une généreuse impartialité le roi qui s'exilait, et souhaita sincèrement, sans trop l'espérer, ce rapprochement entre les deux branches de la maison de Bourbon qui, dans les circonstances actuelles, lui paraissait le seul gage raisonnable de la pacification des esprits (2).

La république de 1848 avait aboli le serment poli-

(1) Lettre particulière du 27 décembre 1843.

(2) Lettres des 11 et 17 juillet 1848.

tique. L'ancien ministre profita de cette faculté pour se faire inscrire au tableau de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Caen, où il comptait plusieurs amis dévoués, à la tête desquels il se plaisait à nommer le regrettable M. Thomine-Desmasures. M. de Ranville crut devoir reconnaître ainsi les instances bienveillantes de ce barreau qui, lors de sa sortie de Ham, l'en avait sollicité avec la plus touchante insistance. Il crut répondre surtout à la généreuse intervention que le même corps avait déployée en sa faveur, à l'occasion de son procès devant la cour des pairs, intervention qui avait rallié toutes les dissidences politiques dans un sentiment commun d'estime et d'intérêt.

M. de Guernon-Ranville vit sans surprise l'établissement démocratique de 1848 disparaître sous le coup-d'état du 2 décembre. Il avait prévu que la France, veuve de son principe traditionnel, oscillerait longtemps encore de l'absolutisme à l'anarchie, avant de retrouver une sérénité de situation compatible avec le libre développement de ses destinées. Il tint hautement compte au prince président de la République, d'avoir retrempé tous les ressorts de l'autorité. Mais il ne tarda pas à déplorer l'abaissement progressif des caractères, la corruption de l'esprit politique par un esprit outré d'ambition et de cupidité, et le débordement effréné des doctrines irréligieuses et fatalistes, non moins subversives de tout ordre normal que les excitations anarchiques auxquelles elles s'étaient substituées. Un système gouvernemental, fondé sur la tolérance de telles déviations, impliquait, à son avis, le pressentiment d'un avenir plein de périls

pour la société française; car la gravité d'une situation se juge naturellement par la qualité des procédés et des expédients employés pour la défendre. L'état général de l'Europe n'avait pas moins de part aux appréhensions et aux inquiétudes de l'ancien conseiller de Charles X. Son inflexible moralité se refusait à élever, même en politique, un succès à la hauteur d'un principe, et, dans les témérités impunies du comte de Cavour, il avait prophétisé avec trop de clairvoyance la destruction du droit public européen. Détournée de ses voies originelles, la révolution n'était plus à ses yeux qu'une forme rajeunie de l'éternelle oppression par la force du droit et de la liberté. Mais ce que M. de Ranville déplorait par dessus tout, c'était la désunion profonde des esprits; c'était cette irrémédiable confusion des sentiments et des idées, qui dérobait aux meilleures consciences la véritable perception du droit et du devoir. Et quand il songeait que cet état de décomposition et d'anarchie morale avait eu pour cause, ou au moins pour point de départ, la grande explosion de 1830, il se reprochait amèrement sa participation passive aux derniers actes qui l'avaient déterminée (1).

A ces tristes préoccupations M. de Guernon-Ranville opposa les diversions puissantes du travail et d'une sollicitude active pour tous les intérêts publics. Il avait signalé en 1830, à son rapide passage au pouvoir, sa prédilection pour sa province natale par

(1) Toutes ces appréciations sont extraites de la correspondance particulière de M. de Guernon-Ranville.

diverses améliorations plus ébauchées qu'accomplies. Dépourvu, pour les réaliser, d'un crédit qu'il était loin de rechercher, il ne put se résoudre néanmoins à rester inutile à ses concitoyens. Il ne cessait de tenir à leur disposition de judicieux conseils, qu'il accompagnait, au besoin, d'une assistance aussi solide qu'éclairée dans la direction de leurs intérêts. Cet esprit d'obligeance, qui ne se révélait qu'à travers une certaine brusquerie de manières, formait le fond inépuisable de son caractère. Peu d'hommes ont éprouvé plus de traits d'ingratitude ; peu d'hommes en ont été moins découragés. Sachant combien, en dehors même des passions de parti, il entre de frivolité et d'ignorance dans la plupart des opinions humaines, il s'était habitué de bonne heure à interroger sa conscience, et, dans cette épreuve qui ne trompe guère, il avait conquis une faculté précieuse aux hommes publics de tous les temps et particulièrement du nôtre : celle de savoir supporter l'injustice et de ne chercher que dans son propre témoignage la véritable valeur de ses actions et de ses exemples.

La diversité des connaissances de M. de Guernon-Ranville le mit en mesure de se rendre utile à d'autres titres.

Membre de la Société Linnéenne de Normandie depuis 1829, il avait brigué l'honneur d'appartenir à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui lui avait ouvert ses portes en 1841. Il fut reçu, vers la même époque, membre de la Société d'horticulture de cette ville, de la Société d'agriculture et de commerce, et concourut, plus tard, à la fondation

de la Société pour l'amélioration des races de chevaux en France. Non moins versé dans la notion des procédés agricoles et dans la science archéologique que dans l'étude de la législation, M. de Ranville apporta à ces Compagnies savantes le tribut d'une collaboration sérieuse. Mais il suivit, avec un intérêt de prédilection, les travaux de la Société d'horticulture, qu'il présida jusqu'à une époque voisine de sa mort, et qui lui dut une impulsion dont le département tout entier a éprouvé les bienfaits. La pensée de former une association de secours mutuels entre les jardiniers de l'arrondissement de Caen l'avait plus d'une fois préoccupé, et il eut la satisfaction de la réaliser au mois de novembre 1863, après pluplusieurs tentatives infructueuses. Cette institution, placée sous le patronage de la société-mère et sous la protection spéciale de dames dévouées, fonctionne activement depuis lors, et a déjà procuré d'immenses soulagements aux invalides de l'horticulture.

C'est encore à l'esprit d'initiative de M. de Guernon-Ranville que les propriétaires des marais de Veret, près de Grandcamp, furent redevables du dessèchement de ce foyer d'infection et de stérilité, qui, grâce à quelques sacrifices dont il a donné l'exemple, a fait place à de gras et verdoyants pâturages, classés aujourd'hui parmi les meilleurs du pays.

Cette disposition constante et parfois excessive à encourager toutes les entreprises d'utilité locale, n'affaiblissait point le dévouement que M. de Ranville tenait en réserve pour d'autres besoins. Les pauvres de son voisinage ignorèrent toujours les atteintes

plus ou moins considérables que les événements politiques, des revers imprévus, et, disons-le aussi, quelques spéculations irréfléchies, avaient portées à sa fortune. Jamais leur patrimoine n'en fut diminué, et le bienfaiteur savait rehausser encore le prix de ses libéralités par les exhortations bienveillantes dont il les accompagnait. L'expérience du malheur lui avait enseigné cette fermeté qui redresse les courages, et qui trouve des consolations aux infortunes même les plus désespérées.

M. de Guernon-Ranville avait épousé, en 1817, la veuve du général de Montmarie, née Le Cauchois-Féraud, dont le mari avait été tué à la bataille de Leipzig. Privé du bonheur d'être père, il avait concentré toute sa sollicitude sur le jeune baron de Montmarie, fils de l'héroïque compagne dont la tendresse et le courage s'étaient montrés si fidèles à ses malheurs. Ce fils adoptif, à l'éducation duquel il consacrait tous ses soins depuis sa sortie de Ham, lui fut ravi au mois de mars 1852, à la suite d'une courte maladie. Ce fut la dernière infortune de sa vie. Il devait léguer à Madame de Guernon-Ranville, à un estimable frère (1), son aîné de cinq ans, à une sœur également chère, la douleur de lui survivre.

Grâce à la vigueur de sa constitution et à la trempe exceptionnelle de son caractère, M. de Guernon-Ranville avait atteint un âge avancé sans connaître les infirmités qui, d'ordinaire, pèsent si douloureuse-

(1) M. le comte de Guernon, référendaire à la cour des comptes, démissionnaire en 1830.

ment sur le déclin de la vie humaine. Cependant, ses dernières années ne furent pas exemptes d'épreuves. Un affaiblissement progressif de l'organe visuel, fruit des longues heures de sa captivité, vint tarir la source de ses plus précieuses consolations. Au commencement de 1866, se déclarèrent des symptômes plus marqués d'altération et de décadence, et ces symptômes acquirent en peu de temps une alarmante gravité. Toutefois, il disputa le terrain pied à pied, et, peu de jours encore avant le terme fatal, le noble vieillard formulait des considérations aussi judicieuses qu'approfondies sur l'enquête agricole, dont il se montrait vivement préoccupé. M. de Guernon-Ranville, dans la même lettre, analysait avec une sérénité parfaite les phénomènes de sa situation physique, qui n'était point un mal défini, mais une prostration générale, et, comme il l'écrivait après Fontenelle, *une difficulté d'être*, présage trop certain d'une fin imminente, dans une telle organisation. Il s'éteignit, en effet, dans la matinée du 28 avril, à la suite d'une agonie sans douleur, après avoir reçu avec ferveur les secours de la religion, à laquelle il avait voué un attachement raisonné qui ne s'était jamais démenti. Ce dernier demeurant des ministres de la Restauration allait entrer dans sa 79e année.

M. de Guernon-Ranville, qui avait médité et écrit sur une foule de sujets historiques et philosophiques, n'a laissé qu'un seul ouvrage proprement dit. Il avait publié, en 1819, sous le titre de *Recherches historiques sur le Jury*, le fruit de ses méditations touchant une des institutions les plus importantes de notre

société moderne. On rendit généralement justice à l'érudition dont l'auteur avait fait preuve dans l'exposition des origines de notre pouvoir judiciaire. On ne s'était montré pas moins frappé de la ferme indépendance avec laquelle il réclamait toutes les garanties que les citoyens étaient en droit d'attendre de cette magistrature temporairement armée d'un pouvoir si considérable. Le libre écrivain ne craignit pas de proclamer que, « considérée dans son état actuel, déchue de son caractère primitif, » elle n'était qu'une véritable commission nommée par les hommes du gouvernement: de sorte que l'accusé, dont la perte intéresserait l'autorité ou seulement ses agents, pourrait se trouver aux prises avec des juges qui, avant de monter sur le tribunal, auraient reçu tout dressé un arrêt de condamnation, lutte funeste dans laquelle l'innocence la mieux établie ne serait qu'un appui frivole. Il insistait particulièrement sur l'illusion des épreuves auxquelles la loi soumettait la formation du tableau général des jurés, et démontrait qu'elles laissaient des avantages trop marqués aux magistrats prévaricateurs.

Ces vues étaient aussi logiques que libérales, et M. Bérenger, auteur de la *Justice criminelle,* ouvrage estimé, qui parut peu de temps après, professa, en les excédant, les mêmes doctrines. Les garanties que M. de Guernon-Ranville revendiquait avec tant de sollicitude en faveur des accusés, lui manquèrent à lui-même en 1830, à l'heure mémorable où vint s'agiter la question de sa liberté et de sa vie. Et, par une dispensation piquante de la fortune, c'est à l'austère légiste qui avait adopté et même am-

plifié la libéralité de ses théories, à M. Bérenger lui-même, qu'il était réservé de l'accuser devant la juridiction la plus illégale et la plus arbitraire !

Ici doit se borner la mission que m'a dévolue, à son heure suprême, l'homme d'état recommandable, dont l'amitié sera l'honneur, comme elle a fait le charme de mon arrière-saison. Nés en 1838, au sein des éclaircissements historiques que j'étais allé demander à sa confiance, mes rapports avec lui n'ont été, depuis lors, ni altérés, ni interrompus. C'est à mes propres impressions, peut-être, qu'il appartiendrait de compléter cette imparfaite esquisse de ses actes et de son caractère. Mais je me reprocherais de mêler une appréciation personnelle à la simplicité tout historique de mon récit. C'est à la vérité sans ornement et sans commentaire qu'il convient de louer M. de Guernon-Ranville, et de marquer le rang qu'il doit occuper parmi les défenseurs les plus loyaux et les plus éclairés de l'ancien ordre monarchique. Que le spectacle d'une si noble vie ne demeure pas stérile, toutefois, pour la génération qui s'élève ! Qu'elle apprenne, par son exemple, qu'en des temps encore rapprochés de nous, le même homme a pu se montrer fidèle à son prince et aux institutions de son pays, et servir à la fois avec une égale dignité, dans des positions diverses, le pouvoir et la liberté !

ÉTUDE

SUR

JEAN PETIT DE SALISBURY

(XIIe SIÈCLE),

PAR M. A. THÉRY,

Recteur de l'Académie de Caen, membre titulaire.

MESSIEURS,

Je vous ai fait une promesse peut-être téméraire (1), et presque une menace, en m'engageant à vous entretenir quelque jour d'un écrivain du moyen-âge, qui aurait dû naître, pour donner toute sa mesure, quatre siècles plus tard.

Jean de Salisbury, en effet, montre plûtot les qualités et les défauts du XVIe que du XIIe siècle. Avec l'habitude et l'abus de l'érudition, le goût de la satire poussée jusqu'à l'invective, et cependant une certaine finesse de pensée, un jugement ordinairement sain, un soin particulier de la forme, il fait penser tantôt à Saumaise, tantôt à Érasme, tantôt à Montaigne. On reconnaît rarement en lui un contemporain des scolastiques, ses maîtres, qu'il n'admirait qu'avec réserve et liberté.

(1) A la séance publique du 7 juin 1866.

Il était anglais, né à Salisbury, dont le nom lui est resté ; mais vous savez qu'au XII[e] siècle, la renommée des écoles de France attirait chez elles des étudiants de toutes les nations. Il suivit donc le mouvement général.

Quoique le XIX[e] siècle soit bien désabusé de la scolastique, nous ne pouvons juger qu'avec respect cette grande tentative de l'esprit humain. La dialectique, en absorbant toutes les autres études, rétrécissait le champ qu'elle croyait étendre ; elle substituait un certain mécanisme intellectuel au procédé libre de la réflexion ; mais aussi quel vigoureux exercice de la pensée ! quelle exploration hardie des plus grands problèmes de l'esprit ! Au milieu des subtilités et des erreurs, quelle foi robuste dans la science ! Nous avons simplifié et perfectionné la méthode ; à la lumière des Méditations de Descartes, nous sommes sortis de cette mêlée confuse ; mais elle n'a pas été stérile, et l'escrime vaillante de nos pères a trempé fortement l'esprit de leurs enfants.

Personnellement, Salisbury n'a pas d'histoire ; mais son nom se rattache, avec un caractère ou plutôt un relief de fidélité et de dévouement, à celle de Thomas Becket, l'héroïque et opiniâtre archevêque de Cantorbéry.

Venu très-jeune en France, il suivit à Paris les leçons d'Abélard, dont il parla toujours depuis avec respect ; il entendit aussi la plupart des maîtres qui occupaient alors la renommée : Albéric, Robert de Melun, Gilbert de La Porrée, Guillaume de Conches. Le témoignage qu'il rend à celui-ci est très-affectueux : « Il a été mon maître pendant trois

« ans, dit-il, et je ne me repentirai jamais d'un « temps ainsi employé (1). »

Ses études terminées, il donna d'abord des leçons pour vivre. Vers trente ans, entré dans les ordres, il fut clerc ou chapelain dans l'abbaye de Moutier-la-Celle. Trois ans plus tard, chaudement recommandé par Pierre de Celle et par saint Bernard, il rentra en Angleterre, devint le secrétaire de Théobald ou Thibaud, archevêque de Cantorbéry, et, après la mort de ce prélat, il fut attaché, en la même qualité, à Thomas Becket, successeur de Thibaud, qui déjà, étant grand chancelier d'Angleterre, avait employé son zèle et goûté ses brillantes qualités.

Là commença pour Salisbury cette vie d'entier dévouement, qui ne se démentit jamais. Exilé avec Becket, il resta son serviteur respectueux, son ami fidèle et convaincu.

Quand l'archevêque eut été assassiné, tache ineffaçable pour le règne de Henri II, Salisbury retourna en Angleterre; mais les bons souvenirs qu'il avait laissés en France et l'amitié du roi Louis VII lui firent quitter de nouveau et définitivement son pays. Élu évêque de Chartres, il passa quatre ans à la tête de ce diocèse, et y mourut en 1180. Sa mémoire resta en vénération dans son pays adoptif.

Cet homme de bien et de cœur a été généralement loué par les contemporains. Une seule voix, la voix de Pierre de Celle, qui avait été si longtemps son patron et son ami, qui devait être son successeur au siége épiscopal de Chartres, s'éleva ou sembla

(1) Metalog., l. II, ch. x.

s'élever un moment contre lui. Dans une de ses lettres, sans lui adresser un reproche direct, et usant du privilége d'une vieille amitié, il lui demande s'il est vrai qu'il manque de gravité dans sa conduite, de circonspection dans ses discours, de stabilité dans ses jugements, d'exactitude dans ses promesses, de reconnaissance envers ses amis, qu'il soit prompt à s'irriter, qu'il se laisse mener par l'influence d'un homme imprudent et avide. « Si tout cela est véritable, ajoute-t-il, vous êtes bien changé. »

Ces imputations, qui inquiétaient l'amitié grave de Pierre de Celle, venaient très-probablement de quelques ambitions trompées, qui ne reculaient pas devant la calomnie pour se consoler d'un échec. Dirigées contre un prélat presque sexagénaire, qui avait acquis, au milieu des luttes, et dans une attitude fière et digne, la longue expérience de la vie, elles perdent leur vraisemblance à force d'exagération. Elles n'ont pas eu d'écho, et il aura été facile à l'évêque de Chartres de rassurer son vieil ami.

Un autre reproche beaucoup moins sérieux et qui ne porte plus sur l'homme, mais sur l'écrivain, c'est d'avoir été un esprit littéraire, plutôt qu'un esprit philosophique. C'est ainsi qu'on a expliqué certaines contradictions dans ses doctrines, certaines hésitations dans sa méthode, et un de nos plus savants confrères, un maître de l'enseignement philosophique, qui a bien voulu mettre ses notes à ma disposition (1), voit dans Salisbury un homme léger,

(1) M. Charma, doyen de la Faculté des lettres.

portant sur les personnes et sur les choses des jugements contradictoires. Je ne veux pas justifier entièrement mon héros; il y a des citations qui le condamnent. Cependant je me permettrai de dire que ces exemples sont rares, que son critique impartial le loue de sa rectitude d'esprit habituelle, que son bon sens naturel domine dans les écrits qu'il a laissés, sauf quelques passages où la passion du moment l'égare, enfin, qu'une publique et périlleuse persistance dans son attachement à un proscrit, prouve une fermeté d'âme qui doit nous rendre plus indulgents pour quelques défaillances.

Bornons-nous maintenant à ce qui regarde l'écrivain, et faisons connaître par une rapide analyse les cinq volumes de l'excellente édition anglaise de M. Giles, qui renferment tout ce qui nous a été conservé de Jean de Salisbury.

La portion la moins connue et la plus intéressante de ses œuvres, c'est, assurément, sa correspondance. Elle contient 327 lettres, qui remplissent deux des cinq volumes. Sur ces lettres, 133 ont été écrites, en Angleterre, avant le départ de Salisbury pour l'exil; 194 après cette époque. Il faudrait en défalquer un petit nombre, qui ne sont pas de lui, mais du roi Henri II et de quelques autres personnages. Elles ne sont là qu'en raison de leur connexion intime avec celles de l'auteur principal.

La première série des lettres roule en général sur des affaires de couvent, sur des difficultés de discipline ecclésiastique. On y reconnaît déjà un sentiment vif et déterminé des droits de l'Église, une appréhension bien justifiée plus tard des entreprises

du roi d'Angleterre sur les priviléges du spirituel, et, dans les dernières, un pressentiment certain de la chute de son archevêque et de la sienne.

A côté de ces graves sujets, nous rencontrons d'ingénieux badinages, des pages touchantes où s'épanouit l'amitié. Écoutons Salisbury nous dire : « Il faut juger le caractère de ses amis avec recueillement et respect. Il est d'un esprit mal réglé de le prendre facilement en mauvaise part. J'avoue que je suis attaché à plusieurs personnes, et plusieurs, j'en ai la confiance, ont de l'attachement pour moi. Oui, j'ai cette ferme confiance ; elle est sans trouble ; elle ne peut me tromper ; la charité ne trompe pas. »

Toute la seconde partie de la correspondance roule sur la lutte soutenue contre Henri II par Thomas Becket. Salisbury écrit au pape pour le décider à une résistance énergique ; aux évêques qui ont abandonné Becket, *et qui craignent plus le roi que Dieu*, pour leur faire honte de leur faiblesse ; à ceux qui lui restent fidèles, pour les encourager au combat. Ce sont réellement des chapitres d'histoire, qu'il est indispensable de consulter pour bien comprendre ce duel funeste entre le prêtre et le roi. On y voit la progression des idées, des sentiments intimes chez les principaux personnages, plutôt que la succession des faits. Le drame était dans l'esprit du roi et de l'évêque, où s'entrechoquaient d'une part l'impatience du pouvoir absolu et la conscience des droits de l'autorité civile, de l'autre la persuasion des droits supérieurs de l'Église, aigrie par l'âpreté personnelle du caractère. Sauf les faits éclatants de l'exil et du meurtre, la lutte fut sourde et intérieure. Aussi est-ce

plutôt à la correspondance d'un confident qu'au récit d'un historien qu'il faut en demander le secret.

Dans ses Lettres à Thomas Becket, Salisbury se montre narrateur exact, ami incorruptible, serviteur respectueux, mais, à l'occasion, conseiller d'une franchise assez rude ; et ce n'est pas un mince éloge, quand on songe à l'esprit inflexible du prélat. Le chapelain est convaincu que la raison est du côté de son maître, mais il voudrait le voir plus conciliant dans la forme, moins empressé de pousser des arguments théologiques, invariable sur les principes, mais moins roide dans les pourparlers. Néanmoins, à mesure que la querelle s'envenime, Salisbury s'unit de plus en plus étroitement aux sentiments de son évêque. Au commencement, il protestait de son respect pour le roi, dont il déplorait seulement l'erreur ; à la fin, lorsque tout espoir de paix est perdu, Henri II n'est plus qu'un Hérode, un tyran ennemi de Dieu et des hommes.

Je ne crains pas de promettre une lecture très-intéressante par la sincérité et la vivacité des sentiments, comme par l'énergie et l'élégance du style, à ceux qui auront le courage, non pas de lire en entier, mais de feuilleter avec choix les 171 lettres qui vont de la 134e à la 304e, et qui sont adressées soit à Thomas Becket, soit au pape, à plusieurs évêques, ou à des amis particuliers. Je me permets d'en signaler tout spécialement 25, dont j'indique dans une note les numéros d'ordre (1).

(1) Celles qui portent les numéros : 134, 138, 139, 142, 154, 165, 168, 175, 179, 181, 184, 186, 197, 199, 220, 222, 227, 232, 245, 261, 279, 284, 285, 300, 304.

Il me suffira, pour donner une idée de la valeur que je leur attribue, de leur emprunter un petit nombre de courtes citations :

Salisbury, exilé, arrive en France. Il obtient une audience du roi Louis VII. « J'ai vu le roi de France, écrit-il à Becket. Je lui ai exposé votre affaire dans tous ses détails. Que vous dirai-je? Il compatit à votre position, il promet de vous aider, il affirme qu'il a écrit pour vous au pape, qu'il écrira de nouveau, si c'est nécessaire, et qu'il fera ce qu'il pourra de vive voix. Je lui ai fait alors les compliments de sa fille (1), que j'avais vue récemment en bonne santé, lorsque j'avais reçu de la reine ma permission. Il m'a répondu « qu'il aimerait bien qu'elle fût déjà reçue par les anges dans le Paradis. » Je me suis permis de dire que cela arriverait quelque jour par la miséricorde de Dieu, mais qu'auparavant la princesse ferait bien des heureux. « C'est un miracle possible à Dieu, m'a-t-il dit, mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'elle sera la cause de beaucoup de maux. Puissé-je me tromper dans ce que présage ma tendresse paternelle ! J'espère à peine, a-t-il dit encore, qu'il puisse venir d'elle quelque chose de bien. » — Les Français craignent notre roi autant qu'ils le haïssent ; mais, en ce qui le touche, il peut dormir d'un tranquille et profond sommeil » (134).

Voilà une simplicité assez sarcastique.

Entendons maintenant Salisbury détournant Becket des études purement abstraites, et lui conseillant

(1) Marguerite, comtesse du Vexin, fiancée en 1160 à un fils de Henri II.

la piété pratique, avec une franchise pleine de vigueur : « Les exercices de l'école, lui écrit-il, enflent d'une vaine science, mais allument rarement une véritable piété. J'aimerais mieux vous voir méditer les psaumes ou feuilleter les traités moraux de saint Grégoire, que philosopher à la façon des scolastiques. »

Il en revient souvent à ces épigrammes contre les études de son temps : « Je te félicite de tes études, écrit-il à un de ses amis ; je reconnais à des signes certains que, dans cette ville babillarde et gonflée de vent, soit dit sans offenser les scolastiques, tu cherches moins des catégories d'argumentations inutiles que les sources des vertus. Celui qui s'imagine qu'il existe de nombreuses catégories, de nombreuses sources d'arguments, et qui n'applique pas la même recherche aux vertus, peut bien être un babillard, un parle-à-vide, mais non pas, certes, un dialecticien, non pas même un philosophe » (181).

Enfin, car il faut se borner, quand on ne veut que faciliter une lecture, son amour pour l'étude, son esprit littéraire, si l'on veut, n'éclate-t-il pas dans ce début d'une autre lettre, écrite à un de ses anciens maîtres : « Rien ne pouvait ajouter plus d'amertume aux peines de mon exil et de la proscription qui pèse sur moi, que d'être privé de l'étude des lettres, cette suprême consolation ; car ce sont elles qui, après la grâce, délivrant l'âme du joug des vices, l'éclairent des lumières de la vérité, enflamment la charité, et, par leur action salutaire, affermissent et consolident les vertus » (284).

Je n'ai pas parlé de la lettre éloquente dans laquelle

Salisbury raconte à l'évêque de Poitiers la mort tragique de Thomas Becket. Elle a été mise à contribution par tous les historiens. J'ai mieux aimé, Messieurs, vous entretenir des parties moins connues de cette volumineuse correspondance, et je n'ai pu le faire sans fixer votre attention sur les qualités éminentes d'écrivain que possède cet homme d'un siècle réputé barbare, et dans lequel, du moins, l'habitude des distinctions subtiles avait imposé aux esprits les plus vigoureux un jargon de latinité qui eût effrayé l'auteur classique des *Tusculanes* et même le panégyriste un peu maniéré de Trajan.

Nous aurions le même jugement à porter, quant à la forme des deux ouvrages de Salisbury que j'essaierai d'analyser devant vous en quelques pages. Pour le fond, ils sont d'inégale importance, et, dans mon opinion, le plus court, celui qui n'occupe qu'un demi-volume, le *Metalogicon*, offre plus d'intérêt que l'autre, le *Polycraticon,* qui remplit deux volumes entiers.

Ne soyez pas trop effrayés des titres, Messieurs. Ils sont mal composés, mal choisis. Ils s'expliqueront par les ouvrages eux-mêmes.

Parlons d'abord du *Polycraticon.* L'auteur a senti le besoin d'y ajouter un second titre, et le commentaire n'est pas beaucoup plus clair que le texte. Le titre principal paraît signifier : *Du pouvoir absolu.* Le sous-titre peut se traduire ainsi : *De la vie frivole des courtisans et des préceptes que nous ont laissés les philosophes.* Nous pouvons déjà conclure que le sujet n'est pas un, que le plan est au moins double, et que c'est plutôt un cadre à tout tableau, comme les *Essais*

de Montaigne, qu'un traité ayant son commencement, son milieu et sa fin.

Quel qu'il soit, demandons-lui ce qu'il renferme.

Disons d'abord qu'il est essentiellement satirique. C'est là le génie et la préférence de Salisbury. Il prévoit les orages que pourra soulever son œuvre ; il en prend très-volontiers son parti. Clairvoyant, dégagé d'une part notable des préjugés de son siècle, il emploie son talent à en draper les travers. Sa pensée est fine, son expression aiguë. C'est un moraliste judicieux, véhément, heureux de stigmatiser les défauts et les vices, mais qui, rendons-lui ce témoignage, ne perd aucune occasion d'honorer ce qui est grand, ce qui est juste, ce qui est conforme aux principes de la religion et aux lois éternelles de la conscience.

Ajoutons que le *Polycraticon* est rempli de citations des auteurs anciens, et c'est un trait de sa ressemblance avec les *Essais* de Montaigne. On voit que Salisbury se complaît dans l'érudition et qu'il en fait même quelque étalage, mais naturellement et à propos.

Quant à ses doctrines philosophiques, elles sont à peu près celles de son maître Abélard. Sur la question capitale et obscure des *Universaux*, qui a tant occupé le moyen-âge, il s'éloigne des deux extrêmes, et ne veut convenir ni avec les *Réalistes*, que les idées générales sont des êtres, des types réels, ni avec les *Nominaux*, qu'elles sont de pures abstractions, de vains sons qui ne représentent aucune réalité. Il se rattache plus volontiers, et il le déclare, à l'École de Platon qu'à celle d'Aristote; on sent qu'une doctrine doit lui déplaire lorsqu'elle est aride, même

quand elle recèle, sous une enveloppe rebutante, quelque mérite de vérité.

Le *Polycraticon* se divise en huit livres dont chacun est précédé d'un prologue, et, en tête de l'ouvrage entier, se trouve un poème latin, en distiques, qui doit servir d'introduction, Les vers sont médiocres, mais faciles: c'est là que Salisbury, qui a conscience du caractère satirique de son œuvre, en excuse la hardiesse, en prévoit et en brave les périls.

Les prologues ont, en général, de l'élégance et une sorte de gravité antique qui rappelle, quoique de loin, certains préambules de Cicéron. On peut en juger par le début du prologue du premier livre. C'est encore un éloge des lettres qui se place naturellement sous la plume de Salisbury :

« Parmi les nombreux avantages que procure l'étude des lettres, nous voyons qu'elles font disparaître les obstacles qui viennent du lieu et du temps, qu'elles mettent deux amis en présence, et qu'elles préservent de la destruction les choses dignes de mémoire. »

Dès le premier livre, nous nous apercevons qu'il y aura de tout dans ces mélanges, composés par fragments, en Angleterre, en France, en voyage, à la maison, partout où l'inspiration se faisait sentir, où un peu de loisir succédait aux affaires. Nous y rencontrons, en effet, de la religion, de la politique, de l'histoire, de la morale, des considérations sur les sciences, de la critique littéraire, des analyses philosophiques; le tout sans beaucoup d'ordre, au courant de la plume, avec plus de variété que de suite dans les vues, avec l'esprit satirique qui domine l'ensemble.

Les traits sont justes, énergiques, un peu chargés, mais bien affilés, et décochés prestement à leur adresse.

Nous ne serions pas embarrassé de signaler dans ce livre quelques idées fausses, une surtout qu'il faut mettre à la charge du temps plutôt que de l'homme : nous voulons parler de l'abominable doctrine qui abusait de quelques passages de la Bible pour soutenir qu'il est permis, qu'il est méritoire de tuer les tyrans. Salisbury partage et défend cette opinion que la vraie religion condamne et que la conscience réprouve, mais qui, dans un siècle de disputeurs, semblait, comme toute autre question, une matière à controverse.

Mais il est rare que Salisbury tombe dans ces excès. Il est plutôt ennemi de toute exagération en tous genres, et sa modération est un de ses titres à l'estime de la postérité.

J'ai cité, dans une autre lecture, plusieurs morceaux extraits de l'ouvrage dont je fais ici une rapide analyse. Permettez-moi, Messieurs, d'y renvoyer votre indulgente attention.

L'autre ouvrage de quelque importance, le *Metalogicon*, que Salisbury fit paraître à 40 ans, est une sorte d'histoire philosophique, où nous trouvons les plus curieux détails sur les études personnelles de cet écrivain et sur le système d'éducation de son temps.

Il s'y montre perspicace, impartial, sévère à propos, quelquefois déclamateur, non pas de cette déclamation vide qui est le propre des rhéteurs, mais de cette verve impatiente qui emportait Juvénal, lorsqu'il s'écriait : *Écouterai-je toujours ? N'est-il pas temps que je réplique ?*

Voyez les premières lignes du Prologue :

« Dans les choses humaines, je crois qu'il n'y a rien d'assez parfait pour ne pas prêter le flanc à la critique. Le mal est censuré par l'esprit de justice ; le bien est attaqué par l'envie. Aussi avais-je pris la résolution de supporter sans me plaindre les coups de langue de mes détracteurs, surtout dans un temps et dans un pays où, par la permission de Dieu, et par le fait même de la condition où je me trouve, je vis au milieu de gens qui aiment mieux blâmer les autres que de se regarder eux-mêmes, de s'examiner, de se corriger.

> Personne, quoi ! personne en soi ne veut descendre !
> Chacun au dos de tous voit la besace pendre.
>
> (PERSE, Sat. IV.)

Je pourrais bien, en gardant le silence, éviter tant bien que mal les morsures des gens d'école et de ceux qui se donnent le nom de philosophes ; mais échapper à la dent de ceux avec qui je passe ma vie, c'est absolument impossible. »

A qui en a Salisbury ? Nous ne le savons pas au juste ; mais bientôt, il donne un nom à ses véritables adversaires, c'est-à-dire, aux partisans des vieilles méthodes, des systèmes d'enseignement surannés, qui s'opposaient à l'enseignement élevé et libre des Abélard, des Guillaume de Conches. Ce nom, choisi sans doute par allusion à un détracteur de Virgile, est celui de *Cornificius.* Il est collectif et s'applique à tout un groupe de faux docteurs. Salisbury fait de lui un portrait hideux, celui d'un monstre de laideur physique et morale, d'un charlatan qui promet de

faire des orateurs et des philosophes par un procédé expéditif, sans travail, sans étude.

Puis, quand il a épuisé son carquois satirique, il se lance dans l'examen des vrais principes philosophiques et littéraires, avec peu d'ordre, mais beaucoup de verve, et semant çà et là, au milieu des discussions de principes, de nouveaux traits d'une critique acérée.

Dans le premier des quatre livres du *Metalogicon*, il s'attache aux études libérales, à la grammaire, à la rhétorique ; les trois autres sont spécialement consacrés à la dialectique, aux catégories, aux analytiques d'Aristote, aux facultés de l'esprit, aux différentes sectes de la philosophie ancienne.

L'ouvrage se termine par un panégyrique du pape Adrien IV, qui avait témoigné à Salisbury une vive amitié, et par une sorte de prière, digne et mélancolique, où il demande à Dieu de lui conserver toujours, au milieu de ses épreuves, l'ardent amour de la vérité.

Comme nouvel échantillon de la verve satirique de Salisbury, je me bornerai à traduire le plus court chapitre de son livre. Il a pour titre : *Que les escamoteurs à la parole futile doivent désapprendre pour savoir.*

« Je ne m'élève pas contre la Logique, qui est une science agréable et utile, mais je veux faire voir qu'elle manque à nos clabaudeurs de rues, à nos professeurs de carrefours, qui ont usé dans cet enseignement unique non pas dix ans, non pas vingt ans, mais leur vie entière. La vieillesse arrive, affaiblit le corps, émousse les sens, apaise le tumulte des passions, n'importe ; ils n'ont que cette science à la

bouche; ils la manient sans cesse; ils confisquent toutes les autres études à son profit. Vieux académiciens, experts dans les puérilités, ils épluchent chaque syllabe, chaque lettre prononcée ou écrite; ils doutent perpétuellement; ils cherchent toujours, sans jamais trouver le mot. Enfin ils jettent leurs paroles au vent, et, sans savoir de quoi ils parlent, de quel sujet ils traitent, ils créent des erreurs nouvelles, et ils ignorent ou dédaignent les pensées des anciens, dont ils devraient profiter. — Ils compilent des opinions dans tous les auteurs, et, faute de jugement, ils transcrivent et proclament précisément celles qu'ont professées les plus mauvais écrivains. Ils nous servent tout sans ordre, ne sachant pas choisir le meilleur. »

Une *Vie* de saint Anselme, sorte d'oraison funèbre qui ne manque pas d'élégance, une *Vie* de Becket, canonisé sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry, ouvrage écrit de verve, mais incomplet et trop mystique, un écrit plus mystique encore sur le nombre sept, quelques centaines de vers médiocres sur les doctrines et la personne des philosophes; enfin, un poème assez ingénieux, mais diffus et d'un goût douteux, où est délayée la fiction des membres conspirant contre l'estomac; tel est le complément qui s'ajoute aux œuvres capitales de Salisbury. Ce complément ne compte pas pour sa renommée. Elle se justifie par les trois importantes publications dont j'ai essayé, Messieurs, de vous donner une idée, et qui, seules, le caractérisent fidèlement.

UNE

ERREUR HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Les historiens modernes sont plus curieux de la vérité que les anciens : ils la cherchent avec ardeur dans les moindres détails ; ils la demandent à tout ce qui manifeste le génie de l'homme : religions, législations, monuments de l'art ou de l'industrie, ouvrages informes des peuples primitifs ou chefs-d'œuvre des civilisations les plus raffinées ; ils interrogent jusqu'aux chants où s'est jouée l'imagination de nos pères, et croient, sans trop s'abuser, que la fiction a des indices qui mettent sur la voie de réalités positives. Toutefois cette passion pour la vérité a, comme les autres, ses illusions, ses déceptions, ses aveuglements ; l'induction peut reposer sur des fondements illégitimes, et nous voyons des annalistes renommés juger à la légère, croire à des soupçons ingénieux et donner un corps à des ombres.

Ces courtes réflexions nous sont suggérées par quelques œuvres contemporaines dont nous sommes loin de contester la valeur. Une *Histoire de France*, à laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert, et que les suf-

frages réitérés de l'Académie française recommandent à l'attention publique, a subi des attaques auxquelles nous ne voulons pas nous associer. Mais il est un point de critique ou d'histoire littéraire que nous ne saurions passer sous silence : il établirait une erreur qui prendrait de la force en vieillissant ; nous entreprenons de la détruire.

En racontant l'expulsion des Anglais du sol normand sous Charles VII, l'historien s'interrompt à la page 446 de son VIe volume (4e édition), et fait cette note :

« C'est ici le lieu d'indiquer un des faits les plus « intéressants et les moins connus de l'histoire litté- « raire de ce temps, histoire littéraire qui se relie « héroïquement à l'histoire politique. Nous voulons « parler des *Compagnons du Vau-de-Vire*. Ces joyeux « et patriotes chanteurs populaires, si originaux et « si énergiques, méritent mieux qu'une simple note, « et nous renverrons aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° III, « les *Compagnons du Vau-de-Vire*. »

Nous avons lu avec attention ce n° III des ÉCLAIRCISSEMENTS, et nous n'hésitons pas à le regarder comme un échafaudage systématique étayé sur des méprises. L'historien a cru sur parole un littérateur qui publia, il y a vingt-cinq ans, deux volumes d'anciens *Chants françois*. Ce littérateur ayant rencontré, parmi les Vaux-de-Vire de Le Houx, des vers où Basselin pouvait être considéré comme un poète d'autant plus patriote, d'autant plus acharné contre les Anglais, que ces impitoyables oppresseurs troublaient ses joies bachiques et ses réunions avec ses

amis de cabaret; ayant rencontré, dis-je, nombre de vers où les compagnons du chansonnier étaient souvent l'objet de ses apostrophes, puis d'autres vers où sa mort était attribuée aux Anglais, crut et affirma que le Bocage normand avait, au commencement du XV[e] siècle, « une société de joyeux compères qui « s'appelaient les Galants, les Compagnons-Galois, « ou les Gales-Bontemps. » Il ajouta que « la ville de Vire était leur chef-lieu, » et que « leur dévotion avait pour objet la bouteille. »

Nous admettons qu'il y eut à Vire, dans les dernières années de la domination anglaise, un foulon-poëte, nommé Basselin, Bisselin ou Vasselin, bien que nous n'ayons pas de lui un vers authentique. La tradition a conservé son souvenir, et tout porte à croire que plusieurs thèmes de ses chants bachiques ont été une source d'inspirations pour Jean Le Houx, avocat à Vire, et qui vécut vers 1550-1616. Jean Le Houx était dans sa petite ville entouré de jaloux, qui ameutèrent contre lui des dévots trop susceptibles. Pour échapper à leurs persécutions, il fit un pèlerinage à Rome, et ne publia qu'une partie de ses chansons, celles peut-être qu'il avait empruntées aux thèmes connus et que l'on attribuait au vieux Basselin.

Tout cela est si vrai que le manuscrit des pièces de Le Houx, que posséda le médecin Polinière, dont le fils l'a donné à M. le comte de La Ferrière-Percy, contient tous les Vaux-de-Vire connus, sans aucune distinction d'auteur. Rien dans ce manuscrit n'est attribué à Basselin, et rien ne lui appartient en propre ; tout est de la même main, du même style,

du style de Le Houx, écrivant dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Nous en dirons autant d'un manuscrit plus précieux encore, car il semble plus ancien, et que, par le caractère de l'écriture, par le soin avec lequel la copie est faite, par les corrections qu'elle renferme, par les additions de *Noëls* du même auteur, nous regardons comme autographe de Le Houx. Or, dans ce manuscrit, qui appartient à la Bibliothèque de Caen (1), et d'après lequel on pourra faire désormais une édition définitive des *Vaux-de-Vire*, toutes les chansons, divisées en deux parties et précédant les Noëls, sont attribuées à Jean Le Houx : le manuscrit semble même préparé pour l'impression. Il a une dédicace en prose à Bacchus ; un sonnet du poète à ses vers, impatients de voir le jour malgré lui ; un autre à ses censeurs ; neuf distiques latins aux mêmes, pour sa justification ; enfin douze vers français, signés des initiales I. P. V., destinés également à la justification de Le Houx.

Sans doute, pour composer son recueil, l'imagination de ce chansonnier s'est reportée en arrière ; elle se sera inspirée de la légende populaire d'Olivier Basselin et des couplets joyeux, parfois énergiques, mais informes, qui se conservaient, tout en se modifiant, en s'altérant, chez les héritiers de ses goûts prononcés pour le jus de la pomme et de la vigne ; mais, soit qu'il s'adresse aux bons vivants, com-

(1) Ce fut M. Hébert, conservateur de cette Bibliothèque, qui acheta l'œuvre de Le Houx, en 1833, peu après la publication des *Vaux-de-Vire* imprimés cette année-là même à Avranches. Aucun éditeur de Basselin-Le Houx ou Le Houx-Basselin n'a connu ce manuscrit.

pagnons de Basselin, soit qu'il excite à boire ses propres amis, il n'y a pas lieu à reconnaître une École poétique de Vire, une Société de gais compères, organisés, comme on l'a dit, en « une sorte de chouannerie dans le Bocage », ayant pour but d'en « chasser l'étranger », et reconnaissant Basselin pour « capitaine. » De telles conjectures ne s'appuient que sur de patriotiques soupçons, et nous avons le regret de les trouver dénuées de preuves.

Mais, disent le littérateur, ancien pensionnaire de l'École des chartes, et l'historien couronné par l'Académie des inscriptions et par l'Académie française, « le manuscrit du XVe siècle est conservé à « Bayeux. Quant aux œuvres d'Olivier Basselin, « publiées un siècle et demi plus tard par Jean Le « Houx, elles manquent d'authenticité quant à la « forme, l'éditeur les ayant remaniées en style du « XVIe siècle. »

Ces Messieurs, en parlant ainsi, prouvent qu'ils n'ont pas vu le manuscrit de Bayeux, devenu la propriété de la Bibliothèque impériale. Ce manuscrit du XVe siècle, en effet, ne peut être de Le Houx, né dans le XVIe; il ne peut être non plus d'Olivier Basselin dont il ne contient pas les Vaux-de-Vire. J'insiste sur ce point capital : il ne contient pas les Vaux-de-Vire de Basselin. C'est un recueil de chansons normandes, généralement d'un caractère différent et qui n'a presque rien de bachique.

Qu'importe aux inventeurs de la Société des Gales-Bontemps ? N'avons-nous pas, disent-ils, « une « chanson par laquelle il (Basselin) appela le Bo« cage aux armes ?

« Hé ! cuidez-vous que je me joue,
« Et que je voulsisse aller
« En Angleterre demourer? etc. »

L'historien ajoute : « Les vœux du pauvre Basselin « ne furent pas exaucés, et ce fut lui qui monta sur « le gibet dont il menaçait les oppresseurs de son « pays. Voici l'oraison funèbre que lui firent ses « compagnons :

« Helas ! Olivier Basselin,
« N'orrons-nous point de vos nouvelles ?
« Vous ont les Anglois mis à fin ! etc »

Le même historien s'échauffe ; il voit dans le passé comme un prophète voit dans l'avenir ; écoutez-le : « La Compagnie du Vau-de-Vire survécut à son ca- « pitaine, et vit ce jour de victoire et de délivrance « qu'avait rêvé le Tyrtée populaire du Bocage. Elle « salua d'un chœur éclatant la bataille de Formigny :

« Cuydoyent (1) tousjours vuider nos tonnes,
« Mectre en chartre (2) nos compaignons,
« Tendre sur nos huys des sidones (3)
« Et contaminer ces vallons.

« Cuydoyent tousjours dessus nos terres
« S'esbattre en joye et grant soulas (4),
« Pour resconfort embler (5) nos verres
« Et se gaudir de nos repas.

(1) Croyaient (Les Anglais).
(2) Prison.
(3) Tendre des linceuls sur nos portes.
(4) Grande réjouissance.
(5) Enlever.

« Cuydoyent tousjours baisier les mammes (1)
« Es garses (2) du pays virois ;
« Cuydoyent tousjours faire nos femmes
« Meres d'enfantelets anglois.

« Ne beuvant qu'eau, tous nos couraiges
« Estoyent la vigne sans raizin ;
« Rougissoyent encor nos visaiges,
« Ainçois de sildre ne de vin (3).

« S'embesoignant de nos futailles,
« Dieu a feru (4) ces enragiés,
« Et la derniere des batailles
« Par eux occis nous a vengiés.

« Beuvons tous : des jours de detresse
« Jectons le record (5) dans ce vin.
« Ores ne me chault que lyesse (6) :
« Beuvons tous du vespre (7) au matin »

Après une telle citation, il n'y a plus sans doute qu'à s'écrier avec M. Henri Martin : « Quelle distance « de cette franche et vaillante poésie populaire au « fatras alambiqué des poètes de cour, à commencer « par Georges Chastelain lui-même ! C'est ici, et dans « le *Pathelin*, qu'est le vrai lien de l'ancienne poésie

(1) Mamelles, sein.

(2) Garse, jeune fille, féminin de gars, jeune garçon. Dans le patois bas-normand, garse a le diminutif garsette, petite fille.

(3) Mais ce n'était ni par l'effet du cidre, ni par l'effet du vin.

(4) Frappé.

(5) Souvenir.

(6) Maintenant je n'ai souci que de joie.

(7) Soir.

« nationale avec la langue et la littérature de la « France moderne qui vont naître. »

Pardon si je souris d'une telle tirade. La France entière applaudirait à la sagacité de son historien, que je croirais de préférence le dernier éditeur des *Vaux-de-Vire* (1), le bibliophile Jacob, aux yeux duquel le morceau cité est « apocryphe. » — Apocryphe ! une pièce admise dans les *Chants historiques françois*, publiés par M. Leroux de Lincy ! une pièce « inspirée, selon M. Henri Martin, par ce jour de « victoire et de délivrance qu'avait rêvé le Tyrtée « populaire du Bocage. » — Oui, apocryphe ; j'en sais l'histoire, et la voici :

A la fin de la Restauration, un régent de rhétorique d'un collége communal, celui de Saint-Lo, préparait une édition populaire des *Vaux-de-Vire* publiés en 1811, format grand in-8°, tirés à 148 exemplaires qui n'avaient pas été mis dans le commerce. Il désirait en faire un modeste in-18, qu'il donna en 1833.

Pendant qu'il cherchait de toutes parts des chansons de Le Houx, non encore imprimées, un de ses anciens élèves, M. Ephrem Houël, aujourd'hui inspecteur général des haras en retraite, lui prêta (c'était vers 1826) les poésies de Clotilde de Surville. Le professeur, en les rendant, chercha vainement à prouver qu'elles étaient apocryphes. Ne pouvant vaincre l'incrédulité

(1) *Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, suivis d'un choix d'anciens Vaux-de-Vire et d'anciennes chansons normandes, tirés des manuscrits et des imprimés, avec une notice préliminaire et des notes philologiques par A. Asselin, L. Dubois, Pluquet, Julien Travers et Charles Nodier.* Nouvelle édition revue et publiée par P.-L. Jacob, bibliophile. Paris, Adolphe Delahays, 1858.

par ses arguments, il eut recours à une ruse qui lui parut innocente : il composa le Vau-de-Vire attribué aux compagnons du « Tyrtée populaire du XV[e] siècle, » et ce Vau-de-Vire fut accepté comme parfaitement authentique. M. Asselin, ancien sous-préfet de Vire, l'éditeur du Basselin de 1811, en porta le même jugement, recommanda fortement de l'imprimer, quoiqu'il en connût l'origine, et ce pastiche, tel quel, figura dans l'édition de 1833. Béranger, avec son goût sûr et délicat, soupçonna la supercherie et n'en blâma point la hardiesse. « Quelques pommes de plus, écrivait-il après avoir lu les chansons de son devancier et en prenant sa métaphore aux sources normandes, quelques pommes de plus ne gâtent pas le panier. » M. Frédéric Vaultier, professeur à la Faculté des lettres de Caen, signala le morceau dont il analysa les beautés dans un mémoire imprimé (1). M. Leroux de Lincy, comme nous l'avons vu, l'inséra dans ses *Chants historiques,* et imagina cette société des Gales-Bontemps, trop facilement admise par M. Henri Martin dans son *Histoire de France.*

C'est cette admission dont je crains les conséquences, à savoir : l'introduction d'une erreur dans nos annales littéraires, qui me détermine à déclarer ici la vérité.

Le Vau-de-Vire apocryphe est de moi, et je m'en cachais quand le silence me semblait sans inconvénient.

Aujourd'hui, l'autorité de MM. Leroux de Lincy et

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen,* 1836, pages 27-68.

Henri Martin donne à ma faute une portée que je n'avais pas soupçonnée d'abord, et que je ne puis expier par un repentir solitaire. L'aveu public que j'en fais suffira, je l'espère, pour qu'elle n'ait aucun fâcheux résultat dans l'avenir. Peut-être même servira-t-il de leçon aux maîtres, qui ne sauraient avoir trop de réserve quand il s'agit de nouveautés.

Quoi que l'on pense de cette confession tardive, elle me soulage, et je sens, avec une sorte de plaisir, qu'elle allège d'un article le compte à rendre très-prochainement d'une vie qui s'achève.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. EUGÈNE TRÉBUTIEN,

Par M. Jules CAUVET,

Professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie.



Parmi les hommes distingués à des titres divers que notre Académie, depuis sa création, a comptés dans son sein, il s'est toujours rencontré deux classes d'esprits différents. Les uns, plus passionnés et plus ardents, ont participé activement au mouvement des événements contemporains. Les autres, plus renfermés et plus modestes, se sont adonnés exclusivement au culte de la science, aux devoirs austères de la profession qu'ils avaient embrassée.

M. Eugène Trébutien appartenait évidemment à cette seconde série. Né à Caen, le 30 janvier 1820, il eut pour père un homme de mérite, qui, lui aussi, devait laisser de longs regrets en disparaissant de la scène du monde avant d'avoir atteint sa cinquantième année. M. Trébutien père, reçu docteur en Droit dans un temps où ce grade honorable était conféré rarement, avait été, pendant trois ans, suppléant provisoire à notre Faculté. En 1821, il devint conseiller à

la Cour royale de Caen, poste élevé qu'il occupait lors de sa mort arrivée en 1835.

Cette perte regrettable ne changea rien à l'application qu'Eugène, son fils aîné, apportait alors à ses études classiques dont il parcourut avec succès le cercle entier, en qualité d'élève interne de notre beau Lycée. Une fois parvenu à l'école de Droit, M. Trébutien montra, dès l'abord, une aptitude singulière pour la science des lois. Ses thèses de licence et de doctorat furent classées parmi les plus remarquables. Je m'estime heureux d'avoir conservé celle qu'il composa pour la licence, au mois d'août 1841. Le sujet de cet opuscule, toujours fort intéressant, était alors très-neuf. Son auteur s'occupait *Des contrats à titre onéreux qui peuvent intervenir entre époux*.

Une vocation véritable, née de son amour ardent pour la jurisprudence, portait irrésistiblement notre confrère vers le professorat. A peine reçu docteur, il voulut entrer dans la lice qui lui sert d'accès et, dès le début, il faillit réussir. Les concours, en ce temps, n'étaient pas centralisés à Paris, comme ils le sont actuellement. Au mois de janvier 1845, la Faculté de Dijon allait donner deux places de suppléant vacantes dans son sein. M. Trébutien fut ballotté pour l'une d'elles, et, si la majorité des suffrages lui échappa, il eut du moins pour vainqueur un de ses condisciples de l'École de Caen. Cette place, en effet, fut attribuée à notre concitoyen Georges Besnard, qu'une mort plus hâtive encore venait, il y a quelques années, frapper au milieu de nous, alors que l'Académie semblait en droit de compter sur la collaboration suivie de cet esprit lettré et délicat.

Eugène Trébutien dut traverser encore quelques années avant de devenir suppléant à la Faculté de Droit de Rennes, au mois de mai 1852, à la suite d'un concours ouvert à Paris. Durant son séjour à Rennes, M. Trébutien, auquel l'enseignement du Droit criminel avait été confié, composa un ouvrage élémentaire en deux volumes sur cette partie importante de la science du Droit. L'autorité de ce livre est demeurée très-grande. Il constitue, en effet, un excellent manuel propre à donner sans fatigue à ses lecteurs une connaissance exacte de tous les principes importants qui président à l'application du Code pénal et du Code d'instruction criminelle.

Rappelé deux ans plus tard dans notre Faculté de Droit, selon son désir le plus vif, M. Trébutien, en 1858, fut investi de la chaire de procédure civile, et remplaça son ancien condisciple, Georges Besnard, sans hériter directement de l'enseignement du Code Napoléon échu à ce dernier. Cet enseignement, en effet, plus important encore dans l'ordre des études, avait été transmis, par voie de permutation, à l'un des anciens professeurs, singulièrement propre à remplir cette mission, par suite de sa science profonde, de sa parole accentuée et ardente.

C'est en 1858 que M. Trébutien prit rang dans notre Académie, d'abord en qualité d'associé-résidant, selon nos réglements. Pour justifier son admission, il présenta à la Compagnie un excellent mémoire sur *les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux.* Ce petit ouvrage, qui nous a paru constituer ce que M. Trébutien a écrit de plus parfait, peut être envisagé comme formant une introduction aussi

savante qu'instructive pour l'interprétation d'une loi récente bien connue des jurisconsultes, celle du 23 mars 1855, prescrivant la transcription sur des registres publics de toutes les aliénations concernant des immeubles.

Le double élément historique et philosophique qui a présidé à la création de cette loi est exposé par M. Trébutien avec une clarté élégante. D'une part, il décrit les origines romaines et féodales de la transcription ; il nous montre, de l'autre, le but social et pratique que cette formalité est destinée à atteindre. Le législateur, en modifiant, en ce qui la concerne, les dispositions par trop simplifiées du Code Napoléon, ne s'est pas proposé d'abroger la doctrine si juste et si élevée de ce Code qui, considérant la propriété, de même que les autres droits, comme quelque chose d'immatériel et d'idéal, veut qu'elle puisse intrinsèquement changer de maître par le seul accord des volontés de l'ancien et du nouveau propriétaire. Il exige seulement que cet accord, pour produire des effets extérieurs opposables à tous les citoyens, se manifeste au grand jour de la publicité. Faute d'avoir obéi à cette exigence du crédit public et de la sécurité générale, le nouveau propriétaire sera tenu de s'abstenir de réclamer les effets de son titre, en vertu d'une sorte de condamnation à des dommages et intérêts envers qui de droit prononcés contre lui pour fait de négligence et d'inertie.

Le passage trop rapide de M. Trébutien dans notre École de Droit laissera de lui un précieux souvenir à ses anciens élèves et à ses collègues. Les premiers aimeront à se rappeler le zèle qu'il montrait à les

initier aux arcanes souvent difficiles de la procédure civile. Les seconds, mieux encore avaient apprécié l'érudition sûre et profonde, le caractère plein de loyauté et de franchise, le religieux dévouement à l'accomplissement de ses devoirs d'un collègue à tous les points de vue estimé et aimé.

La place occupée par M. Trébutien au Barreau de la Cour impériale de Caen n'était pas moins honorable. Les intérêts les plus importants invoquaient fréquemment le secours de sa parole. Nul mieux que lui, on s'accordait à le reconnaître, ne connaissait à fond le dossier de sa cause, auquel il ne manquait jamais de consacrer une étude patiente et suivie.

Ainsi parvenu, par son travail, à la position sociale qu'il avait toujours enviée, M. Trébutien avait trouvé le bonheur domestique dans une alliance bien assortie. N'oublions pas non plus la joie vive et durable qu'il avait ressentie de la promotion à un poste élevé dans la magistrature d'un frère tendrement aimé. Ces chances heureuses s'augmentaient encore par l'indifférence de notre collègue pour les vains et bruyants plaisirs, trop poursuivis de nos jours. La campagne, les fleurs, l'intimité de la famille lui composaient, dans ses jours de repos, un horizon calme et serein d'où il ne voulait pas sortir. Mais, hélas! dans ce monde périssable et changeant, les bonheurs sont courts et fragiles. L'impitoyable rigueur de la condition humaine vient bien vite les atteindre et les disperser. Depuis plus d'une année, la santé de M. Trébutien s'était sensiblement altérée, lorsqu'au mois de décembre 1865, il éprouva le malheur cruel de perdre presque subitement son fils, âgé de 12 ans.

Depuis ce moment, il n'a cessé de s'affaiblir. Après avoir supporté avec courage les atteintes d'une maladie douloureuse, le jour de Pâques 1866, il succombait vers la fin de la journée, alors que la plupart de ses collègues, dispersés par les vacances, espéraient que sa santé allait se raffermir, aux approches du printemps. La religion, qu'il avait toujours honorée et pratiquée, entourait sa couche funèbre de ses sublimes espérances, de ses touchantes cérémonies. En voyant arriver le moment suprême, ce jour-là même où l'Église célèbre avec éclat la résurrection du Sauveur, il a senti, nous n'en doutons pas, les grandes perspectives qui suivent la tombe, s'illuminer pour lui d'une splendeur plus éclatante et plus claire.

LE TEXTE ET LES ÉDITIONS

DE

JEAN MAROT[1],

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.

Pour achever de faire connaître Jean Marot, à l'étude littéraire et morale que nous avons faite de ses œuvres, il est bon de joindre quelques renseignements bibliographiques, de faire pour ainsi dire l'histoire de son texte et des diverses éditions.

Les poésies de Jean Marot ont été imprimées à plusieurs reprises, surtout au XVIe siècle. On sait que le poète n'a pas lui-même publié ses œuvres. La première édition connue est celle qui paraissait à Paris, le 22 janvier 1532 (petit in-8°, lettres rondes, CI feuillets numérotés au recto), par les soins de Clément Marot, chez Pierre Roufet ou Roffet, sous ce titre : *Jean Marot de Caen sur les deux heureux voyages de Gênes et de Venise*, etc. (2). Le volume était

(1) Ce travail est le complément naturel de celui qu'on a pu lire page 14 et suivantes de ce volume. La nature toute spéciale des détails que nous donnons ici nous a engagé à leur donner une place à part. A. J.

(2) Voici tout au long le vrai titre du livre : *Jean Marot de Caen sur les deux heureux voyages de Gênes et de Venise victorieusement*

imprimé une seconde fois par Roffet la même année, puis une troisième fois en 1533.

A ce petit volume s'en joint un autre, intitulé : *Le Recueil Jehan Marot, de Caen*, comprenant *Le Doctrinal, l'Épistre des Dames de Paris au Roy, l'Épistre aux Courtisans, l'Épistre à la royne Claude, la Response de France, le Chant royal de la Conception Nostre-Dame, le Chant royal de Nostre-Seigneur Jésus*, et cinquante *Rondeaux sur divers propos.* Dans un exemplaire de la Bibliothèque impériale, le *Recueil* se trouve réuni aux *Voyages*; mais l'impression de la deuxième partie, qui ne porte pas de date, est évidemment postérieure ; le prénom du poète est écrit Jehan au lieu de Jean ; le privilége, donné pour les *Voyages* à Pierre Rouffet, est ici au nom de « la veuve de Pierre Rouffet. » M. Brunet cite plusieurs éditions du *Recueil* (1) : 1532, Roffet ; — id., 1533 ; — autre sans date ; —1536, sans nom d'éditeur ;—id., 1538, Bonnemère ; Paris, in-16.

Le *Recueil* réuni aux *Voyages* a été publié par Fran-

mys à fin par le trèschrestien roy Loys, douzième de ce nom, Père du Peuple, et véritablement escriptz par iceluy Jean Marot, alors Poète et Escrivain de la très-magnanime royne Anne, duchesse de Bretaigne, etc., et depuys valet de chambre du trèschrestien roy François, premier du nom. On les vend à Paris, devant l'église Saincte-Geneviefve-des-Ardens, rue neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur. A la fin du Voyage on lit : Ce présent livre fut achevé d'imprimer le XXII[e] jour de janvier MDXXXII pour Pierre Roufet dit le Faulcheur, par maistre Geufroy, de Bourges, imprimeur du Roy.

(1) Nous renvoyons, pour plus de détails, au *Manuel du Libraire*, Paris, 1861 (article *Jean Marot* et *Clément Marot*). Il n'y aurait aucun profit à recommencer une description qui a été faite avec tant de soin et d'exactitude.

çois Juste, à Lyon, en 1535, en un petit in-12 allongé, caractères gothiques ; en 1537 et en 1538, in-16, lettres rondes. Le *Recueil Jehan Marot* (le *Recueil*, non les *Voyages*) a été aussi imprimé avec l'*Adolescence Clémentine*. C'est ainsi qu'on le trouve dans l'édition que François Juste a donnée de ce dernier livre à Lyon, en 1534, édition dont la Bibliothèque de l'Institut possède un précieux exemplaire : à la suite des poésies de Clément, on trouve le *Recueil des Œuvres Jehan Marot, excellent poète françois* (1). Il paraissait la même année à Lyon, chez J. Boulle; — en 1536, chez Bonnemère ; — en 1536 et 1537, in-16, sans nom de ville ni d'imprimeur ; — en 1536, Anvers, Jean Steels ; – id., 1539.

A ces publications successives il faut ajouter un petit volume in-8° de 16 feuillets, en caractères gothiques, sans lieu ni date, qui porte pour titre : *La Vray disante Advocate des Dames,* et que devait reproduire, seulement au dix-huitième siècle, l'édition des œuvres de Jean Marot donnée par Lenglet-Dufresnoy, dont nous parlerons tout à l'heure. Le livre ne porte pas de nom d'auteur ; mais Clément Marot, dans l'*Épître aux Dames de Paris*, nous apprend expressément qu'il était l'œuvre de son père. Il dit, en parlant de celui-ci :

Feu mon père honoré,
Qui vostre sexe a tant bien décoré,
Au livre dict : Des Dames l'Advocate.

(1) Recueil des Œuvres Jehan Marot, illustre poète françoys, Rondeaux, Épistres, Vers épars, Chants divers, 1534. On les vend à Lyon, en la maison de François Juste.

Ce poème, pourtant, si l'on en croyait M. Brunet, n'appartiendrait pas à Jean Marot. On lit, en effet, dans ce merveilleux trésor de bibliographie qu'on appelle le *Manuel du Libraire*, à l'article de *La Vray disante Advocate* : « En réunissant les premières lettres de chaque vers d'un acrostiche qui termine cette pièce rare, on a le nom de l'auteur, Laurens Belin. La même pièce est imprimée sous le nom de Jean Marot, dans le cinquième volume des œuvres des trois Marot, donnée par Lenglet-Dufresnoy, 1731, in-12. Mais dans cette réimpression ne se trouve pas l'acrostiche. » Il faut qu'ici M. Brunet ait été trompé par un renseignement trop rapidement recueilli. Non-seulement, en effet, le manuscrit gothique de *La Vray disante Advocate* qui se trouve à la Bibliothèque impériale ne présente pas la pièce acrostiche dont parle M. Brunet ; mais elle ne se trouve pas davantage dans l'exemplaire signalé par le *Manuel*. On peut voir, en effet, celui-ci à la Bibliothèque de l'Arsenal où il se trouve sous le numéro 7230 (belles-lettres), relié dans un même volume, avec plusieurs pièces de provenance différente (1). Après la fin du poème, telle que l'a donnée Lenglet-Dufresnoy, on trouve seulement le mot *Finis*, et ceux-ci tracés à la main, bien postérieurement à la publication du livre : « Cy finist *La Vray disante Advocate des Dames*, composée

(1) Le poème de Marot se trouve vers le milieu du volume. Il a pour titre : *La Vray disante Advoca'e des Dames;* au-dessous, on voit une vignette représentant une Dame qui tien tune fleur à la main et paraît s'entretenir avec un personnage en bonnet et en robe fourrée.

par Maistre Jehan Marot. » D'acrostiche et du nom de Laurens Belin il n'y a pas de trace. On peut donc, sans le moindre scrupule, laisser ce petit poème à Jean Marot.

Cependant, la pléiade triomphante s'emparait de l'attention publique et renvoyait dans l'ombre tous les poètes qui l'avaient précédée. On ne réimprime plus Jean Marot dans la deuxième moitié du seizième siècle. Il n'est pas plus heureux au dix-septième. Au siècle suivant, la curiosité revient aux origines de notre langue et à nos vieux auteurs du quinzième et du seizième siècle. Le libraire Coustelier, avec Villon, Coquillart, Martial d'Auvergne, Crétin, Bourdigné, publie les œuvres de Jehan Marot (Paris, 1723, petit in-8°). Il se contente de reproduire, avec beaucoup de fautes et une ponctuation détestable, l'édition de P. Roffet. Il y ajoute seulement, en place de notice, des extraits des *Mémoires littéraires* (t. Ier, p. 249) *des Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et de du Verdier, et des *Origines de Caen*, de Huet. En 1731, Lenglet-Dufresnoy publiant à La Haye (Gosse et Neaulme, 4 vol. in-4°, et 6 vol. in-12) les œuvres de Clément Marot; pour le présenter au public entouré de tous les siens, donnait en même temps les poésies de son père et celles de son fils, de Jean et de Michel (IVe volume de l'édition in-4°, V^e^ volume de l'édition in-12). Aux pièces imprimées par Roffet et reproduites par Coustelier, il ajoutait un poème négligé par ceux-ci et tombé dans l'oubli, *La Vray disante Advocate des Dames*, dont nous parlions tout à l'heure, et quelques pièces détachées. Enfin, en 1860, M. Georges Guiffrey a découvert et

mis en lumière un nouveau poème de Jean et un des plus intéressants : *Les Prières sur la restauration de de la sancté de Madame Anne de Bretagne, royne de France* (1).

Mais on n'a pas encore là tout ce qu'a écrit Jean Marot. L'éditeur de 1532 avertissait qu'il ne donnait qu'une petite part de ses œuvres. Même après l'édition de Lenglet-Dufresnoy et la publication de M. Guiffrey, plusieurs pièces de lui demeuraient encore enfouies dans les manuscrits, et les éditions de ses œuvres, antérieures à notre siècle, faites sans critique, sont à recommencer. Il faudrait à la fois réunir tout ce qu'il a laissé et donner de lui un texte correct, le texte authentique et original.

M. Cousin, dans un *Rapport* resté fameux, exprimait le vœu de voir faire, pour nos grands classiques, ce qu'on fait en Europe depuis deux siècles pour ceux de l'antiquité. Il demandait qu'on recherchât les vraies leçons, les leçons authentiques que le temps et la main d'éditeurs inhabiles ont peu à peu effacées. En supprimant le mot de *grand*, qui n'a rien à faire ici, les paroles de M. Cousin peuvent s'appliquer à Jean Marot. Jean Marot, à certains égards, peut être considéré comme un classique. C'est un terme d'honneur qui s'applique fort bien à son fils, et qu'on a le droit de revendiquer pour lui-même. L'habitude est prise depuis plus de trois siècles de ne pas les séparer, et l'habitude a raison.

(1) *Poème inédit de Jehan Marot*, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes par Georges Guiffrey. Paris, Ve J. Renouard, 1860.

Quel que soit leur mérite poétique, les œuvres de Jean Marot sont un monument essentiel de notre histoire littéraire, de l'histoire de notre langue et de notre versification. Supprimez-le, il y aura tout de suite une lacune. Il a sa place marquée entre Villon et Clément Marot; il est le lien entre eux. D'autres poètes du même temps auraient pu remplir ce rôle; mais c'est lui que la tradition a adopté. Il représente le temps de Louis XII, comme Villon celui de Louis XI, comme Clément celui de François Ier. Il mérite donc les honneurs d'une réimpression sérieuse, d'une édition critique.

Il faudrait, pour la faire, consulter les manuscrits de la Bibliothèque impériale. On y trouverait tout d'abord trois volumes in-folio, recouverts de maroquin rouge, écrits sur papier, d'une écriture courante, provenant du fonds de Béthune, inscrits sous les numéros 7685, 7686, 7687 (fonds français 1716, 1717, 1721), et contenant entre autres des poésies du temps de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier.

Le numéro 7685 (f. fr. 1717) offre un rondeau inédit adressé au roy François Ier. Le numéro 7685 (f. fr. 1716) une *ballade* à ce même prince quand il n'était encore que duc de Valois. Le numéro 7687 (f. fr. 1721) une ballade à M. le trésorier Robertet; utiles toutes deux pour la biographie du poète, et d'autant plus intéressantes qu'elles sont écrites sur un ton et dans un genre dont les œuvres publiées offraient peu d'analogie et qui font penser à quelques-unes des pièces les plus charmantes de Clément Marot. On y rencontre encore quatre rondeaux inédits parmi des rondeaux déjà connus de Marot. L'at-

tribution qu'ils font de ces œuvres à Jean Marot offre toutes les garanties possibles d'authenticité. En effet, ces recueils ont été formés par les soins d'un contemporain, par Jacques Robertet (1), neveu de ce Florimond Robertet si vanté par Clément Marot, qui lui a consacré un long poème, et qui était lui-même, au dire de Clément, un homme de grande culture littéraire.

Un quatrième volume portant le numéro 7662 (f. fr. 1679) et provenant de la première bibliothèque du cardinal Mazarin, parmi plusieurs Épîtres du bailly d'Estellan, du seigneur de Chastillon, du comte de Ligny, etc., renferme la *Déploration de la feue royne Claude de France*, *duchesse de Bretaigne et comtesse de Bloys* et une *Épitaphe* de cette princesse.

Outre ces manuscrits où se trouvent ainsi épars des vers inconnus de Jean Marot, la Bibliothèque impériale en possède d'autres qui permettraient de faire subir aux œuvres déjà publiées des corrections des plus importantes et des plus nécessaires.

C'est d'abord le manuscrit du *Voyage de Gênes* (f. fr., numéro 5091, ancien 9707, réserve), magnifique in-folio, écrit en beaux caractères gothiques, de quarante feuillets de vélin sans compter les feuillets de garde, formant quatre-vingts pages de vingt-cinq lignes à la page. Onze de ces pages sont enrichies de splendides miniatures, véritables tableaux retraçant les principales scènes du poème, et en formant une *illustration* continue, que Montfaucon avait signalées,

(1) V. Quicherat, *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, t. V, p. 98, article sur Henri Baude.

et dont quelques-unes avaient été reproduites par lui dans ses *Monuments de la monarchie françoise*. C'est, selon toute probabilité, l'exemplaire même que le poète offrit à Anne de Bretagne, et qu'on voit, dans la miniature qui figure en tête du livre, placé dans les mains du poète et présenté par lui à la reine. L'enveloppe de velours a disparu, et a été remplacée par une reliure moderne en maroquin rouge ; mais le volume est bien le même. Rien n'empêche aussi de supposer que ces beaux caractères ont été tracés par la main même de Jean Marot, de celui qui s'intitulait si ingénument « le povre escrivain de la Reine », et que les miniatures sont l'œuvre de Jean Perréal, le peintre valet de chambre du Roi, l'ami et l'introducteur des poètes à la cour. Le manuscrit lui-même ne porte pas de titre ; c'est le relieur qui, au dix-septième siècle, a écrit au dos : *La Révolte de Gênes*. Il ne se termine pas, comme l'imprimé, par la devise : « Ne trop ne trop peu. » Au revers de la première miniature commence la dédicace. Sur le premier feuillet de garde on lit : « Tiré du garde-meubles de Versailles et remis par M. Hardoin pour la bibliothèque du Roy. Signé Sallier. » La même main, en marge de la dédicace, en face des mots : « Moy Jehan Desmaretz », a écrit Jean Marot. On trouve dans ce volume une dédicace tout-à-fait différente de celle qui est imprimée et près de quatre-vingts vers que les précédents éditeurs n'ont pas connus, qui forment la fin du poème, et où se développe la pensée morale de l'auteur.

Un autre manuscrit (numéro 7678, f. fr. 1704, grand in-4°) présente le texte de *La Vray disante*

Advocate des Dames. Il est en caractères gothiques; la dédicace commence par une grande lettre gothique ornée et peinte; chaque couplet par une lettre capricieusement formée d'arabesques hardies. On lit, à l'intérieur du volume : « Par Jehan Marot. Pareil manuscrit se trouve dans la bibliothèque de M. le duc de Bourbon, à l'hôtel de Condé. » Sur un des feuillets de garde on a écrit : « Ce livre est à Mme la Duchesse connestable de France. » Au bas du dernier feuillet on voit, entourés de rayons, un bras et une main gantée tenant un épervier. Sur le bras, on lit : SVSZAFOY. En face, une grande miniature. Deux dames, en costume de guerre et apparence d'amazones, sont assises aux côtés d'un grand écusson, au sommet duquel paraît une femme vêtue de blanc et couronnée, tenant un livre en main, *La Vray disante Advocate*, sans doute. Lenglet-Dufresnoy avait publié ce manuscrit avec assez d'exactitude, mais en laissant se glisser à l'impression une foule de fautes.

Un manuscrit 7584 (f. fr. 1537) est celui-là même que M. Georges Guiffrey a reproduit et longuement décrit.

Enfin, deux manuscrits magnifiques contiennent deux *Chants Royaux* : l'un, *Lorsque au palais*, qui a paru dans toutes les éditions; l'autre, *Pour traicter paix*, qui a été imprimé seulement à Rouen en 1834 (1).

Le premier de ces volumes (f. fr. 2202) est un

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1834. p. 241. — *Rapport et notice historique sur les Palinods*, par M. Ballin.

grand in-folio, d'une élégante écriture gothique sur deux colonnes, qui contient : 1° une longue série de *chants royaux*, écrits à la suite les uns des autres et séparés seulement par des miniatures de mérite très-inégal ; 2° un poème allégorique accompagné de grandes *illustrations*, puis des *ballades*, des *rondeaux*, etc. En tête du premier *Chant royal*, qui porte le nom de M° Jacques Le Lyeur, on voit une miniature très-délicate et très-fine et de façon tout italienne. Le second est l'œuvre de Jean Marot. La miniature au-dessous de laquelle on lit son nom représente au premier plan, à droite et à gauche du tableau, deux guerriers debout en armures dorées, recouvertes, pour l'un, d'une cotte grise, pour l'autre d'une cotte noire et blanche ; un peu en arrière, il y a une table ronde sur laquelle écrit un scribe ; au fond, sur un trône élevé, le pape, ayant à côté de lui l'empereur, des princes, des cardinaux, etc.

Le second volume portant un titre moderne : *Chants royaux de la Conception, Poésies couronnées au Puy de la Conception de Rouen*, 1519-1528, exemplaire vraiment royal, est un bel in-folio recouvert de velours cramoisi, en grands et magnifiques caractères gothiques, avec grandes figures sur vélin à chaque poème. La pièce de Marot est la douzième. La peinture qui l'accompagne est ainsi décrite dans les tables jointes plus tard au volume : « figure singulière ; un astrologue en robe de Faculté avec une sphère à la main. Dans les cieux, il y a le zodiaque et quatre figures humaines. Dans les nuées, d'un côté, est une sorte de Visitation ; de l'autre, une alliance nuptiale de l'humanité et de la divinité. »

De ces divers écrits, celui qui a été le plus modifié par les premiers éditeurs est le *Voyage de Gênes*. En effet, entre le texte publié pour la première fois chez Roffet, en 1532, et que tous les éditeurs ont reproduit sans examen, et le texte original, il y a des différences énormes qui en font, tout au moins au point de vue de la forme, une œuvre toute nouvelle, et nous éclairent sur le développement du talent de J. Marot.

Les anciennes éditions, reproduites encore par Coustelier, en 1723, montraient dans toutes les œuvres du poète à peu près la même facture; il était difficile, après les avoir lues, de signaler chez l'auteur un changement ou un progrès. La publication que Lenglet-Dufresnoy faisait, en 1731, de *La Vray disante Advocate,* la seule œuvre du poète qui ait été, avant le dix-neuvième siècle, reproduite d'après le texte original, prouvait cependant que la forme chez J. Marot n'avait pas toujours été la même, qu'elle avait été d'abord incorrecte, presque barbare. L'éditeur, s'il se fût plus intéressé à Jean Marot, s'il n'eût pas regardé cette partie de son travail comme secondaire, eût dû être averti par sa propre publication qu'il ne fallait pas s'en rapporter aveuglément aux anciens textes, et qu'il y avait lieu de rechercher s'ils n'avaient pas été altérés.

L'étude de ces altérations permet de résoudre une question intéressante. En effet, le poème publié avec tant de soin et de fidélité par M. G. Guiffrey montre qu'en 1512 le poète s'est amendé, que sa versification est arrivée à toute la perfection relative qu'elle atteindra. Mais de quand date l'amélioration ? Est-ce

de 1512 seulement, ou faut-il remonter jusqu'au *Voyage de Gênes?* Oui, si nous en croyons les éditions imprimées de Jean Marot. Non, répondent les manuscrits, et ils nous montrent que le texte du *Voyage de Gênes* a été complètement mutilé et défiguré. Entre l'original et l'œuvre qu'on lit depuis trois cents ans, il y a à peu près la même différence qu'entre les *Mémoires de Sully*, revus et corrigés par l'abbé de L'Écluse, et les *Royales Œconomies.*

Le premier éditeur, dont le travail a été reproduit sans examen par tous ceux qui l'ont suivi, ne s'est pas contenté de changer l'orthographe : il a omis toute la fin du poème, soit qu'il ne l'ait pas connue, soit qu'il ait voulu abréger sa tâche : il a changé la dédicace (1), corrigé les erreurs de versification, refait les hémistiches douteux, redressé les ignorances, remplacé les locutions trop familières par des mots plus nobles ; enfin remis à la mode de 1532 l'écrit de 1507. On sait que Clément Marot avait accommodé au goût de son temps le *Roman de la Rose:* il aura voulu rendre le même *service* à son père ; il n'a pas voulu surtout que ses premières œuvres fissent disparate, mais qu'elles se présentassent aussi correctes que les autres. Le vieux poète n'a pas toujours gagné à ces remaniements. Il y a, du moins, perdu sa physionomie originale. Il conviendrait de lui faire les honneurs d'une édition nouvelle où il repa-

(1) La dédicace du *Voyage de Gênes*, du manuscrit original, a été publiée par l'abbé Sallier, dans ses *Recherches sur Jean Le Maire de Belges.* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII.)

raîtrait, au moins en ses premières œuvres, tel qu'il était alors, un poète populaire et naïf, formé par lui-même en dehors de toute éducation classique et de toute relation avec les poètes érudits.

POÉSIES.

TRADUCTION DE LA 1re SATIRE D'HORACE,

Par M. ANQUETIL,

Inspecteur d'Académie à Versailles, membre correspondant.

Comment donc se fait-il que toujours de la part
Qu'il tient de sa raison, ou qu'il doit au hasard,
L'homme soit mécontent, Mécène, et sur la vie
Échue à son prochain jette un regard d'envie ?
« O fortunés marchands ! » Ainsi parle un soldat
Chargé d'ans et brisé par un labeur ingrat.
Battu par la tourmente, en son cœur plein d'alarmes :
« Mieux vaut, dit le marchand, la carrière des armes.
« Qu'est-ce en somme ? On s'élance, un fugitif instant
« Donne la mort ou bien le triomphe éclatant. »
« Heureux les laboureurs ! » dit un jurisconsulte,
Un oracle des lois, à sa porte en tumulte
Sitôt qu'au chant du coq ses clients ont heurté.
Ce manant qui dans Rome, au tribunal cité,
Vient dégager sa foi, s'écrie : « On n'est tranquille,
« On n'est heureux qu'autant que l'on vit à la ville. »
Contrastes singuliers, dont le détail complet
Lasserait Fabius, tout loquace qu'il est.
Je t'épargne le reste, et viens à mon affaire.

Qu'un dieu dise à nos gens : « Je veux vous satisfaire :
« Le soldat de tantôt va devenir marchand ;
« L'avocat, villageois ; qu'au gré de son penchant
« Chacun choisisse un rôle... Allons ! changez de place.
« Que tardez-vous ? » Pas un n'acceptera la grâce.

Ils peuvent être heureux pourtant! En vérité,
Qui tient Jupin, contre eux à bon droit irrité,
De dire, enflant sa voix et sa joue allumée,
Qu'à leurs vœux désormais son oreille est fermée?

Mais poursuivre en raillant sur ce ton familier,
Ce serait ressembler aux plaisants de métier:
Ainsi, quoique le vrai puisse en riant se dire,
Et qu'avec des gâteaux, pour qu'ils veuillent bien lire,
Des maîtres doucereux séduisent les marmots,
Trève au rire! Passons aux sérieux propos.

Ce manant dont le soc peine à creuser la terre,
Cet hôtelier sans foi, ce soldat mercenaire,
Ce hardi nautonnier qui court toutes les mers,
Quel fruit prétendent-ils de tant de maux soufferts?
Gagner pour leurs vieux jours une aisance modeste,
Et dans un sûr loisir en abriter le reste.
La fourmi (c'est l'exemple invoqué par nos gens)
Dont le corps est si frèle et les travaux si grands,
Traînant tout ce que peut soulever sa faiblesse,
L'ajoute à son monceau qu'elle grossit sans cesse.
Je l'admire avec eux; mais dès qu'après l'été
Par le sombre verseau le ciel est attristé,
Sans sortir de chez soi, l'insecte riche et sage
Vit des fruits qu'amassa son prévoyant courage.
Pour toi, rien ne t'arrache à ton gain, ni la mer,
Ni l'hiver ou l'été, ni la flamme ou le fer;
Aucun rival ne doit surpasser ta richesse,
Tu le veux à tout prix. Pourtant quel plaisir est-ce
Que d'aller dans la terre, inquiet et furtif,
Enfouir des monceaux d'or et d'argent massif?
— Entamer un trésor, à rien c'est le réduire.
— Mais un stérile amas en quoi peut-il séduire?
Quand ton aire broirait cent mille muids, eh bien!
Ton ventre en sera-t-il plus vaste que le mien?

Et si, dans le troupeau qu'à la vente il destine,
Du sac au pain ton maître a chargé ton échine,
Auras-tu double part et seras-tu traité
Mieux que ton compagnon qui n'aura rien porté ?
Que fait, à qui s'astreint aux lois de la nature,
Que cent ou mille arpents limitent sa culture ?
— Soit ! mais dans un gros tas puiser est doux pourtant !
— Souffre qu'à mon petit j'en puisse prendre autant,
Mes corbeilles vaudront tes greniers. Qu'il suffise
D'une amphore ou d'un verre à ma soif, c'est sottise
De dire : « J'aime mieux aller puiser mon eau
« Dans un large courant qu'à ce faible ruisseau. »
Partant qu'arrive-t-il au convoiteux ? L'Aufide,
Minant ses bords, l'abîme en son onde rapide.
Le sage à ses besoins borne ses vœux, les sots
Boivent une eau fangeuse ou meurent dans les flots.

Mais la plupart, épris d'une fausse maxime :
« On n'a jamais assez, disent-ils, car l'estime
« Se mesure à l'avoir. » Qu'y faire ? A leur malheur
Laissons-les, puisqu'ils sont malheureux de bon cœur.
Dans Athènes, dit-on, un vieux ladre naguère
En ces termes narguait les brocards du vulgaire :
« Si le peuple me siffle, en retour, quand je voi
« Mes coffres pleins d'écus, je m'applaudis chez moi. »
De Tantale altéré, qui se penche pour boire
L'eau fuit la lèvre... Eh quoi ! tu ris ! C'est ton histoire,
Le nom seul est changé. Sur des sacs remplis d'or
Tu dors bouche béante et couvant ton trésor,
Comme un objet sacré qu'un saint respect ménage,
Un tableau fait pour l'œil et non fait pour l'usage.
Connais mieux la valeur d'un écu ; sache enfin
Qu'on achète à ce prix des légumes, du pain,
Voire un setier de vin, bref que l'on se procure
Mille objets dont le manque attriste la nature.
Eh quoi ! veiller en proie à de mortelles peurs,
Le jour comme la nuit redouter les voleurs,

D'esclaves malfaisants craindre les perfidies,
Rêver désertions, brigandage, incendies,
Quel plaisir ! Ah ! pour moi puissé-je, en vérité,
A jamais de tels biens être déshérité !

Puis qu'un soudain frisson, courant de veine en veine,
Ou qu'un autre accident sur ton grabat t'enchaîne,
Du moins as-tu quelqu'un qui siége à tes côtés,
Qui parle au médecin, par qui soient apprêtés
Les remèdes prescrits, et qui, sauvant ta vie,
Reconforte avec toi ta famille chérie ?
Non : fils, femme à tes jours nul ne tient ; on te hait,
Filles, garçons, voisins, quiconque te connaît.
Quand l'or est tout pour toi, cet abandon t'étonne !
Tu prétends être aimé, toi qui n'aimes personne !
Mais vouloir près de toi retenir enchaînés
Ces amis peu coûteux que le sang t'a donnés,
Folie ! Au Champ-de-Mars l'œuvre est moins difficile
De dresser à courir un âne au frein docile.

En un mot, mets un terme à ta cupidité ;
Quand tu possèdes plus, crains moins la pauvreté ;
Tes vœux comblés, commence à réduire ta peine.
N'imite point (le trait n'est pas de longue haleine)
Certain Ummidius, un richard par boisseaux
De ses milliers d'écus mesurant les monceaux,
Mais un ladre sordide, un vieillard sec et have,
Et toujours de haillons vêtu comme un esclave.
Jusqu'à sa dernière heure il trembla que la faim
Ne terminât sa vie, et voici qu'à la fin
Une affranchie osa, digne sang de Tyndare,
Brandir aussi la hache et pourfendre l'avare.
— Que me conseilles-tu ? Faut-il qu'en Mévius
J'aille donc vivre, ou bien vivre en Nomentanus ?
— Doucement : c'est vouloir, fidèle à ton système,
S'obstiner à courir de l'un à l'autre extrême.

Si je défends qu'on soit avare, intéressé,
S'ensuit-il que j'approuve un prodigue insensé ?
Non : de Visellius le beau-père, je pense,
Laisse entre Tanaïs et lui quelque distance.
En toute chose il est une mesure, un point
Tel qu'en deçà le bien comme au-delà n'est point.

Je reviens au début. Quel contraste bizarre
Veut que chaque mortel, au rebours de l'avare,
Dépréciant son lot, vante le lot d'autrui ?
A nos regards pourquoi, nous qui séchons d'ennui
Si la chèvre voisine enfle plus sa mamelle,
Des plus pauvres que nous la foule échappe-t-elle ?
L'un sur l'autre à l'envi nous avons beau monter,
Un plus riche toujours saura nous arrêter.
C'est une lice ardente où, loin de la barrière,
Le cocher, sur son char lancé dans la carrière,
S'acharne à dépasser ses rivaux triomphants,
Sans souci des vaincus perdus aux derniers rangs.
Aussi bien rarement rencontrons-nous un sage
Qui dise avoir vécu content de son partage,
Et sache de la vie, ainsi que d'un banquet,
Sortir en gai convive *et faire son paquet.*

Mais assez, plus un mot ! ne crois pas que je veuille
Du pédant Crispinus vider le portefeuille.

L'ALOUETTE,

Par M. Achille MILLIEN,

Membre correspondant.

Juillet sourit, le mois des gerbes.
Le vent murmure en agitant
Les blonds épis des blés superbes
Que l'aire des granges attend.

Je longe seul, l'ame inquiète,
Les champs de trèfle et de lupins,
Où le chasseur à l'affût guette
L'essaim bondissant des lapins.

Dans le rocher filtre et résonne
La fontaine douce aux chevreuils,
Au pied d'un bouleau qui frissonne
A chaque bond des écureuils.

Quand des flots de lumière pure
Baignent l'immensité des cieux,
Quelle paix émane, ô Nature,
De tes réduits mystérieux !

Loin des bruits de la multitude,
Devant un horizon serein,
Comme on sent de la solitude
Sortir un calme souverain !

Dans les parfums que par bouffées
Apporte l'haleine du soir,
Dans le concert des mille fées
Qu'on entend et qu'on ne peut voir,

Sous les chênes au vaste ombrage,
Sur la berge du lac sans pli,
Va, pauvre âme où gronde l'orage,
Chercher le repos et l'oubli.

Ainsi je vais! Tandis que j'erre
Par les sentiers, sous le ciel bleu,
La brise, frôlant la fougère,
Rafraîchit mes veines en feu.

Venez tous, meurtris au front blême:
Penseur lassé qui t'es voué
A poursuivre le grand problème
Où tant d'esprits ont échoué;

Victime à jamais asservie,
Que l'Amour a frappée au cœur,
Et qui dois porter dans la vie
Un poids d'incurable langueur;

Ambitieux d'or et de gloire,
Dont les projets, hier conçus
Par la fortune dérisoire,
Aujourd'hui même sont déçus;

Venez tous, sous le large dôme
Que font les branchages des bois,
Respirer ce puissant arôme
Qui calme et retrempe à la fois!

Pour moi, Nature maternelle,
Même en ton infertilité,
Ta douceur toujours se révèle
Sous ton austère majesté.

Dans les déserts les plus arides,
Sous le ciel le plus rembruni,
Rien ne voile à mes yeux avides
Le sourire de l'Infini !...

Nature, sois ma confidente :
Étouffe dans tes bois épais
La passion d'une âme ardente
Qui vient chercher en toi la paix.

Labeurs d'une vaine science,
Espoirs menteurs que sans pitié
Fauche un par un l'expérience,
Liens de frivole amitié,

Que tout de l'oubli soit la proie,
Rêves des nuits, travaux des jours,
Tout, mes regrets avec ma joie
Et ma peine avec mes amours !

Comme à la source d'un grand fleuve
Dans l'air des monts purifié,
Je veux me faire une âme neuve
Et vivre ici réfugié.

Frêle alouette, je t'imite :
Caché dans l'herbe du sillon,
Je donne à mes vœux pour limite
Les bornes mêmes du vallon.

— L'alouette m'entendit-elle
Sous son coquelicot vermeil?
Elle en sortit, battit de l'aile
Et s'éleva vers le soleil.

Montant, montant, montant encore,
Elle disparut à mes yeux;
Mais j'écoutai son chant sonore
Comme une parole des cieux.

« Mon abri, semblait-elle dire,
« Est sans doute un bouquet de fleurs;
« Mais j'en sors souvent, et j'aspire
« Aux espaces supérieurs.

« Je monte dans l'azur tranquille:
« Ami rêveur, fais comme moi;
« Demande à ces champs un asile,
« Mais à toute heure élève-toi. »

LE PERROQUET,

FABLE,

Par M. GUÉRARD,

Membre correspondant.

Un Perroquet sollicitait
Une place dans la Justice.
Comme au Lion Jacquot plaisait
Et qu'il avait rendu service
Avec deux ou trois coups de bec,
Qu'avec le peuple il était sec,
Mais qu'à la phrase d'habitude :
« As-tu bien déjeûné? de quoi? »
Il répondait : « Du rôt du Roi, »
Avec le ton et l'attitude
De la plus vive gratitude,
Le maître lui donna l'emploi.
Le voilà donc dans sa simarre.
Au moment où le Perroquet
Allait se rendre à son parquet,
Un ami franc, un ami rare,
Lui dit : « Si, par malheur, tu t'étais fourvoyé !
« Tu parles, mais tu te répètes;
« Ne crains-tu pas, auprès de tant d'illustres bêtes,
« De paraître un peu mince et d'être renvoyé ? »
— « Bah ! dit Jacquot, sois donc tranquille.
« Prendre un fardeau trop lourd est souvent très-habile.
« Ici, les gens comme il en faut
« Ne tombent jamais en disgrâce ;
« Si je ne conviens pas, mon bon, à cette place,
« Pour me l'ôter, on me mettra — plus haut. »

LE VER, LA FOURMI ET L'ÉCUREUIL.

FABLE,

Par le Même.

« Que je vous trouve heureuse, ma voisine ! »
Disait le Ver à la Fourmi ;
« Tristement enterré, je ne vis qu'à demi,
« Rongeant par-ci par-là quelque maigre racine,
« Trop souvent mutilé par les outils tranchants.
« Vous, au soleil, dans les bois, dans les champs,
« Sur vos six pieds marchant sans peine,
« Vous amassez l'été de quoi vivre l'hiver
« Et ne connaissez pas la gêne. »
La Fourmi répondit au Ver :
« Arrêtez-vous, ne vous déplaise.
« Admettons que je vis à l'aise ;
« Mais à quel prix ! on peut le voir :
« En marchant du matin au soir,
« Par ces maudits brins d'herbe cahotée,
« Avec mon fardeau culbutée,
« Bien souvent n'arrivant que le soir sur le seuil
« De la lointaine fourmilière ;
« Vous ne connaissez pas le sort de l'ouvrière.
« Ah ! parlez-moi de l'Écureuil !
« Oui, l'écureuil est une heureuse bête,
« Qui court toujours, que rien n'arrête,
« Qui grimpe et qui saute à plaisir
« Et grignote tout à loisir
« La châtaigne et la blonde faîne... »
L'Écureuil était sur un chêne.
Se laissant glisser tout d'un coup :
« Halte-là ! s'il vous plaît, dit-il, Fourmi, ma mie :
« Grimper, sauter, c'est une vie
« A se rompre cent fois le cou !
« Puisqu'il voulait nous voir à la cime fragile

« Des arbres, Dieu devait nous faire le cadeau,
« Au lieu d'une queue inutile,
« De deux ailes, comme à l'oiseau. »

Chacun regarde au-dessus de sa tête,
Et toujours on voit une bête
Qui semble heureuse sans effort
Et dont nous envions le sort.
Ce sont des plaintes éternelles;
Ainsi le Ver voudrait trotter,
La Fourmi bondir et sauter,
Et l'Écureuil avoir des ailes.

STANCES,

Par Mme Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.

Quand je suis lasse de ce monde,
Lasse à ne plus rien supporter;
Comme un rameau saisi par l'onde,
Vers votre éternité profonde,
Seigneur, je me laisse emporter.

Seigneur, prenez soin de mon âme,
Car son courage est abattu;
Nul torrent n'apaisa sa flamme,
Rien pour elle d'un pur dictame
N'eut la consolante vertu.

Le paradis brillant de gloire,
Est trop pour moi, qui suis si peu;
A vos saints les chars de victoire;
A moi quelque humble purgatoire,
Qu'éprouve la glace ou le feu;

Ou ces limbes chers au poète.
Là parmi les petits enfants,
Morts avant le jour qui rachète,
Quoique vague, quoiqu'inquiète,
La joie ignore les tourments.

Pauvres enfants, morts sans baptême,
Sans regret et sans passions;

Je vous dirai comment on aime,
Et sur la terre, où Dieu les sème,
Ce que deviennent nos moissons.

Sous la tombe aux fleurs éternelles
Mon cœur blessé veut se blottir.
Tant de plombs ont percé mes ailes,
Que vos seules mains paternelles,
O mon Dieu, pourront les guérir!

LE JOUR DE NOCES,

Par la Même.

Vous pleurez, Maria; sous la couronne blanche.
Votre front gracieux s'assombrit et se penche,
Tout accablé de sa langueur.
Votre lèvre, où devrait éclore le sourire,
Votre lèvre est pâlie et votre voix expire,
Quand chacun vient joyeux fêter votre bonheur.

Quoi ! ces nouveaux parents qui, vous nommant leur fille,
Veulent de vos vertus enrichir leur famille,
Comme d'un joyau précieux ;
Quoi ! ce plaisir si pur d'être aimée et choisie,
Ces premiers mots d'amour, chaste et sainte ambroisie,
N'est-ce rien, Maria, n'est-ce rien à vos yeux ?

En devisant tout bas, vos compagnes entre elles
Admirent les bijoux, les tissus, les dentelles,
Luxe de l'hymen opulent.
Et vous vous détournez, ô belle mariée,
Quand chacune en secret se voudrait conviée
Au brillant avenir qui rit et vous attend.

Vous allez délaisser le toit de votre enfance ;
On conçoit qu'un regret se mêle à l'espérance ;
Votre mère a ses pleurs aussi.
Mais à travers ses pleurs éclate l'allégresse ;
Celui qui va ravir sa fille à sa tendresse,
C'est un nouvel enfant qu'elle-même a choisi.

Puis, n'avez-vous donc pas entendu ce murmure,
Qu'entend au fond du cœur la vierge la plus pure,
Dans ce jour béni par le ciel ?
La salutation glorieuse et chérie
Que la Mère d'un Dieu, la pieuse Marie,
Reçut en rougissant de l'ange Gabriel ?

Savez-vous, Maria, savez-vous quelle joie
Donne le premier-né que le Seigneur envoie ?
Allez, on peut tout oublier
Quand il vient, caressant une mère charmée,
Se suspendre à son cou, tel qu'en grappe embaumée
Le joyeux chèvre-feuille au svelte peuplier.

Mais vous pleurez toujours ; sous sa couronne blanche
Votre front gracieux s'assombrit et se penche,
Tout accablé de sa langueur !
Et moi, je me souviens, dans une crainte amère,
Du jeune homme au teint pâle, ami de votre frère,
Élevé près de vous et vous nommant sa sœur !

LE NID.

A UNE RELIGIEUSE,

Par la Même.

Poète et compatissante,
Tu rencontras, l'autre jour,
Sur l'herbe, d'eau frémissante,
Un nid, doux travail d'amour.

Des grands arbres sous l'ombrage
Le rameau s'était courbé,
Et leur humide feuillage
Pleurait sur le nid tombé.

Pourquoi d'une main avide
As-tu saisi ce trésor ?
Pourquoi ta cellule vide
Le conserve-t-elle encor ?

Toi, dont l'âme est abreuvée
Aux flots par David cherchés,
Dans les maux de la couvée
Trouves-tu des sens cachés ?

Te montrent-ils quelque emblème
De l'homme, ce voyageur
Qui sur la terre parsème
Les débris de son bonheur ?

Ou, quelque image plus tendre
Mettant des pleurs à tes yeux,
Ce nid te fait-il entendre
Un regret mystérieux ?

Mais non ; je me tais..., j'ignore !..
O ma sœur, console-toi ;
Tout doit renaître à l'aurore
De l'amour et de la foi.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Barré de Saint-Venant. Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, comte du Buat.

Bataillard (Ch.). Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Duvivier.

Berville. Étude sommaire sur Jules César.

Bigot. Li Bourgadiero, poésies patoises (dialecte de Nîmes).

Bordes. Étude. Poètes normands contemporains. Mme M.-C. Quillet.

Bordeaux (Raymond). Les armoiries des corporations d'arts et métiers d'Évreux et des villes et pays d'alentour.

Boucher de Perthes. Sous dix rois.—Rien ne naît, rien ne meurt.

Boullée. M. de Barante, sa vie et ses œuvres. — Notice biographique sur M. le comte de Guernon-Ranville.

Caillemer (Ex.). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. 4e étude. — Les papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale.

Cauvet. Discours d'ouverture, prononcé par M. Jules Cauvet, président de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le 7 juin 1866.

Chatel (Eug.). Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières du Calvados pour l'année 1865-1866.

CHAUVET (Emmanuel). Sénèque. Lettres à Lucilius (Choix officiel). Traduction française avec le texte en regard, une introduction, des analyses et des notes. — La Psychologie de Galien, 2e partie.

CLOGENSON. Banquet offert à M. Louis Bouilhet, le 22 décembre 1866. Vers lus à ce banquet par leur auteur, président de la réunion. — Les trois Eudes.

COUGNY. La jeunesse de Virgile. —Études historiques et littéraires sur le parlement de Paris. De la philosophie chez les jurisconsultes du XVIe siècle, et en particulier chez Simon Marion.

CRIMOTEL. De l'épreuve galvanique, ou bioscopie électrique, procédé pour reconnaître immédiatement la vie ou la mort dans les cas douteux.

DANSIN. Notice sur les libertés provinciales et l'esprit public en Normandie, en 1788, d'après des documents inédits.

DAUSSE. Sommaire de dix mémoires sur la question des inondations et sur l'endiguement des rivières, lus ou présentés à l'Académie des sciences.

DE BOUIS. Assemblée des notables tenue à Rouen en 1617.

DE CAUMONT. Almanach de l'Archéologue français, 3e année. — Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, 33e année, 1867. — Congrès archéologique de France, 32e session.

DE CHARENCEY. Des degrés de dimension et de comparaison en basque.

DECORDE. Notice nécrologique sur M. A.-G. Ballin. — La conversation, pièce en vers. — Poésies. — Recherches sur la conférence et sur la bibliothèque

du collége des avocats au parlement de Normandie.

De Cuyper. Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air de M. le marquis Anatole de Caligny, publiées avant 1752, rédigé à l'occasion des relations techniques sur le percement des Alpes.

De La Codre. Les desseins de Dieu, essai de philosophie religieuse et pratique.

Denis. Balzac. Première ébauche du XVIIe siècle et de Bossuet.

De Robillard de Beaurepaire. Georges Cuvier, secrétaire greffier de la commune du Bec-aux-Cauchois.

De Saint-Albin (Hortensius). Remercîments improvisés, adressés aux artistes qui ont concouru à la soirée musicale et dramatique au profit de l'Œuvre de la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, le mercredi 4 mai 1866.

De Saulcy. Rapport de la Commission de sériciculture présenté à l'Académie dans sa séance du jeudi 30 août 1866.

Dupont (Gustave). L'abbaye du Val-Richer, étude historique.

Egger. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 13 juillet 1866.

Fayel-Deslongrais. Notice biographique du docteur Jules Le Cœur.

Fierville. Étude sur les origines de la Bibliothèque publique de Quimper.

Flammarion. Les merveilles célestes, lectures du soir. — La pluralité des mondes habités. — Les

mondes imaginaires et les mondes réels, voyage pittoresque dans le ciel, revue critique des théories humaines scientifiques et romanesques, anciennes et modernes sur les habitants des astres. — Études et lectures sur l'astronomie.

Joly (A.). Recherches sur les juges des Vaudois. Les mercuriales du parlement de Provence au XVIe siècle.

Laisné. Étude sur l'ancien état de la baie du Mont-St-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce Mont. — Formalités exigées en 1778 pour la suppression définitive d'une chapelle depuis longtemps abandonnée et en ruines.

Lebeurier (l'abbé). Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866. — État des anoblis en Normandie de 1545 à 1661 avec un supplément de 1398 à 1687.

Lecadre (Ad.) Discours prononcé en la séance publique de la Société Havraise d'études diverses, le 26 juillet 1866. — Questions d'hygiène publique. — Description d'un météore lumineux qui apparut au Havre, dans la soirée du 28 juin 1865. — De l'antagonisme dans les maladies.

Le Chanteur de Pontaumont. Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs. — Histoire de l'ancienne élection de Carentan, d'après les monuments paléographiques, pour faire suite à l'histoire de la ville de Carentan et de ses notables. — Documents pour servir à l'histoire des ville et château de Cherbourg.

Leroi. Notice sur Bossuet et Fénelon à Versailles.

—Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, 1664-1688, suivis de quelques recherches sur les jardins de Versailles. — Discussion sur un fait historique à l'occasion d'une médaille conservée à la bibliothèque de Versailles. — Journal des règnes dé Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles.

LIÉGARD (Léon). Étude sur l'accommodation de l'œil.

LOYSEL. Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg en 1864.

MAREY. Études graphiques sur la nature de la contraction musculaire.

MAURIN (le docteur Sélim-Ernest). Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique. Question sociale. Origine, développement, propagation des épidémies de choléra.

MICHAUX (Clovis). Une semaine de Salomon, poème, suivi de nouvelles poésies.

MONTEIL (Edgar). Poésies.—Les dernières tavernes de la Bohème.

MORIÈRE. Note sur deux végétaux fossiles trouvés dans le département du Calvados. — Une ferme du Vexin normand (ferme de Guitry, exploitée par M. H. Besnard). — Excursion de la Société Linnéenne à Falaise, le dimanche 16 juillet 1865. — Excursion de la Société Linnéenne à Vire, le dimanche 8 juillet 1866.

NICIAS-GAILLARD. — Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Caen, le 3 novembre 1866.

PÉRIN (Jules). Les archives départementales ; leur avenir.

PIERRE (Is.). Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans ses différentes parties, des éléments qui le constituent à diverses époques de sa végétation.

PUISEUX (Léon). L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle.

QUENAULT. Étude littéraire et historique sur l'ouvrage de M. E. Quinet, intitulé : *La Révolution.* — La chapelle de La Roquelle et son pèlerinage.

REYNAL. La république de l'Andorre.

SICHEL. Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains, pour la plupart inédites, extrait d'une monographie inédite de ces monuments épigraphiques.

SORBIER. Pensées et réflexions morales.

THÉRY. Une étude de mœurs au XIIe siècle. — Principes de la lecture à haute voix, à l'usage des cours d'adultes et des écoles primaires. — Recherches sur la vie et les œuvres d'une précieuse.

TISSOT (Amédée). De Paris à Magenta, simples notes de voyage. — L'agonie de Luiz de Camoëns.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 38e année (1866). — Gerbes glanées (8e gerbe. — M. le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère. — Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-Vire. Une erreur historique et littéraire, mémoire inédit lu à la Sorbonne, le 4 avril 1866, suivi de l'Incident Martin-Travers, extrait des journaux.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'Histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société des sciences physiques et nat. de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société impériale des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société imp. d'agr. etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr. etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation, à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Soc. d'émul. du départ. des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.
Société des sciences naturelles de Brünn.



LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er AVRIL 1867.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1866-1867.

MM.

OLIVIER, *président.*
CAUVET, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

OLIVIER, TRAVERS, PUISEUX,	membres de droit.
GIRAULT, LATROUETTE, ROULLAND, CAUVET, DES ESSARS, JOLY,	membres élus.

Membres honoraires.

MM.

DAN DE LAVAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, prof^r. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, prof^r. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.

Membres titulaires de droit.

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LECERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, prof^r. honoraire de la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, président de chambre.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller.
8. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
9. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
10. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
11. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
12. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
13. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
14. LEBOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
15. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
16. RABOU, procureur-général.
17. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
18. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
19. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
20. CAUVET, professeur à l'École de droit.
21. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
22. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
23. THÉRY, recteur de l'Académie.
24. CHATEL, archiviste du Calvados.
25. OLIVIER, ingénieur en chef.
26. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
27. MELON, président du Consistoire.
28. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
29. COURTY, de la Société des antiq. de Normandie.
30. LEFÈVRE, ancien chef du génie à Caen.
31. COLLAS, conseiller.
32. BUCHNER, professeur d'allemand au Lycée.
33. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
34. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
35. RENAULT, conseiller.
36. DUPRAY-LAMAHÉRIE, conseiller.

Membres associés-résidants.

MM.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
DENIS-DUMONT, prof[r]. à l'École de médecine.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.
RAYNALD, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés-correspondants.

MM.
BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
DIEN, peintre, id.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.

CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr. à la Faculté des lettres de Paris.

VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, profr. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, de la Soc. acad. de Cherbourg.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DE LIGNEROLLES, doctr. en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.

SORBIER, 1er président de la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BORDES, conservateur des hyp., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, correspondant de l'Institut, à Dieppe.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Strasbourg.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
GLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.

QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, profr à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des Antiq. de Londres.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, 1er avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.

BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du Tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.

FABRICIUS (Adam), prof[r]. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, prof[r]. à la Faculté des lettres, à Rennes.
M[me] CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, à Paris.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
M[me] Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.

ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, inspecteur d'Académie, à Versailles
VASTEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Pierre), sergeant-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, prof[r] de rhét., à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, substitut du procureur imp. d'Alençon.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Paris.
QUENAULT, sous-préfet de Coutances.

CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur impérial à Louhans.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), prof[r] de phil., à Mont-de-Marsan.
CURMER (Léon), homme de lettres, à Paris.
VILADE (Léon de), juge au Tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, à Paris.
DE SAINT-VENANT, id., à Paris.
GUÉRARD (A.), à Paris.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), homme de lettres, à Paris.
FLAMMARION (Camille), id., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.



Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

